

Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg

2015-2020



SOMMAIRE

I CONVENTION SYNTHÈSE P 04

II UN PROJET DE TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ URBAINE P 11

La nouvelle Politique de la Ville

La démarche d'élaboration du Contrat de Ville

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL P 15

- 1.1 La Métropole des Deux-Rives
- 1.2 Les dispositifs antérieurs en faveur des quartiers prioritaires
- 1.3 Une nouvelle géographie prioritaire
- 1.4 L'identification des priorités par quartier

2. UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRANT LES DIMENSIONS SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET URBAINE P 32

LES AXES TRANSVERSAUX P 38

- 1 L'action avec et pour les jeunes
- 2 La prévention et la lutte contre les discriminations
- 3 L'égalité femmes-hommes
- 4 L'apprentissage et la maîtrise de la langue française

PILIER COHÉSION SOCIALE P 49

- 5 L'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire
- 6 L'attractivité et la valorisation des établissements scolaires
- 7 L'accompagnement des parents
- 8 L'accès aux équipements et projets culturels
- 9 Le partenariat avec l'Université de Strasbourg
- 10 Santé (articulation CLS II et Contrat de Ville)

PILIER EMPLOI – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE P 67

- 11 Les parcours vers l'emploi
- 12 Les qualifications et compétences
- 13 Pour un lien restauré entre habitants-es, entreprises et acteurs de l'emploi
- 14 Attractivité des territoires et entreprises
- 15 Création d'entreprises et pérennisation

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN P 79

- 16 La politique de rénovation urbaine, pilier du développement de l'agglomération
- 17 La Gestion urbaine de proximité (GUP)
- 18 La convention intercommunale d'attribution des logements sociaux (CISA)
- 19 Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD)

3. UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE ET SIMPLIFIÉE P 91

- 3.1 Un schéma de gouvernance simplifié et plus proche du territoire
- 3.2 Les modalités de la participation des habitants et habitantes et des acteurs et actrices du territoire
- 3.3 Renouveler les modalités de la relation avec les associations
- 3.4 Un dispositif d'observation, de suivi et d'évaluation pour les QPV et les territoires de veille active

III LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DES PARTENAIRES P 115

IV CAHIERS DE QUARTIER DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG PAR COMMUNE P 157

V « POUR ALLER PLUS LOIN » P 274

- 5.1 Glossaire
- 5.2 Bilans des principaux dispositifs de la Politique de la Ville

I. CONVENTION SYNTHÈSE

*Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
Vu la circulaire ministérielle n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération.*

¹ Cf. page 11

Entre les soussignés¹. Il est convenu ce qui suit.

Article 1: Objet de la convention-cadre

La convention-cadre définit le projet de territoire partagé qui fonde le Contrat de Ville 2015 / 2020 de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle est constituée :

- de la présente convention-synthèse ;
- du projet de territoire joint, dont cette synthèse procède.

Elle fixe ainsi le cadre de la mise en oeuvre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée ;
- un contrat unique reposant sur trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain ;
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la participation des habitants-es à la construction des contrats et à leur pilotage.

À cet effet, chacun des signataires s'engage, au titre de ses compétences, à mettre en oeuvre et à mobiliser les moyens propres à permettre la poursuite en commun des objectifs prioritaires du projet de territoire.

Article 2: Une nouvelle géographie prioritaire

Les quartiers prioritaires (QPV) issus de la nouvelle géographie de la Politique de la Ville arrêtée en janvier 2015, répondent aux critères de définition suivants :

- appartenance à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- population minimale de 1000 habitants ;
- revenu médian par unité de consommation inférieur à un seuil propre à chaque unité urbaine, fixé à 11 500 € pour l'unité urbaine de Strasbourg.

18 QPV sont ainsi définis sur le territoire de l'Eurométropole (cf. p29). Par ailleurs, 4 territoires de veille active sont inscrits en Contrat de Ville à la demande du président de l'Eurométropole et des maires de Hoenheim, Ostwald et Strasbourg.

Le 16 décembre 2014, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu :

- 3 territoires d'intérêt national : le QPV Neuhof-Meinau et le QPV HautePierre à Strasbourg, le QPV Quartiers Ouest à Schiltigheim-Bischheim ;
- un territoire signalé d'intérêt régional : le QPV Elsau à Strasbourg.

Les territoires d'intérêt régional sont fixés par le Préfet dans le cadre des négociations d'élaboration du Contrat de Ville et du Contrat de Plan Etat-Région (CPER). Outre l'Elsau, trois autres territoires d'intérêt régional sont retenus au regard de leurs problématiques urbaines : le QPV Cronenbourg à Strasbourg, le QPV Lingolsheim à Lingolsheim et le QPV Libermann à Illkirch-Graffenstaden.

Article 3: Un projet de territoire en faveur de l'égalité urbaine

À partir des enjeux identifiés dans les QPV, 3 finalités et 10 orientations prioritaires sont retenues en vue de décliner un projet global d'égalité urbaine et de cohésion sociale pour l'Eurométropole de Strasbourg. Ce projet définit les résultats attendus des actions et programmes du Contrat de Ville 2015-2020.

Favoriser pour chacune et chacun, et en priorité les jeunes, une trajectoire/un parcours qui lui permette de trouver sa place, dans la formation, dans la vie sociale et culturelle, dans l'emploi, en s'appuyant sur ses potentiels; pour cela :

- 1 mobiliser et fédérer les acteurs et actrices dans les champs de la jeunesse, de l'éducation, de l'éducation populaire, de l'accompagnement des parents et de la culture;
- 2 renforcer l'efficacité de la chaîne de l'insertion à l'emploi;
- 3 garantir l'accès aux droits (dans une logique «droits-devoirs»), prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité femme-homme;
- 4 favoriser l'accès à la santé pour toutes et tous.

Faire de chaque territoire un cadre de vie et d'activité plaisant et attractif pour les habitants et les habitantes et les acteurs socio-économiques; pour cela :

- 5 renforcer l'attractivité des quartiers : accessibilité et mobilité, accueil et accompagnement des entreprises, adaptation de l'offre de logements, tranquillité urbaine;
- 6 développer des services au public de qualité (écoles, commerces, équipements et espaces publics...); identifier pour chaque quartier un ou plusieurs «projet(s) d'excellence»;
- 7 améliorer l'efficacité de la gestion urbaine de proximité.

Restaurer le lien de confiance entre institutions, acteurs et habitants et habitantes :

- 8 adapter les efforts en fonction des difficultés et fragilités des territoires; définir des objectifs de résultat fiables;
- 9 rendre crédible l'égalité urbaine par une attention renforcée à la qualité de la vie quotidienne;
- 10 concevoir et mettre en œuvre les actions avec tous les citoyens et toutes les citoyennes, reconnaître et accompagner les capacités d'initiatives de ceux-ci; évaluer et piloter avec les usagers ; partager avec les associations, chevilles ouvrières de la politique de la ville, consolider leurs dynamiques et leurs projets.

Article 4 : Une approche territoriale renforcée

Pour chacun des 18 QPV, des diagnostics territoriaux ont été produits et partagés avec l'ensemble des signataires du Contrat de Ville. Des réunions partenariales ont permis de proposer les enjeux prioritaires pour chaque QPV. Les cahiers de quartier qui résultent de ce travail partenarial, constituent le volet territorial de la convention-cadre.

L'élaboration de conventions d'application territoriale au cours de l'année 2015 permet de partager et consolider les orientations de la convention cadre avec les habitants et les habitantes et les acteurs locaux, en particulier via la mise en place des conseils citoyens dans chaque QPV. A l'issue de ces concertations, des plans d'action sont déclinés pour chaque quartier. Ils précisent les engagements de chaque partenaire concerné et les indicateurs de suivi et de pilotage. Ces plans d'action servent de base aux appels à projets ainsi qu'aux coopérations et aux démarches de conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les associations.

Chaque convention d'application territoriale fait l'objet d'un pilotage renforcé :

- comité de suivi présidé par les autorités de l'Etat, de la commune et de l'Eurométropole, associant le conseil citoyen;
- groupe territorial avec les représentants des services des signataires;
- direction de projet QPV.

Article 5 : Des programmes thématiques transversaux

Les questions transversales à tous les QPV appellent des réponses cohérentes et coordonnées, mobilisant et articulant les politiques publiques. 19 programmes thématiques définissent des stratégies partagées autour de ces enjeux transversaux :

- ➔ 4 programmes transversaux à l'ensemble des problématiques : l'action avec et pour les jeunes, la prévention et la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme, l'apprentissage et la maîtrise de la langue française ;
- ➔ 15 programmes thématiques autour des champs suivants :
 - Développement éducatif et culturel
 - Santé
 - Emploi et Développement économique
 - Cadre de vie et rénovation urbaine

D'ici l'automne 2015, ces programmes feront l'objet de déclinaisons plus fines en objectifs opérationnels et plans d'action, en lien avec les conventions d'application territoriale. Dans le même temps, les partenaires préciseront, dans une perspective pluriannuelle, les moyens engagés par chacun d'eux.

Des référents-es sont désignés-es par programme au sein des services des partenaires pour animer les coordinations opérationnelles nécessaires. En tant que de besoin, ces coordinations peuvent auditionner des acteurs locaux et associer ceux-ci à certains de leurs travaux.

Article 6 : Gouvernance du Contrat de Ville

Selon les dispositions de l'article 6 de la loi du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy), l'Eurométropole de Strasbourg, compétente en matière de politique de la ville, est chargée du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en oeuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

L'organisation de la gouvernance doit permettre de faire vivre le Contrat de Ville dans la durée, de donner toute leur place aux différents acteurs et de favoriser les coopérations entre ceux-ci.

Elle articule pilotage territorial renforcé et pilotage global, en lien avec la gouvernance des dispositifs associés. Elle intègre la participation des habitants et des habitantes et des acteurs locaux aux instances de pilotage via la mise en place des conseils citoyens. Elle définit un dispositif d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.

Le pilotage et la mise en oeuvre du projet de territoire réunit les partenaires du Contrat de Ville dans les instances suivantes :

- ➔ comité de suivi pour chaque QPV, en lien avec la Direction de projet QPV et le groupe territorial ;
- ➔ COPIL restreint sous la présidence du sous-préfet et du vice-président de l'Eurométropole, réunissant les représentants-es de l'Etat, de l'Eurométropole, des communes signataires, du conseil régional, du conseil départemental, de la CAF et de l'AREAL ;
- ➔ COPIL élargi sous la présidence du préfet et du président de l'Eurométropole, réunissant l'ensemble des signataires du Contrat de Ville.

Ces instances de pilotage ont pour but de définir les orientations, rendre les arbitrages, et procéder aux réorientations nécessaires sur la base d'éléments de bilan et d'évaluation. Une Direction de projet du Contrat de Ville est constituée au sein des services de l'Eurométropole. Elle travaille en lien avec l'équipe projet Etat-Eurométropole, préfigurée depuis septembre 2014 pour l'élaboration du Contrat de Ville. Cette Direction joue un rôle d'ensemblier, prépare les arbitrages pour les comités de pilotage, met en oeuvre les décisions de ceux-ci, rend compte, coordonne la démarche d'observation, de suivi, d'évaluation et d'expérimentation à tous les niveaux du Contrat de Ville. Elle est destinataire des interpellations émanant des QPV et assure la nécessaire articulation avec les dispositifs de droit commun.

Article 7: Participation des habitants et des habitantes et des acteurs des QPV

La mise en place de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire (voire en regroupant certains QPV proches) doit permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes, de créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants, au côté des acteurs institutionnels et des décideurs locaux, et de prendre ainsi en compte l'expertise d'usage des habitants et des habitantes dans un objectif de co-construction.

Dans ce cadre, chaque commune signataire organise librement le dialogue et les instances de concertation avec les citoyens.

Par ailleurs, une vigilance particulière est apportée à la relation avec les associations dans le but, d'une part, de favoriser une meilleure coopération entre celles-ci et les partenaires financeurs du Contrat de Ville, et, d'autre part, de rechercher comment faire vivre, voire comment adapter, les actions proposées.

La mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et de moyens avec certaines associations permet de sécuriser les projets des associations et de simplifier les démarches administratives, en évitant de multiplier les dossiers d'une année sur l'autre. Pour autant, un suivi sera mis en place par les financeurs à partir de critères définis avec l'association, pour permettre le cas échéant de réinterroger la mise en oeuvre et l'impact du projet. Une évaluation plus approfondie sera conduite au terme de la convention pluriannuelle. Des dispositions particulières pourront être proposées pour accompagner des démarches d'expérimentation.

Un appel à projet global sera lancé chaque année à l'été N-1 sur la base de la convention-cadre et des conventions d'application pour préparer la programmation de l'année N. Des appels à projet spécifiques pourront être proposés au besoin sur des aspects thématiques ou territoriaux plus ciblés.

Article 8: Engagements financiers

Les engagements détaillés des partenaires sont mentionnés en partie III de la convention-cadre. Le tableau financier ci-après (voir page suivante) traduit les engagements de l'Etat et des collectivités pour la période 2015/2020. Un avenant annuel permettra d'actualiser ces engagements qui seront complétés et détaillés dans le cadre des conventions d'application et des conventions avec l'ANRU.

Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg

Engagements financiers des partenaires 2015-2020 (prévisionnel hors investissements et hors ingénierie ANRU)

	ÉTAT	RÉGION	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	EURO-MÉTROPOLE	VILLE DE STRASBOURG	CAF	CRÉDITS EUROPEENS (FEDER**/FSE)
Crédits «politique de la ville» 2015	2 818 000 €			1 100 000 €	2 000 000 €	100 000 €	500 000 €
Crédits de droit commun 2015*	Voir ci-dessous	2 830 000 €	En cours	6 700 000 €	11 300 000 €	17 500 000 €	900 000 €
Ingénierie: direction de projet du contrat de ville 2015	52 000 €			109 200 €	48 800 €		
Ingénierie: chefs-fes de projet communes 2015				240 000 €			
Total engagements 2015	2 870 000 €	2 830 000 €	En cours	8 149 200 €	13 348 800 €	17 600 000 €	1 400 000 €
Total engagements 2015/2020	17 220 000 €	16 980 000 €		48 895 200 €	80 092 800 €	105 600 000 €	8 400 000 €
GLOBAL 2015/2020	277 188 000 €						
ETAT - Crédits de droit commun des ministères	Prévention de la délinquance	Emploi	Cohésion sociale, jeunesse, sports	Droit des femmes	Éducation nationale	Culture	
Total engagements 2015	457 000 €	9 614 000 €	769 000 €	133 000 €	3 254 000 €	205 000 €	
Total engagements 2015/2020	2 742 000 €	57 684 000 €	4 614 000 €	798 000 €	19 524 000 €	1 230 000 €	
GLOBAL DROIT COMMUN / ETAT 2015/2020	86 592 000 €						
Par ailleurs, l'Etat affectera une dotation politique de la ville (ex DDU) au bénéfice du territoire de la ville de Strasbourg. Le montant prévisionnel 2015 s'élève à 3M 800 000 €. Concernant les projets de rénovation urbaine (intérêt régional) l'Etat ANRU s'engage à les financer à hauteur de 9M€							

NB: tous ces chiffres étant fondés sur 2015 avec une projection sur 6 ans, ils sont à prendre sous réserve du vote de la loi de finances pour l'Etat et du vote de chaque assemblée délibérante pour les collectivités.

*Les crédits de droit commun correspondent aux subventions accordées aux structures des QPV et des territoires de veille active hors dispositifs de la politique de la ville.

Pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, ces chiffres ne comprennent pas les dépenses afférentes aux structures en régie interne

*** Délégation de fonds FEDER par la Région à l'Eurométropole

Les 43 signataires du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020

Le Préfet de la Région Alsace et du Bas-Rhin,
Le Président du Conseil Régional d'Alsace
Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin
Le Président de l'Eurométropole de Strasbourg
Le Maire de la commune de Strasbourg
Le Maire de la commune Bischheim
Le Maire de la commune d'Hœnheim
Le Maire de la commune d'Illkirch-Graffenstaden
Le Maire de la commune de Lingolsheim
Le Maire de la commune d'Ostwald
Le Maire de la commune de Schiltigheim
Le Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
Le Procureur de la République
Le Recteur de l'Académie de Strasbourg
Le Président de l'Université de Strasbourg
La Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
La Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé
Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales
Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
Le Directrice territoriale du Pôle Emploi Bas-Rhin
Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Strasbourg et Bas-Rhin
Le Président de la Chambre des Métiers d'Alsace
Le Président de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
Le Président de l'AREAL
Le Président de CUS Habitat
Le Président d'Habitation Moderne
Le Président d'OPUS 67
Le Président de la SIBAR
Le Président de la SOCOLOPO
Le Président d'Habitat de l'III
Le Président d'ICF Nord Est
La Présidente de Nouveaux Logis de l'Est
Le Président du Foyer moderne de Schiltigheim
Le Directeur général de Batigère Nord Est
Le Président de la Strasbourgeoise Habitat
Le Président de la SOMCO
Le Président de DOMIAL
Le Président de LOGIEST
La Présidente d'Immobilière 3 F
Le Président de NEOLIA
Le Président de LOCUSEM



II. UN PROJET DE TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ URBAINE

La nouvelle Politique de la Ville

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une Politique de la Ville profondément renouvelée.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée : 1300 « quartiers prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV) remplacent, au 1^{er} janvier 2015, les zonages Zones Urbaines Sensibles (ZUS), Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et autres quartiers du CUCS ;
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, économique et urbaine ;
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la participation des habitants et des habitantes à la construction des contrats et à leur pilotage.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 en a posé les principes et les orientations essentielles qui s'articulent autour de trois piliers :

- un pilier « cohésion sociale » : les actions relevant du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.
- un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants et des habitantes des quartiers prioritaires, en particulier de celles et ceux qui résident dans le logement social. Il peut s'agir d'opérations de réhabilitation de l'habitat, d'actions favorisant la mobilité, l'accessibilité pour les personnes handicapées, un meilleur accès aux équipements culturels et sportifs, un dispositif de gestion urbaine de proximité, le maintien et la création de commerces de proximité et d'entreprises sur le territoire.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain permettra de concourir à la réalisation de ces objectifs dans le cadre d'interventions en faveur de la requalification des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville concernés

- un pilier « développement économique et emploi » : l'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié, sur la durée du Contrat de Ville, l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes. L'objectif de ce pilier du Contrat de Ville consiste d'une part, à promouvoir l'offre de travail, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire, et d'autre part, à lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes.

Trois axes transversaux se déclinent dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations. Ces objectifs nationaux sont complétés et adaptés dans les contrats de ville pour tenir compte des enjeux propres à chaque territoire.

La démarche d'élaboration du Contrat de Ville

²ORIV:
Observatoire
Régional
de l'Intégration
et de la Ville, centre
de ressources
Politique de la ville
en Alsace

La démarche retenue en septembre 2014 par l'Eurométropole et l'Etat, avec l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville et l'appui de l'ORIV², s'est attachée à redonner du sens en construisant et partageant avec toutes et tous un projet de territoire, ancré dans la réalité des quartiers prioritaires et ciblant les points durs transversaux à traiter dans le cadre des politiques de droit commun.

Cette démarche a été conçue pour se dérouler en deux temps :

- de septembre 2014 à mars 2015 : élaboration d'une **convention-cadre** qui formalise un projet de territoire partagé par les signataires, à partir des grands enjeux identifiés pour chaque QPV et de grands objectifs transversaux ;
- d'avril 2015 à octobre 2015 : élaboration concertée avec les habitants et habitantes et les acteurs locaux de **conventions d'application** qui déclinent les objectifs opérationnels et les programmes d'action concernant les thèmes transversaux et les projets de quartier.

L'approche territoriale a été privilégiée pour lancer la démarche :

- septembre/octobre 2014 : **des diagnostics qualitatifs et quantitatifs ont été conduits pour chaque QPV**, à partir des analyses des services, du croisement de données statistiques (SIG de l'Eurométropole) et du recueil auprès de l'ensemble des partenaires de leur évaluation des forces/faiblesses par QPV ;
- novembre/décembre 2014 : des réunions territoriales ont permis de confronter les diagnostics des partenaires et de proposer les enjeux prioritaires pour chaque QPV ; des cahiers de quartier ont alors été formalisés (voir annexe) ;
- décembre/février 2015 : les questions transversales soulevées à l'occasion de ces diagnostics ont fait l'objet de **groupes de travail thématiques, en ciblant les questions de l'éducation, de la jeunesse, de l'accès à la culture, de l'emploi et du développement économique**, dans la mesure où ces questions étaient perçues comme fortement prioritaires dans l'ensemble des QPV ; d'autres questions thématiques ont été intégrées à partir des démarches existantes (santé avec le CLS, sécurité-prévention avec le CIPS, Rénovation urbaine, GUP...) de façon à ne pas doubler ces démarches.

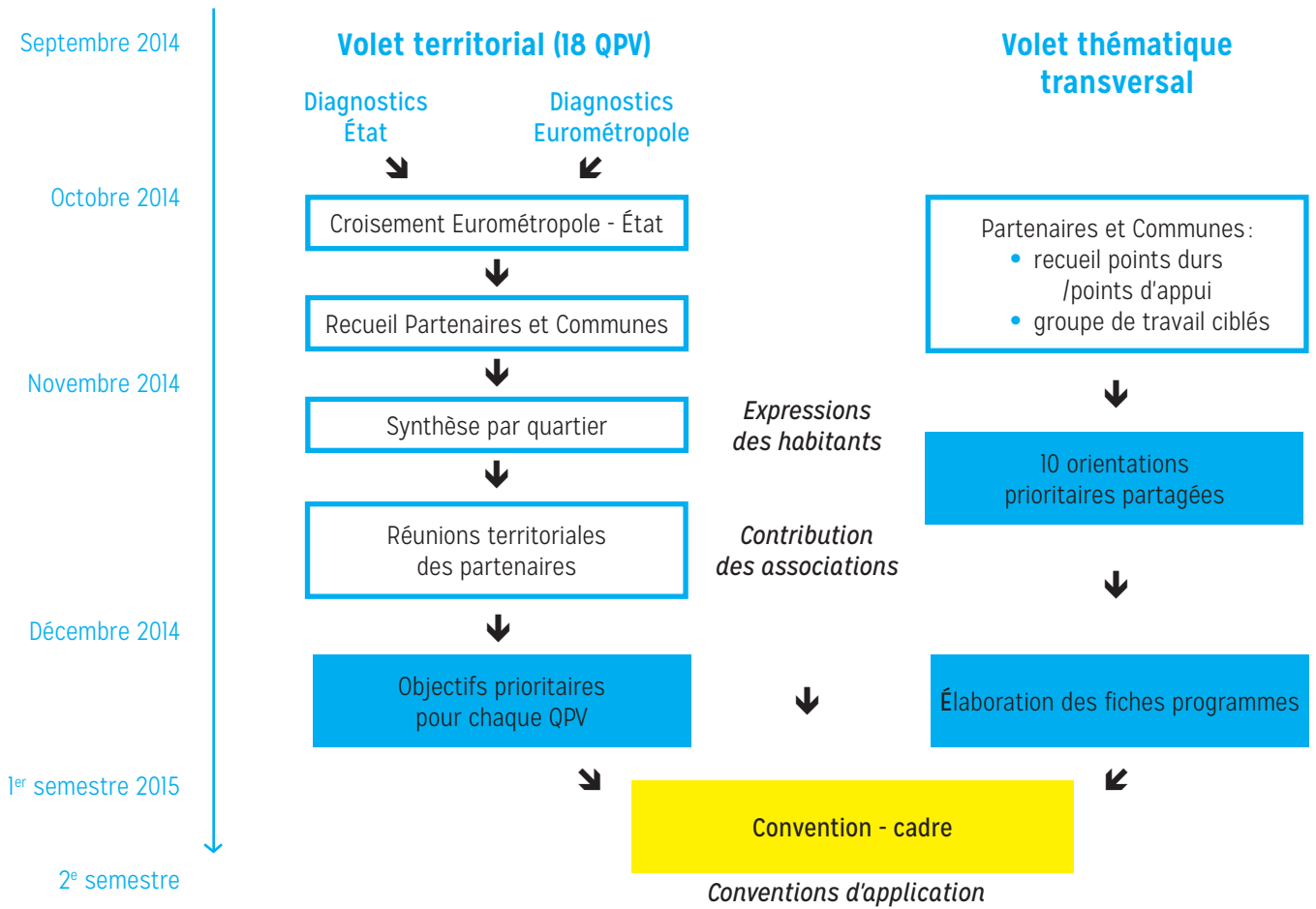
Au fur et à mesure de ces travaux, **un projet de territoire conçu autour de 3 finalités transversales et de 10 orientations prioritaires** a pu émerger. Il énonce les résultats attendus de la Politique de la Ville sur le territoire de l'Eurométropole.

Un travail spécifique a été mené sur la gouvernance du Contrat de Ville dans l'objectif de renforcer le pilotage opérationnel à l'échelle des QPV, articuler les stratégies territoriales et thématiques et de mettre en place un dispositif d'observation et d'évaluation.

L'élaboration des conventions d'application va permettre de partager et consolider avec les habitants et les habitantes et les acteurs locaux les orientations de la convention cadre, en particulier via les conseils citoyens qui seront mis en place dans chaque QPV. À l'issue de ces concertations, des plans d'action seront déclinés pour chaque quartier et chaque question prioritaire. Ils préciseront les engagements de chaque partenaire ainsi que les indicateurs de suivi, de pilotage et d'évaluation. Ces plans d'action serviront de base aux appels à projets ainsi qu'aux coopérations et aux démarches de conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les associations.



Voir schéma suivant



The background features a solid blue color with a large, faint, light-blue inverted triangle centered on the page. Inside the triangle, there are two concentric circles, also in a light blue shade, creating a subtle geometric pattern.

II 1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1 La Métropole des Deux-Rives

→ Un espace régional dynamique et concurrentiel

L'agglomération strasbourgeoise est située au coeur du Rhin Supérieur, région densément peuplée qui connaît un fort dynamisme démographique et présente un maillage urbain original, organisé en un réseau équilibré de centres urbains. Bénéficiant d'une position stratégique au croisement des grands axes européens, proche de marchés porteurs et de régions à fort développement, l'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans un espace qui compte près de 6 millions d'habitants et 2,8 millions d'emplois.

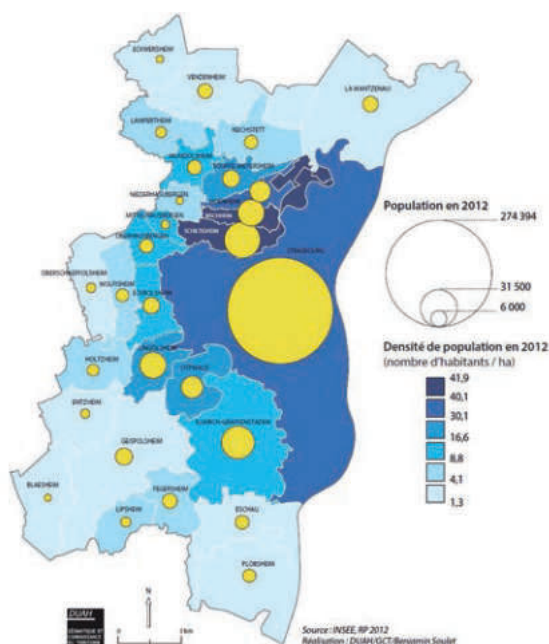
→ L'Eurométropole de Strasbourg, coeur d'un bassin de vie de 800 000 habitants

L'Eurométropole regroupe 28 communes. Elle compte 473 375 habitants en 2012 ; ce chiffre dépasse 500 000 habitants si on y ajoute Kehl, commune allemande située dans le projet commun des « Deux-Rives ». L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau rassemble quant à lui 107 communes, dont 56 côté français, pour une population totale de 965 500 habitants.

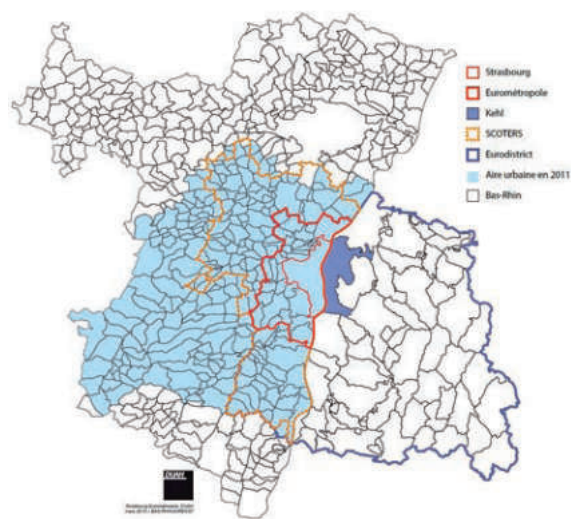
La population de l'Eurométropole représente 43% de celle du Bas-Rhin et 25% de celle de l'Alsace. Se situant au 9^e rang des EPCI (hors Paris), elle constitue le coeur d'une aire urbaine³ regroupant 272 communes et 768 868 habitants, dont le périmètre s'étend sur une très large partie du Bas-Rhin. Strasbourg se situe également au 9^e rang des aires urbaines en termes de population, après celle de Nantes et avant celle de Rennes.

En 2011, 245 862 emplois se concentrent sur le territoire l'Eurométropole (52,8% des emplois du Bas-Rhin) et 341 121 dans l'aire urbaine de Strasbourg.

³ Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



Population des communes de l'Eurométropole en 2012

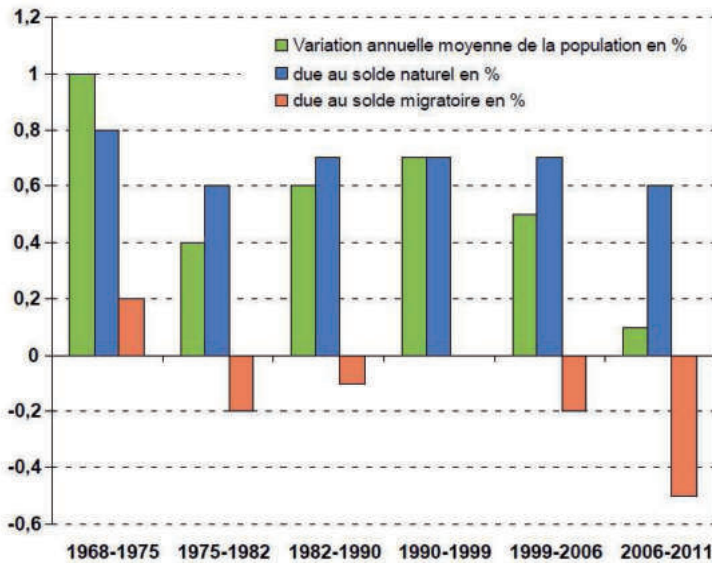


Les échelles de la métropole strasbourgeoise

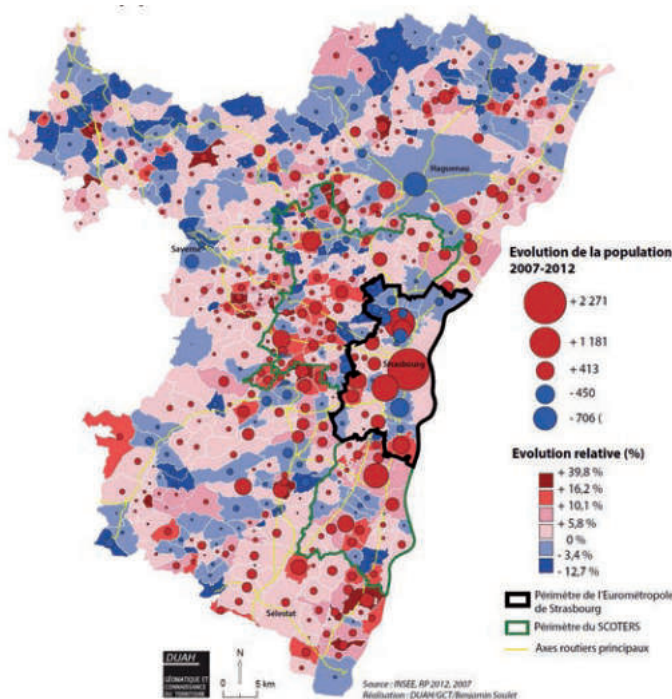
Tableau 1: chiffres-clé Eurométropole de Strasbourg

	Strasbourg	1 ^{re} couronne	2 ^e couronne	Euro-métropole	Bas-Rhin	Alsace
Emplois 2011	159 463	52 441	245 862	245 862	465 922	752 726
Population 2012	274 394	121 834	77 147	473 375	1 099 269	1 852 325
Densité de population (hab/ha) 2011	3 525	2 190	426	1 504	231	224
Nombre de personnes par ménage 2011	2,0	2,2	2,4	2,1	2,3	2,3
Part de maisons (%) 2011	8	25	65	21	47	49
Part de propriétaires (%) 2011	27	45	72	38	57	59
Part de locataires HLM (%) 2011	22	23	5	20	11	12
Taux de chômage (%) 2011	17	13	7	15	11	12
Revenu fiscal médian par UC (€) 2011	16 865	19 129	24 669	19 064	20 485	20 603

Source: Insee, RP 2011, 2012 ; INSEE-DGFIP 2011



Évolution démographique de l'Eurométropole entre 1968 et 2011



Évolution de population des communes du Bas-Rhin entre 2007 et 2012

⁴ Gremillet M Kuhn C, « La CUS dans les migrations résidentielles », Chiffres pour l'Alsace, Mars 2012, n°29.

→ Une faible croissance démographique, tirée par le solde naturel

Entre 1999 et 2012, la population de l'Eurométropole de Strasbourg a progressé de 20 800 habitants. Cependant, l'observation des dynamiques démographiques récentes met en lumière une baisse du taux de croissance démographique : seulement +0,1% par an entre 2006 et 2011 contre +0,7% entre 1990 et 1999 et +0,5% entre 1999 et 2006. Sa population a augmenté entre 2006 et 2011 moins rapidement qu'en moyenne dans le département, dans la région (+0,4%) ainsi que dans le Schéma de Cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCoTERS) (+0,3%).

Cette faible croissance s'explique par le fait que le territoire de l'Eurométropole, Strasbourg en particulier, présente aujourd'hui un solde migratoire fortement négatif (-0,5% et -0,8%), compensé par un solde naturel toujours positif mais en légère baisse depuis 2006. Seules les communes de seconde couronne présentent en moyenne un solde migratoire positif entre 2006 et 2011 (+0,2%).

Les départs des ménages de trentenaires avec enfants vers les territoires périphériques contribuent le plus à ce mouvement. La carte ci-contre met en évidence l'intensification des mouvements de périurbanisation vers une troisième couronne hors-Eurométropole, illustrée par les taux de croissance démographique plus élevés dans le reste du SCoTERS (+0,7%).

Au-delà du phénomène de périurbanisation, cette « détérioration du bilan migratoire traduit aussi un affaiblissement de l'attractivité de la capitale alsacienne au-delà des limites régionales » (Insee, 2012)⁴. Pour la première fois depuis 1968, l'aire urbaine de Strasbourg a présenté un solde migratoire négatif (-0,2%) entre 2006 et 2011. Durant ces années, le rythme de la croissance démographique de l'Eurométropole de Strasbourg a été six fois moindre qu'à Montpellier, quatre fois moindre qu'à Rennes, Lyon ou Toulouse.

→ Vers une nouvelle dynamique métropolitaine

L'attractivité résidentielle d'une métropole renvoie à de nombreux facteurs : innovations territoriales et dynamisme du bassin d'emploi, structure du parc immobilier, mobilité, connexions aux lieux centraux, offre en équipements supérieurs, qualité de vie... Dans cette perspective, l'Eurométropole semble retrouver aujourd'hui toutes les conditions de l'attractivité.

⁵ PLH : Programme Local de l'Habitat (dates), intégré à terme dans le futur Plan local d'urbanisme intercommunal.

Sur le plan immobilier, depuis 2010 et pour la première fois depuis 15 ans, le volume de logements produits annuellement dépasse les 3000 logements (objectif annuel du PLH⁵). Pour la première fois aussi depuis la fin des années 1990, l'Eurométropole assure la moitié de l'offre nouvelle de logement dans le département. Enfin, en répondant en 2009 à l'appel à projet EcoCités lancé par le Ministère de l'Ecologie, l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et la Ville de Kehl ont souhaité donner un nouvel élan à leur politique de développement durable. Ce projet retient l'hypothèse d'un accroissement démographique de 50 000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans dans l'Eurométropole.

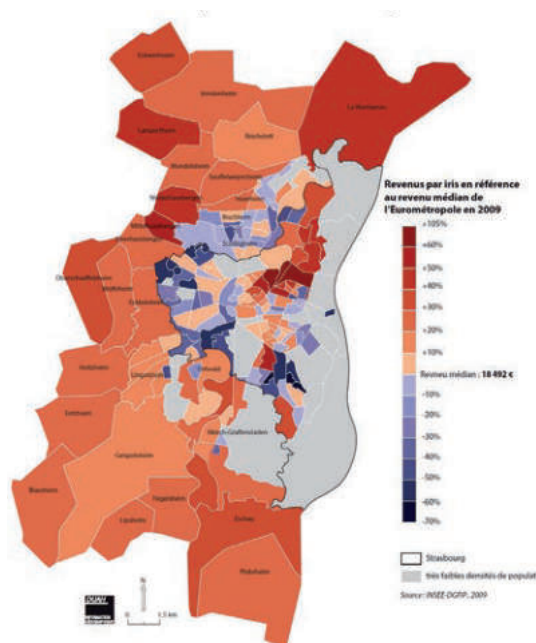
Sur le plan du développement économique, l'Eurométropole et ses partenaires ont mis l'innovation et la matière grise au coeur de la feuille de route « Strasbourg Eco 2020 », qui affirme le positionnement de Strasbourg comme "laboratoire européen". Quatre secteurs clés de développement ont été déterminés dans ce cadre, comme moteurs du développement futur de l'agglomération : les technologies médicales et thérapies nouvelles, les mobilités innovantes et multimodales, le tertiaire supérieur international et les activités créatives.

Tableau 2 : Revenu médian et déciles du revenu de l'Eurométropole de Strasbourg en 2011

Revenu fiscal médian par UC	19 064 €
1^{er} décile du revenu fiscal	5 569 €
9^e décile du revenu fiscal	37 057 €
Rapport interdéciles	8

⁶ Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution (revenus, salaires...) en dix parts égales. Le rapport interdéciles (D9/D1) met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des revenus ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution. Les plus fortes inégalités s'observent à Marseille (12,5), Montpellier (8,3), Strasbourg et Lille (8).

⁷ Maurin L. Mazery V, 2014, « Les taux de pauvreté des 100 plus grandes communes de France », Compas études, n°11.



Revenu fiscal annuel médian par UC des iris de l'Eurométropole en 2009

→ De fortes inégalités socio-territoriales de revenus

Sur l'ensemble des 13 EPCI de plus de 400 000 habitants, l'Eurométropole de Strasbourg se situe au 8^e rang en termes de revenu fiscal médian par Unité de consommation (UC). Plus qu'ailleurs toutefois, cette valeur médiane masque de fortes disparités entre les revenus des plus riches et des plus pauvres. Le territoire se situe ainsi au 3^e rang des EPCI sur le plan des inégalités de revenus, exprimées par le rapport inter-déciles⁶.

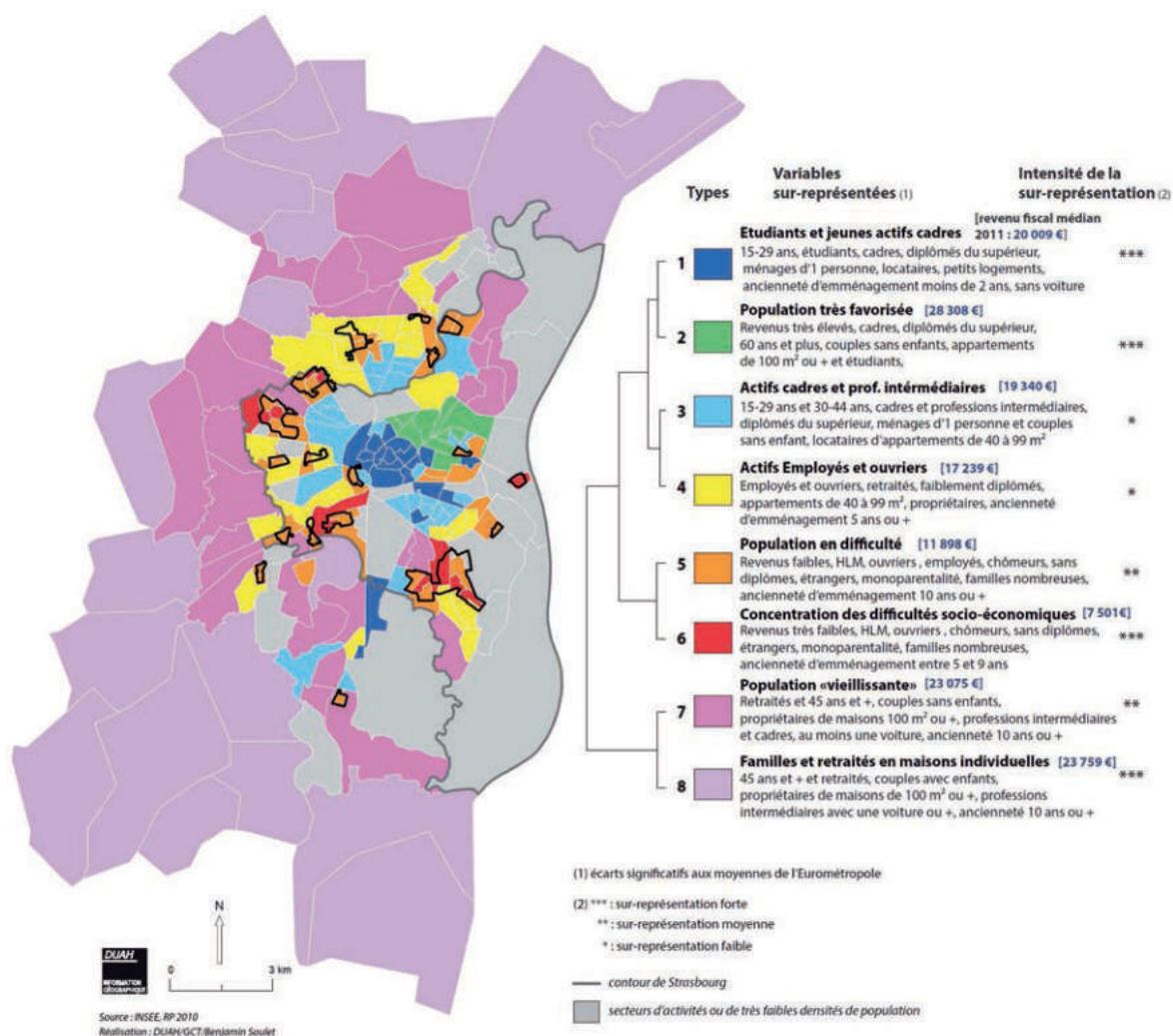
Parmi les villes-centre des grandes agglomérations, Strasbourg présente le plus fort taux de logements sociaux : 22,1% en 2011. Et une analyse comparée des taux de pauvreté dans les 100 plus grandes communes de France⁷ situe la ville de Strasbourg au 30^e rang, derrière Ivry-sur-Seine. Mais le territoire de l'Eurométropole abrite également trois des dix communes les plus riches du Bas-Rhin en 2011 : Mittelhausbergen, Lampertheim et La Wantzenau. Les écarts de revenus sont encore plus marqués à l'échelle infra-communale : on observe à Strasbourg un écart de 1 à 7 entre les revenus médians de l'Iris Bon Pasteur dans le quartier de l'Orangerie (39 433 euros) et l'Iris Hautefort du Neuhof (5 603 euros). À noter que l'Iris Hautefort du Neuhof est le 44^e plus pauvre de France métropolitaine en 2011.

→ Une organisation socio-démographique en huit grands types d'espaces

A partir du croisement d'un ensemble de 37 variables socio-démographiques issues du recensement 2010 (âges, PCS, taille des ménages, niveau de formation, taille et statut d'occupation des logements, ancienneté de résidence, équipement en voiture etc.) une typologie statistique met évidence 8 grands profils de territoires à l'échelle des Iris-Insee.

En résumé, la structure socio-spatiale de l'Eurométropole s'organise autour d'un modèle urbain classique de type centre-périphérie : dans le centre-ville élargi les étudiants-es (Grande-île, fronts du Neudorf) et les populations très favorisées (Contades, quartier des XV), dans les faubourgs proches (Neudorf, vieux Cronembourg, coeur de Schiltigheim) les jeunes ménages cadres et professions intermédiaires, puis les actifs employés et ouvriers (Schiltigheim ouest, Koenigshoffen, Montagne-Vert, Neuhoef-village) et la ceinture des principaux quartiers d'habitat social (Port-du-Rhin, Neuhoef-Meinau, Elsau...). Ensuite les populations vieillissantes en première couronne puis les familles avec enfants et les retraités propriétaires de maisons dans les franges à dominante rurale du territoire.

Sans surprise, les IRIS appartenant aux QPV de l'Eurométropole appartiennent exclusivement aux types 5 « population en difficulté » et 6 « concentration des difficultés économiques ». Mais tous les Iris classés comme précaires ne se situent pas en QPV : deux correspondent à des territoires de veille (Rotterdam et Whirel), trois se situent hors géographie prioritaire (Jura- Citadelle et Palerme à l'Esplanade, Soultz au Neudorf). Ces territoires précaires hors QPV appellent alors une observation sociale particulière par les services des collectivités.



Typologie socio-démographique du territoire l'Eurométropole de Strasbourg en 2010

→ Dynamiques socio-démographiques récentes du territoire

Un vieillissement de la population

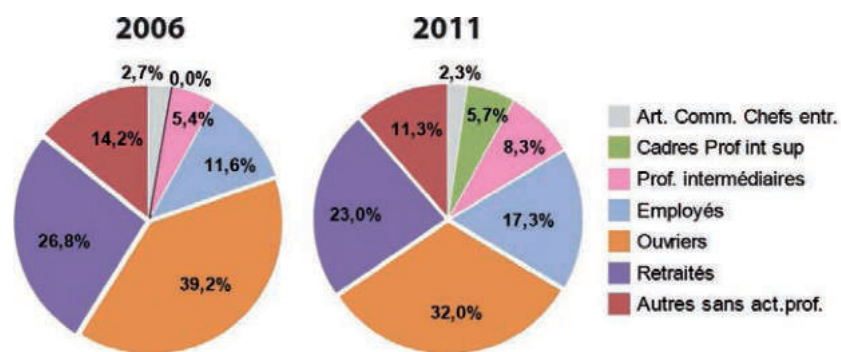
En 2011, les 60 ans et plus représentaient 20% de la population de l'Eurométropole, contre 16% en 1982. A l'image du territoire national, la population de l'Eurométropole vieillit. Dans la période récente, c'est toutefois au sein des communes de seconde couronne que la part des 60 ans et plus a le plus augmenté (+4,3 points entre 2006 et 2011): le recul conséquent du niveau des mises en chantier durant toute la décennie 2000 a fait baisser l'arrivée de nouvelles familles dans ces territoires. Les taux de vieillissement sont les plus élevés au sein des communes nord d'Eckwersheim (+6,5), de Lampertheim (+5,3) ou de Mundolsheim (+4,6), qui présentent également les plus fortes baisses de population sur cette période, en valeur relative.

Une baisse continue de la taille moyenne des ménages

Dans l'Eurométropole, comme partout ailleurs, la taille moyenne des ménages ne cesse de baisser. De 3 personnes en 1968, le ménage moyen est passé à 2,1 personnes en 2011.

Un renforcement des inégalités de revenus...

Le revenu fiscal annuel médian par UC de l'Eurométropole a progressé de 20% entre 2001 et 2011, passant de 15 937 € à 19 064 €. Mais cette évolution n'est pas socialement homogène et les inégalités de revenus se sont renforcées sur la période: quand le revenu des plus riches (9^e décile du revenu) progressait de 27% (passant de 32 078 € à 40 732 € en 2011), celui des plus pauvres (1^{er} décile) perdait 2% (passant de 5 153 € à 5 068 € en 2011).



Évolution des CSP des ménages dans l'Iris Ziegelwasser du Neuhof entre 2006 et 2011

... mais une tendance à la baisse de la ségrégation résidentielle

Cette inégalité croissante des revenus ne s'inscrit pas sur le territoire avec la même intensité. Entre 2001 et 2011, le revenu médian des territoires les plus précaires (10% des Iris les plus pauvres) a progressé plus fortement que celui des territoires les plus aisés (10% des iris les plus riches): +13,6% contre +8,8%. La rénovation urbaine, dont les premiers effets sont statistiquement mesurables dans les quartiers du Neuhof et de Cronembourg, contribue à cette dynamique en diversifiant « par le haut » la structure sociale des espaces populaires (figure 7). La politique en faveur d'un développement territorial plus équilibré de l'habitat social participe également à expliquer la baisse récente de la ségrégation résidentielle: l'indice de dissimilarité de Duncan montre ainsi, par exemple, que les cadres habitent en moyenne plus près des ouvriers en 2011 qu'en 2006 sur le territoire de l'Eurométropole.

Des territoires en décrochage social

Plusieurs quartiers présentent enfin une forte dégradation de leur situation sociale, exprimée notamment par une baisse du revenu des plus pauvres entre 2001 et 2011. Un premier ensemble est constitué de secteurs inscrits (entièrement ou non) dans la nouvelle géographie prioritaire: secteurs Hautefort et Marschallhof du Neuhof et quartier de l'Elsau en premier lieu, Iris Schiltigheim-gare et Leclerc à Schiltigheim, quartier Libermann à Illkirch-Graffenstaden, quartier Saint-Joseph à Koenigshoffen, mailles Jacqueline et Karine à HautePierre, quartier Laiterie... Un second ensemble est constitué de territoires hors géographie prioritaire: c'est principalement le cas des Iris Jura-Citadelle et Palerme dans le quartier de l'Esplanade et de l'Iris Sainte-Marguerite au sein du quartier gare.

1.2 Les dispositifs antérieurs en faveur des quartiers prioritaires

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014

Le contrat urbain de cohésion sociale, cadre de référence de la Politique de la ville, a été signé en 2007 pour une période de 3 ans reconductible. Le CUCS a concerné 16 quartiers pour une population de 76 700 habitants, soit 16,4% de la population totale de l'Eurométropole (données RGP 2009). Le diagnostic territorial, élaboré par l'ensemble des partenaires sur la base de plusieurs sources de données, avait permis de proposer une géographie d'intervention prioritaire et un classement des quartiers selon les critères de priorité suivants :

- **Priorité 1** : les quartiers nécessitant une intervention massive des moyens disponibles ; l'essentiel des crédits spécifiques était mobilisé sur ces territoires (6 quartiers)
- **Priorité 2** : les quartiers dans lesquels les difficultés économiques étaient moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun était nécessaire (8 quartiers)
- **Priorité 3** : les autres quartiers où les actions à mettre en oeuvre relevaient davantage de la prévention et de la coordination de moyens de droit commun (2 quartiers)

Les axes stratégiques de la convention cadre

Sur la base des éléments de diagnostic et de géographie prioritaire, les partenaires avaient fixé des orientations et des objectifs stratégiques du CUCS qui ont été classés selon 5 axes stratégiques :

- **Axe 1** : Amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- **Axe 2** : Prévention de la délinquance et accès à la citoyenneté
- **Axe 3** : Emploi et développement économique, formation
- **Axe 4** : Accès aux savoirs et réussite éducative
- **Axe 5** : Promotion de la santé, prévention et accès aux soins

*«Le CUCS a donné lieu à des actions efficaces, spécifiques et même souvent complémentaires au droit commun, mais cette énergie et proactivité des acteurs de terrain n'ont pas suffisamment été canalisées pour servir des objectifs partagés avec les opérateurs et assumés par les financeurs. L'enjeu pour l'avenir du CUCS est donc bien celui du choix des priorités, de la consolidation des connaissances et des réseaux développés ces dernières années».*⁸

⁸ Cabinet Ramboll synthèse de l'évaluation du lot 2, octobre 2009.

Deux enseignements peuvent être tirés :

- ✓ Remettre le projet de territoire et le projet politique au coeur du dispositif.
- ✓ Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et le partenariat institutionnel.

Un bilan détaillé est présenté en partie V et les dispositifs suivants sont également évoqués :

- L'éducation prioritaire
- Le Projet de réussite éducative de Strasbourg (PRE)
- Le Schéma départemental d'accompagnement des parents du Bas Rhin (SDAP)
- Le Contrat local de santé (CLS)
- Les Zones franches urbaines (ZFU)
- Le FEDER
- Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Les projets de rénovation urbaine 2004-2014

L'Eurométropole de Strasbourg et les communes de Strasbourg et de Lingolsheim sont engagées depuis le début des années 1990 dans une politique en faveur des quartiers qui présentaient les plus forts signes de fragilisation sociale et de dysfonctionnements urbains.

Depuis les années 2000, parmi dix secteurs classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), cinq territoires dont la transformation urbaine a été jugée prioritaire font aujourd'hui l'objet de Projets de Rénovation Urbaine (PRU) mis en oeuvre dans le cadre de conventions partenariales avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) :

- à Strasbourg:
 - le Neuhof (convention ANRU n°091 – signée en 2005),
 - la Meinau-Canardière (convention ANRU n°241 – signée en 2006),
 - HautePierre (convention ANRU n°199 – signée en 2009),
 - Cronembourg (convention locale « opération isolée ANRU » - signée en 2011) ;
- à Lingolsheim:
 - les Hironnelles (convention ANRU n°139 – signée en 2007).

Le quartier du Port-du-Rhin a également pu bénéficier, à partir de 2011, de crédits ANRU au titre des opérations isolées.

La détermination avec laquelle cette politique a été conduite a permis de faire converger des investissements sur ces quartiers dans une temporalité relativement courte. Cette politique vise à faire de ces quartiers populaires des quartiers attractifs et à les inscrire durablement dans la dynamique de développement de l'agglomération, en intervenant sur le cadre et la qualité de vie de 53 000 habitants du territoire de l'Eurométropole.

Pour l'ensemble de ces cinq territoires, le montant prévisionnel d'investissements publics est de 816 M€ pour la réalisation de près de 497 opérations physiques, relayés par 640 M€ d'investissements privés⁹. Par ailleurs, dans un souci de cohérence d'ensemble, d'autres opérations qui ne bénéficient pas de subventions de l'ANRU sont mises en oeuvre par la collectivité et différents maîtres d'ouvrage, dont notamment l'extension du réseau de transports en commun en site propre (TCSP).

En 2014, les cinq projets ont engagé leurs dernières phases de mise en oeuvre opérationnelle : l'ensemble des opérations est engagé (achevées, en travaux ou à l'étude) et les dernières livraisons vont globalement s'échelonner jusqu'en 2017/2018. En décembre 2014, près de 85% des investissements programmés sont engagés et 77% réalisés.

La politique de rénovation urbaine porte sur tous les domaines qui touchent au quotidien des habitants et habitantes. Les actions menées témoignent d'une volonté partagée entre l'État, les collectivités, les institutions et les bailleurs sociaux de conduire ces projets en lien avec des habitants-es impliqués-es et accompagnés-es dans la transformation de leur cadre de vie.

Après 10 ans de rénovation urbaine, la transformation des territoires est réellement engagée, mais elle doit encore être confortée à travers notamment la poursuite de l'intervention publique, notamment sur les secteurs non traités. Il s'agit en effet d'éviter une nouvelle ségrégation spatiale intra-territoire, et de garantir la pérennité des investissements engagés et le maintien à moyen et plus long termes de l'attractivité de l'offre immobilière implantée (logements et activités).

⁹ Données mises à jour en décembre 2014 – intégrant les données inscrites aux conventions – hors avenants de sortie des conventions ANRU Lingolsheim, Meinau et HautePierre (en cours)



Voir le bilan détaillé présenté en partie V.

1.3 Une nouvelle géographie prioritaire

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Celle-ci est constituée, à compter du 1^{er} janvier 2015, par les **quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**. Cette nouvelle géographie se substitue aux précédents zonages de la politique de la ville, constitués des Zones Urbaines Sensibles (ZUS), des Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et des périmètres CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) situés en dehors des ZUS. Cette géographie prioritaire unique et resserrée doit permettre de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté.

Le décret du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et à ses modalités particulières de détermination précise les critères de définition de ces quartiers :

- appartenance à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- population minimale de 1000 habitants ;
- revenu médian par unité de consommation inférieur à un seuil propre à chaque unité urbaine.

Méthode

Le critère de définition et de délimitation d'un QPV est donc le critère de concentration des populations à bas revenus. Le revenu médian par unité de consommation (RMUC¹⁰) a été pris en considération, avec l'objectif d'apprécier l'écart de développement économique et social par rapport au territoire national, d'une part, et à l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier, d'autre part. Les populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence sont communément identifiées comme étant à bas revenus. Le seuil de revenus a été calculé sur cette base, le revenu médian de référence prenant en considération une fraction du RMUC national et du RMUC local (respectivement 70 % et 30%).

Ainsi, pour l'unité urbaine de Strasbourg, le seuil de revenus annuels a été fixé à **11 500 €**.

Sur cette base, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a procédé, en lien avec l'INSEE, à un travail d'analyse statistique de l'ensemble du territoire, destiné à identifier et délimiter les zones à bas revenus. Les périmètres en résultant se concentrent sur l'habitat, même si, dans un souci de cohérence, du bâti non habité a pu être intégré dans ces périmètres (équipement, infrastructure ou toute autre emprise d'activité). Ce travail de délimitation, qui a également pris en considération les éléments géographiques structurants (cadastre, voiries, voies ferrées, rivières, etc.) a permis d'identifier **dix-huit quartiers prioritaires sur le territoire de l'Eurométropole**. Les données correspondantes ont été transmises au Préfet du Bas-Rhin en juin 2014.

Les limites de ces quartiers ont été affinées dans le cadre d'une consultation de l'Eurométropole qui a eu lieu à l'été 2014. Outre le respect des critères susvisés, la hausse totale de population de l'ensemble des QPV ne pouvait excéder 10% du total initial, soit environ 7 020 habitants. La suppression ou l'ajout d'un nouveau quartier n'était pas envisageable, seules des modifications de limites par extension ou réduction de périmètre pouvant être réalisées.

Les modifications ont principalement consisté en des extensions de périmètres, généralement liées à l'inclusion d'immeubles de logements locatifs sociaux complémentaires permettant d'assurer une cohérence spatiale des quartiers concernés (Guirbaden, Quartiers Ouest, Libermann, Marais, Hohberg, Molkenbronn, Koenigshoffen-Est, Cronenbourg, Laiterie, Murhof, Neuhoef-Meinau, Spach, Port du Rhin).

Dans certains cas, des habitats et copropriétés privés ont également été intégrés lorsqu'existaient des enjeux particuliers en matière de requalification (HautePierre, Elsau). À l'inverse, mais de façon marginale, des secteurs moins précaires ont pu être retirés des périmètres initiaux de façon à respecter les seuils en matière de population et de revenus dans le cadre général des ajustements.

Les nouveaux quartiers prioritaires (QPV)

Le comité de pilotage élargi du Contrat de Ville a entériné le 1^{er} octobre 2014 la proposition de délimitation de ces quartiers, sur la base des données suivantes :

¹⁰ Il s'agit du revenu fiscal annuel médian, pondéré par unité de consommation selon la composition du ménage (1^{er} adulte = 1 unité, autres adultes de plus de 14 ans = 0,5 unité et enfants de moins de 14 ans = 0,3 unité).

Code quartier	Nom du quartier	Commune	Population (habitants)	Revenu médian (€)
QP067004	Quartiers Ouest	Bischheim-Schiltigheim	6 050	10 000
QP067008	Marais	Schiltigheim	1 890	10 700
QP067005	Guirbaden	Bischheim	1 190	8 600
QP067006	Libermann	Illkirch-Graffenstaden	2 410	11 400
QP067007	Quartier prioritaire de Lingolsheim	Lingolsheim	2 740	10 000
QP067009	Hohberg	Strasbourg	2 960	10 100
QP067010	Molkenbronn	Strasbourg	2 130	9 900
QP067011	HautePierre	Strasbourg	13 620	8 600
QP067012	Koenigshoffen-Est	Strasbourg	2 130	10 600
QP067013	Cronembourg	Strasbourg	8 030	8 700
QP067014	Elsau	Strasbourg	4 820	8 100
QP067015	Laiterie	Strasbourg	2 680	11 400
QP067016	Neuhof – Meinau	Strasbourg	15 700	8 000
QP067017	Cité de l'III	Strasbourg	4 169	10 200
QP067018	Spach	Strasbourg	2 180	11 300
QP067019	Ampère	Strasbourg	1 220	7 800
QP067020	Port du Rhin	Strasbourg	1 310	7 800
QP067021	Murhof	Strasbourg	2 060	11 100

L'ensemble des QPV représente 77 289 habitants et environ 26 500 logements sociaux, soit environ 48% du parc social de l'Eurométropole.

Cette liste, ainsi que les périmètres concernés, ont été validés par le décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La carte page 29 permet de prendre la mesure entre ancienne et nouvelle géographie prioritaire sur le territoire de l'Eurométropole.

Les QPV bénéficieront notamment d'une mobilisation renforcée et adaptée du droit commun, et des instruments spécifiques de la Politique de la Ville (avantages automatiques découlant des dispositions législatives et réglementaires concernées, crédits d'intervention de la politique de la ville, etc).

Les territoires de veille active

Par ailleurs, en application de l'article 13 de la loi du 21 février 2014, les quartiers relevant, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la Politique de la Ville et ne présentant pas les caractéristiques d'un QPV à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

A la demande du président de l'Eurométropole et des maires concernés, quatre quartiers de veille active sont inscrits dans le Contrat de Ville: Ried à Hoenheim, Wihrel à Ostwald, Rotterdam et Faubourg National à Strasbourg. Des moyens pourront être mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales, afin de conforter la situation de ces 4 quartiers.

La notion de « quartier vécu »

La mobilisation des politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la Politique de la Ville pourront également bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du « quartier vécu », si leurs effets sur la situation des habitants des QPV sont avérés. Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et habitantes et aux lieux qu'ils et elles fréquentent (écoles, équipements sportifs...), ces derniers pouvant être situés en dehors du périmètre du QPV (cf. partie IV « Cahiers de quartier »).

Les zonages maintenus

Les Zones franches urbaines (ZFU), qui constituent un périmètre complémentaire de la géographie prioritaire sont prolongées jusqu'en 2020 sous le nom de « ZFU-territoires entrepreneurs ». Les ZFU du Neuhof et de Hautepierre-Cronenbourg demeurent donc actives.

Les Zones de sécurité prioritaires (ZSP) sont également maintenues, ce qui vaut à Strasbourg pour les deux ZSP Neuhof et Meinau.

¹¹ La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Un référentiel de l'éducation prioritaire offre au personnel des repères solides fiables et organisés.

Dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire¹¹, 5 REP + (Réseaux d'éducation prioritaire) et 6 REP sont constitués pour la rentrée 2015 dans l'Eurométropole, simultanément à la définition de la nouvelle géographie prioritaire.

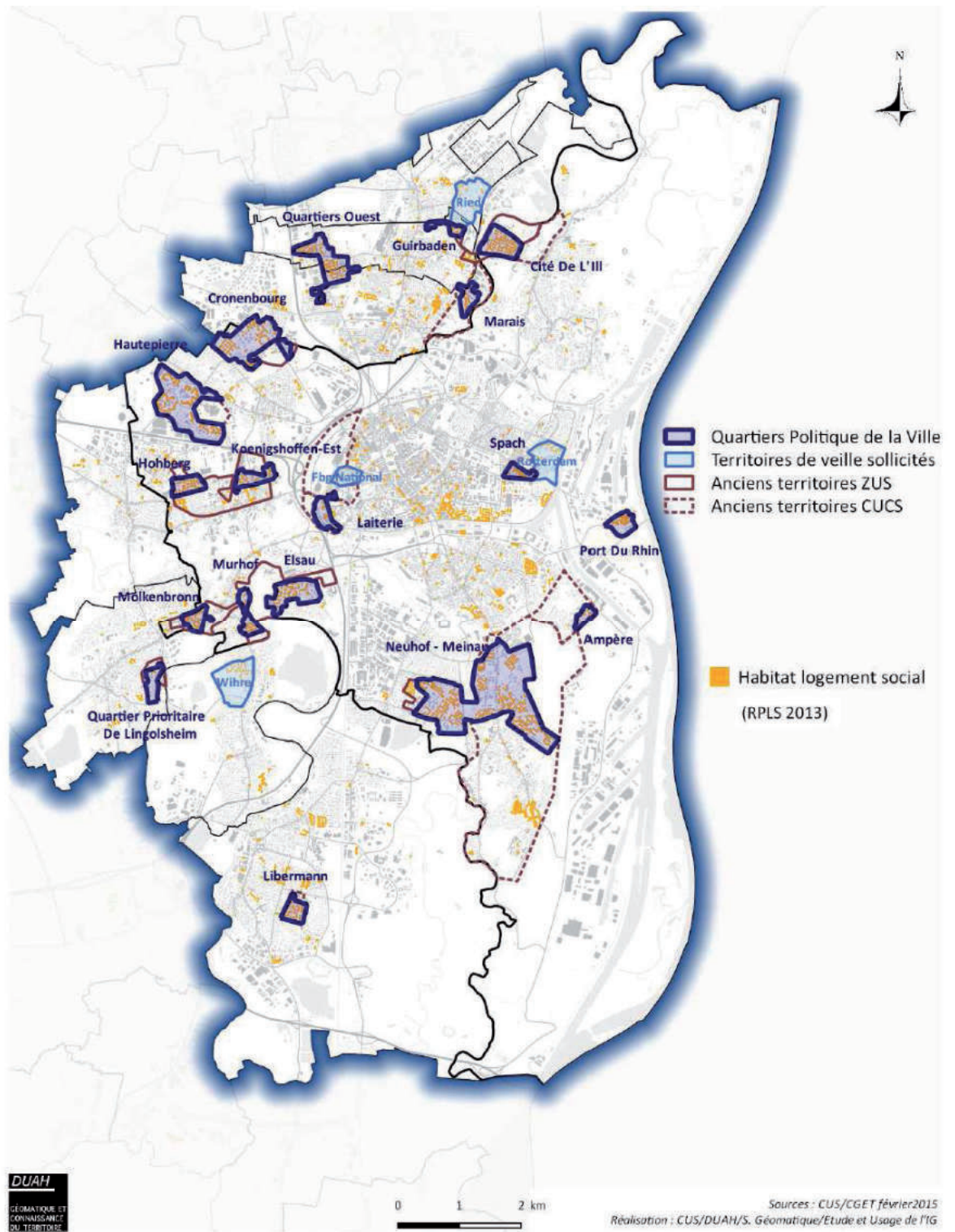
Ainsi, le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg s'applique sur :

- 18 QPV,
- répartis sur 5 communes,
- représentant 77 289 habitants.

Le Contrat de Ville intègre 4 territoires de veille active, répartis sur 3 communes.



Voir carte page suivante



Ancienne et nouvelle géographie prioritaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

1.4 L'identification des priorités par quartier

1.4.1 Les enjeux par quartier prioritaire : les « cahiers de quartier » de l'Eurométropole

La démarche de diagnostic des QPV constitue une étape incontournable pour une connaissance fine et partagée des territoires et une priorisation des enjeux. Des diagnostics territoriaux ont été produits pour chacun des 18 QPV. Ces diagnostics reposent sur le croisement d'un ensemble de contributions qualitatives émanant des Directions de proximité (Strasbourg), des services de l'Eurométropole et des services des communes, et d'indicateurs quantitatifs compilés de manière plus ou moins exhaustive¹² à l'échelle des QPV (90 indicateurs au total issus de sources de données nationales - INSEE, CAF, DGFIP, CPAM, Ministère de l'Intérieur... - , des services de la collectivité - Habitat et rénovation urbaine, Santé, Prévention-sécurité, Mobilité... - et de partenaires - bailleurs sociaux, ORSAL..).

Ces diagnostics ont ensuite été partagés et enrichis avec les services de l'Etat et l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (Education Nationale, CAF, Pôle Emploi, DRAC, bailleurs sociaux...) par le recueil des forces/faiblesses que chacun-e pouvait identifier par QPV. Des diagnostics synthétiques ont également été produits pour les 4 territoires de veille active, qui seront complétés et approfondis dans un second temps.

Des réunions territoriales ont été organisées avec les représentants-es des signataires de la convention-cadre. Elles ont permis de confronter les diagnostics et de proposer en commun les objectifs identifiés comme prioritaires pour chaque QPV. Ces éléments constituent les « cahiers de quartier » qui ont vocation à être partagés et consolidés avec les habitants et les habitantes et les acteurs locaux pour être déclinés en objectifs opérationnels et programmes d'action au sein des conventions d'application territoriale.



Voir partie IV



Voir infra

1.4.2 Vers une typologie des quartiers prioritaires de l'Eurométropole de Strasbourg

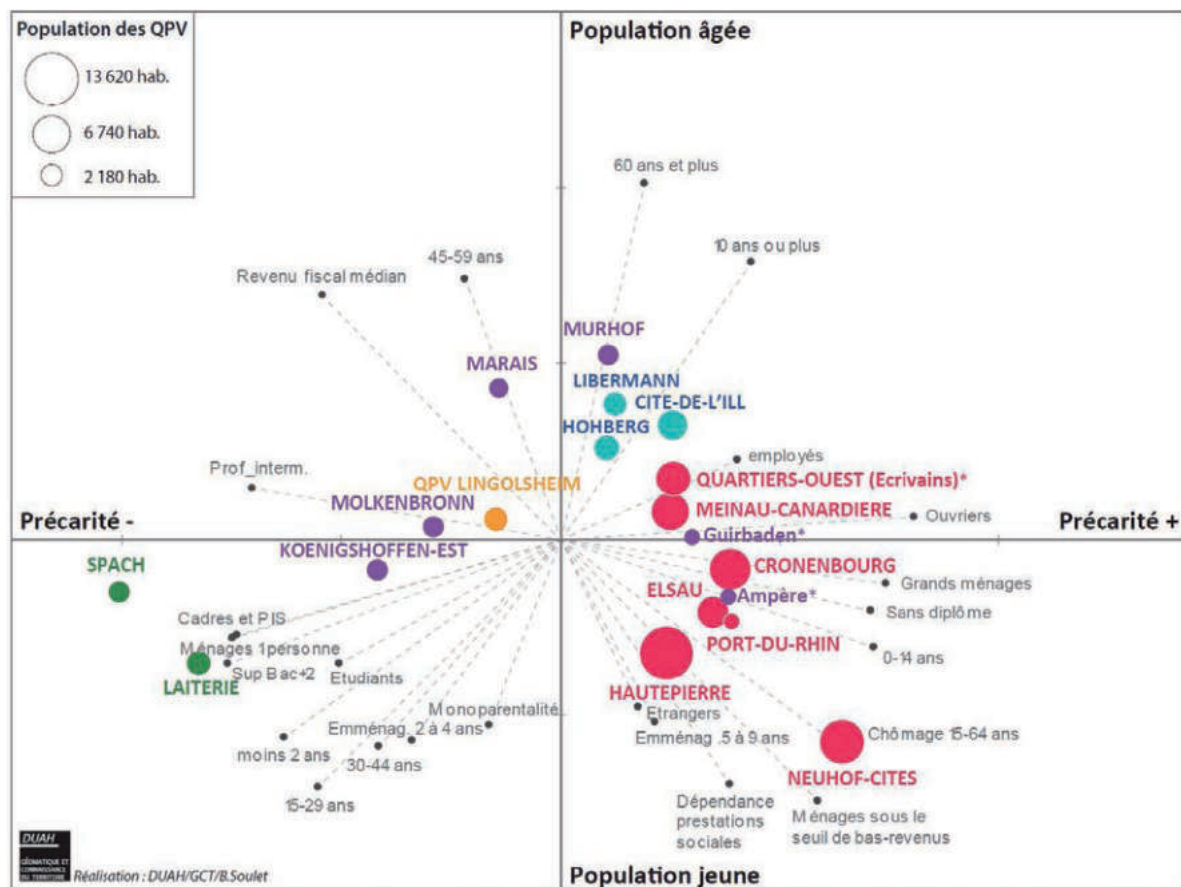
→ 5 grands profils de quartiers prioritaires

Si chacun des territoires prioritaires présente des spécificités sociales et territoriales fortes, il est toutefois possible de dégager des groupes de QPV aux grandes caractéristiques communes. Ces regroupements reposent sur une typologie géographique et sociale des QPV, prenant en compte un ensemble d'indicateurs socio-démographiques ainsi que la situation géographique des QPV au sein du territoire de l'Eurométropole.

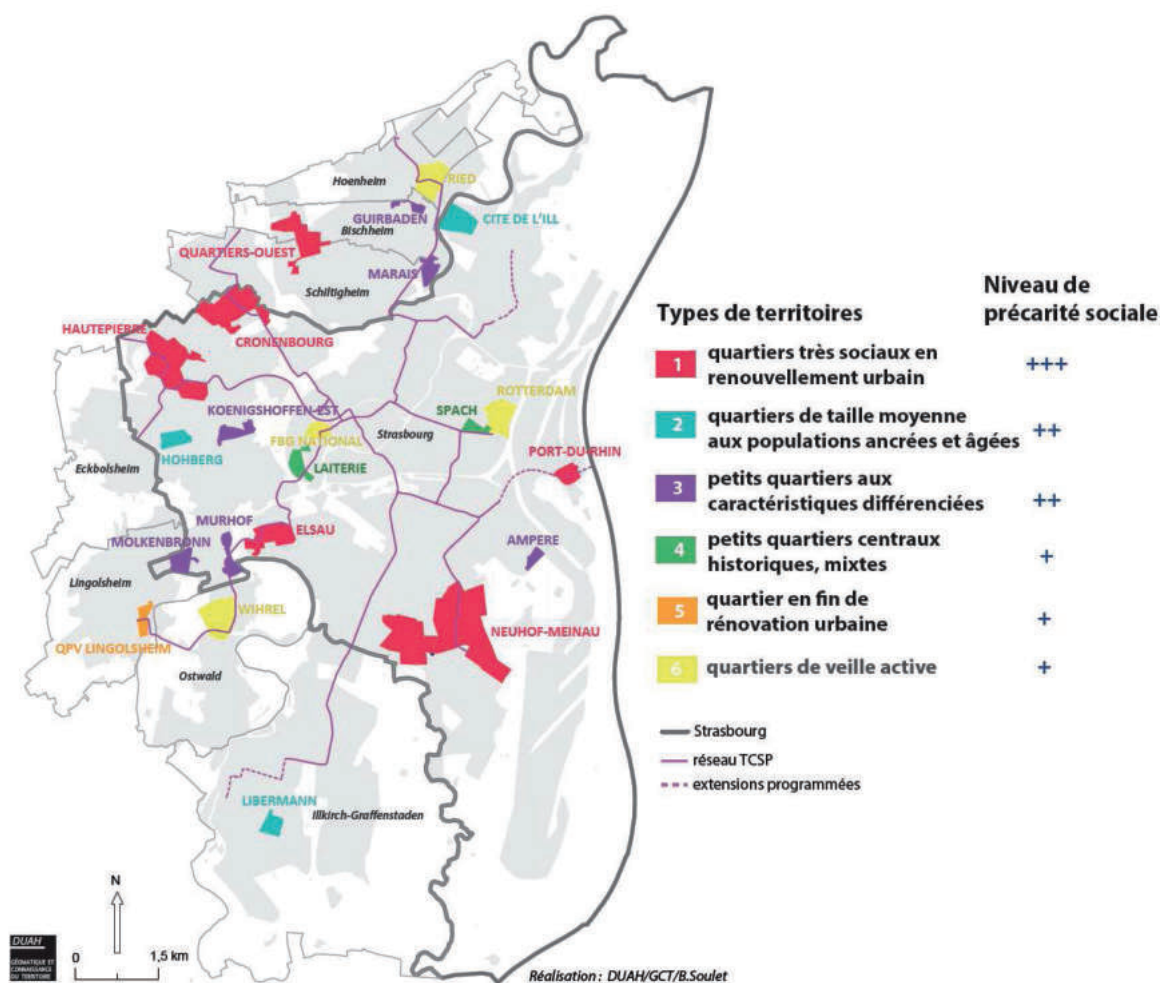
¹² L'ensemble des 90 indicateurs n'ont pu être renseignés exhaustivement pour les 18 QPV. D'une part, pour des raisons méthodologiques de mauvaise correspondance entre les périmètres géographiques des QPV et ceux des Iris Insee (petits quartiers d'environ 2000 hab), brique de base pour la diffusion des données infra-communales du recensement, de la CAF, de la DGFIP ou de la CPAM (le QPV quartiers-ouest par exemple n'a pu être caractériser par ses sources, car à cheval sur 6 Iris); d'autre part, pour des raisons de difficulté d'accès à des données thématiques harmonisées pour l'ensemble des communes : pour un large ensemble de données portant sur la santé, la prévention-sécurité ou les aides communales par exemple, les données ne sont renseignées que pour les 13 QPV de Strasbourg. La prochaine diffusion d'indicateurs quantitatifs par le CGET (1^{er} trimestre 2015) permettra d'enrichir cette première caractérisation/comparaison des 18 QPV.

Cette typologie met en évidence 5 grands types de QPV auxquels se rajoutent les territoires de veille active (type 6).

Profils socio-démographiques des QPV de l'Eurométropole (axes 1 et 2 d'une ACP produite à partir de 24 variables socio-démographiques)



*Les QPV Ampère, Guirbaden et Ecrivains sont exclus de l'analyse en raison d'une mauvaise caractérisation par les Iris-Insee (cf page 2 et 3).
 Sources : INSEE, RP 2010 et 2011; CAF, 2013; sources fiscales 2010-2011
 Leurs positions sur le graphique sont estimées à partir des données disponibles à l'échelle du QPV (revenu fiscal médian) ou produites à partir des données Insee carroyées à 200m (part des 0-17 ans, des 65 ans et plus et des ménages emménagés depuis 5 ans ou plus).



Typologie des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire

- Type 1: quartiers très sociaux avec renouvellement urbain

Neuhof-Meinau, Hautepierre, Cronenbourg, Elsau, Port du Rhin, Quartiers Ouest

Ce type rassemble 6 QPV et 46 931 habitants, avec un revenu fiscal médian de 8 706 euros.

Les QPV du type 1 concentrent les difficultés sociales: taux les plus élevés de ménages sous le seuil de bas-revenus, de chômeurs et chômeuses, de bénéficiaires des prestations sociales, de sans diplômes, de très grandes familles et de monoparentalité, etc. C'est au Neuhof que la précarité sociale est de loin la plus intense (particulièrement dans les secteurs Hautefort et Marschallhof), suivi du Port du-Rhin et des quartiers Elsau et Hautepierre. Le type 1 réunit l'ensemble des quartiers inscrits à l'ANRU et /ou au NPNRU, à l'exception des QPV Lingolsheim et Libermann.

- Type 2: quartiers de taille moyenne aux populations âgées et ancrées

Cité de l'ill, Hohberg, Libermann

Ce type rassemble 3 QPV et 9 540 habitants, avec un revenu fiscal médian de 10 472 euros.

Les QPV du type 2 se distinguent sur le plan socio-démographique par une population âgée, une forte ancienneté de résidence dans le logement, et par une sur-représentation des actifs employés et ouvriers. Le QPV Libermann est marqué par une paupérisation croissante, en partie liée à la plus forte précarité des nouveaux arrivants (baisse du revenu des plus pauvres, forte augmentation du chômage des jeunes).

- **Type 3: petits quartiers aux caractéristiques sociales différenciées**

Murhof, Molkenbronn, Koenigshoffen Est, Marais, Guirbaden, Ampère

Ce type rassemble 6 QPV et 10 620 habitants, avec un revenu fiscal médian de 10 017 euros.

Ces QPV correspondent à de petits secteurs d'habitat social dont la superficie réduite et le faible niveau d'équipement ne permettent pas un fonctionnement «en quartier» ; leur dynamique est fortement liée à un bassin de vie élargi. Ils présentent une diversité de situations sociales : population âgée (Marais, Murhof), forte précarité (Ampère, Guirbaden), population plus mixte (Koenigshoffen-est). Les QPV Molkenbronn et Murhof ont des logiques communes de fonctionnement territorial avec l'Elsau qu'il s'agit de renforcer (ces 3 QPV appartenaient à l'ancienne ZUS Elsau-Montagne-Verte).

- **Type 4: petits quartiers centraux, historiques, mixtes**

Spach et Laiterie

Ce type rassemble 2 QPV et 4 860 habitants, avec un revenu fiscal médian de 11 355 euros.

Les quartiers Spach et Laiterie se distinguent par leur histoire (construction début XXème) et leur localisation dans le centre-ville élargi de Strasbourg. Cette situation centrale explique la mixité qui marque ces QPV : plus forte proportion d'étudiants-es, de jeunes actifs-ves cadres et professions intermédiaires, de petits ménages, niveaux de formation supérieurs, plus faible ancienneté de résidence, plus faible taux de chômage. La part des familles monoparentales est également importante, particulièrement à Spach. Les dynamiques sociales de ces deux quartiers diffèrent toutefois dans la période récente : Spach connaît une forte progression du revenu médian entre 2001 et 2011, quand le QPV Laiterie présente une baisse du revenu des plus pauvres.

- **Type 5: QPV Lingolsheim en fin de rénovation urbaine**

Ce type compte 2 740 habitants, avec un revenu fiscal médian de 10 000 euros.

Il constitue une classe à lui seul du fait des spécificités propres à un quartier en fin de rénovation urbaine. Dans le cadre du 1er PRU, 419 des 567 logements sociaux de la ZUS Tiergartel ont été programmés à la démolition (74%) ; les 148 logements restant seront démolis dans le cadre du NPNRU.

- **Type 6: Quartiers de veille active**

Rotterdam, Faubourg National, Wihrel, Ried

Les quartiers de veille rassemblent 11 200 habitants, avec un revenu fiscal médian de 15 204 euros.

Les territoires de veille active inscrits dans le Contrat de Ville présentent en moyenne un niveau de précarité sociale bien inférieur à celui des QPV (25,9% de ménages à bas-revenus contre 50,9%), un plus fort taux de propriétaires et de personnes âgées. Ils se distinguent toutefois en termes de formes urbaines, de profils socio-démographiques ou d'intensité des difficultés sociales : population plus âgée au Ried, à la Cité Rotterdam et à Wihrel ; concentration des bas-revenus plus élevée à Rotterdam et au Faubourg National ; surreprésentation des 15-29 ans et des petits ménages avec une faible ancienneté de résidence au Faubourg National, quartier également marqué par une inégalité croissante de revenu entre les personnes plus pauvres et celles qui sont plus aisées, dans un contexte d'embourgeoisement du quartier gare. À noter enfin la tendance au décrochage social du quartier Rotterdam, qui présente entre 2001 et 2011 l'évolution du revenu médian la plus faible des territoires de l'Eurométropole (+0,5%) et une baisse du revenu des plus pauvres (-2,1%).

1.4.3 Des conventions d'application territoriale

Le travail de diagnostic et d'identification des objectifs prioritaires, qui a été mené pour chaque QPV entre les partenaires du Contrat de Ville, a donné lieu à la formalisation de "cahiers de quartier" intégrés à la présente convention-cadre (partie IV).

L'enjeu est désormais de :

- disposer pour chaque QPV d'un plan d'action concerté avec les habitants et habitantes et contractualisé entre les partenaires pour décliner les priorités du Contrat de Ville dans le quartier,
- faire de ce plan d'action le support du pilotage du Contrat de Ville dans le quartier (fiches-actions, engagements des partenaires, indicateurs).

La méthode proposée se déroule en deux étapes principales (que chaque commune pourra adapter) :

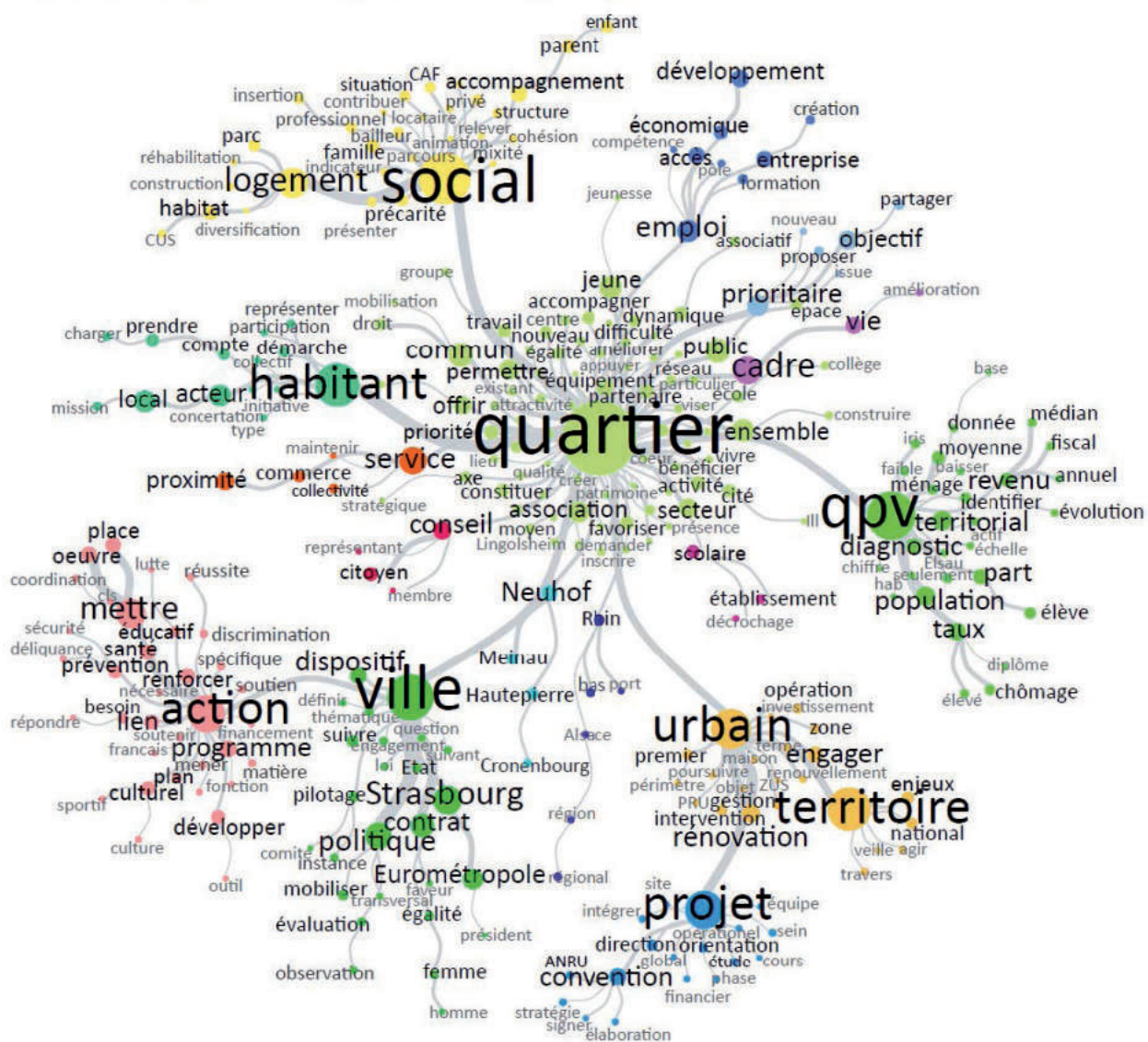
1. **avril à juillet 2015** : une première phase doit s'ouvrir pour **partager et consolider les cahiers de quartier avec les habitants et habitantes et les acteurs des QPV**, en particulier à l'occasion de la mise en place (ou préfiguration) des conseils citoyens ;
2. **septembre à novembre 2015** : **concertations sur les propositions d'actions** avec les habitants et habitantes et les acteurs des QPV, puis formalisation des plans d'action par les partenaires.

Les plans d'action seront validés par **la signature de conventions d'application territoriale** entre les partenaires du Contrat de Ville.



II 2. UN PROJET DE TERRITOIRE INTÉGRANT LES DIMENSIONS SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET URBAINE

réalisation : DUAH/GCT/B.Soulet, à partir du logiciel IRAMUTEQ, laboratoire LERASS



Le projet de territoire: dix orientations prioritaires et des stratégies partagées

L'égalité urbaine constitue l'enjeu majeur de la Politique de la Ville pour une cohésion sociale renforcée au sein de l'Eurométropole. L'action dans les quartiers populaires prend sens et peut répondre aux attentes des populations concernées si elle sait s'ancrer dans leurs réalités quotidiennes. Elle doit prendre en compte les personnes, leur cadre de vie et d'activité et leurs capacités à agir par elles-mêmes et dans leur relation avec les services et les structures citoyennes qui interviennent dans les quartiers.

À partir des enjeux (spécifiques et transversaux) identifiés dans les QPV, 3 finalités et 10 orientations prioritaires sont retenues dans le but de décliner un projet global d'égalité urbaine et de cohésion sociale pour l'Eurométropole de Strasbourg (cf. article 3 de la Convention synthèse). Ce projet définit les résultats attendus des actions et programmes du Contrat de Ville 2015-2020.

Ce projet articule les dimensions de la personne, du territoire et des acteurs. Il vise à mobiliser et soutenir les acteurs locaux (associations, services au public, acteurs économiques...) pour agir dans les quartiers les plus fragiles de l'agglomération, au bénéfice des personnes qui y vivent et avec la participation de celles-ci.

Réaliser le projet de territoire que porte le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg suppose de mobiliser et d'articuler de nombreuses politiques publiques, en intégrant les dimensions sociale, économique et urbaine.

Cette articulation doit se faire au service des projets de quartier et des plans d'action que déclineront les conventions d'application territoriale. Elle doit se faire simultanément autour des enjeux transversaux qui se retrouvent d'un QPV à l'autre et qui interrogent plus globalement les politiques publiques et dispositifs dits « de droit commun ».

Dix-neuf programmes ont été identifiés pour travailler ces enjeux transversaux et thématiques:

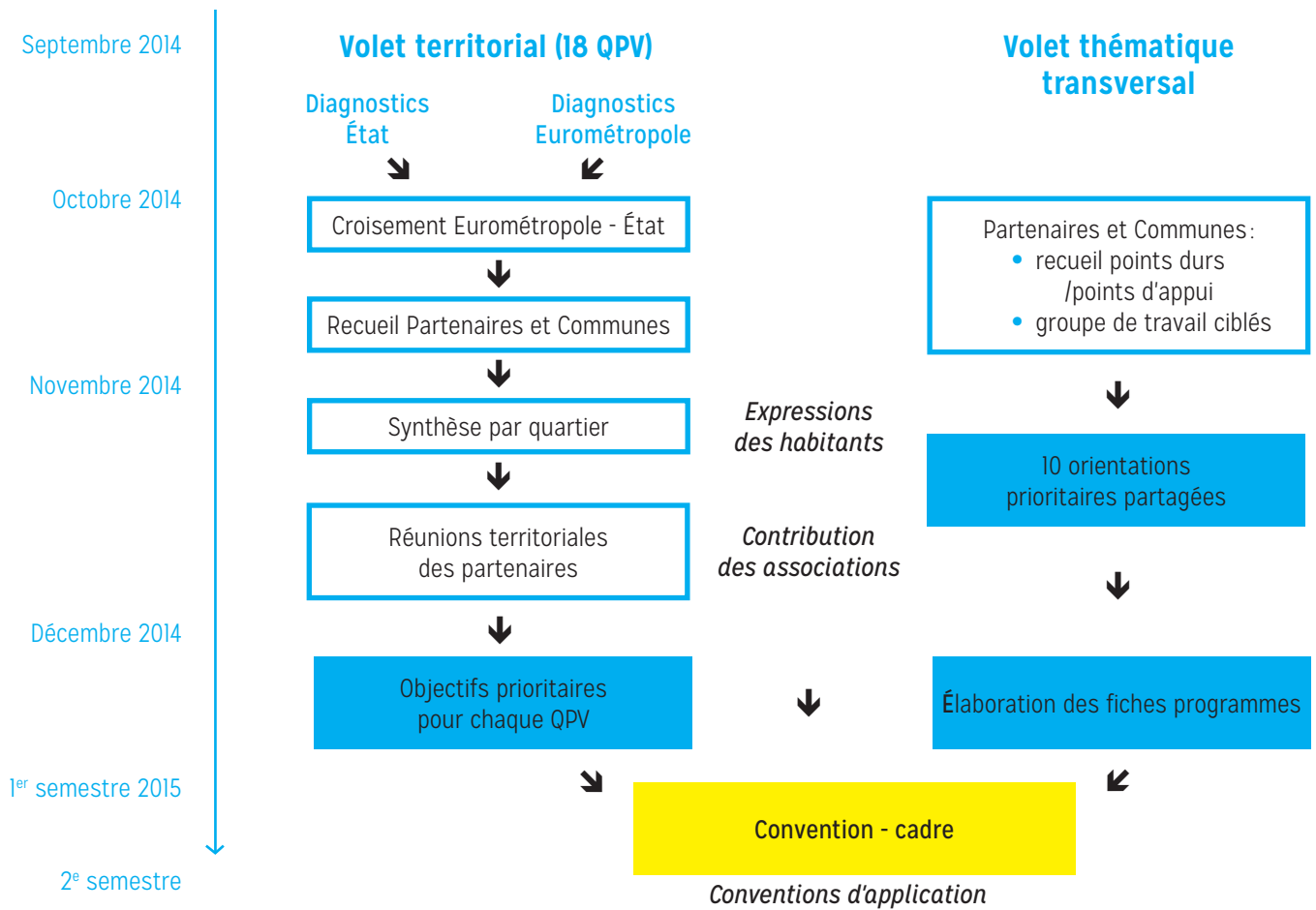
- Programme 1: L'action avec et pour les jeunes
 - Programme 2: La prévention et la lutte contre les discriminations
 - Programme 3: L'égalité femmes-hommes
 - Programme 4: L'apprentissage et la maîtrise de la langue française
- ➔ Pilier Cohésion sociale: développement éducatif et culturel / santé
- Programme 5: L'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire
 - Programme 6: L'attractivité et la valorisation des établissements scolaires
 - Programme 7: L'accompagnement des parents
 - Programme 8: L'accès aux équipements et projets culturels
 - Programme 9: Le partenariat avec l'Université de Strasbourg
 - Programme 10: Santé (articulation CLS II et Contrat de Ville)
- ➔ Pilier Emploi et Développement économique
- Programme 11: Les parcours vers l'emploi
 - Programme 12: Les qualifications et compétences
 - Programme 13: Pour un lien restauré entre habitants-es, entreprises et acteurs de l'emploi
 - Programme 14: Attractivité des territoires et entreprises
 - Programme 15: Création d'entreprises et pérennisation
- ➔ Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain:
- Programme 16: La politique de rénovation urbaine, pilier du développement de l'agglomération
 - Programme 17: La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
 - Programme 18: La convention intercommunale d'attribution des logements sociaux
 - Programme 19: Prévention et Sécurité (articulation CIPS et Contrat de Ville)

La mise en oeuvre des orientations prioritaires du projet de territoire

Les programmes thématiques (le présent chapitre II.2) et les modalités de la gouvernance (chapitre II.3) concourent à la mise en oeuvre des orientations prioritaires du projet de territoire porté par le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2015/2020.

Le schéma ci-après rappelle la démarche d'élaboration du Contrat de Ville présentée en page 17.

La démarche d'élaboration du Contrat de Ville



Voir tableau page suivante, présentant les correspondances entre les orientations du projet de territoire et les programmes thématiques.

UN PROJET DE TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ URBAINE

10 orientations prioritaires issues des diagnostics territoriaux,
en correspondance avec 19 programmes thématiques

La personne

Favoriser pour chacune et chacun, et en priorité pour les jeunes, une trajectoire / un parcours qui lui permette de trouver sa place dans la formation, dans la vie sociale et culturelle, dans l'emploi, en s'appuyant sur ses potentiels ; pour cela :

1. mobiliser et fédérer les acteurs dans les champs de la jeunesse, de l'éducation, de l'éducation populaire, de l'accompagnement des parents et de la culture ;
2. renforcer l'efficacité de la chaîne de l'orientation -insertion-emploi ;
3. garantir l'accès aux droits (dans une logique « droits-devoirs »), prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité femme - homme ;
4. favoriser l'accès à la santé pour toutes et tous ;

Le territoire

Faire de chaque territoire un cadre de vie et d'activité plaisant et attractif pour les habitants-es et les acteurs socio-économiques ; pour cela :

5. renforcer l'attractivité des quartiers : accessibilité et mobilité, accueil et accompagnement des entreprises, adaptation de l'offre de logements, tranquillité urbaine ;
6. développer des services au public de qualité (écoles, commerces, équipements et espaces publics...) ; identifier pour chaque quartier un ou plusieurs "projet(s) d'excellence" ;
7. améliorer l'efficacité de la gestion urbaine de proximité ;

Les acteurs

Restaurer le lien de confiance entre institutions, acteurs et habitants-es :

8. adapter les efforts en fonction des difficultés et fragilités des territoires ; définir des objectifs de résultat fiables ;
9. rendre crédible l'égalité urbaine par une attention renforcée à la qualité de la vie quotidienne ;
10. concevoir et mettre en oeuvre les actions avec les citoyens et citoyennes, reconnaître et accompagner leurs capacités d'initiatives ; évaluer et piloter avec les usagers ; partager avec les associations, chevilles ouvrières de la politique de la ville, consolider leurs dynamiques et leurs projets.

→ Programmes 1, 5, 6, 7, 8 et 9

→ Programmes 11, 12, 13

→ Programmes 2, 3, 4, 18

→ Programme 10

→ Programmes 14, 15, 16, 18, 19

→ Programme 6, 14, 15, 16

→ Programme 17

→ Partie II 3. Une gouvernance renforcée et simplifiée

→ Partie II 3.4

→ Partie II 3.4

→ Partie II 3.2, 3.3

Des "cahiers des charges" pour les différents programmes

Les fiches-programmes qui suivent ont été établies et proposées par les référents-es des institutions et collectivités concernées, soit en s'appuyant sur des démarches structurées déjà engagées entre les partenaires (CLS, CIPS, GUP..) pour mieux les intégrer au Contrat de Ville, soit en identifiant les "points durs" à traiter et les "points d'appui" à valoriser.

La Politique de la Ville a vocation à mobiliser les différentes parties prenantes autour de ce qui fait difficulté dans le but de rechercher les méthodes, les synergies, les expérimentations utiles pour faire avancer les choses. Il s'agit de rechercher les convergences d'analyses et de moyens autour des **problèmes récurrents non résolus ou dont la résolution actuelle n'est pas satisfaisante ("points durs")**, et de définir dans le Contrat de Ville des objectifs cibles et des stratégies pour les résoudre ensemble.

Il s'agit aussi **d'intégrer les atouts que constituent au plan local un certain nombre de réussites ("points d'appui")**, notamment en matière de rénovation urbaine, de réussite éducative, de prévention, d'actions santé, d'actions emploi... autant de points d'appui (au plan des résultats comme au plan des modes et méthodes de travail) qu'il convient de valoriser et consolider dans le nouveau Contrat de Ville.

Les programmes sont les chantiers thématiques permanents et continus du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg. Les fiches-programmes présentées ci-après en constituent en quelque sorte les "cahiers des charges".

D'ici l'automne 2015, ces programmes vont faire l'objet de déclinaisons plus fines en objectifs opérationnels et plans d'action, simultanément au travail d'établissement des conventions d'application territoriales et en lien avec celles-ci. Les partenaires préciseront leurs engagements de moyens dans une perspective pluriannuelle.

Des conventions d'application thématiques viendront formaliser ces engagements, en particulier sur les champs suivants :

- Développement éducatif et culturel : programmes 5 à 9
- Emploi et Développement économique : programmes 11 à 15
- Rénovation urbaine (protocole de préfiguration puis conventions ANRU) : programme 16
- Gestion urbaine de proximité : programme 17
- Convention Intercommunale

LES AXES TRANSVERSAUX

Programme 1 : L'action avec et pour les jeunes

L'action avec et pour les jeunes des quartiers prioritaires constitue un axe transversal du Contrat de Ville. Cet axe doit trouver sa traduction opérationnelle dans les champs de l'éducation, de la culture, du sport, de l'insertion et de l'accès à l'emploi, de la santé, du logement...

Quelques données chiffrées permettent de prendre la mesure de l'écart entre jeunes des QPV et jeunes hors-QPV.

La part des 0-14 ans est surreprésentée dans les QPV : 25,3% pour la moyenne des 13 QPV de Strasbourg. La part des 15-29 ans s'élève à 22,6%. Quasiment la moitié de la population a donc moins de 29 ans (données INSEE RP 2010).

47,5% des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés étaient sans diplôme ou CEP en 2010 contre 26,6% pour la moyenne de Strasbourg. Seulement 6,8% des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 23,1% pour Strasbourg.

Le taux de chômage des 15/24 ans s'élève à 41,8% pour la moyenne des 13 QPV de Strasbourg, contre 29,1% pour la ville (données 2011).

Une offre en direction des jeunes insuffisamment connue ou mal perçue

De manière générale, les acteurs institutionnels et associatifs du territoire déploient une offre riche et diversifiée, y compris à travers des actions inter-quartiers.

Pour autant, cette offre manque de lisibilité, tant sur les quartiers que sur l'ensemble du territoire urbain. Parmi les causes, on note d'une part, le cloisonnement des acteurs (entre les différentes tranches d'âge, entre dispositifs, avec les politiques publiques thématiques de droit commun etc.) et d'autre part, le manque d'espaces d'information identifiés sur le territoire de l'Eurométropole (de type Points Information Jeunesse par exemple).

L'information jeunesse est une information gratuite, de proximité, qui vient compléter les offres des CIO, CDI, Missions locales... Mais l'accès des jeunes à cette information n'est pas assuré de façon égale selon les quartiers.

L'offre en direction des jeunes est à réinterroger sous plusieurs aspects :

- la spécificité de la pré-adolescence doit être mieux prise en compte : en termes d'accueil, de passerelle entre les prises en charge par les secteurs « enfants » et celle des secteurs "ados" ;
- l'offre pour les 10-15 ans est décrite comme insuffisante ou peu adaptée, avec l'absence d'un acteur "structurant" pour cette tranche d'âge ;
- la temporalité de l'offre proposée n'est pas toujours en adéquation avec la temporalité des jeunes (temps extrascolaire essentiellement les soirs et les weekends / moyens humains nécessaires dans ces temps) ;
- nombre de collégiens et collégiennes ne se retrouvent pas dans les activités régulières proposées à l'année, notamment lorsque la présence des parents est requise (déplacement pour des compétitions etc.) ;
- l'absence des filles à partir de l'âge de 10 ans dans la vie de quartier (activités sportives notamment).

Plus globalement, de plus en plus de jeunes se détournent de l'offre existante, rejetant toute forme "institutionnelle ou assimilée".

Des acteurs mobilisés

Le partenariat avec l'inspection académique et le rectorat a été amélioré ces dernières années et l'approche inter-degrés permet d'améliorer la coordination.

Des formations sont proposées aux acteurs, à l'exemple de ce qui est fait pour les intervenantes du CLAS. Le PEL (0-11 ans) et les ATP jeunesse, parentalité et insertion constituent des points d'appui pour la Ville de Strasbourg. Le Conseil départemental a mis en place des comités techniques territoriaux avec les équipes de prévention spécialisée.

L'action avec et pour les jeunes des quartiers prioritaires constitue un axe transversal du Contrat de Ville. Cet axe doit trouver sa traduction opérationnelle dans les champs de l'éducation, de la culture, du sport, de l'insertion et de l'accès à l'emploi, de la santé, du logement...

Quelques données chiffrées permettent de prendre la mesure de l'écart entre jeunes des QPV et jeunes hors-QPV.

La part des 0-14 ans est surreprésentée dans les QPV : 25,3% pour la moyenne des 13 QPV de Strasbourg. La part des 15-29 ans s'élève à 22,6%. Quasiment la moitié de la population a donc moins de 29 ans (données INSEE RP 2010).

47,5% des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés étaient sans diplôme ou CEP en 2010 contre 26,6% pour la moyenne de Strasbourg. Seulement 6,8% des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 23,1% pour Strasbourg.

Le taux de chômage des 15/24 ans s'élève à 41,8% pour la moyenne des 13 QPV de Strasbourg, contre 29,1% pour la ville (données 2011).

Une offre en direction des jeunes insuffisamment connue ou mal perçue

De manière générale, les acteurs institutionnels et associatifs du territoire déploient une offre riche et diversifiée, y compris à travers des actions inter-quartiers.

Pour autant, cette offre manque de lisibilité, tant sur les quartiers que sur l'ensemble du territoire urbain. Parmi les causes, on note d'une part, le cloisonnement des acteurs (entre les différentes tranches d'âge, entre dispositifs, avec les politiques publiques thématiques de droit commun etc.) et d'autre part, le manque d'espaces d'information identifiés sur le territoire de l'Eurométropole (de type Points Information Jeunesse par exemple).

L'information jeunesse est une information gratuite, de proximité, qui vient compléter les offres des CIO, CDI, Missions locales... Mais l'accès des jeunes à cette information n'est pas assuré de façon égale selon les quartiers.

L'offre en direction des jeunes est à réinterroger sous plusieurs aspects :

- la spécificité de la pré-adolescence doit être mieux prise en compte : en termes d'accueil, de passerelle entre les prises en charge par les secteurs "enfants" et celle des secteurs "ados" ;
- l'offre pour les 10-15 ans est décrite comme insuffisante ou peu adaptée, avec l'absence d'un acteur "structurant" pour cette tranche d'âge ;
- la temporalité de l'offre proposée n'est pas toujours en adéquation avec la temporalité des jeunes (temps extrascolaire essentiellement les soirs et les weekends / moyens humains nécessaires dans ces temps) ;
- nombre de collégiens et collégiennes ne se retrouvent pas dans les activités régulières proposées à l'année, notamment lorsque la présence des parents est requise (déplacement pour des compétitions etc.) ;
- l'absence des filles à partir de l'âge de 10 ans dans la vie de quartier (activités sportives notamment).

Plus globalement, de plus en plus de jeunes se détournent de l'offre existante, rejetant toute forme "institutionnelle ou assimilée".

Des acteurs mobilisés

Le partenariat avec l'inspection académique et le rectorat a été amélioré ces dernières années et l'approche inter-degrés permet d'améliorer la coordination.

Des formations sont proposées aux acteurs, à l'exemple de ce qui est fait pour les intervenantes du CLAS. Le PEL (0-11 ans) et les ATP jeunesse, parentalité et insertion constituent des points d'appui pour la Ville de Strasbourg. Le Conseil départemental a mis en place des comités techniques territoriaux avec les équipes de prévention spécialisée.

Programme 2 : La prévention et la lutte contre les discriminations

La prévention et la lutte contre les discriminations apparaissent comme un des enjeux majeurs des politiques publiques pour contribuer à la cohésion sociale et à l'égalité. La loi recense aujourd'hui 20 critères de discrimination et les risques discriminatoires sont présents dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne. Au-delà de l'enjeu en termes de droit, agir dans le domaine des discriminations c'est aussi travailler sur les discriminations systémiques, entendues comme le fait que l'effet discriminatoire sur un groupe de personnes peut résulter non pas d'une décision ou d'une mesure précisément identifiée mais de la combinaison de plusieurs facteurs, et de procédures successives qui, prises isolément, ne semblent pourtant pas être fondées sur des considérations discriminatoires.

La feuille de route relative à la politique d'égalité républicaine et d'intégration, présentée le 11 février 2014 par le Gouvernement, fait reposer la politique d'intégration sur deux axes, en distinguant désormais clairement, la politique d'accueil des nouveaux arrivants, et la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations.

L'intégration à la République se heurte à la persistance de discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, qui pénalisent bon nombre de citoyens français d'origine étrangère ou d'étrangers installés durablement en France.

La refondation de la politique d'intégration doit conduire à renouveler la politique d'égalité républicaine. L'accès de toutes et tous au droit commun doit être garanti (école, emploi, accès à la fonction publique ...) et la lutte contre les discriminations prise en compte dans tous les volets de l'action publique.

La démarche engagée par la Ville de Strasbourg

L'action d'une municipalité, garante de l'intérêt général sur son territoire, concerne l'ensemble de ses citoyens et citoyennes et tous les domaines de la vie quotidienne.

C'est dans cette perspective, que la Ville de Strasbourg a fait le choix de concilier une approche globale et intégrée et des approches plus spécifiques, dans certains domaines ou au regard de certains publics. En effet, plusieurs missions ou services traitent des questions de discriminations et / ou d'égalité, qui visent des publics par ailleurs bénéficiaires de politiques publiques :

- la Mission Egalité de genre et droits des femmes: il est apparu nécessaire de distinguer des discriminations en général celles à l'encontre des femmes en particulier ;
- le Service de soutien à l'autonomie ;
- le Conseil des résidents étrangers ;
- le Service des gens du voyage.

Dès le départ, la Ville de Strasbourg s'est inscrite dans une réflexion prenant en considération toutes les formes de discriminations et a abordé cette problématique comme un processus transversal.

La définition de cette politique, en 2008, s'est appuyée sur les enjeux suivants :

- s'engager dans le domaine de la lutte contre les discriminations :
 - en prenant appui sur le cadre juridique qui reconnaît la discrimination comme un délit et une atteinte au principe d'égalité ;
 - en prenant en compte les discriminations systémiques et la nécessité d'une action sur le long terme ;
- mettre en oeuvre une approche intégrée globale et transversale ;
- travailler dans une logique de mise en réseau tant en interne de la collectivité (dans une logique d'exemplarité) qu'à l'externe (en lien avec les acteurs associatifs et institutionnels travaillant sur ces questions) ;
- agir concrètement par la mise en place d'un programme d'actions.

Forte de ces orientations, la Mission Lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg a mis en oeuvre, depuis la date de sa création en juin 2010, un grand nombre d'actions. Elles forment un ensemble riche et polymorphe montrant la richesse des acteurs et actrices, mais aussi la nécessité de travailler en partenariat et dans l'échange de compétences.

Ces actions sont décrites dans un document bilan autour des 4 axes principaux inscrits dans une délibération adoptée par le Conseil municipal en juin 2013, en vue de la signature d'un plan territorial de prévention des discriminations avec l'Etat.

Il s'agit de :

1. faire reculer les préjugés et les stéréotypes ;
2. identifier, réduire et prévenir les processus discriminatoires sur le territoire en vue d'améliorer la situation des victimes potentielles de discriminations ;
3. tendre à l'exemplarité en interne en conduisant une politique de ressources humaines attentive et combative contre les discriminations ;
4. permettre aux personnes victimes de discrimination d'obtenir réparation.

Les actions de l'Etat en matière de prévention et de lutte contre les discriminations

Depuis 2004, l'Etat réunit chaque année une commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC). La commission est présidée par le Préfet, coprésidée par le Procureur de la République et le Directeur des Services Académiques de l'Education nationale (DASEN). Elle rassemble de nombreux services de l'Etat, des représentants-es des collectivités locales et des acteurs associatifs.

Les réflexions de la commission sont organisées autour de quatre thématiques : égalité entre les femmes et les hommes, discriminations à l'emploi, discriminations à l'accès au logement et éducation à la citoyenneté par la promotion de la diversité.

Des financements spécifiques peuvent être attribués à des actions qui déclinent ces orientations.

L'activité annuelle de la COPEC repose également sur les enjeux d'actualité ; en 2014 ont ainsi été privilégiées les actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. En 2015, la COPEC évoquera les phénomènes de radicalisation et les moyens d'y répondre.

Pourrait également être relancée la réflexion sur les discriminations d'accès au logement, dans le contexte d'élaboration des Contrats de ville et en particulier de la future convention intercommunale de stratégie d'attribution de logements



Cf. programme 18

La prise en compte de la lutte contre les discriminations dans le Contrat de Ville

La prévention et la lutte contre les discriminations sont inscrites comme un des axes transversaux du Contrat de Ville. L'action dans ce domaine pourra s'appuyer sur l'expérience de Strasbourg, même si une réflexion devra être conduite à l'échelle intercommunale. Plusieurs communes de l'Eurométropole ont ainsi développé des plans d'action en faveur des personnes en situation de handicap.

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole, prenant en compte des territoires prioritaires, constitue un levier permettant de mener et d'asseoir des actions à Strasbourg et dans les autres communes en collaboration avec les services et partenaires institutionnels et associatifs ainsi qu'avec les habitants et habitantes.

L'action doit porter sur l'ensemble des critères de discriminations, avec néanmoins une action ciblée autour des discriminations liées à l'origine, au territoire, à l'orientation sexuelle, à l'âge, aux convictions religieuses. Si tous, habitants et habitantes, peuvent être concernés-es par cette question, une vigilance particulière sera portée aux jeunes.

Les objectifs généraux :

- faire reculer les préjugés, stéréotypes et toutes formes de stigmatisations, en valorisant les mémoires (mémoire de l'immigration, mémoire des quartiers...) ;
- promouvoir et renforcer l'accès aux droits et l'égalité de traitement de l'ensemble des personnes, et en particulier des personnes les plus fragiles ou vulnérables ;
- agir prioritairement dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'accès à la culture, au sport et aux loisirs ainsi qu'au logement.

Les axes de travail :

- partager une culture de l'égalité ;
- mener un diagnostic partagé, à partir de « paroles d'acteurs et d'actrices », avec les habitants-es, les professionnels-les, les acteurs associatifs par territoire dans le cadre d'une approche qualitative, et ce compte tenu des limites liées aux approches quantitatives et statistiques (notamment celles sur l'origine ethnique) ;
- définir une stratégie de mise en oeuvre des objectifs en matière de lutte contre les discriminations à l'échelle des territoires ;
- construire une stratégie de sensibilisation-formation de l'ensemble des agents et agentes des collectivités et administrations, intervenant sur les territoires de la Politique de la Ville et/ou concernés-ées par les thématiques. Dans cette perspective, il s'agira également d'organiser en direction des animateurs et animatrices ainsi que des membres des conseils citoyens des temps de sensibilisation et de formation sur les questions de discriminations ;
- renforcer les réseaux existants (voire les développer sur certains territoires moins outillés dans ce domaine) et mutualiser les expériences, les outils ;
- soutenir les acteurs et actrices agissant spécifiquement en matière de lutte contre les discriminations, favoriser et développer les actions sur tous les territoires en tenant compte des réalités locales (environnement associatif, actions menées, diagnostic...).

Une gouvernance au service de la Lutte contre les Discriminations

Dans la logique d'approche intégrée (c'est-à-dire transversale et globale), la prévention et la lutte contre les discriminations doivent être au coeur du Contrat de Ville, au sein des différentes instances de gouvernance.

Les dispositifs et moyens d'observation et d'évaluation devront être développés pour rassembler et partager toutes les données et éléments de diagnostics sur les différents territoires (habitants-es, professionnels-les intervenants-es extérieurs-es) et identifier les indicateurs de suivi permettant d'appréhender les discriminations à l'oeuvre dans le cadre des actions et procédures mis en oeuvre.

Il s'agira également de construire et suivre les évaluations des actions des partenaires du Contrat de Ville et leur impact en matière de lutte contre les discriminations sur les territoires. Des diagnostics spécifiques pourront être menés sur les territoires le nécessitant.

Programme 3 : L'égalité femmes-hommes

Contexte et enjeux

La Loi du 4 août 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes vise à s'attaquer à chacun des obstacles qui retardent ou bloquent le passage de l'égalité formelle à l'égalité réelle dans tous les domaines où ils se manifestent encore: vie professionnelle, vie privée, vie publique et politique.

La lutte contre les inégalités femmes-hommes partout où elles se manifestent vise à :

- combattre les inégalités professionnelles et les discriminations sexuées qui compromettent l'accès aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles ;
- lutter contre la précarité (précarité à l'emploi, précarité financière en cas de séparation de couples...);
- lutter contre les stéréotypes de genre.

Cette loi pose pour la première fois l'égalité entre les femmes et les hommes comme un sujet transverse à tous les domaines de la vie et impose de la considérer comme une pièce maîtresse dans la définition du futur de la société: certes pour construire une société où l'égalité aura une place pleine et entière, mais aussi pour éliminer les clichés et stéréotypes qui rendent la société inégalitaire.

Les collectivités territoriales prennent leur part pour élaborer des politiques adaptées qui prennent en compte l'égalité entre les femmes et les hommes. Au plus proche des citoyens, elles sont les mieux à même de faire évoluer les opinions et les préoccupations de la population et ont la capacité à transmettre les valeurs d'égalité dans la définition, la déclinaison et l'application de leurs politiques économiques, éducatives, sportives, sociales et culturelles.

Elles se doivent de considérer que la violence sexiste n'est pas qu'un sujet de la sphère privée et que le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes est un levier important pour la justice et le développement économique et social.

L'existant

Des cadres existent pour soutenir les initiatives et les engagements des collectivités territoriales dans ce domaine:

- **plan stratégique régional en faveur de l'égalité hommes/femmes**: initié par le Préfet de Région en 2012. Des agences et seize services régionaux et départementaux de l'Etat se sont mobilisés pour élaborer ce plan: DRAC, DRAAF, DREAL, DIRECCTE, DRJSCS, DDCS et DDCSPP, la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, la Justice, la DRFIP, l'INSEE, l'Agence régionale de la Santé, l'Académie de Strasbourg ainsi que pôle emploi.

Inscrit dans le cadre du Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale de la Commission européenne, ce plan vise à favoriser la mise en place d'une égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes. Il doit rendre visible l'ensemble des actions menées sur le territoire alsacien autour des thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'articule autour de 3 axes: l'égalité et en particulier, l'égalité professionnelle et la mixité des métiers, l'égalité dans les différents champs de la société et la prévention des violences faites aux femmes. Il regroupe 82 actions concrètes.

- **charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale** promue par le conseil des communes et régions d'Europe:
 - la Ville de Strasbourg l'a ratifiée le 10 janvier 2010 et a engagé un premier plan municipal d'action autour de trois objectifs déclinés en 36 fiches actions pour la période 2012-2014 ;
Objectif 1: favoriser les politiques volontaristes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration municipale
Objectif 2: Irriguer la ville d'une culture de l'égalité
Objectif 3: soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité.
Un deuxième plan est en cours de préparation pour la période 2015/2017.
 - le Conseil Départemental du Bas Rhin l'a signée le 8 mars 2010.

- **label diversité** obtenu en 2012 par la DRJSCS d'Alsace incluant dans un 1er temps en interne des axes de travail en interne.

Ces engagements mettent en valeur la volonté politique des collectivités en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et le choix d'intervenir sur des objectifs spécifiques et variables selon les institutions. La détermination des priorités et la sélection des objectifs restent le choix de chacune.

Une stratégie informée et intégrée

Les objectifs de lutte contre les préjugés et les stéréotypes qui induisent une inégalité de pouvoir économique, social et politique entre les femmes et les hommes imposent de nouvelles conceptions plus justes et plus égalitaires. A l'échelle des territoires, ces objectifs ne pourront pas être atteints en l'absence d'une connaissance fine de la réalité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette connaissance est en effet un préalable à l'adoption et au soutien de mesures efficaces, mises en oeuvre dans le cadre de politiques adaptées aux citoyens-nes, ou de projets et actions y concourant.

Il est ainsi nécessaire de veiller à inclure dans tout projet et toute proposition d'actions, une connaissance fine des éléments qui fondent le projet ou l'action: éléments de diagnostic genré (sexe, âge, condition sociale et autres indicateurs de genre à définir). Cette trame d'indicateurs devra permettre par ailleurs de faciliter la phase d'évaluation de l'action dans laquelle devra s'inclure le ou les axes d'avancement ou de réalisation ou de difficultés en matière d'égalité.

La mobilisation des acteurs et actrices des territoires aux questions de l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être considérée comme acquise d'emblée ou comme évidente. Elle impose une sensibilisation de chacun-e à ces questions en vue de réduire les stéréotypes pour que chacun-e puisse avancer et intégrer dans sa pratique les principes de l'égalité.

Des objectifs transversaux

- objectiver les inégalités par des données sexuées ;
- développer un plan d'action d'ensemble pour favoriser l'approche intégrée dans les projets et actions des différentes politiques ;
- évaluer les actions au regard des principes d'égalité entre les femmes et les hommes : il est convenu d'inscrire les principes de l'égalité dès la mise en place de la gouvernance, d'inscrire comme nécessaire un accompagnement méthodique au montage, à la réalisation et à l'évaluation, notamment qualitative, des projets et actions.

Pour ce faire, l'importance de prôner le principe d'égalité entre les femmes et les hommes devra être accompagnée d'une stratégie de formation et de prise de conscience des acteurs et actrices sur les questions des inégalités et leurs enjeux ainsi que son intégration dans les dispositifs, projets et politiques locales.

Des pistes de travail et d'amélioration sont à conforter au regard d'un diagnostic qui sera à partager autour d'une trame commune aux différents territoires.

Pistes de travail autour de la sphère du travail :

- types d'emplois, indépendance économique pour les femmes et les hommes (cf. taux de chômage), écarts de rémunération (13% de différence de rémunération), disparité des métiers ;
- financements pour la création d'emplois, l'accès à la formation ;
- protection sociale et lutte contre la pauvreté : accès à l'emploi, durée des carrières, adaptation des prestations.

Pistes de travail autour de la vie privée :

- santé : exposition différenciée aux risques pour la santé ;
- double discrimination des femmes immigrées : appartenance à des groupes en grande difficultés, défense des droits, participation civique, accès à l'enseignement et formation ;
- lutte contre les violences faites aux femmes (accueil, hébergement, accompagnement social...).

Programme 4 : L'apprentissage et la maîtrise de la langue française

Frein à l'insertion sociale et professionnelle et à l'accès aux droits, obstacle à la communication et au vivre ensemble, la non maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit concerne une partie non négligeable de la population des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (36% d'immigrés à HautePierre, 31% à Cronenbourg, 25% au Neuhof).

Particulièrement relevée dans les écoles, les centres médicosociaux, les structures de la petite enfance, les antennes de Pôle Emploi et les Ateliers Territoriaux de Partenaires Insertion à Strasbourg, elle est aussi constatée par les partenaires de l'hébergement d'urgence ou de l'insertion par l'activité économique.

Les besoins d'apprentissage du français langue étrangère sont importants, les réponses semblent insuffisantes et complexes. Ils rejoignent les besoins en savoirs et compétences de base, particulièrement indispensables à l'ère de la société numérique.

Or les dispositifs d'apprentissages sont complexes, évolutifs et peu lisibles. Ils relèvent de différentes politiques publiques et sont peu coordonnés.

Contexte général

La présence étrangère permanente en Alsace et notamment sur les cinq communes de l'Eurométropole concernées par un QPV, villes internationales et cosmopolites est supérieure à la moyenne française. En 2010, sur 363 750 habitants, on comptait 65 446 personnes immigrées¹³ soit 18% de la population. Pour des raisons historiques, on note une proportion plus importante d'immigrés-es non francophones, notamment issus-es de Turquie et des pays de l'Est.

Le diagnostic préalable au PRIPI 2010-2012 (programme régional pour l'intégration des populations immigrées) relevait la grande diversité des migrants-es arrivés-es en Alsace tant au niveau de leur origine géographique que de leur niveau de formation initiale.

Plus globalement, on parlera d'un enjeu majeur d'accès aux droits, pour des migrants (femmes et hommes) venus régulièrement par la procédure du regroupement familial, mais aussi pour des solliciteurs d'asile, des réfugiés, des ressortissants de l'Union Européenne, Roms, Espagnols ou Italiens cherchant à échapper à la crise économique, voire des immigrés présents depuis longtemps qui n'ont pas encore acquis l'autonomie suffisante pour se repérer correctement dans la vie administrative et professionnelle.

La politique nationale d'intégration

La feuille de route du gouvernement du 11 février 2014 relative à la politique d'égalité républicaine et d'intégration fait reposer la politique d'intégration sur deux axes, en distinguant désormais clairement, la politique d'accueil des nouveaux arrivants, et la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations.

- l'accueil des nouveaux arrivants.

La réussite de la phase d'accueil et d'installation des migrants-es en situation régulière de nationalité extra-européenne est considérée comme la condition de leur intégration complète et durable dans la société française.

¹³ Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées.

Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

La réforme engagée souhaite donc inscrire les étrangers primo-arrivants (femmes et hommes) dans de véritables parcours d'accueil et d'intégration caractérisés par un relèvement du niveau d'exigence linguistique, un soutien renforcé à l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines et favorisant une inscription rapide dans les dispositifs de droit commun qui doivent prendre le relais des mesures proposées par l'OFII dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI).

S'agissant plus particulièrement de l'apprentissage de la langue française, l'objectif est d'accompagner chaque nouvel-le arrivant-e dans un parcours de formation linguistique tendant, au terme de cinq années, vers un bon niveau de compétences (niveau A2 sanctionné par un diplôme). Une attention particulière devra donc être portée à la structuration de l'offre de formation, à la professionnalisation des acteurs et actrices de la formation linguistique (hors CAI), notamment les ateliers socio-linguistiques et à l'articulation avec les offres de formation à visée professionnelle.

Les crédits traditionnellement destinés à la politique d'intégration seront recentrés, à partir de 2015, sur les actions destinées aux primo-arrivants-es.

- **un plan d'action pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations.**

L'intégration à la République se heurte à la persistance de discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, qui pénalisent bon nombre de citoyens français d'origine étrangère ou d'étrangers installés durablement en France. La refondation de la politique d'intégration doit conduire à renouveler la politique d'égalité républicaine. L'accès de toutes et tous au droit commun doit être garanti (école, emploi, accès à la fonction publique..) et la lutte contre les discriminations prise en compte dans tous les volets de l'action publique. Si cet accès au droit commun nécessite un approfondissement de la maîtrise de la langue française, les financements devront en être recherchés dans le cadre de dispositifs spécifiques (contrats de ville notamment).

Les politiques d'insertion professionnelle en direction des demandeurs et demandeuses d'emploi recensés-ées

Pilotées par l'Etat, les Régions, en lien avec Pôle Emploi, les Maisons de l'Emploi, les Conseils Généraux, les employeurs, les politiques de formation professionnelle prennent en compte les besoins des publics en matière de compétences de base.

Dans le cadre d'un marché public, la Région Alsace propose chaque année aux demandeurs et demandeuses d'emploi des stages rémunérés en alternance destinés aux migrants-es et aux personnes en difficulté par rapport aux savoirs de base. Un niveau minimal et un projet professionnel validé sont nécessaires pour accéder à ces formations.

La DIRECCTE finance les APP (Ateliers Pédagogiques Personnalisés) et des actions spécifiques liées aux compétences de base.

Le Plan Régional pour l'Accès aux savoirs de base s'efforce de donner une cohérence à ces actions. Les actions de formation linguistiques peuvent aussi être prises en charge par le plan de formation des entreprises. (Fonds de sécurisation des parcours professionnels, OPCA).

La nouvelle loi sur la formation professionnelle devrait faire évoluer ce fonctionnement.

Les actions de proximité pour l'apprentissage du français

Les cours de français pour adultes sont maintenant appelés Ateliers des Savoirs Sociolinguistiques (ASL). Souvent initiés par des bénévoles, sous forme de cours du soir pour les travailleurs migrants puis cours de français pour les femmes venues dans le cadre du regroupement familial, ils se sont développés de façon diversifiée depuis les années 90 et étaient principalement financés par le FASILD et le FSE.

Ils sont mis en oeuvre par des Centres socio culturels et des associations diverses, familiales, clubs de prévention, actives dans l'insertion sociale ou dans l'accompagnement scolaire.

Certaines actions ont lieu dans les écoles pour les parents (Chalet des Mères au Neuhof, la Famille à l'École à Koenigshoffen). Depuis novembre 2009, avec un financement unique de l'Etat, le dispositif de l'Education Nationale "ouvrir l'école aux parents" a rajouté des actions portées par des structures associatives déjà actives dans ce domaine. Dans le cadre du CUCS, ces formations ont été cofinancées par l'Etat, la Ville de Strasbourg et le Conseil Départemental. En 2014, 19 organismes ont été soutenus dans ce cadre, représentant environ 200 places.

Une nouvelle formule, semi intensive, orientée vers l'insertion professionnelle, est financée par le FSE (Fonds Social Européen). Cette offre de proximité, réalisée par des structures principalement associatives, constitue une étape vers un parcours de formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle en plus des autres dispositifs développés par les partenaires.

Les opérateurs ont considérablement fait évoluer leur offre depuis 2007, où un cadre de référence avait été élaboré par les partenaires institutionnels du CUCS. Le référentiel FLI (Français Langue d'Intégration) est une bonne base qui devrait permettre une remise à plat de cette offre et de ses financements.

Actuellement, le "paysage" de l'apprentissage du français se caractérise par un ensemble d'acteurs motivés et compétents mais sans lisibilité, ni pilote fort. Des tentatives de parcours coordonnés de proximité existent et sont à encourager.

UN ENJEU MAJEUR: le pilotage et la coordination

La question de l'apprentissage du français est traitée par de multiples acteurs, chacun dans sa sphère d'intervention. Compétences, motivation, sont présentes de façon constante sur cette problématique et de nombreuses tentatives de coordination se révèlent aujourd'hui insuffisantes.

Parallèlement aux changements institutionnels et de logiques financières, on assiste aussi à la fragilisation de certaines structures associatives liées (certaines ayant disparu, notamment le CLAPEST). Il convient donc d'optimiser de façon pragmatique tous ces éléments en s'appuyant sur l'ensemble des acquis.

Partenaires à mobiliser

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs
OFII, DRJSCS, DDCS, Conseil Régional, Conseil Départemental, Pôle Emploi, Education Nationale, Communes, Ville de Strasbourg, Conseil des résidents étrangers (Ville de Strasbourg)	Escal, Crapt Carli, Fédération des CSC, Parents d'élèves, ORIV, Migration santé, Contact et Promotion...

Proposition de méthode

1. Objectiver les besoins: croiser les données (Pôle emploi, OFII, Escal, RSA) ;
2. Partager les diagnostics entre partenaires institutionnels et associatifs. Se mettre d'accord sur les bons niveaux de pilotage et de coordination. (Département, agglomération, quartier) ;
3. Optimiser les financements en vue de parcours les plus cohérents possibles (social - professionnel) ;
4. L'apprentissage ne résout pas tout: des informations traduites, des adultes relais, des interprètes permettent aussi une augmentation de l'autonomie.

PILIER COHÉSION SOCIALE

Programme 5 : L'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire

Le Ministère de l'Education Nationale définit le décrochage de la manière suivante : " Il s'agit d'un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme".

Le décrochage en cours de formation est un phénomène complexe et multifactoriel. Il concerne autant le statut scolaire que l'apprentissage. Deux types de causes sont néanmoins identifiés par le ministère de l'éducation nationale : celles liées aux difficultés scolaires et au fonctionnement des procédures d'orientation et d'affectation et celles liées aux difficultés personnelles et à l'environnement social et familial.

Taux de décrocheurs en 2013 dans l'académie de Strasbourg : 5,8% (taux national : 8,4%)¹⁴ Globalement, pour la tranche d'âge 16-24 ans, le taux de jeunes sans diplôme s'élevait en 2011 à 11% (RP 2011), avec une diminution observée depuis 10 ans : 14,6% en 1999 - 13,2% en 2006. L'objectif national est de parvenir à un taux de sortie sans diplôme de 9,5% (au plan européen, l'objectif est de 10%).

¹⁴ Ce taux concerne les élèves de plus de 16 ans sortant du système de formation sans diplôme, rapporté à l'ensemble des élèves scolarisés de la même tranche d'âge.

PROBLÉMATIQUE :

La question de l'accompagnement à la scolarité au 1^{er} et 2nd degré et du décrochage est identifiée comme "point dur" du futur Contrat de Ville car il a des conséquences durables :

- sur les enfants dont les difficultés scolaires compromettent leur réussite future ;
- sur les jeunes, collégiens-nes et lycéens-nes concernés-es, pour lesquels la poursuite des études est handicapée et l'insertion professionnelle particulièrement difficile ;
- sur l'ambiance des quartiers avec les répercussions en termes d'économie souterraine et d'incivilités liées au désœuvrement.

L'action des partenaires en matière de décrochage

Au plan national

Le diagnostic mené au niveau national en 2013-2014 indique les marges de progrès pour mener efficacement une prévention des sorties sans diplôme :

- une multiplicité des acteurs : l'Education Nationale principalement, mais également d'autres services de l'Etat, des collectivités territoriales et des réseaux associatifs ;
- une difficulté persistante d'articulation entre des dispositifs qui ne visent pas forcément les mêmes publics ni les mêmes objectifs (lutte contre la délinquance, réussite scolaire, protection de l'enfance, insertion professionnelle...) ;
- la nécessité d'un rééquilibrage entre accompagnement scolaire, prévention, intervention et remédiation.

Pour ces raisons le gouvernement a lancé un vaste plan national "Tous mobilisés pour vaincre le décrochage" qui comporte plusieurs mesures dont les plus importantes visent :

- à renforcer les dispositions modifiant les procédures d'orientation et d'affectation des élèves (refonte de l'orientation) ;
- à intégrer dans la mission des équipes pédagogiques de tous les niveaux d'enseignement la responsabilité de la prévention des risques de ruptures ;
- à développer avec les partenaires les "alliances éducatives" ;
- à renforcer le rôle des plates formes de suivi et d'appui aux élèves décrocheurs, en lien avec la région.

L'académie de Strasbourg

Plusieurs axes de travail sont déjà mis en oeuvre et sont appelés à se développer :

- l'Education Nationale participe activement aux différents dispositifs partenariaux (CLAS, REAAP, PRE) ;

- les Lieux d'accueil temporaires individualisés (LATI) (dans certains collèges): dispositif de prise en charge des élèves "décrocheurs" en temps scolaire et dans les établissements par une équipe pluridisciplinaire ;
- autres actions: Ouvrir l'école aux parents – les PPRE – l'Accompagnement éducatif - APC¹⁵ – l'École Ouverte – Les Cordées de la Réussite – le CECS¹⁶ les Mallettes des Parents CP et 6ème (outils), Adultes relais mis à disposition dans les collèges.

Surtout, la base même de la lutte contre le décrochage en cours de formation réside d'une part dans l'organisation de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), levier essentiel des réseaux locaux FoQualE (Formation qualification emploi) et d'autre part, les plates formes de suivi et d'appui aux élèves décrocheurs (PSAD).

- Missions MLDS: accueil, conseil et suivi des élèves en rupture (par les coordonnateurs locaux) en lien avec les conseillers-res d'orientation psychologues des CIO. Dans le cadre du réseau FOQUALE ils/elles contribuent à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi des actions menées dans les établissements pour les objectifs de prévention et de rémédiation ;
- Missions PSAD: pilotées par les directeurs et directrices de CIO et par délégation du Préfet, lieux essentiels de la concertation avec l'ensemble des partenaires (missions locales, établissements, services des collectivités, associations etc.) pour d'une part le traitement des situations repérées dans le cadre du repérage SIEI (système interministériel d'échanges d'informations) et d'autre part pour mener des actions convergentes dans le domaine du retour en formation. Le lien entre l'action de la MLDS et celle des missions locales est de ce fait renforcé.

La loi du 5 mars 2014 prévoit la signature d'une convention entre le Recteur, le Préfet et le Président du conseil régional pour organiser l'articulation des compétences respectives de l'Etat et du conseil régional. Elle devrait prendre effet au 1er juillet 2015.

La Région

La Région a mis en place le dispositif "Perdus de vue" principalement piloté par les Missions Locales avec des opérateurs différents selon les territoires. Le développement de l'offre de formation professionnelle, source de solutions de sortie pour les jeunes décrocheurs est également un levier.

Les Missions locales

Elles sont impliquées activement dans la prévention du décrochage scolaire, membres de la Plateforme de décrochage qui se réunit mensuellement sur le bassin de Strasbourg. L'objectif de cette plateforme est de repérer les jeunes ayant décroché de leur parcours scolaire et d'organiser des actions visant à les inscrire dans un accompagnement proposé par l'un des acteurs associés: CIO et Mission Locale principalement mais également l'École 2^e Chance ou l'EPIDE par exemple.

À ce jour plus de 200 jeunes ont intégré ce dispositif d'accompagnement renforcé individuel. C'est également dans le cadre de la Plateforme qu'est initié le Forum Jeunes organisé en septembre à la Maison de la Région. Ce forum s'adresse à tous les jeunes sans affectation ou en rupture scolaire.

Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental participe à divers titres à la prévention du décrochage :

- par son action sociale territoriale et la mission de protection de l'enfance mise en oeuvre par délégation sur la ville de Strasbourg et les unités territoriales médicosociales (UTAMS) sur les autres villes de l'Eurométropole. Des partenariats ont été mis en place avec les écoles et collèges du territoire ;

- par l'action menée par la prévention spécialisée dans les collèges, notamment contre la déscolarisation et l'exclusion scolaire (participation à la mise en oeuvre des LATI¹⁷ ou autres actions partenariales) ;
- par les moyens matériels nécessaires à la mise en oeuvre des actions complémentaires aux établissements pour lutter contre le décrochage ;
- par le co-financement des CLAS en faveur des collégiens-nes et soutien d'autres initiatives
- il est avec la CAF et le Rectorat, copilote du SDAP ;
- il propose et développe des actions éducatives en direction des collégiens-nes (et par extension aux groupes de jeunes accompagnés) à partir de ses compétences sportives ou culturelles, en matière d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risques, en faveur de l'engagement citoyen.

L'Eurométropole

Dans le Contrat intercommunal de prévention et de sécurité (CIPS), deux axes de travail abordent la question du décrochage scolaire :

Axe 1 Protection des mineurs et prévention de la délinquance

La fiche action 1.5 "Lutter contre l'absentéisme scolaire" pilotée par l'inspection d'académie avec un-e représentant-e du procureur, de la police nationale, de la gendarmerie, du Conseil Départemental et de la Ville (service Prévention urbaine).

La fiche action 1.6 "Prévenir le décrochage scolaire" pilotée par l'inspection d'académie avec les services sociaux de la ville, le Conseil Départemental et le service Prévention urbaine.

Axe 8 Mise en oeuvre de groupes de traitement de difficultés spécifiques

Quatre instances dédiées de suivi des mineurs en difficulté, sous le pilotage du Parquet, traitent nominativement des cas de jeunes, de la primaire au lycée, sans distinction d'âge, recherchent des solutions individuelles avec pour objectif de prévenir la délinquance : l'une couvre Haute-pierre / Koenigshoffen / Poteries / Cronenbourg, une 2^e couvre le Neuhof (avec ouverture sur le Port du Rhin en 2015), une 3^e couvre Meinau - Elsau, et une quatrième couvre depuis peu Bischheim/ Hoenheim/ Schiltigheim.

En 2014, les instances actives ont traité une centaine de situation de mineurs en difficulté. Ces lignes d'actions sont évaluées annuellement. En 2015, les instances dédiées couvriront l'ensemble des établissements scolaires situés en REP et REP+ sur Strasbourg et les communes nord de l'agglomération.

Ville de Strasbourg

La direction de l'enfance et de l'éducation

La direction de l'enfance et de l'éducation participe activement à l'animation et au suivi du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), dispositif départemental qui prend en charge hors temps scolaire des élèves d'écoles élémentaires, collèges et lycées en difficulté sur 3 volets, aide méthodologique, ouverture culturelle et soutien à la parentalité.

La Caisse des Ecoles porte le Projet de réussite éducative (PRE). Ce dispositif a pour objectif d'accompagner des enfants et des adolescents-es de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Ces deux dispositifs de la Politique de la Ville financés principalement par l'Etat, la CAF, la Ville et le Conseil Départemental permettent la détection au sein de l'établissement scolaire d'enfants et d'adolescents-es en difficulté et de prévenir le décrochage scolaire.

La direction des solidarités et de la santé, service de santé scolaire

Le service de la santé scolaire est destinataire des avis d'absence pour les élèves des écoles élémentaires. Charge à l'assistant-e social-e du service de prendre contact avec les familles.

En moyenne, environ un avis pour 100 élèves.

¹⁷ LATI: Lieu d'Accueil
Temporaire Individualisé

L'objectif pour la Direction des solidarités et de la santé est de participer ainsi à la mission de protection de l'enfance, compétence du Conseil Départemental qui lui a été déléguée en partie sur son territoire.

Autres acteurs au niveau territorial

Les acteurs de quartier s'emparent aussi du sujet dans certains territoires et engagent des actions éducatives sous 3 angles :

- accompagnement scolaire des enfants ;
- accompagnement à la construction d'un projet professionnel ;
- lutte contre les réseaux.

Et ce, au travers notamment des dispositifs de concertation locale (PEL, CLAS, ATP...).

ENJEUX / OBJECTIFS/ PROPOSITIONS D' ACTIONS

1. Définir les voies et moyens d'un pilotage éducatif élargi (*EN, collectivités locales, associations*) chargé de porter les priorités et de les mettre en place, de clarifier les compétences respectives et partagées, d'animer les instances d'échanges et de régulation, ainsi que la formation des acteurs :
 - valoriser et renforcer les instances de pilotage quand elles existent et favoriser les alliances éducatives ;
 - formation/culture commune/posture de l'adulte au contact de l'enfant ;
 - projet Educatif Local (PEL) ;
 - finaliser la démarche de partage de données et de diagnostic par écoles (tableau des dispositifs éducatifs).
2. Réaliser un meilleur partage des données statistiques et des diagnostics relatifs au décrochage scolaire pour une stratégie de lutte contre le décrochage dans une approche territoriale et évaluer les besoins de manière exhaustive et partagée par quartier.
3. Améliorer la lisibilité et la valorisation des moyens existants pour aider les enfants et les jeunes :
 - rendre lisibles et plus efficaces les CLAS + l'AE (augmenter le volume, nouvelle charte) ;
 - étendre ou renforcer le dispositif d'adultes relais au sein des collèges, dans le cadre des alliances éducatives mais aussi dans les établissements du premier degré pour assurer un rôle de médiation avec les familles ;
 - développer l'engagement dans le cadre du Service Civique pour les jeunes en rupture de formation ;
 - identifier sur des territoires de proximité des personnes ressources pour diffuser de l'information, réunir les acteurs.
4. Développer les relations et des actions réunissant adultes - enfants et jeunes, pour développer des actions de prévention du décrochage (structures de proximité, culturelles, sportives, scolaires, socio-éducatives, éducation populaire...):
 - ré-activer l'accompagnement à la scolarité des enfants de manière individuelle à travers le réseau des étudiants-es, favorisant le tissage de nouveaux liens sociaux entre enfants et étudiants-es ;
 - augmenter l'offre d'accompagnement collectif en petits groupes (entre 5 et 8 enfants) ;
 - traduire des documents en direction des parents ;
 - développer les partenariats entre intervenants sociaux et établissements scolaires ;
 - établir un lien plus étroit avec les associations développant la connaissance des métiers et des contacts avec les structures d'insertion professionnelle par des actions régulières.



Cf. programme 9

Programme 6 : l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires

ENJEUX ET PROBLEMATIQUE

Le recrutement des établissements scolaires traduit en théorie la sociodémographie des quartiers d'habitation qui leur sont rattachés par l'effet de la carte scolaire. Elle se caractérise par une homogénéité plus ou moins grande dans la sociologie des élèves accueillis, laquelle renvoie aux niveaux de ressources (financières, sociales...) disponibles pour la scolarité¹⁸.

18 Les conditions financières très faibles de certaines familles ne freinent pas le choix d'évitement vers les établissements scolaires privés.

De fait, la faiblesse de la mixité sociale dans les établissements de l'éducation prioritaire pèse sur les résultats et la trajectoire future des élèves. La rénovation urbaine qui a permis la diversification de l'offre de logement et partant, une plus grande mixité sociale dans les quartiers prioritaires devrait contribuer, par le jeu de la sectorisation, à une plus grande mixité dans les établissements concernés.

Le constat est autre : les familles nouvellement installées et plus favorisées expriment de fortes réticences à inscrire leurs enfants dans les établissements scolaires du secteur. Il existe même le risque d'un départ de celles dont les enfants parviennent à l'âge d'être scolarisés. L'enjeu est là d'éviter un retour en arrière concernant la mixité sociale nouvellement créée dans ces territoires. Par ailleurs, la dévalorisation des établissements accroît le sentiment de relégation des habitants et habitantes et leurs appréhensions vis-à-vis de la scolarité des enfants qui n'est pas moins investie dans les quartiers défavorisés par les parents. Le deuxième enjeu est la valorisation des élèves, de leur établissement et de leur quartier, facteurs de réussite scolaire.

La question de l'attractivité des établissements est ainsi plus large que celle de leur mixité :

- l'attractivité des établissements prioritaires peut constituer un premier niveau d'objectifs, renvoyant notamment à une politique de développement des filières d'excellence ;
- la mixité sociale dans ces établissements pose d'autres questions particulièrement difficiles : quelles perspectives pour les établissements dont le "marquage social" va de pair avec un taux d'occupation particulièrement faible ? Quelle politique en matière de sectorisation en élémentaire et peut-être plus encore au collège ? Quelle politique en matière de dérogations scolaires ?

L'analyse des demandes de dérogation scolaire dans le premier degré gérées par les communes montre la diversité des motifs et explications possibles. Il serait nécessaire de croiser cette analyse avec celles réalisées par la DSDEN pour une vision plus large incluant notamment les collèges.

CONSTAT

La scolarisation dans le privé

Dans le premier degré, les établissements privés sous contrats d'association sont au nombre de 12 pour 4 établissements en contrat simple.

Leur effectif strasbourgeois, en légère croissance entre 2014-2015 et 2013-2014 (+2,2%) augmente davantage sur une plus longue période (+10% depuis 2009-2010).

L'évitement scolaire en primaire

L'analyse des demandes de dérogations scolaires dans les écoles les plus concernées permet de formuler des hypothèses concernant les motifs d'évitement, lesquels sont évidemment formulés en regards des motifs reconnus par la Ville.

Les motifs fondant une dérogation de droit sont les suivants : garde par une tierce personne, regroupement de la fratrie, déménagement, filière bilingue⁹, classes spécialisées dans le cas de situation de handicap. La proximité d'écoles plus attractives disposant de filières d'excellence, en particulier classes bilingues et classes en horaires aménagés peut renforcer l'évitement de certains établissements.

Les autres motifs pouvant jouer, sans entraîner pour autant de droits en matière de dérogation, sont l'image de l'établissement (du fait d'une fréquentation ou de la proximité de publics en précarité, comme les gens du voyage et des familles en difficultés sociales) la réputation de l'équipe enseignante, le niveau de services comme la présence ou l'absence d'une restauration scolaire sur site, l'accessibilité de l'établissement.

L'évitement du collège

Les mêmes constats peuvent être réalisés pour les collèges. L'évitement est souvent lié à l'image du quartier plus qu'à la qualité de l'établissement et dans ce domaine, il existe peu de rationalité dans les choix opérés par les parents. En outre, lorsqu'un évitement fort concerne des collèges, la stratégie peut passer par un évitement des écoles de secteur.

Le Conseil Départemental dispose actuellement de 4 000 places disponibles sur les 33 collèges de l'Eurométropole, donnant ainsi des opportunités d'évolution de la carte. Une réflexion est à conduire sur la carte scolaire en relation avec la DSDEN et les Villes (celle des collèges n'a pas été révisée depuis 60 ans). Le travail doit s'accompagner d'une réflexion sur l'attractivité des collèges, avec notamment les sections spécifiques et l'accès aux établissements, accès facilité par la mobilité possible des collégiens et des collégiennes dans une métropole disposant d'un réseau de transport satisfaisant. Ces deux composantes sont des ouvertures pour aborder les questions de mixité sociale.

LES LEVIERS D'ACTIONS

En termes de sectorisation

La carte scolaire, en primaire est régulièrement modifiée par la commune principalement pour accompagner l'évolution démographique ; pour les collèges, le travail est engagé par le Conseil Départemental en partenariat avec l'Education Nationale. L'existence de critères de dérogation contrôlés par une commission dédiée, au sein de laquelle une réflexion sur l'équité de traitement pourrait être intéressante, autour des exceptions acceptables. Reste cependant qu'il est très difficile, malgré les interpellations des écoles, de rejeter les demandes de dérogation de parents qui évitent une école de quartier prioritaire si cette demande est fondée sur des motifs de droit.

Des actions importantes en termes de qualité des équipements et de services ouverts aux familles

- rénovation de groupes scolaires avec ouverture de restaurations scolaires sur sites autant que possible ;
- renforcement des moyens humains et des services dans les établissements en éducation prioritaire : effectifs réduits, dispositif plus de maîtres que de classes, aides éducatives (DSDEN), ATSEM et activités périscolaires (Ville), etc. ;
- développement des classes bilingues dans les quartiers prioritaires où elles restent sous-représentées en raison d'une demande plus faible. Par ailleurs, les classes bilingues y sont ouvertes seulement en moyenne section pour stabiliser le français ;
- création de classes à horaires aménagés musique et sport.

Le dynamisme des établissements et de leurs partenaires

- nombreuses actions de partenaires de quartier pour faciliter l'entrée en école maternelle ("allons à la grande école"), en école élémentaire ou en collège (visite ouverte en fin d'année aux CM2 dans certains établissements, accueil lors des vacances ouvertes,...) ;
- meilleure communication auprès des associations de quartier sur les moyens pédagogiques mobilisables pour les élèves, notamment ceux en difficulté.

Une réelle difficulté concernant l'accueil des publics précaires

La concentration de difficultés dues à la sectorisation et renforcée par l'évitement est encore aggravée dans certains cas par l'accueil d'enfants de familles en précarité (enfants du voyage, familles du 115, primo-arrivants). L'arrivée en cours d'année de ces familles connaissant des précarités sociales, culturelles... ajoute une difficulté supplémentaire à la scolarisation de leurs enfants. Néanmoins, des moyens sont mis en oeuvre pour organiser la prise en charge des élèves à profil particuliers (intégration des UPE2A, etc.).

Communiquer en direction des parents

Commencer un travail de communication avec les parents très tôt dans la scolarisation en écoles élémentaires (dès le CE2) en valorisant les moyens d'aides dans le public, les résultats scolaires du Brevet des collèges, cursus lycée et universitaire.

En termes de formation, de recrutement des personnels en partenariats

Analyse de pratiques avec les partenaires du territoire (CSC, prévention spécialisée, Mission Locale, Pôle Emploi etc.).

Expérimenter des formations-accompagnements des personnels éducatifs d'un secteur donné (Éducation Nationale / partenaires socio-éducatifs) pour assurer des continuités, des partenariats réels.

Le diagnostic sera approfondi sur chacun des sites, en associant les établissements, les équipes périscolaires, mais aussi les parents pour établir des priorités et construire des plans d'action adaptés.

Parties prenantes :

Éducation nationale,
Villes (services éducation et culture)
Conseil Départemental.
DRAC
Associations.
Parents d'élèves.

Programme 7: l'accompagnement des parents

CONTEXTE ET ENJEU

Depuis deux décennies, le concept de parentalité se développe dans un contexte de multiplication des formes de familles. La famille s'inscrit dans un contexte d'évolution politique, sociale, culturelle, juridique et économique de la société. Les pouvoirs publics agissent à la fois aux côtés des parents dans la coéducation et pour les accompagner dans leur fonction éducative.

La parentalité désigne " d'une façon large la fonction d'être parent, en y incluant à la fois des responsabilités juridiques telles que la loi les définit, des responsabilités morales telles que la société et la culture les imposent et des responsabilités éducatives " (dictionnaire critique d'action sociale).

Dans la conclusion d'un récent rapport d'évaluation de la politique de soutien à la parentalité (février 2013), l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) estime que les pouvoirs publics ont tout intérêt à consolider et amplifier le soutien à la parentalité et que les multiples évaluations des dispositifs mis en oeuvre démontrent des impacts favorables pour les bénéficiaires.

Le schéma départemental d'accompagnement des parents

Le schéma départemental d'accompagnement des parents (SDAP) signé en octobre 2014 par l'ensemble des partenaires donne un état des lieux complet du territoire -démographie, structure familiale, pauvreté et précarité, offre de services existants, territoires prioritaires- et définit les orientations.

Les orientations stratégiques du SDAP du Bas-Rhin

- réduire les inégalités d'accès aux services ;
- encourager l'implication des parents ;
- coordonner l'information ;
- consolider le financement des services et dispositifs.

Les thématiques abordées en fonction de la situation des parents

- Devenir parents: accompagner le passage à la parentalité ;
- Etre parent d'un jeune enfant : développer l'offre d'accueil, favoriser l'accès aux familles pauvres, valoriser l'accueil individuel pour réduire le déficit de confiance, développer la qualité d'accueil, faciliter la recherche d'un mode d'accueil ;
- Etre parent d'un enfant ou d'un-e adolescent-e : aider les parents à dialoguer avec l'école, soutenir les parents vulnérables dans leurs relations à leur enfant, accompagner les parents face aux conduites à risques de leur enfant ;
- Séparés mais toujours parents: permettre aux parents séparés ou en cours de séparation d'assumer leur rôle parental ;
- Etre parents et confrontés à une situation de handicap: faciliter l'accès aux structures d'accueil, améliorer l'accompagnement des parents ;
- Etre parents confrontés à un décès: améliorer l'accompagnement des parents confrontés au deuil.

Les enjeux et objectifs du soutien à la parentalité, de la coéducation et de l'accompagnement des parents dans leur responsabilité éducative revêtent un caractère particulièrement important dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville où un grand nombre de familles et de parents vivent dans des situations de précarité sociale, d'instabilité et de pauvreté.

Les actions de soutien à la parentalité existantes sur le territoire de l'Eurométropole

Sur le territoire de l'Eurométropole de nombreuses actions menées dans le champ de l'éducation et de la petite enfance, de l'action sociale et de la santé, de la Politique de la Ville et par les collectivités, les centres sociaux et des associations, concourent directement au soutien à la parentalité :

- accompagnement des parents depuis la grossesse jusqu'à la fin de l'école primaire assuré par les services PMI et Santé scolaire sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les quartiers de la Politique de la Ville ;
- accompagnement des parents dans leur responsabilité éducative à travers des actions individuelles et/ou collectives menées dans les centres médico-sociaux et les associations implantés dans tous les quartiers et dans le cadre du PRE, là où il est mis en place ;
- accompagnement des mineurs-es et de leurs parents au titre de la protection de l'enfance dans le cadre des mesures éducatives et des animations de Points rencontres ;
- développement de l'offre d'accueil de la petite enfance et des RAM (relais d'assistants-es maternels-es) par le renforcement en 2014, de l'offre dense et diversifiée de nouvelles maisons de la petite enfance implantées dans les quartiers prioritaires : Neuhof, Port du Rhin, Montagne-Verte et Koenigshoffen. Une charte qualité des établissements inscrit la coéducation dans ses principes ;
- accompagnement et traitement centralisé des demandes d'accueil des parents et priorité sociale et de santé pour l'accès aux établissements ;
- accompagnement de la parentalité dans quinze lieux d'accueil parents-enfants répartis sur l'ensemble du territoire et essentiellement implantés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qui accueillent gratuitement et anonymement parents et enfants dans un objectif de soutien à la parentalité ;
- actions spécifiques de soutien à la parentalité par les associations de prévention spécialisée, particulièrement en direction des parents et familles vulnérables ;
- actions spécifiques de soutien à la parentalité conduites par les acteurs de quartier, notamment au sein des Ateliers territoriaux de partenaires, et soutenues dans le cadre du CUCS et du REAAP ;
- soutien aux centres socio-culturels qui emploient des référents familles organisant des actions en faveur des parents.

Propositions d'objectifs pour le renforcement du soutien à la parentalité dans le cadre du Contrat de Ville

A partir des actions et services existant sur le territoire et en articulation avec les orientations du SDAP, les objectifs suivants sont proposés pour renforcer le soutien à la parentalité dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

- Dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville, mettre en synergie l'ensemble des acteurs, services et actions existants dans l'objectif de mieux toucher et d'accompagner les publics les plus fragiles ;
- Renforcer l'attractivité du mode d'accueil des Assistants-es maternels-les en complémentarité avec les RAM et les LAPE lieux d'accueil parents-enfants (étude des besoins, accueil en horaires atypiques, etc.). Accompagner la qualité d'accueil et la formation proposées par et pour les assistants-es maternels-les (AMAT) et la confiance des parents à l'égard des AMAT, en particulier auprès de ceux et celles exerçant dans les quartiers sensibles.) ;
- Lutter contre la discrimination à l'adresse subie par les AMAT exerçant dans les quartiers prioritaires ;
- Initier et accompagner un travail éducatif auprès des parents par des actions visant à renforcer notamment le développement du langage ;
- Reconnaître, les compétences, les langues et les cultures des parents pour favoriser le vivre ensemble et le respect de chacun-e. Développer pour ce faire des partenariats avec les médiathèques et d'autres structures culturelles.
- Assurer une offre d'accueil de qualité en adéquation avec les besoins des territoires et des familles ;
- Inciter les parents à scolariser leurs enfants dès 2 ans dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en mettant en place des actions d'accompagnement des parents. En lien avec l'Education Nationale, conduire un projet adapté aux tous petits et intégrant un objectif d'accompagnement des parents et de coéducation ;

- Renforcer le dialogue et la coopération entre acteurs éducatifs avec une attention particulière à la relation parents / école, autour de l'accompagnement à la scolarité du primaire au collège, en développant des actions d'apprentissage du français, de connaissance du système scolaire et de la citoyenneté ;
- Renforcer la participation des parents à la vie et dans les instances des établissements scolaires ;
- Favoriser et prendre en compte l'expression des parents sur leurs besoins dans tous les domaines (cadre de vie, activités extrascolaires, loisirs...), et les impliquer dans la construction des réponses à leurs besoins ;
- Assurer la formation et les échanges de pratiques des acteurs pour atteindre ces objectifs de renforcement du soutien à la parentalité.

Programme 8 : L'accès aux équipements et projets culturels

La culture est un facteur de développement personnel ainsi qu'un levier de construction du collectif et du vivre ensemble. Elle doit s'ouvrir vers tous les territoires de l'agglomération et investir en particulier les quartiers prioritaires.

Les leviers identifiés sont les suivants :

- la médiation culturelle : elle joue un rôle essentiel dans l'accès à la culture de tous les habitants (femmes et hommes) : diffusion de l'information par le relais de différents canaux (CSC, établissements scolaires, médiathèques,...), accompagnement adapté vers l'offre culturelle... ;
- la prise en compte de la diversité des publics et des pratiques, notamment les jeunes, en proposant divers formes et formats ;
- la capacité à agir des citoyens-nes : accompagnement de projets culturels portés par les habitants-es, démarches collectives menées avec les habitants-es, expérimentation de financements participatifs... ;
- les conditions de l'accueil des différents publics dans les lieux de culture, la capacité des structures culturelles à se décentraliser.

Le décloisonnement des acteurs culturels, éducatifs, socioculturels... et leurs coopérations doivent être favorisés pour faciliter le rapprochement des habitants-es et des projets artistiques et culturels, que ceux-ci soient développés dans les quartiers ou en dehors.

Les résidences d'artistes, développées dans la durée avec les acteurs locaux (ce qui suppose de faire converger les moyens des partenaires pour accompagner ce type de projet), sont un bon moyen d'aller vers les habitants-es des QPV, si elles sont accompagnées d'un processus de médiation culturelle. Elles peuvent contribuer à promouvoir la démocratie culturelle en mettant l'habitant-acteur au coeur du projet artistique. Dans une démarche d'expérimentation, des démarches de ce type pourraient être soutenues dans le cadre du Contrat de Ville dans certains QPV et participer au processus de transformation de l'image des quartiers.

Dans le même esprit, le patrimoine bâti de certains quartiers, représentatif d'une période donnée, pourrait aussi être valorisé par des événements ponctuels (visites) ou le classement dans le cadre de labels.

L'enjeu de formation des acteurs est également capital pour systématiser les actions réussies et pérenniser les dynamiques culturelles locales.

Ville d'Illkirch Graffenstaden

Ancré dans son territoire, ouvert aux acteurs locaux, le projet de Maison d'Enseignement et de Pratique des Arts "Vill'A" est appelé à jouer un rôle majeur et structurant pour la ville, tout en rayonnant au-delà. Dédiée aux pratiques artistiques amateurs laissant une large place aux pratiques collectives, la Vill'A souhaite proposer une approche de l'art par l'expérimentation. "Pratiquer pour découvrir" est le postulat culturel choisi par la Vill'A.

Le projet de la Vill'A est ambitieux à plus d'un titre en affirmant que :

- le soutien aux pratiques artistiques amateurs et aux projets artistiques collectifs est un excellent vecteur pour porter des valeurs de partage, de solidarité, d'écoute ;
- le développement des pratiques amateurs est un outil de valorisation de la personne, de connaissance et d'ouverture aux autres, et de création de liens inter et intrafamiliale ;
- l'éducation artistique est un vecteur essentiel de démocratisation culturelle, d'où la volonté de la structure de proposer régulièrement des actions délocalisées sur la ville en direction des publics les plus éloignés ;
- les besoins les plus actuels en matière d'équipements culturels et de pratiques dédiés aux arts et à leur enseignement seront pris en compte, ainsi que le croisement de disciplines complémentaires.

Ville de Strasbourg

La vie culturelle à Strasbourg se caractérise par le maillage très dense du territoire par les équipements culturels. Les médiathèques, les musées, les écoles de musique, les théâtres et salles de spectacles... qu'ils soient gérés en régie ou par des associations, sont très nombreux et proposent une grande diversité d'actions culturelles et éducatives.

Cette densité des acteurs culturels et des projets ne doit pas pour autant suffire à satisfaire l'ensemble des ambitions de Strasbourg comme capitale culturelle citoyenne. Force est de constater que les équipements culturels comme le Théâtre de HautePierre, l'Espace culturel Django Reinhardt au Neuhof, la Laiterie et ses composantes, Pôle Sud à la Meinau, pour ne citer qu'eux, ne rencontrent pas assez les habitants et habitantes des quartiers dans lesquels ils sont implantés. De même, la circulation de périphérie à centre, de périphérie à périphérie se fait difficilement.

Enjeux

Strasbourg pense et fait de la diversité une source de dynamisme et de croissance. La Ville, par une politique de développement et de cohésion du territoire, vise à réduire les fractures d'identités, d'âges, de cultures et de catégories sociales. Elle veut permettre ainsi à chacun et chacune de s'épanouir là où il/elle vit, de cultiver davantage son hospitalité vis-à-vis de l'autre, de lutter contre l'entre-soi, les appréhensions et les peurs, la méconnaissance de la culture de son-sa voisin-e.

Le rôle de la municipalité et de l'ensemble de ses partenaires est, à travers une politique culturelle moins "descendante", de créer les conditions pour partager, échanger, fédérer et ainsi transmettre l'amour de l'art et des cultures, en cassant les frontières existantes. Elle doit restaurer le lien de confiance entre les institutions culturelles, les acteurs de terrain et les habitants-es dans la perspective d'une amélioration du cadre de vie, en faisant du territoire un environnement plaisant et attractif.

Il s'agit de forger un esprit d'ouverture, de curiosité, de sens critique et esthétique pour former des citoyens actifs sur le plan culturel. Chaque individu doit pouvoir construire un rapport familier à la culture, développer ses propres modes d'expression, les faire connaître et les partager, en investissant et en s'appropriant les équipements culturels sur les territoires.

Les actions culturelles, les projets, les manifestations organisés par ces équipements mais également ceux soutenus par la collectivité et portés par d'autres partenaires, doivent avoir pour ambition de valoriser et développer les potentiels en faisant prendre conscience à chaque citoyen de sa valeur et de sa compétence et créer ainsi un climat favorable au « vivre ensemble ».

Axes stratégiques

L'action publique se situe à plusieurs niveaux :

- au niveau de l'administration : la Direction de la Culture renforcera ses liens avec les autres directions de la Ville et leurs politiques pour davantage de transversalité ainsi qu'avec les différents services de l'Etat (DRAC, Education Nationale, ...) ;
- au niveau des territoires : l'objectif est de favoriser la rencontre d'acteurs différents : habitants et habitantes d'un territoire donné, partenaires institutionnels, partenaires culturels (équipements culturels, associations, artistes...), partenaires sociaux, éducatifs qui pourront ensemble construire des projets citoyens ;
- au niveau de l'offre culturelle : à travers une offre artistique la moins standardisée possible, il s'agit de mettre la ville en mouvement et d'impulser une répartition plus juste de l'action publique en direction des habitants et habitantes des QPV. Il s'agit de favoriser la circulation périphérie à centre, du centre à périphérie et de périphérie à périphérie. Les actions culturelles (résidences...) doivent être multipliées sur le territoire tout en veillant à les inscrire dans la durée ;

- au niveau des acteurs culturels : la Ville s'appuiera sur les équipements culturels municipaux pour créer un effet levier. Elle inclura également dans le processus de travail les grandes associations (le Maillon, TJP, Pôle Sud, Musica, Jazz d'Or, les Migrateurs...) et le TNS, établissement public national du ministère de la culture ;
- au niveau de l'interface entre l'oeuvre ou l'artiste et les habitants : la médiation culturelle et la transmission doivent être au coeur de chaque projet en instaurant une logique de réciprocité et de co-construction et en considérant les personnes non comme des cibles d'interventions ou des faire-valoir des artistes mais bien comme des producteurs de culture, riches de leurs expériences.

Il est créé au sein de la Direction de la culture, une mission "Développement des publics" rattachée à la directrice et spécifiquement chargée de développer ces axes stratégiques, d'impulser des projets culturels et de coordonner l'action des services éducatifs des structures culturelles en lien avec les conventions d'application de chaque territoire.

Chantiers

- Services culturels en régie : renforcement des actions de médiation, de développement des publics et accroissement de l'offre culturelle sur le territoire ;
- Associations soutenues par la Ville et les autres collectivités : prévoir dans les conventions de partenariat l'obligation de développer des actions de médiation culturelle en direction des habitants des QPV ;
- Résidences fondées sur un principe d'égalité entre artistes et bénéficiaires directement intégré dans le projet de départ et la volonté des artistes de contribuer à travers leur projet à l'épanouissement des habitants-es, au développement de leur autonomie et potentiels ; en 2015 :
 - résidence de l'orchestre philharmonique au Neuhof ;
 - résidences artistiques partagées à HautePierre-Cronenbourg-Neuhof.
- Actions hors les murs en rapprochant la culture des habitants des territoires prioritaires (exemple à Koenigshoffen : actions du musée archéologique liées au patrimoine culturel à destination des enfants et des adultes, liées aux fouilles à l'entrée du quartier) ;
- Développer les pratiques en amateur : musique, danse, théâtre, arts visuels, éducation à l'image... ;
- Mise en place d'une convention territoriale de développement culturel du Port du Rhin entre la DRAC Alsace et la Ville de Strasbourg mobilisant l'ensemble des acteurs culturels pouvant intervenir sur ce territoire ;
- Concertation entre la Ville, la DRAC et l'Inspection Académique pour une meilleure harmonisation des différentes politiques éducatives et culturelles : Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), Projet Educatif Local (PEL) et PEDT (Projet Educatif de Territoire), rencontre entre les services éducatifs et les enseignants-es... ;
- Réflexion sur les conditions d'accessibilité et d'accueil : politiques tarifaires, horaires d'ouverture des équipements publics, communication, "déspécialisation" de certains lieux pour accueillir des activités non culturelles ; travailler l'aménagement des lieux pour favoriser l'accueil et la convivialité, et en faire ainsi de véritables lieux de vie ;
- Mieux valoriser le patrimoine bâti des QPV, notamment dans le cadre du label "Ville d'art et d'histoire" dont Strasbourg bénéficie.

Programme 9 : Le partenariat avec l'Université de Strasbourg

Le partenariat avec l'Université de Strasbourg s'inscrit en particulier dans l'axe transversal " Jeunesse ". Pour l'Université, le Contrat de Ville constitue une opportunité de renforcer son action dans les territoires et répond à un enjeu d'ouverture vers la cité et, plus largement, vers tous les territoires qui l'environnent. Sans exclure la possibilité d'initier de nouvelles actions, le postulat est de valoriser, et restructurer le cas échéant, ce qui est mis en oeuvre actuellement.

L'action de l'Université en direction des QPV sera menée selon cinq axes :

1. La recherche : les travaux de recherche sur les questions sociologiques, culturelles, religieuses, juridiques, historiques et d'aménagement urbain qui sont déjà menés dans différentes unités de recherche de l'Université de Strasbourg pourront en partie, et selon les axes de recherche fixés par ces unités, s'intéresser aux problématiques spécifiques des QPV de l'Eurométropole. Ces travaux, qui existent déjà sous forme de projets divers, devront se faire en lien avec les interlocuteurs des quartiers, au cours de rencontres ou dans le travail associatif.

2. L'implication des étudiants et étudiantes dans le cadre de leur formation : l'objectif est de renforcer la présence des étudiants et étudiantes dans les QPV. Cela se fera sous deux formes :

- ➔ en incitant certains stages à s'effectuer dans les milieux socio-éducatifs ou socioculturels des QPV, lorsque cela fait sens avec les objectifs de la formation et le projet professionnel de l'étudiant-e ;
- ➔ en valorisant les actions citoyennes des étudiants-es dans les QPV par le Diplôme universitaire d'engagement étudiant (DUEE).

3. Donner leur chance à tous : favoriser l'accès des jeunes issus des QPV à l'enseignement supérieur et soutenir leur réussite, notamment dans le premier cycle universitaire. Des dispositifs existent déjà (Cordées de la réussite, bourses...), mais devront être renforcés et étendus en direction spécifique de ce public.

4. Renforcer la présence des étudiants-es dans les QPV : cela se fera au moyen de deux leviers : l'aide personnalisée aux élèves dans les quartiers et le développement de projets solidaires et citoyens, pilotés par des étudiants-es qui pourraient loger dans les QPV. Ce type de " collocations à projet solidaire " (KAPS), initiés par l'AFEV, est déjà mis en oeuvre dans quelques villes françaises, notamment à Metz, et pourrait être mis en oeuvre sur deux ou trois QPV de l'Eurométropole.

5. Déployer l'action culturelle et la diffusion de la culture scientifique et technique (CCST) dans les QPV : il s'agit, à partir d'une cartographie fine de l'existant, de revoir, de manière concertée, les cibles de la CST sur le territoire de l'Eurométropole pour amener les jeunes des QPV à être concernés et impliqués par les enjeux de la science aujourd'hui (notamment via le programme ATOUTS du Jardin des Sciences). De même, l'action culturelle –tant celle menée par les associations étudiantes que par l'Université dans le cadre de résidences d'artistes, par exemple– devra aussi plus se déployer en direction des QPV, lorsque cela fait sens. Par ces deux leviers, il s'agit de donner aux jeunes des QPV une culture scientifique et générale qui permette de lever un certain nombre de " freins sociaux », cause souvent d'une peur de se lancer dans des études supérieures.

Programme 10 : Santé (articulation CLS II et Contrat de Ville)

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil territorial de contractualisation entre les Agences Régionales de Santé (ARS) et les collectivités locales, qui permet d'envisager, de manière partagée, des objectifs et de mettre en place des actions de santé prioritaires.

Ainsi, les CLS Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg 1ère génération ont été signés en 2012 pour une durée de 3 ans, entre l'ARS Alsace, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Préfecture du Bas-Rhin, le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, le Rectorat et plus récemment par voie d'avenants : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et la Mutualité française d'Alsace.

Articulation entre le Contrat de Ville et les CLS II : CLS II volet santé du Contrat de Ville

Comme le précise la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, datant du 15 octobre 2014 : " S'agissant des enjeux de santé, le Contrat de Ville s'appuiera sur le diagnostic local et les priorités définies dans le contrat local de santé, qui en constituera le volet santé. L'enjeu de l'accès aux soins des habitants des quartiers interrogera tant l'existence des structures adéquates (maisons ou centres de santé, soutien à l'installation de généralistes ou de spécialistes), que la coordination des acteurs locaux sur le territoire et les modalités de mise en oeuvre d'une véritable politique de prévention."

L'articulation entre CLS et ASV, la logique d'animation territoriale

Le CLS 1ère génération de la Ville de Strasbourg, a veillé à une articulation avec le dispositif Atelier Santé Ville, atelier mis en oeuvre au sein des ATP. L'engagement de l'Etat vis-à-vis du CLS s'est traduit par la prise en compte des crédits de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSé) soit 100 000 € consacrés par l'Etat à l'animation de l'Atelier Santé Ville (ASV) et des autres actions portées par le monde associatif et cofinancées par l'ACSé, dans le cadre du CUCS.

Ainsi, la subvention de l'ACSé a jusqu'à présent couvert, pour le périmètre de 5 Zones urbaines sensibles de priorité 1 (ZUS 1) et une Zone urbaine sensible de priorité 2 (Cité de l'III) :

- la coordination de l'Atelier santé ville, à hauteur de 1,5 ETP ;
- le financement d'actions.

Les CLS ont vocation à intervenir respectivement sur des territoires de la ville et de l'Eurométropole pour l'ensemble de la population qui y réside. Toutefois, eu égard à l'objectif de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé que se fixent les CLS, une majorité des engagements inscrits au titre du contrat local de santé a couvert les anciennes Zones Urbaines Sensibles 1 et 2 et tout ou partie des nouveaux quartiers de la politique de la ville (QPV). L'évolution du nombre de quartiers prioritaires induit donc une adaptation des moyens dédiés à cette animation territoriale.

CLS 2 (2015-2020) : son élaboration et ses enjeux

La phase d'élaboration du CLS de deuxième génération a débuté en janvier 2015. Le CLS II sera signé par l'ensemble des partenaires déjà engagés et d'autres institutions et collectivités sont également invitées à le signer pour 5 ans soit 2015-2020. Sa signature est prévue de façon concomitante avec l'élaboration de la Convention cadre du Contrat de Ville, à savoir en avril 2015.

Des groupes de travail ont été mis en place par thématiques prioritaires qui préfigurent les futurs axes des CLS II. Des partenaires institutionnels, collectivités, des professionnels-les de santé, des professionnels-les des secteurs médico-social et social et du milieu associatif ont été associés-es à l'ensemble de ces groupes.

Basés sur des diagnostics et états des lieux existants, ces groupes ont pour objectifs de contribuer à la réflexion et de proposer des pistes concrètes d'actions pour le CLS II par thématiques prioritaires. Ces pistes de travail pourront être mises en oeuvre tout au long de la durée du CLS, à savoir 5 ans.

La réduction des inégalités territoriales et sociales de santé est un enjeu commun au CLS et au Contrat de Ville.

L'état de santé d'une population résulte d'interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre social, territorial ou encore environnemental. Leur combinaison associée aux déterminants individuels influe sur l'état de santé. L'impact du territoire sur la santé a été réaffirmé par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et l'impact de la situation sociale est constamment rappelé dans les plans, programmes et projets de santé.

Les habitants des QPV sont particulièrement impactés par ces inégalités territoriales et sociales de santé. Les axes et actions retenues dans le cadre du CLS II vise donc réduire les ITSS dans les QPV.

Les actions programmées dans les CLS II seront mises en place pendant toute la durée des contrats, à savoir 2015-2020.

Elles s'articuleront avec des diagnostics territoriaux afin de cibler les territoires d'action.

Pour mener à bien toutes ces actions en proximité et renforcer la participation citoyenne, un des objectifs prioritaire du Contrat de Ville, il serait nécessaire de :

- s'appuyer sur une animation territoriale telle que les Ateliers Santé Ville ;
- s'appuyer sur les adultes relais dédiés à la santé ;
- promouvoir des démarches qui s'appuient sur l'empowerment, telle que la santé communautaire.

Les axes prioritaires retenus dans le CLS II de la Ville de Strasbourg et les grandes actions déclinées sur les QPV :

- Améliorer la gouvernance du contrat local de santé : en veillant à une bonne articulation entre les instances du Contrat de Ville et des CLS II ;
- Améliorer la prévention et la participation aux dépistages organisés des cancers : en développant des actions dans les QPV où le recours au dépistage organisé a été identifié comme particulièrement faible, dans une logique de parcours de soins. Et en mettant en place des actions de prévention du tabagisme dans des QPV identifiés ;
- Prévenir et réduire les conduites à risques : en évaluant le dispositif OPALINE, structure expérimentale de réduction des risques pour les consommateurs-trices de tous produits, qui propose une prise en charge pluri professionnelle (assistants-es sociaux-les, éducateur-trice de rue, infirmier - ères, psychologues). Cette évaluation permettra d'identifier une éventuelle extension du dispositif sur d'autres QPV, dans une logique d'articulation avec les autres ressources locales en matière de réduction de risques. Et en mobilisant et en coordonnant les financements nécessaires pour le fonctionnement et l'ouverture de Points accueils écoute jeune (PAEJ) et de microstructures médicales au sein des Maisons Urbaines de Santé ;
- Améliorer l'offre de soins de premier recours, l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus vulnérables : en accompagnant les professionnels-les de santé libéraux porteurs-ses de projets de Maisons Urbaines de Santé (MUS). Et en favorisant le travail en réseau des organismes ouvriers de droits sociaux ;
- Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants et prévenir et lutter contre les maladies chroniques chez l'adulte : en mettant en place un réseau de proximité de prévention et de prise en charge du surpoids et de l'obésité infantile sur l'ensemble de la Ville de Strasbourg avec un focus sur les QPV. Ce réseau sera mis en place progressivement selon plusieurs étapes :
 - En développant le dispositif PRECCOSS (de prise en charge pluridisciplinaire des enfants de 3 à 12 ans obèses et en surpoids). Actuellement proposé dans 3 QPV, il sera proposé pour tous les enfants de la ville de 3 à 18 ans, avec une prise en charge de proximité renforcée dans les quartiers identifiés comme prioritaires ;
 - En intégrant les actions de prévention primaire sur l'équilibre alimentaire (notamment les actions d'accompagnement sur l'inutilité de la collation matinale) et l'activité physique (pratique de modes de déplacement physiquement actifs par les enfants) mises en place dans les quartiers identifiés comme prioritaires.
- Améliorer le parcours des personnes âgées isolées et en perte d'autonomie.

Les axes prioritaires retenus dans le CLS II de l'Eurométropole et les grandes actions déclinées sur les QPV :

- Favoriser l'intégration dans la Cité des personnes atteintes de troubles de santé mentale :

En déclinant et en animant territorialement le Conseil Local de Santé Mentale sur les secteurs psychiatriques couvrant des QPV.

En organisant des formations-action à destination des acteurs de terrain pour renforcer leur appropriation des troubles psychiques et du mal être de l'adulte (repérages, accompagnement, intégration).

En étendant la semaine d'information en santé mentale sur certains QPV de la Ville de Strasbourg, et de l'Euro métropole (à l'initiative des communes).

- Sensibiliser et éduquer à la santé environnementale par des actions innovantes :

En collaborant avec un-e conseiller-e médical-e en "bien habiter chez soi ». Interventions individuelles et collectives (donner de la visibilité aux démarches et outils pédagogiques) auprès des habitants-es du parc social (prévention des allergies, comportements sains face à la précarité énergétique, alertes incurie dans logement et apprentissage bon gestes pour réintégrer le logement, etc.).

En sensibilisant le grand public et notamment les habitants et habitantes des QPV à la thématique de l'habitat intérieur, et du mieux habiter : mobilisation et animation d'outils pédagogiques et de programmes, tout en donnant de la visibilité aux organismes ressources et démarches innovantes.

- Améliorer l'observation de la santé, développer les travaux de l'observatoire local en santé sur les territoires de la ville et de l'Eurométropole :

En réalisant une carte d'identité territoriale en santé, s'appuyant sur un corpus de données sanitaires et sociales existantes et mobilisables telles que : données quantitatives sur la démographie, le contexte socio-économique, l'état de santé, l'offre de soins et recours au système de santé, les actions de prévention, la prévalence du surpoids et de l'obésité, la prévalence des caries dentaires, le recours au dépistage organisé des cancers (sein, col de l'utérus et colorectal).

En accompagnant le cas échéant la réalisation ou l'actualisation de diagnostics locaux de santé (DLS), et en favorisant leur appropriation par les acteurs de quartiers et les partenaires institutionnels. En fonction des priorités, ces DLS pourraient être réalisés sur les QPV des collectivités de l'Eurométropole, collectivités impliquées dans la démarche d'élaboration du CLS Eurométropole.

The background features a solid blue color with a large, faint, light-blue number '4' centered on the page. Inside the top portion of the '4', there are three concentric circles of varying shades of blue, creating a layered effect.

PILIER EMPLOI-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique dans les quartiers prioritaires n'est pas récente. Dans son étude 2014-15 sur " L'implantation d'activités économiques sur les territoires en rénovation urbaine et en Zones Franches Urbaines ", l'ORIV note que les questions d'emploi et de développement économique ont toujours été présentes dans les différents dispositifs de la Politique de la Ville (développement social urbain, Contrat de Ville 2000-2006, contrats urbains de cohésion sociale 2007-2014 : régies de quartier, PLIE, adultes relais...)

Le nouveau Contrat de Ville 2015-2020 a pour ambition de mieux articuler les deux dimensions " emploi " et " développement économique ". La volonté politique de mettre l'accent sur ces questions se traduit par la formalisation d'un pilier spécifique, au même titre que les piliers " renouvellement urbain " et " cohésion sociale ".

Ainsi, comme le précise la circulaire du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération, l'objectif du pilier " Développement économique et emploi " est double. Il s'agit d'une part de promouvoir l'offre de travail par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire. En adéquation avec ce premier enjeu, il s'agit d'autre part pour le Contrat de Ville de contribuer à lever les freins permettant l'accès à l'emploi en construisant des réponses adaptées aux catégories de population les plus touchées par le chômage, avec un accent particulier mis sur le public jeune.

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole s'inscrit dans cette dynamique. Les diagnostics réalisés sur les QPV de l'agglomération strasbourgeoise et le recueil d'informations, nourri de la participation de l'ensemble des partenaires locaux de l'emploi et du développement économique, confirment la nécessité d'approcher de façon conjointe ces deux composantes.

L'analyse territoriale réalisée a contribué à l'identification de chantiers prioritaires pour les QPV de l'Eurométropole. La question du développement économique et de l'emploi doit donc aujourd'hui s'appréhender comme une feuille de route dont les orientations serviront la mise en oeuvre d'actions ciblées pour des résultats quantifiables.

Contexte local

Un aperçu des éléments structurels du diagnostic des QPV de l'Eurométropole en matière d'emploi et de développement économique est un préalable à la déclinaison des orientations stratégiques. Sur bien des aspects, les QPV ne se ressemblent pas : niveaux de formation et intensité du taux de chômage variables, proportion des familles monoparentales etc. Sur le plan géographique, certains quartiers évoluent à côté de zones d'activités conséquentes pouvant apparaître comme autant d'opportunités d'emplois sur un périmètre restreint (Meinau-Neuhof, Port du Rhin).

Si les réalités géographiques et sociales sont variées, les problématiques rencontrées par les habitants et habitantes en matière d'accès à l'emploi sont souvent les mêmes. Le potentiel de développement économique se heurte dans chacun de ces quartiers à un manque d'attractivité des territoires et à une inadéquation entre les besoins en compétences des entreprises présentes et l'offre de travail locale. Le diagnostic qui suit fait donc le choix d'aborder les QPV de l'Eurométropole dans leur globalité.

Tout en continuant dans le cadre des projets de renouvellement urbain à travailler sur la diversité fonctionnelle, la revitalisation de l'offre commerciale et la valorisation de l'attractivité des quartiers, il s'agit dans le cadre de ce Contrat de Ville de se concentrer sur les habitants.

La stratégie d'intervention dans le champ du développement économique et de l'emploi se s'articulera autour de deux priorités :

- faciliter l'accès à l'emploi avec un accent particulier sur le public jeune ;
- promouvoir et accompagner les entrepreneurs et entrepreneuses des quartiers (issus des QPV ou implantés-es dans le quartier).

Programme II : " Parcours vers l'emploi "

Un chômage structurel massif alimente une forte précarité sociale: le taux de chômage des 15-64 ans dans les QPV est supérieur de 11,7 points au taux moyen de Strasbourg (28,9% contre 17,2% en 2011). Le quartier de Neuhoef Cité affiche le plus fort taux de chômage pour cette catégorie d'âge avec un taux de 40,6%.

Les 15-24 ans constituent la catégorie de population la plus touchée par le chômage (41,8% pour une moyenne Strasbourg de 29,1%). Certains quartiers comme le Port du Rhin affichent un taux de chômage des jeunes supérieur à 50% (54,7% pour le Port du Rhin ; 53,1% pour la Cité de l'III ; le taux maximum va jusqu'à 72,7% sur l'iris Marschallhof).

La question du chômage des jeunes est d'autant plus importante que les QPV de l'Eurométropole affichent en moyenne une surreprésentation de la tranche d'âge des 0-14 ans (25,3% de la population des QPV contre une moyenne Strasbourg de 17,1%)

On note une forte proportion des femmes et hommes Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) parmi les habitants des QPV inscrits à Pôle Emploi (Part des DE inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois : 46% pour les habitants des QPV contre 44% moyenne Bas Rhin).

En regard, l'offre d'emploi est globalement insuffisante sur l'Eurométropole, surtout dans les emplois de bas niveau de qualification (hormis les secteurs en tension) et le potentiel de développement économique des territoires apparaissent inégal.

Les entreprises installées en ZFU sont souvent de très petite taille (majoritairement moins de 5 salariés-es) et offrent des postes qualifiés, peu en adéquation avec les niveaux de formation des demandeurs-ses d'emploi des quartiers prioritaires.



Voir tableau page suivante.

Diagnostic	Stratégie	Illustration / familles d'action
<p>Les dispositifs de droit commun sont organisés autour du statut des demandeurs d'emploi (femme, sénior, jeune, demandeur d'emploi de longue durée), aucune considération territoriale n'est prise en compte.</p> <p>Certains jeunes sortis du système scolaire ne fréquentent pas les SPE malgré l'offre de service qui leur est destinée.</p>	<p>Faciliter l'accès des habitants des QPV aux dispositifs de droit commun, et particulièrement les jeunes</p>	<p>Organisation d'un système de priorisation de l'accès des habitants des QPV aux dispositifs de droit commun, en s'appuyant sur quelques expérimentations ciblées par territoire / Accès prioritaire pour les jeunes des QPV aux emplois d'avenir et à la garantie jeunes</p>
		<p>Amélioration de la stratégie de communication</p>
		<p>Identification de relais "emploi / insertion" dans les quartiers à même de délivrer un 1^{er} niveau d'information sur l'offre globale de service du SPE.</p>
		<p>Amélioration de l'accès des femmes aux modes de garde en horaires atypiques</p>
		<p>Mise en place d'actions sur mesure, détection des jeunes concernés et accompagnement dans leur insertion professionnelle</p>
	<p>Organiser la souplesse des dispositifs et des modalités d'accompagnement, au service de la cohérence des parcours individualisés</p>	<p>Contournement de la segmentation des dispositifs en organisant la réflexion davantage autour des parcours, sans interrompre l'accompagnement aussi longtemps que l'accès à l'emploi n'est pas durable</p>
		<p>Allègement des procédures et contraintes administratives pour améliorer la représentation des habitants des QPV dans les dispositifs de droit commun</p>
		<p>Mobilisation de partenariats de proximité (établissements scolaires, équipes de prévention, CSC...) pour accompagner les jeunes</p>
<p>- taux de chômage des 15/24 ans dans les QPV au sens de l'INSEE = 41,8%</p> <p>- désintérêt massif des jeunes pour les services proposés par le SPE.</p> <p>- part des jeunes de moins de 25 ans dans la demande d'emploi (inscrits à Pôle emploi) inférieure de 0,9 points dans les QPV par rapport à l'ensemble du département</p> <p>- accès difficile à une 1^{ère} expérience professionnelle</p> <p>- cette 1^{ère} expérience est souvent de courte durée</p>	<p>Faciliter l'accès à la 1^{ère} expérience professionnelle pour les jeunes</p>	<p>Amplification du recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics dans toutes les collectivités locales et services de l'Etat</p>
		<p>Mieux mobiliser les acteurs clé de l'apprentissage pour faciliter l'accès des publics les moins qualifiés</p>
		<p>Mieux mobiliser les entreprises autour de l'accès à l'emploi des jeunes non qualifiés, à travers des programmes comme REVE (Rapprocher les entreprises et leurs voisins pour l'emploi) ou des rendez-vous Emploi réguliers dans le quartier.</p>
		<p>Création d'opportunités de mobilité géographique pour les jeunes, pour les encourager à élargir leurs critères de recherche d'emploi</p>
<p>La stabilisation dans la 1^{ère} expérience professionnelle est difficile</p>	<p>Accompagner le maintien des jeunes dans l'emploi</p>	<p>Accompagnement / suivi dans l'emploi par le SPE après l'embauche</p>

Programme 12: "Qualification et compétences"

La difficulté d'accès à l'emploi des habitants et habitantes s'accroît du fait de l'accumulation de nombreux facteurs défavorables.

Les QPV sont particulièrement touchés par la perte d'emplois industriels qui affecte l'agglomération depuis de nombreuses années. Ainsi à Hautepierre, Cronembourg et Koenigshoffen, trois entreprises industrielles importantes ont quitté le secteur: Clestra, Kronembourg et Steelcase qui représentaient tous les métiers.

L'implantation de sociétés de services produit une élévation mécanique du niveau de recrutement. La baisse de la diversité des postes à proximité des QPV rend encore plus difficile la recherche de postes adaptés et d'opportunités de stage.

Si les quartiers Iris QPV se caractérisent par une taille moyenne des ménages très supérieure à la moyenne de Strasbourg, c'est également dans ces quartiers que les situations de monoparentalité sont les plus nombreuses (27,1% des familles contre 19,6 à l'échelle de Strasbourg).

L'insertion par l'activité économique est fortement présente dans les QPV. Dans de nombreux quartiers, la régie de quartier est le premier employeur des habitants (Régie des écrivains, Scoprobat,...).



Voir tableau page
suivante.

Diagnostic	Stratégie	Illustration / famille d'action
Les jeunes issus des QPV souffrent souvent d'un manque de réseau personnel ouvrant sur des opportunités professionnelles.	Mieux informer les jeunes pour mieux les orienter	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du Service public de l'orientation - Favoriser l'accès aux stages dès le collège.
<p>Un faible niveau de qualification des publics : la part des demandeurs d'emploi non qualifiés (manoeuvres, ouvriers non qualifiés et employés non qualifiés) représente 51% des inscrits des QPV quand elle ne représente que 36% sur le Bas Rhin.</p> <p>Un faible niveau de formation : en 2010, dans les QPV le taux de non diplômés chez les 15 ans et plus non scolarisés, est supérieur de 20 points à la moyenne Strasbourgeoise (47,5% contre 26,6% pour Strasbourg). Il atteint 65,5% à Neuhof Cités.</p> <p>Les compétences et diplômes acquis dans le pays d'origine.</p>	<p>Faciliter l'accès à la formation des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Mieux articuler l'action du SPE avec l'action des acteurs du décrochage/ raccrochage scolaire et particulièrement l'Education nationale</p> <p>Multiplier les occasions de valoriser les modèles de réussite et les compétences</p>	<p>Travailler en faveur de l'accès des habitants des QPV aux formations qualifiantes existantes (Plan régional de formation, Formations Pôle Emploi,...)</p> <p>Développer la capacité du réseau des acteurs de l'emploi à proposer des formations pré-qualifiantes : ingénierie de formation, mobilisation de financements</p> <p>Cf. programme 5 "Accompagnement à la scolarité et prévention du décrochage scolaire"</p> <p>Mener des actions spécifiques d'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés : préparation des entretiens d'embauche, ouverture des carnets d'adresse et mise en relation avec des professionnels de leur secteur, production de recueils de CV régulièrement actualisés...</p> <p>Communication sur les parcours de réussite individuelle</p>
Des étrangers installés en France ne sont pas reconnus.		<p>Valorisation des compétences sociales et citoyennes des jeunes : Diplôme universitaire d'engagement étudiant (DUEE) / Valorisation des savoir-faire</p> <p>Accompagnement à la VAE pour les personnes des quartiers travaillant sans diplômes.</p>
Une maîtrise insuffisante de la langue française pour accéder à l'emploi : les étrangers représentent plus d'un habitant sur 5 dans les QPV (20,7%) pour une moyenne Strasbourg de 13,7%. Le taux le plus fort s'observe dans le QPV Hautepierre où un habitant sur 4 est étranger.	Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française à visée professionnelle (cf. programme 4)	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du pilotage et de la coordination des acteurs de l'apprentissage du français - Objectivation des besoins - Actualisation des diagnostics entre partenaires institutionnels et associatifs - Optimisation des financements en vue de réaliser des parcours cohérents / mobilisation de nouveaux financements - Formation des bénévoles

Programme 13 : Pour un lien restauré habitants - entreprises - acteurs de l'emploi

Diagnostic	Stratégie	Illustration / famille d'action
Des discriminations à l'adresse et/ou à l'origine des candidats demeurent. (cf. axe lutte contre les discriminations)	Favoriser le changement de regard des entrepreneurs sur les habitants des quartiers et le regard des habitants sur l'entreprise	Ateliers dans les entreprises "Prendre conscience des mécanismes de production de la discrimination", animés par des habitants / Ateliers pour les habitants "Comment surmonter et dépasser un rendez-vous de recrutement discriminant" Actions "diversité en entreprise" Multiplication des occasions de contact direct entre entreprises et habitants
La présence de zones d'activités importantes à proximité des quartiers n'offre pas de réelle perméabilité entre les offres d'emplois à pourvoir et les habitants en demande d'insertion professionnelle dans les quartiers. Les jeunes ont des représentations erronées sur le monde de l'entreprise.	Favoriser dès le collège le rapprochement entre quartiers et zones d'activité limitrophes	- Visites d'entreprises, - Accès à des stages de 3 ^e - Intervention des chefs d'entreprises dans les collèges / lycées
De nombreux postes à pourvoir dans des secteurs en tension, par exemple au Port du Rhin	Identifier les secteurs pourvoyeurs d'emploi à moyen terme en s'appuyant sur les études de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	Conception de parcours de qualification adaptés aux besoins des entreprises (formations Région et Pôle emploi et OPCA ²⁰) Orientation des demandeurs d'emploi des quartiers vers ces secteurs d'activités Montage d'actions sur des secteurs émergents
Un taux de chômage beaucoup plus bas du côté allemand : 3,4% dans la région voisine de l'Ortenau et un besoin de main d'oeuvre dans certains domaines Blocage linguistique mais aussi culturel	Communiquer autour des opportunités d'emploi en Allemagne et monter des actions spécifiques d'accès à ces emplois	Convention de coopération transfrontalière avec "l'Arbeitsagentur" Formations linguistiques "Allemand à visée professionnelle" • augmentation du nombre de jeunes non qualifiés recrutés dans le système DUAL par les entreprises du Port de Kehl Sensibilisation des enfants et des parents à l'intérêt des filières bilingues et aux opportunités liées
Aujourd'hui les entreprises sont présentes seulement dans les instances de décision de la Maison de l'Emploi.	Développer et structurer les liens avec les entreprises dans la durée	Création de coordinations opérationnelles par quartier qui pourraient regrouper les entreprises du secteur, les acteurs de proximité et les acteurs de l'emploi.

²⁰ Organisme paritaire collecteur agréé



Voir suite et fin du tableau page suivante.

Diagnostic	Stratégie	Illustration / famille d'action
<p>La logique entrepreneuriale et les intérêts des entreprises sont peu connus et peu pris en compte par les acteurs de l'emploi et de l'insertion. Il serait utile de mieux les intégrer à la conception et à la conduite des politiques publiques de l'emploi.</p>		<p>Déploiement local des engagements des entreprises signataires au niveau national, des chartes Diversité, Entreprises et Quartiers.</p>
		<p>Structuration du parrainage à tous les niveaux de qualification, à l'échelle de l'Eurométropole.</p>

Programme 14 : Attractivité du territoire et entreprises

La complexité et le coût des opérations de restructuration commerciale en font des opérations souvent impossibles à financer hors des Projets de rénovation urbaine (PRU). Dans les quartiers bénéficiant PRU, des opérations de structuration du commerce de proximité ont été réalisées ou sont en cours (Reuss, entrée Neuhof, Ile de France, Hautefort, Cervantès, Einstein). Les opérations sont parfois complétées par une offre de services comme les Maisons urbaines de santé du Neuhof et de Hautepierre (en projet) ou l'EPSAN à Cronenbourg.

Dans les Zones franches urbaines (ZFU) de Hautepierre et Neuhof, les opérations de renouvellement urbain et les exonérations ont permis le développement d'une offre d'immobilier d'entreprise, y compris artisanale, et des implantations d'activités économiques dans les franges (entrée Neuhof, Klebsau, Vigny, Parc des Forges...). La pépinière de Hautepierre (construite et animée par la l'Eurométropole) et le centre d'affaires du Lodge au Neuhof (initiative privée) contribuent au développement économique de l'agglomération et à la transformation de ces quartiers.

Le risque à terme est que ces acteurs économiques, porteurs d'une image renouvelée, quittent ces quartiers si le territoire n'est plus attractif au regard de leurs besoins et contraintes.



Voir tableau page
suivante.

Diagnostic	Stratégie	Illustration / famille d'action
Des loyers en Zone franche urbaine (ZFU) considérés comme élevés par rapport au reste de l'agglomération	Optimiser les conditions d'accueil des entreprises sur les QPV	Mise à disposition de locaux adaptés en petit immobilier d'entreprise à des prix accessibles
Les entreprises expriment des besoins en Très Haut Débit		Poursuite du travail d'équipement des territoires en fibre optique Amélioration de l'accessibilité et de la signalétique...
Une enquête auprès des salariés-es et chefs-fes d'entreprise au Neuhof et à HautePierre a permis de recenser des sites où des besoins en restauration sont identifiés (Parc des Forges, entrée Neuhof, Vigny...).		Incitation à la création de lieux de restauration de qualité, à proximité des zones d'entreprises demandeuses
Les entrepreneurs installés en ZFU se plaignent de difficultés à recruter des personnes issues des quartiers prioritaires dans le cadre de la clause d'embauche locale	Accompagner les chefs d'entreprise dans leurs recrutements	Mobilisation des acteurs de l'insertion et de l'emploi pour accompagner les chefs-fes d'entreprise dans le cadre de leur recrutement / clause locale d'embauche
Quelques petits pôles de commerces de proximité souffrent de problèmes de sécurité (parvis de la Cité de l'III, Hautefort au Neuhof...) Certaines entreprises se plaignent d'actes de vandalisme dans leurs locaux / ateliers. Le coeur des QPV est marqué par une forte présence de l'économie informelle.	Garantir la sécurité des entreprises	Cf. programme 19 " Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité "
L'offre commerciale d'hyperproximité présente est souvent peu qualifiée avec une faiblesse des zones de chalandises et du pouvoir d'achat. Elle souffre d'un manque de " locomotive " et d'une offre enclavée, en retrait des flux de passage, sans masse critique. Certains axes traditionnels sont en voie de paupérisation (route des Romains).	Maintenir, qualifier voire développer les commerces de proximité	Restructuration de petits pôles commerciaux de proximité dans le cadre de Projets de rénovation urbaine Dispositifs d'exonérations pour les commerces dans les QPV Aide à l'investissement FEDER

Programme 15 : Création d'entreprises et pérennisation

Diagnostic	Stratégie	Illustration / famille d'action
<p>Un tiers des entrepreneurs des quartiers déclare avoir des difficultés à accéder aux financements ou manquer de réseau et de débouchés commerciaux. (sondage Adiva - Opinionway, 2010).</p> <p>Difficultés d'accès à l'immobilier d'entreprise. Les diagnostics locaux font remonter la présence de nombreux entrepreneurs "travaillant dans leur camionnette"</p> <p>Selon la Commission européenne, seulement 34,4% des travailleurs indépendants sont des femmes. Ces dernières font face à des difficultés plus grandes pour obtenir des financements, avoir accès aux formations, être intégrées dans des réseaux professionnels et concilier vie privée et vie professionnelle.</p>	<p>Accompagner les porteurs de projets des QPV dans la création et la reprise d'entreprise</p>	<p>Renforcement de la présence du réseau d'accompagnement dans les QPV</p> <p>Accompagnement dans l'accès au financement Adaptation des solutions de financement de la création et du développement au public des QPV (éviter par exemple l'obligation de la caution individuelle).</p> <p>Soutien à l'innovation et aide à la maturation en s'appuyant sur l'incubateur technique existant : - créer les conditions de développement des prototypes - organiser des phases de test grandeur nature</p> <p>Soutien aux dynamiques d'innovation sociale comme leviers de développement économique en accompagnant des expérimentations prometteuses</p> <p>Soutenir particulièrement l'entrepreneuriat féminin</p>
<p>L'offre commerciale d'hyperproximité présente est souvent peu qualifiée avec une faiblesse des zones de chalandises et du pouvoir d'achat. Elle souffre d'un manque de "locomotive" et d'une offre enclavée, en retrait des flux de passage, sans masse critique. Certains axes traditionnels sont en voie de paupérisation (route des Romains).</p>	<p>Créer les conditions de pérennisation des entreprises</p>	<p>Promotion des solutions de création collective, notamment du statut coopératif</p> <p>Appui / conseil stratégique postcréation</p> <p>Mobilisation massive des dispositifs d'aides existants (Aides Région, FEDER, fonds de garantie,...).</p> <p>Mise en lumière des initiatives réussies et mise en réseau des entrepreneurs</p>
<p>Forte présence de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans les quartiers</p>	<p>S'appuyer sur l'ESS comme levier de développement économique et d'emploi</p>	<p>Soutenir collectivement les innovations sociales portées par des structures de l'ESS ainsi que les innovations individuelles créatrices d'emplois et de développement économique. S'appuyer sur le statut coopératif comme outil de création d'entreprise, de reprise d'entreprises, de développement d'activités et d'émulation sur le territoire</p>

Conditions de réussite pour la mise en oeuvre des programmes II à 15

La mesure de l'impact des actions découlant de ces objectifs sera conditionnée à la mise en oeuvre d'outils de suivi statistiques calés sur la nouvelle géographie prioritaire.

Au-delà des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville, il s'agit, par la mobilisation des dispositifs de droit communs et les ressources des partenaires, de parvenir collectivement à faire la différence d'ici la fin du Contrat de Ville sur les 5 sujets suivants :

- la construction de parcours individualisés et cohérents ;
- l'accès à la qualification et la consolidation des compétences ;
- la restauration du lien habitants/ entreprises/ acteurs de l'emploi ;
- l'attractivité du territoire pour les entreprises ;
- la création d'entreprises et leur pérennisation.

Beaucoup de partenaires sont potentiellement impliqués dans cette dynamique et l'atteinte des objectifs nécessitera la mise en place d'une mission de coordination autour des questions d'accompagnement des projets, de mutualisation des savoir-faire, d'ingénierie financière et de suivi des indicateurs. Les bénéficiaires des programmes (jeunes et entrepreneurs-ses des QPV) seront concertés tout au long du Contrat de Ville pour réajuster les programmes.

En complément des moyens déployés dans le Contrat de Ville, l'Eurométropole est amenée à gérer entre 2015 et 2020 7,5 M€ de FEDER dont 40% minimum seront consacrés à la Politique de la Ville et 5,4M € de FSE, dont la plus grande partie sera consacrée aux actions en faveur des jeunes et à la politique de la ville.

The background is a solid blue color. In the center, there are two concentric circles of a slightly lighter shade of blue. Overlaid on these circles is a large, faint number '4' that is also a lighter shade of blue, positioned behind the main text.

**PILIER CADRE DE VIE
ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Programme 16 : La politique de rénovation urbaine, pilier du développement de l'agglomération

L'Eurométropole de Strasbourg est engagée depuis 7 ans dans une politique urbaine volontariste au service de son attractivité. Cette politique a permis de remodeler structurellement des secteurs en marge du développement urbain. Le retour d'investisseurs privés, avec près de 2 900 logements en accession ou locatifs libre et 116 000 m² de locaux d'activités, témoigne de la réussite des projets et d'une attractivité renouvelée de ces

territoires. Deux enquêtes menées auprès des occupants-es du nouveau parc privé du Neuhof en 2013 et des chefs-fes d'entreprises du Neuhof et de HautePierre en 2014²¹ ont permis de confirmer une évolution positive de l'image et des dynamiques autour de ces quartiers.

Ces dynamiques doivent trouver aujourd'hui des prolongements au-delà du terme des projets en cours d'achèvement et sur de nouveaux quartiers.

En effet, au sein des territoires où la rénovation urbaine est engagée, de nombreux secteurs n'ont pas bénéficié d'interventions dans le cadre des conventions actuelles et apparaîtront, par contraste, dévalorisés si aucune intervention complémentaire n'y est initiée. Les projets urbains engagés ne trouveront leur pleine efficacité que dans une durée plus longue permettant de pérenniser les investissements et d'accompagner habitants et usagers dans l'appropriation durable des changements.

Par ailleurs, à l'échelle de l'agglomération, d'autres territoires prioritaires de la Politique de la Ville présentent aujourd'hui des dysfonctionnements urbains importants nécessitant des opérations de restructuration lourde, fortement attendues des habitants.

Le nouveau programme de rénovation urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans la politique de développement de l'agglomération dont le PLUI fixera le cadre à partir de 2017. Il dessine également une série d'interventions qui constituent un levier de l'attractivité du territoire eurométropolitain.

Le périmètre d'intervention ANRU du Contrat de Ville 2015/2021, une dimension intercommunale renforcée

Le 16 décembre 2014, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a fixé la liste des 201 quartiers d'intérêt national, ainsi que 55 quartiers "signalés" pour des opérations d'intérêt régional.

Pour l'Eurométropole, l'ANRU a retenu :

- 3 territoires d'intérêt national : le QPV Neuhof-Meinau (comme territoire de projet unique) et le QPV HautePierre à Strasbourg, et le QPV Quartiers Ouest à Schiltigheim-Bischheim ;
- 1 territoire signalé d'intérêt régional : le QPV Elsau à Strasbourg.

Les autres territoires devant faire l'objet de projets de rénovation d'intérêt régional (PRIR) feront l'objet de conventions locales et seront intégrés au Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

En complément de l'Elsau, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite que fassent l'objet d'un PRIR les quartiers suivants :

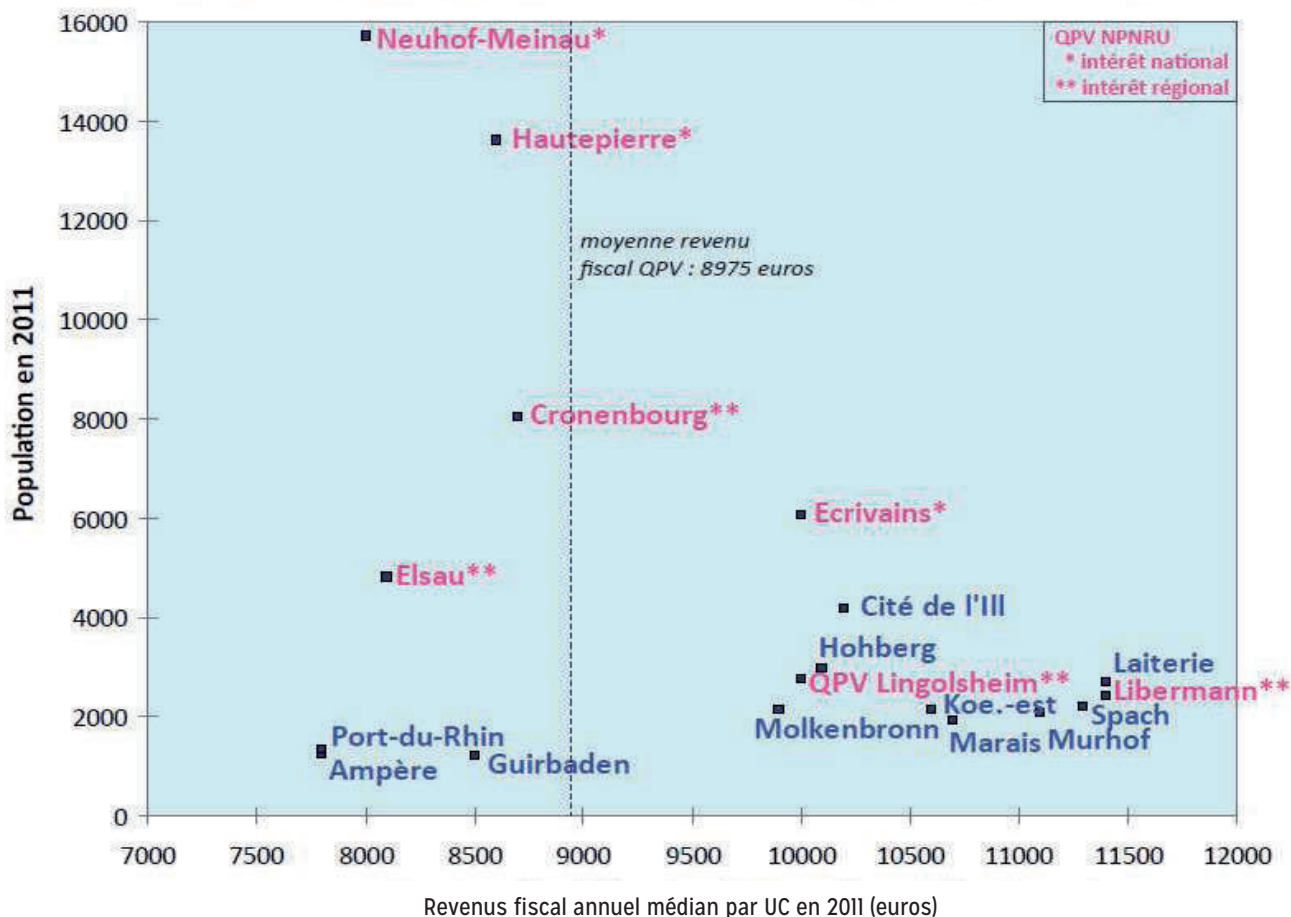
- le QPV Cronembourg à Strasbourg et le QPV Lingolsheim à Lingolsheim, au regard des enjeux de poursuivre et compléter la rénovation urbaine sur les territoires où elle a été engagée ;
- le QPV Libermann à Illkirch-Graffenstaden, au regard de l'enclavement de la Cité Libermann et du projet de restructuration globale porté par le bailleur.

²¹ « Etude sur l'implantation d'activités économiques dans les territoires en rénovation urbaine et Zones franches urbaines Neuhof et HautePierre » ORIV & Strasbourg Eurométropole - 2014 / en cours finalisation

Ces 7 QPV comptent près de 53 400 habitants, soit 69% de la population totale des 18 QPV de l'Eurométropole.

Ils sont de manière générale les QPV les plus importants en termes d'habitants et les plus précaires socialement parmi les 18 QPV de l'agglomération. Ils concernent les plus importants Grands ensembles de l'agglomération, avec un minimum de 1000 logements sociaux, à l'exception du QPV Lingolsheim.

Population et revenu fiscal annuel médian 2011 des 18 QPV de l'Eurométropole



Au-delà de leurs caractéristiques sociales, ils représentent les quartiers où ont été repérés les plus forts enjeux urbains auquel les dispositifs de financement de droit commun où les bailleurs seuls ne peuvent apporter de réponse permettant de le réintégrer dans le fonctionnement urbain de l'agglomération.

Ils couvrent plus largement le territoire de l'Eurométropole et intègrent une dimension intercommunale plus forte que le premier programme de rénovation urbaine en s'étendant sur 5 communes : Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Lingolsheim et Illkirch-Graffenstaden.

Ils permettent également d'accroître la dimension inter-bailleurs en associant deux nouveaux bailleurs principaux du territoire de l'agglomération, OPUS 67 et Habitat de l'III, aux bailleurs précédemment engagés dans la rénovation urbaine.

Enjeux et perspectives territoriales

Ainsi, le périmètre de mise en oeuvre du NPNRU permettra de poursuivre la rénovation urbaine sur les 4 territoires où elle a été engagée dans le cadre du premier PNRU et d'en intégrer 3 nouveaux.

Les enjeux pour chacun de ces territoires ont pour la plupart été identifiés sur la base d'une connaissance des besoins partagée et construite à travers dix ans d'expérience de rénovation urbaine.

Pour les territoires ayant déjà bénéficié d'une première phase de rénovation urbaine, les enjeux ont été identifiés à l'appui notamment des études urbaines menées en lien avec les AMO urbanistes conseils en charge de l'accompagnement des PRU et du Plan Stratégique Local en cours de formalisation.

Pour les territoires entrants dans la dynamique de rénovation urbaine, divers diagnostics et études ont déjà permis de faire apparaître des enjeux urbains :

- Ecrivains : étude menée depuis 2008 dans la perspective d'un projet de requalification des espaces extérieurs – service Projets urbains Eurométropole de Strasbourg ;
- Elsau : diagnostic et orientations d'aménagements établis en 2014 – Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat Eurométropole de Strasbourg ;
- Libermann : réflexions et études engagées pour la restructuration de la Cité Libermann –en cours– Habitat de l'III.

Ces enjeux devront être partagés de manière plus fine avec les partenaires (bailleurs, services de l'État) mais également avec les habitants.

Les enjeux et premières orientations sont détaillés dans les fiches jointes aux cahiers de quartier Neuhof-Meinau, Hautepierre, Cronenbourg et Elsau. Ils seront détaillés et déclinés dans le cadre du Protocole de préfiguration qui permettra également de tracer les perspectives opérationnelles et les besoins de financements de l'ANRU.

Globalement pour l'ensemble des sites, les projets seront mis en oeuvre autour des 4 axes suivants :

- le désenclavement et une meilleure intégration des sites dans leurs environnements et dans la dynamique de développement de l'Eurométropole ;
- la diversification de l'habitat et des fonctions ;
- la qualité du cadre de vie et de l'accès aux services publics ;
- l'amélioration de la Gestion urbaine de proximité.

En synthèse, les principaux enjeux pour chaque territoire sont :

- pour Neuhof-Meinau (Strasbourg) : consolider les acquis et poursuivre le renouvellement urbain en particulier sur les secteurs Lyautey, Hautefort, Marschallhof et Weeber-Imbs ;
- pour Hautepierre (Strasbourg) : engager la restructuration des mailles Eléonore et Brigitte en relation avec la recomposition des accès au quartier ;
- pour les quartiers Ouest (Bischheim-Schiltigheim) : faire émerger une polarité d'agglomération autour des équipements existants ou en projet, en relation avec une diversification du parc de logements du secteur ;
- pour Elsau (Strasbourg) : engager un véritable désengagement du quartier à partir des atouts naturels du site et assurer une offre de commerces et de service de qualité ;
- pour Cronenbourg (Strasbourg) : achever la restructuration de la partie Est du quartier pour consolider les opérations engagées le long du BHNS ;
- pour Lingolsheim : achever le projet de rénovation urbaine avec la démolition des deux dernières tours de logements sociaux ;
- pour Libermann (Illkirch-Graffenstaden) : engager la première étape d'un projet de recomposition de la trame urbaine et de l'habitat favorisant l'insertion du quartier dans son environnement.

Calendrier d'élaboration et de mise en oeuvre du NPNRU

La contractualisation du NPNRU avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires sera menée en trois étapes distinctes qui permettront de construire progressivement et en lien avec les habitants le nouveau programme de rénovation urbaine de l'Eurométropole pour les dix prochaines années.

Les projets seront élaborés en adéquation avec les orientations du PLH de l'Eurométropole et celles de la Convention intercommunale de stratégie d'attribution de logements sociaux (CISA). Ils s'inscriront dans le projet de développement urbain de l'agglomération, transcrit dans le PLUi qui intégrera le PLH.

Calendrier général

- **La convention cadre du Contrat de Ville**, dont la signature est prévue pour la fin du 1er semestre 2015, fixe les orientations et le cadre de référence des projets de rénovation urbaine et précise la liste des quartiers qui pourraient être amenés à faire l'objet d'un PRIR.
- **Protocole de préfiguration ANRU : février 2015- signature prévisionnelle décembre 2015**

Elaboré à l'échelle intercommunale, il permet de mettre en place un cadre d'études et met en place l'ingénierie nécessaire pour compléter les diagnostics établis à l'occasion du Plan Stratégique Local, préciser les enjeux et orientations urbaines pour l'ensemble des sites ANRU, et construire les conventions nationales et locales. Le protocole devra fixer le montant de participation des partenaires à l'ingénierie des projets, et permettra, le cas échéant, l'inscription d'opérations urgentes.

- **Conventions ANRU pluriannuelles : signatures prévisionnelles fin 2016/2017**

Élaborées séparément pour chaque site avec la possibilité d'aboutir dans des temporalités différentes, elles acteront un projet urbain d'ensemble partagé, construit avec les habitants et les partenaires, pour chacun des sites; elles détailleront la programmation opérationnelle et financière pluriannuelle et permettront l'engagement des opérations.

La durée initiale des conventions est fixée à 5 ans. La mise en oeuvre des opérations s'étalera sur une période allant de 5 à 10 ans selon les projets urbains.

En synthèse, les négociations et les études préalables à l'engagement du NPNRU seront menées de 2015 à début 2017, et la phase opérationnelle s'engagera à compter de 2017/2018 pour une durée contractuelle initiale de 5 ans et une durée opérationnelle jusqu'en 2024/2025.

Les habitants et habitantes seront associés-es à l'élaboration du protocole de préfiguration ANRU à travers la concertation qui débutera dans le cadre du Contrat de Ville au printemps 2015 pour élaborer les conventions territoriales et le protocole de préfiguration ANRU sur les territoires concernés.

Cette première étape de concertation sera principalement axée sur le recueil des besoins et de l'expertise des usages des habitants-es, sur l'ensemble des thèmes du Contrat de Ville.

Pour les territoires ayant bénéficié d'un premier projet de rénovation urbaine, elle sera également l'occasion de partager un bilan des actions et opérations menées.

Cette concertation se poursuivra durant toute la phase de préfiguration, notamment en prenant appui sur les maisons des projets.

Le contenu du dossier de Protocole de préfiguration

Conformément aux orientations fixées par l'ANRU, le contenu du Protocole comportera une présentation :

- des contextes de l'agglomération et des territoires ;
- du projet territorial intégré du Contrat de Ville et des objectifs de renouvellement ;
- de la conduite de projet, de l'organisation des maîtrises d'ouvrage partenaires et des modalités de participation des habitants et habitantes ;
- du programme de travail (études) ;
- des financements sollicités en vue de l'élaboration des conventions pluriannuelles.

Le pilotage et la coordination technique

L'élaboration du Protocole de préfiguration est pilotée au niveau technique par l'Eurométropole de Strasbourg (DUAH), au sein d'un groupe de travail avec les services de l'Etat (DDT, délégués du Préfet), en lien étroit avec l'élaboration du Contrat de Ville et de ses conventions territoriales.

Ce groupe de travail élabore les modalités de travail partenariales qui seront déclinées pour chaque site de rénovation urbaine, et construites avec l'ensemble des partenaires, particulièrement les communes et les bailleurs.

Le pilotage et la validation politique

Le Protocole de préfiguration ANRU sera validé localement par le Comité de pilotage du Contrat de Ville, et son avancement sera présenté à l'occasion des réunions du Comité de pilotage restreint.

Des instances ad hoc intermédiaires d'échanges et de validation avec les Maires et le Vice-Président en charge du Renouvellement Urbain, en présence du Sous-préfet en charge de la Politique de la ville, seront organisées pour chaque site, selon les besoins, en amont du Comité de pilotage.

Programme 17 : Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Nature et enjeux de la gestion urbaine de proximité

La Gestion urbaine de proximité (GUP) est née avec la Politique de la Ville à la suite des premières émeutes urbaines (les Minguettes au début des années 1980) qui ont révélé non seulement la nécessité de la réhabilitation du bâti mais aussi d'une gestion "renforcée et adaptée" des espaces publics et des espaces communs des quartiers concernés. Les premières conventions de Gestion urbaine de proximité signées avec les bailleurs datent du début des années 1990. Cette notion a été réactivée dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain engagé en 2003, afin de pérenniser les investissements très importants consentis. Dans ce contexte, l'association des habitants pour la réussite des démarches GUP a été renforcée.

La GUP est une démarche partenariale dont les enjeux sont :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants et habitantes et plus largement l'attractivité des quartiers, ainsi que le service rendu aux habitants sur les espaces publics ou communs ;
- de pérenniser les investissements réalisés sur les espaces et équipements publics, notamment par une bonne anticipation et intégration des usages réels, voire une capacité d'adaptation et d'évolution des aménagements ;
- de garantir une gestion quotidienne et courante optimale, notamment en identifiant les difficultés récurrentes pour lesquelles des solutions doivent être trouvées.

La GUP couvre différents champs d'actions : la clarification des domanialités, la gestion et la propreté des espaces extérieurs, la gestion des déchets et des encombrants, le mobilier urbain (usage, entretien et harmonisation), la tranquillité et la sécurité liées aux usages des espaces publics et privés, la gestion des chantiers de rénovation urbaine, l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service rendu aux habitants-es et locataires, la participation des habitants-es et des représentants-es de locataires à ces problématiques.

Par définition, cette démarche se déploie dans trois temporalités distinctes et complémentaires :

- lors de la conception des projets ;
- en phase opérationnelle pendant la phase chantiers ;
- dans la gestion courante et quotidienne sur le territoire concerné, et à la livraison des projets.

Elle peut contribuer à une optimisation des moyens dans un contexte financier contraint.

La question de la GUP constitue un enjeu dans les QPV dans la mesure où :

- le ressenti des habitants-es de ces quartiers est que la collectivité et les bailleurs mettent moins de moyens pour la gestion au quotidien de ces territoires que pour les quartiers de centre-ville ou plus aisés ;
- les dysfonctionnements non traités rapidement se traduisent par un renforcement des phénomènes (broken windows theory), et une dégradation accélérée des équipements et espaces publics ;
- la gestion de ces territoires révèle des pratiques diverses et variables dans les usages et l'appropriation des espaces collectifs.

Mise en oeuvre de la GUP sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et enjeux identifiés

Une convention spécifique "Convention intersites de Gestion Urbaine de Proximité" a été signée le 23 août 2011 pour six territoires en renouvellement urbain : Neuhof, Meinau, HautePierre, Cronembourg et Port du Rhin à Strasbourg, et le quartier des Hirondelles à Lingolsheim. Par cette convention, les signataires se sont engagés à mettre en oeuvre :

- une meilleure collaboration des acteurs de terrain (habitants, collectivités, bailleurs, services de l'Etat, associations, syndicats, commerces, etc.) pour une identification des problèmes et des solutions de gestion urbaine quotidienne ;
- une meilleure coordination des interventions des acteurs dans le cadre de la mise en oeuvre des solutions identifiées.

L'engagement de la démarche partenariale depuis 2011 sur le territoire de l'Eurométropole a permis de mettre en place un dispositif de suivi et de coordination effectif des acteurs et d'intégrer de manière systématisée les éléments d'usage dans la conception des projets notamment d'aménagements des espaces extérieurs.

Lors du comité de pilotage GUP de décembre 2013, les leviers d'action suivants, dont la mise en oeuvre est aujourd'hui engagée mais dont la systématisation reste à mettre en oeuvre, ont été identifiés :

- en amont, lors de la conception des projets : systématisation de la participation des exploitants, prise en compte des recommandations en termes de prévention situationnelle, implication/ concertation des habitants et habitantes en amont des projets ;
- en aval, après la réception des projets : observation et évaluation des usages, capacité d'adaptation des projets après livraison ;
- dans la gestion des espaces existants et nouvellement aménagés et en phase chantiers : renforcement des collaborations entre les partenaires, coordination opérationnelle formalisée.

Lors de ce COPIL, des enjeux prioritaires ont également été identifiés :

En matière de recueil des besoins et usages auprès des habitants/locataires/usagers : développer des modalités de concertation et d'association des habitants en phase de réalisation et de mise en service (en sus de la phase amont lors des études) ; engager une réflexion sur la mise en oeuvre d'une démarche de " bilan des usages " après la livraison des opérations.

- En matière de domanialités et de gestionnaires : créer une cartographie des gestionnaires et développer un outil d'anticipation et de planification des transferts de gestion permettant de définir les volumes de transferts de charges et de les budgétiser ; développer un outil interactif de partage des contacts et une base de données relative au fonctionnement du quartier, accessible à l'ensemble des acteurs et permettant de coordonner les interventions en matière de régularisation du domaine public.
- En matière d'incivilités, sources de dégradation des espaces publics : développer des animations pour l'appropriation des espaces publics ; développer des actions de sensibilisation et d'éducation au respect des espaces publics et communs ; développer un système de sanctions permettant de lutter contre les comportements incivils.

Bilan et perspectives

Fort de cette expérience partenariale renforcée depuis 2011, les acteurs de la GUP identifient aujourd'hui les points de vigilance suivants :

- une domanialité publique encore mal définie sur certains sites, ainsi qu'une faible connaissance partagée des domanialités et de leurs périmètres ("zones grises") ;
- une diversité d'acteurs et une nécessaire mobilisation des bons niveaux de décision, entraînant une coordination complexe des interventions ;
- des moyens inégaux consacrés à l'entretien/gestion des espaces selon le/la propriétaire/gestionnaire, et une fréquence d'entretien variable sur des sites connexes ;
- la variabilité de l'intégration ou de la connaissance fine des usages des habitants-es ;
- la recherche de solutions prioritairement à travers la mobilisation de moyens d'entretien ou d'investissements, au détriment de démarches de sensibilisation ou d'accompagnement des habitants dans l'évolution des pratiques (ex. jets de déchets par les fenêtres ou dépôts de nourriture sur certains points).

L'ensemble de cette démarche doit donc encore être confortée, notamment à travers la création des outils permettant d'établir une connaissance partagée entre les gestionnaires (collectivité et bailleurs).

En application de la loi LAMY et de sa circulaire d'application, le Contrat de Ville doit conduire à la déclinaison, quartier par quartier, d'une **charte d'engagement réciproque** entre l'Etat, les communes et l'Eurométropole, et les organismes HLM, assurant un socle d'engagements de qualité de service. Cette charte traitera notamment de gestion urbaine de proximité et des conditions collectives d'habitat susceptibles de faire l'objet de réclamations. Son contenu pourra être précisé suite à la parution d'instructions ministérielles annoncées en 2015.

Elle donnera lieu à la constitution de groupes de travail associant les services concernés des collectivités, de l'Etat, et des bailleurs en vue de la définition des mesures concernées.

Elle devra être établie, sous réserve des précisions attendues, d'ici la fin de l'année 2015.

Programme 18 : La Convention Intercommunale de Stratégie d'Attribution des logements sociaux (CISA)

Préambule : article 8 loi LAMY et articles 97 et 98 loi ALUR

Selon la loi LAMY, la spécialisation sociale marquée des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville nécessite de mettre en place une politique concertée d'attributions et de parcours résidentiels qui reconnaisse la spécificité de ces quartiers, au-delà des efforts d'ores et déjà engagés pour favoriser la mixité sociale, notamment dans le cadre du renouvellement urbain.

Cette loi fixe l'obligation de signer, en annexe du Contrat de Ville, une Convention intercommunale de stratégie d'attribution des logements sociaux (CISA), élaborée dans le cadre partenarial d'une Conférence intercommunale du logement (CIL) coprésidée par le président de l'Eurométropole et le Préfet.

Par ailleurs, la loi ALUR fixe également les principes permettant d'aller vers un processus d'attribution de logements sociaux plus transparent, en particulier par la simplification de la demande et l'information des demandeurs-ses. Elle fixe l'obligation pour les EPCI dotés d'un Programme local de l'habitat (PLH) d'élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD).

Perspectives de mise en oeuvre

Depuis le début des années 2000, l'Eurométropole de Strasbourg et ses partenaires sont engagés dans une politique de rénovation urbaine ambitieuse, renforcée en 2009 par l'adoption du 4^e Programme local de l'habitat (PLH) qui a permis de mettre en oeuvre un objectif de production de 1 500 logements aidés par an sur l'ensemble du territoire communautaire, dont 1 200 par des bailleurs sociaux.

En 2015, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite aller vers plus de lisibilité et de transparence dans la gestion de la demande et dans les attributions de logements sociaux.

Celles-ci seront définies dans le cadre d'une stratégie d'équilibre entre les territoires, établie tant au regard de la production neuve que du parc social existant (harmonisation des pratiques entre les bailleurs, expérimentation de la cotation dans l'attribution des logements, amélioration de la connaissance des patrimoines anciens).

Cette volonté politique, traduite dans la feuille de route Habitat 2014-2020, et qui répond aux exigences de la loi ALUR et de la loi LAMY, sera intégrée dans le PLUi, qui fera office de PLH d'ici 2018.

Elle sera mise en oeuvre dans le cadre d'une démarche partenariale à travers la Conférence intercommunale du logement (CIL), qui sera chargée d'élaborer :

- un Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD) qui organisera notamment un service d'information et d'accueil de celui ou celle qui fait une demande ;
- une Convention intercommunale de stratégie d'attribution (CISA) qui, d'une part, fixera des objectifs partagés en termes d'attributions de logements, de mutations, d'accompagnement social, de localisation du relogement des publics prioritaires ; et d'autre part, définira les modalités de relogement et d'accompagnement social des ménages à reloger dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

Ces deux documents seront signés par le Préfet, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg et les Maires des communes, le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, et les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droit de réservation, après consultation des associations.

Le contenu du Plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) et de la Convention intercommunale de stratégie d'attribution (CISA) pourra être précisé suite à la parution des décrets d'application ou instructions ministérielles annoncés en 2015.

Le calendrier prévisionnel de travail, sous réserve des précisions attendues, est le suivant :

- délibération Eurométropole de lancement de la démarche mise en place de la Conférence intercommunale du logement, lancement de l'élaboration du PPGD et de la CISA	2 ^e semestre 2015
- 1^{re} Conférence intercommunale du logement	2 ^e semestre 2015
- Groupe de travail Eurométropole et Etat, en lien avec AREAL et les bailleurs <i>Identification des études à mener, analyse croisée des bases de données existantes</i>	Mars à septembre 2015
- Groupes de travail partenariaux <i>Elaboration du PPGD et de la CISA</i>	À partir de mai 2015
- Adoption du PPGD <i>Objectif: délibération en décembre - cf. obligation de publication du PPGD au 31/12/2015</i>	Décembre 2015
- Adoption de la CISA <i>Objectif: stratégie partagée en vue de la signature des conventions pluriannuelles ANRU courant 2016</i>	1 ^{er} semestre 2016

Programme 19: Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'Eurométropole de Strasbourg (STSPD)

Le Contrat intercommunal de prévention et de sécurité de la Communauté urbaine de Strasbourg (CIPSCUS), signé en 2009, constitue désormais une véritable stratégie territoriale de prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole, évaluée annuellement depuis 2011. Ce contrat comprend une cinquantaine de lignes d'actions réparties en 8 axes : Protection des mineurs et prévention de la délinquance, Prévention des facteurs de rupture, Prévention de la récidive, Contribution à la tranquillité publique, Sécurisation des espaces publics, Sécurisation des transports publics, Aide aux victimes, Mise en oeuvre groupes de traitement de difficultés spécifiques (GLTD). Son fonctionnement structuré permet le respect des déontologies et des champs de compétences des partenaires, l'adaptation à la vie des territoires, à l'évolution des phénomènes de délinquance et aux évolutions législatives.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017) est déclinée dans le plan départemental de prévention de la délinquance, sous l'égide du Préfet. Elle associe le Président du Conseil Départemental, le Procureur de la République et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale. Au plan local, cette déclinaison est permise par le cadre législatif en vigueur, notamment s'agissant des groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale. Les zones de sécurité prioritaire (ZSP) constituent une application concrète de cette déclinaison territoriale.

Locale, puisqu'adaptée aux enjeux de tranquillité publique sur le territoire de l'Eurométropole, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'Eurométropole se révèle en parfaite cohérence avec les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 :

Fléchage de lignes d'action STSPD

Les orientations de la STSPD sont définies en CISPD plénier. Les lignes d'actions de la STSPD sont évaluées annuellement. Les bilans des lignes d'actions suivantes, territorialisées, concernent les axes prioritaires du Contrat de Ville :

1.2 Accueil des élèves de 3^e issus des quartiers sensibles dans les institutions partenaires (sous pilotage conjoint de la Préfecture et de l'Inspection académique) ; **1.7** Développement de la citoyenneté chez les mineurs (sous pilotage Eurométropole) ;

4.1 Développement de la médiation de proximité (sous pilotage Eurométropole) ;

8.1 Instance dédiée de suivi des mineurs en difficultés HautePierre, Koenigshoffen, Poteries, Cronembourg (sous pilotage Parquet) ; **8.2** Instance dédiée de suivi des mineurs en difficultés Neuhof (sous pilotage Parquet, suivi en ZSP) ; **8.3** Instance dédiée de suivi des mineurs en difficultés Meinau, Elsau (sous pilotage Parquet, suivi en ZSP) ; **8.4** Instance dédiée de suivi des mineurs en difficultés Arc Nord (Bischheim, Hoenheim, Schiltigheim) créée en 2015 sous le pilotage du Parquet ;

Les bilans des lignes d'actions suivantes, thématiques et transversales, concernent les axes prioritaires du Contrat de Ville.

1.5 Lutte contre l'absentéisme scolaire (sous pilotage de l'Inspection académique) ;

1.6 Prévenir le décrochage scolaire (sous pilotage de l'Inspection académique). Une synthèse de l'évaluation du Contrat de Ville sera versée à l'évaluation annuelle de la STSPD.

Gouvernance

- Participation du référent Contrat de Ville à la réunion semestrielle des Grands pilotes de la STSPD,
- Participation du directeur de projet Contrat de Ville au CISPD plénier, semestriel.
- Participation du coordinateur CIPS-STSPD au COTECH et au COPIL du Contrat de Ville

II 3. UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE ET SIMPLIFIÉE

3. Une gouvernance renforcée et simplifiée

L'organisation de la gouvernance doit permettre de faire vivre le Contrat de Ville dans la durée, de donner toute leur place aux différents acteurs et de favoriser leurs coopérations.

- Elle repose sur un schéma de gouvernance simplifiée, articulant pilotage territorial renforcé et pilotage global, en lien avec la gouvernance des dispositifs associés ;
- Elle intègre la participation des habitants, habitantes et des acteurs locaux, via la mise en place des conseils citoyens ;
- Elle renouvelle les modalités de la relation avec les associations ainsi que les outils de la programmation et de l'instruction des projets ;
- Elle définit enfin un dispositif d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.

3.1 Un schéma de gouvernance simplifié et plus proche du territoire

Sur la base des enseignements de l'évaluation des dispositifs antérieurs, trois principes guident l'organisation du schéma de gouvernance :

- Partir du territoire

À partir d'un projet de territoire intégré, les instances territoriales sont étoffées et dotées de moyens d'animation adéquats. Elles doivent pouvoir faire remonter les problèmes identifiés et être en capacité d'impulser innovation et expérimentation.

C'est à ce niveau que les conseils citoyens joueront pleinement leur rôle.

- Clarifier les rôles respectifs des différents niveaux de gouvernance

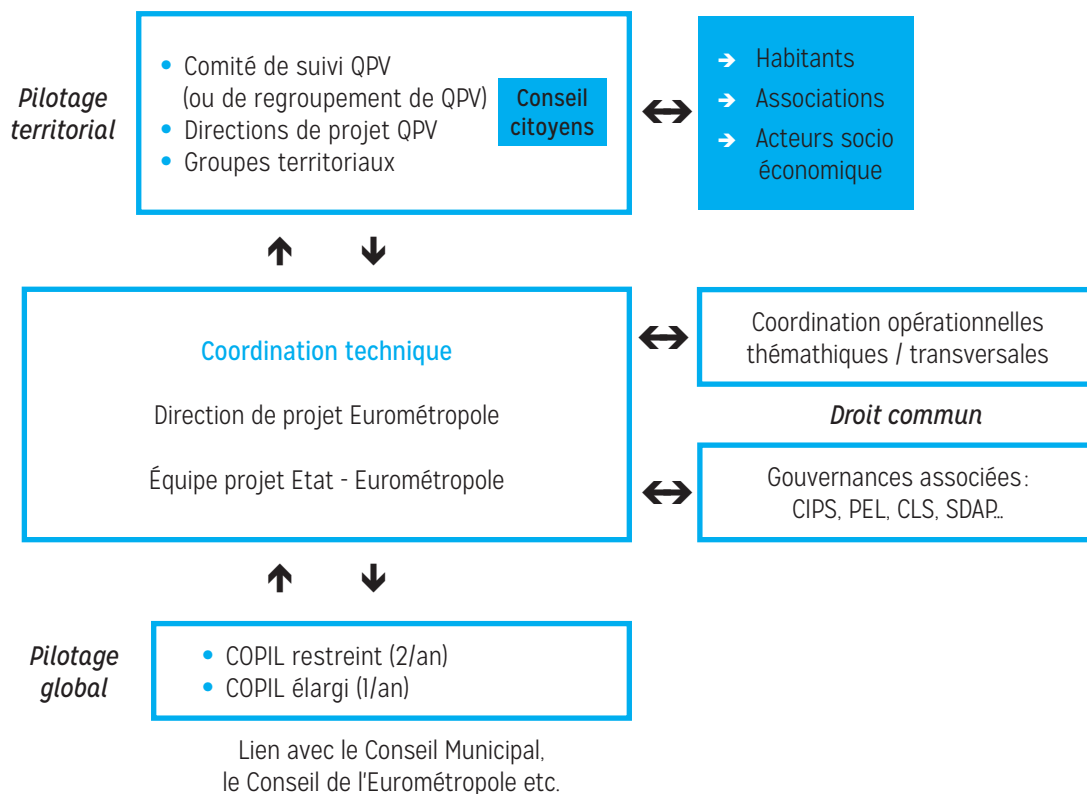
Le rôle de chacun des niveaux de gouvernance est clairement défini, à partir d'un principe de subsidiarité :

- les instances de pilotage retrouvent leur vraie vocation : définir les orientations, rendre les arbitrages, ré-orienter si nécessaire sur la base d'éléments de bilan et d'évaluation ;
- le niveau technique joue un rôle d'ensemblier, prépare les arbitrages pour le comité de pilotage, met en oeuvre les décisions de celui-ci, rend compte, coordonne la démarche d'observation, de suivi, d'évaluation et d'expérimentation, à tous les niveaux du Contrat de Ville. Il est destinataire des interpellations du terrain et assure la nécessaire articulation avec les dispositifs de droit commun.
- veiller à l'articulation avec le droit commun.

La mobilisation du droit commun constitue un enjeu majeur de la réforme de la Politique de la Ville auquel le dispositif de pilotage et de gouvernance doit répondre.

Il s'agit donc de construire des coordinations opérationnelles sur les "grands objets thématiques" constitués des différents programmes (développement éducatif et culturel, emploi et développement économique, prévention et sécurité, santé, etc.), en favorisant les articulations entre instances du Contrat de Ville et instances existantes qui pilotent les différents dispositifs.

Schéma de gouvernance du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg



Convention de l'Eurométropole de Strasbourg au 22 avril 2015

3.1.1 Un pilotage territorial renforcé

- Comités de suivi QPV (ou regroupement de QPV)
- Directions de projet QPV
- Groupes territoriaux

Le renforcement du pilotage à l'échelle de chaque QPV se fait sur la base du plan d'action issu de la convention d'application territoriale, via les instances et organisations suivantes :

- Comité de suivi ;
- Direction de projet QPV ;
- Groupe territorial.

Comité de suivi QPV

Le comité de suivi est chargé du pilotage stratégique et opérationnel de la convention territoriale et des projets de renouvellement urbain. Il travaille de façon transversale sur les différents volets du Contrat de Ville (urbain, social, économique) de façon à garantir une cohérence entre les différentes actions menées. Il concerne un ou plusieurs QPV.

Missions :

Le comité de suivi :

- assure le pilotage stratégique et opérationnel de la (ou des) convention(s) d'application territoriale et des projets de renouvellement urbain ;
- se prononce sur les points techniques soumis à son arbitrage par le(s) groupe(s) de travail ;
- débat des éléments saillants d'observation – suivi – évaluation du (ou des) QPV concerné(s) ;
- propose le cas échéant la réorientation de certaines actions.

Composition :

- Vice Président de l'Eurométropole
- Elu-e(s) de secteur (commune)
- Sous-préfet chargé de la politique de la ville
- Services concernés de l'Eurométropole, de la commune et de l'Etat
- Représentants-es des signataires du Contrat de Ville
- SPEL (Pôle emploi et Missions locales), Maison de l'Emploi
- Maîtres d'ouvrage des opérations de renouvellement urbain
- Représentants-es des conseils citoyens.

Pilotage :

Le comité de suivi est copiloté par le Vice Président de l'Eurométropole, l'élue (ou les élues) de secteur et le sous-préfet chargé de la politique de la ville. Il se réunit 1 à 2 fois par an.

Direction de projet QPV

Pour chaque QPV (ou regroupement de QPV) un-e directeur-trice de projet QPV est identifié-e au sein des services de l'Eurométropole ou de la commune. Il/elle est en charge :

- du pilotage du plan d'actions défini dans le cadre de la convention d'application territoriale, en lien avec le comité de suivi du QPV ;
- de l'animation des concertations et des relations de travail avec le conseil-citoyen.

Selon les QPV, une équipe de direction de projet peut être constituée. A Strasbourg, ces équipes sont établies autour des missions suivantes :

- développement local
- gestion de proximité
- projet urbain
- participation citoyenne

La répartition territoriale sera la suivante pour les 18 QPV :

- QPV-PRU Neuhof-Meinau
- QPV Ampère et QPV Port du Rhin
- QPV Cité de l'Ill et QPV Cité Spach
- QPV-PRU HautePierre et Cronenbourg, QPV Hohberg
- QPV Koenigshoffen, QPV Elsau (PRU), QPV Murhof, QPV Molkenbronn
- QPV Laiterie
- QPV Quartiers Ouest (PRU), QPV Marais, QPV Guirbaden
- QPV-PRU Lingolsheim
- QPV-PRU Libermann

Groupe territorial

En regard des objectifs opérationnels et du plan d'action de chaque QPV, la direction de projet QPV coordonne et anime un groupe territorial inter-partenaires.

Il a vocation à traiter à l'échelle du QPV l'ensemble des aspects du Contrat de Ville de façon à garantir une cohérence entre les différentes actions menées. En fonction des besoins opérationnels, il donne lieu à des réunions de travail en configuration adaptée et variable.

Ces réunions de travail peuvent être ouvertes aux acteurs du quartier.

Missions :

Le groupe territorial :

- veille à la mise en oeuvre des actions de la (ou des) convention(s) d'application territoriale et propose leur adaptation le cas échéant ;
- à ce titre, est informé des demandes de subvention déposées et des décisions prises par les différents financeurs²² ;
veille à la déclinaison territoriale des conventions thématiques ;
- prépare et met en oeuvre les décisions du comité de suivi QPV ; fait un point sur les problématiques urbaines identifiées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain en lien avec les autres thématiques du Contrat de Ville ;
- peut être amené, le cas échéant, à travailler sur des thématiques spécifiques et à proposer le lancement d'expérimentations ;
- fait remonter au comité de suivi les éventuelles difficultés identifiées ;
- fait le lien avec les ATP (à Strasbourg).

²² Dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés en vue d'un financement au titre du Contrat de Ville , des réunions d'instruction partenariales sont organisées en début d'année à l'initiative de la coordination technique pour permettre à l'ensemble des partenaires sollicités d'échanger suffisamment tôt sur les dossiers déposés.

Composition:

Le groupe territorial réunit les référents-es techniques des partenaires du Contrat de Ville.

Chaque groupe territorial a en charge un ou plusieurs QPV, selon la même répartition que les comités de suivi.

Pilotage:

Le groupe territorial est piloté par la direction de projet QPV, en lien avec le ou la délégué-e du préfet et les services de l'Etat et des partenaires du Contrat de Ville. Il se réunit au moins en amont de chaque réunion du comité de suivi du QPV.

Pour les QPV concernés par une opération de rénovation urbaine (conventions nationales ou opérations isolées, lorsqu'un directeur de projet RU est désigné), le groupe territorial:

- a une vision d'ensemble du projet, qui implique tous les partenaires (maîtres d'ouvrage, bailleurs, partenaires financiers,...) pour assurer la cohérence du projet de rénovation urbaine avec les autres problématiques du Contrat de Ville ;
- organise des temps d'échange sur des problématiques communes aux différents maîtres d'ouvrage ;
- s'assure du respect des fondamentaux de l'ANRU ;
- prend connaissance des modifications majeures de programme ;
- assure un suivi par maître d'ouvrage des opérations le concernant sur les différents volets (humain, urbain / PCU / planning, financier) ;
- fait le point sur les éléments marquants du volet humain liés à la rénovation urbaine (GUP, insertion, relogement).

3.1.2 Un pilotage stratégique global

- COPIL restreint (2 à 3/an)
- COPIL élargi (1/an)

Au niveau du pilotage global, deux formations sont prévues pour le COPIL : formation restreinte pour assurer le pilotage stratégique, formation élargie pour réunir l'ensemble des signataires.

Comité de pilotage (COPIL) restreint

Missions:

Le comité de pilotage restreint :

- définit les orientations du Contrat de Ville et des projets de renouvellement urbain ;
- examine les éléments saillants des travaux d'observation, suivi, évaluation du Contrat de Ville et réoriente si nécessaire ses conditions de mise en oeuvre ;
- examine les questions transversales à l'ensemble des QPV (relogement, GUP, "points durs" thématiques...) et assure l'articulation avec les gouvernances des dispositifs de droit commun ;
- prend connaissance des financements accordés dans le cadre du Contrat de Ville (droit commun – financements spécifiques).

Composition:

- Vice-président de l'Eurométropole en charge de la Politique de la Ville et maires des communes concernées,
- Sous-préfet en charge de la Politique de la Ville,
- services de l'Eurométropole et des communes,
- Etat: un-e délégué-e du préfet, DDCS, DDT, DIRECCTE, DASEN,
- Président de l'AREAL,
- Elus-es Région et Département,
- CAF,
- ORIV.

Pilotage:

Il est copiloté par le Vice Président en charge de la Politique de la Ville et le Sous-préfet chargé de la Politique de la Ville et se réunit deux fois par an.

Comité de pilotage (COPIL) élargi

Le COPIL élargi est une instance d'arbitrage et de définition des orientations majeures du Contrat de Ville. Il prend connaissance du bilan des actions menées et les réoriente si nécessaire. Il examine l'avancement des projets de rénovation urbaine.

Composition:

Le COPIL élargi réunit l'ensemble des représentants-es des partenaires signataires du Contrat de Ville ainsi que des représentants-es des conseils citoyens.

Pilotage:

Il est piloté par Président de la l'Eurométropole et le Préfet et se réunit une fois par an, plutôt en septembre (bilan des actions).

3.1.3 Une coordination technique

Coordination technique

Direction de projet Eurométropole /
Équipe projet Etat-Eurométropole

Il s'agit d'organiser le lien entre le niveau territorial (opérationnel) et le pilotage global (stratégique). Cette coordination technique doit également faire le lien entre les thématiques sur l'ensemble du territoire, le pilotage territorial, le droit commun, les autres dispositifs (insertion, éducatif, prévention de la délinquance, santé, accompagnement des parents...).

Elle permet la circulation des questions et des commandes et le traitement de celles-ci en recherchant avec tous la façon la plus pertinente et efficace de le faire.

Le pilotage global des programmes thématiques se fait sous l'égide du COPIL et de la Direction de projet du Contrat de Ville. Des référents-es sont désignés-es par programme au sein des services des partenaires pour animer les coordinations opérationnelles nécessaires.

En tant que de besoin, ces coordinations pourront auditionner et associer les acteurs locaux à certains de leurs travaux.

La coordination technique regroupe :

- la Direction de projet du Contrat de Ville constituée au sein de l'Eurométropole avec le soutien de l'Etat ;
- l'équipe projet Etat-Eurométropole, préfigurée depuis septembre 2014 pour l'élaboration du Contrat de Ville ;
- les réseaux des directions de projet QPV, des référents-es thématiques liés-es aux conventions d'application et aux instances de pilotage de certains dispositifs spécifiques (CLS, CIPS...) ;
- des représentants-es techniques des signataires du Contrat de Ville.

L'ensemble de ces techniciens-nes est réuni au moins deux fois par an en amont des réunions du COPIL restreint.

Trois axes clés sont dévolus à la coordination technique :

- **La mobilisation du droit commun** : faire du Contrat de Ville un outil permanent de mobilisation et de coordination des politiques publiques, en assurant la fluidité et les décloisonnements nécessaires entre les différents niveaux territoriaux et thématiques ;
- **L'appui aux territoires** : être en appui des équipes territoriales, directions de projet QPV et groupes de travail, pour renforcer le pilotage transversal au niveau des quartiers (plans d'actions et indicateurs) et assurer la qualité du dialogue avec les habitants et leurs représentants ;
- **L'évaluation** : construire et suivre un dispositif participatif et partenarial d'observation et d'évaluation, basé sur la définition d'indicateurs d'efficacité, de résultats et d'impact. Tirer des enseignements de l'action et les utiliser pour décider, ajuster la mise en oeuvre des conventions et piloter le Contrat de Ville.

Au sein de la coordination technique, la Direction de projet du Contrat de Ville garantit l'adéquation entre les actions déployées et les besoins identifiés. Elle veille à ce que les moyens soient employés pour un impact le plus significatif possible sur l'amélioration des conditions de vie des habitants et habitantes des quartiers populaires.

Les missions de la Direction de projet sont définies à partir des priorités suivantes :

- Pilotage stratégique transversal: animation et suivi du projet global, interface entre les niveaux territoriaux et thématiques pour favoriser la mobilisation du droit commun ; organisation des COPIL, suivi des décisions, organisation et animation de la coordination technique; animation de l'équipe projet Etat-Eurométropole ;
- Appui et coordination auprès des directions de projet QPV pour le pilotage et le suivi des conventions d'application territoriales ;
 - Accompagnement de la mise en oeuvre et animation transversale des conventions d'application thématiques (Développement éducatif et culturel, Emploi et développement économique, Rénovation urbaine, Santé, GUP...), coordination des différentes instances et référents thématiques ;
 - Coordination de l'instruction et de la programmation, en articulation avec les instances territoriales et partenariales et les dispositifs thématiques ; suivi des démarches de conventionnement pluriannuel avec les associations ;
 - Pilotage et coordination des dispositifs et démarches d'observation stratégique et d'évaluation du Contrat de Ville aux différents niveaux ; proposition et suivi du programme pluriannuel de travaux ;
 - Accompagnement des démarches d'expérimentation et soutien à l'innovation dans la recherche de réponses sur les " points durs " identifiés dans les conventions thématiques et sur les objectifs identifiés dans les conventions territoriales ;
 - Coordination des démarches et des outils d'information, de concertation et d'appui à l'initiative des habitants-es, en lien notamment avec les conseils citoyens.

3.2 Les modalités de la participation des habitants et habitantes et des acteurs et actrices du territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pose le principe de la participation des habitants au Contrat de Ville et prévoit la mise en place des conseils citoyens. Les conseils citoyens seront des espaces destinés à favoriser l'expression des habitants-es aux côtés des acteurs institutionnels et des décideurs locaux, et à permettre la prise en compte de leur expertise d'usage dans une optique de co-construction. Tout en laissant une certaine souplesse au dispositif, le cadre de référence donne des pistes pour la mise en place de ces conseils.

La mise en place de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire devra permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes, et créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Chaque commune signataire organise librement le dialogue et les instances de concertation avec les citoyens et les citoyennes. Les communes signataires ont été sollicitées lors du comité de pilotage restreint du Contrat de Ville afin qu'elles établissent les éléments qui leur permettront de construire cette démarche de participation des habitants.

Associés au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), les habitants participeront à l'élaboration et au suivi des projets de rénovation urbaine ; des maisons du projet seront créées à cette fin dans toutes les opérations.

Ville de Strasbourg

Démarche de concertation pour le Contrat de Ville

Pour renouveler et amplifier la dynamique citoyenne, la Ville de Strasbourg a choisi de mener à l'automne 2014 une campagne de terrain pour mobiliser les habitants-es, dans le but de susciter l'échange et la participation. Cette démarche a été accompagnée et déclinée avec une attention particulière dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en veillant à recueillir, sur leurs lieux de vie, les expressions de quatre publics cibles, souvent absents des concertations habituelles : enfants, jeunes, femmes cheffes de famille, personnes étrangères ou issues de l'immigration.

Dans un premier temps, la démarche a pu être ainsi expérimentée sur cinq quartiers : Neuhof, Meinau, Hautepierre, Cronembourg et Elsau, en cherchant à recueillir les contributions des publics cibles via des formats de rencontre et de débat innovants et la réalisation partagée avec les habitants-es de " parcours vidéo " dans leur quartier.

Ces contributions, ainsi que les matériaux déjà recueillis par la collectivité dans le cadre de différentes démarches antérieures de participation (forums PRU, réunions publiques, expérimentations pédagogiques avec les enfants sur les territoires en rénovation urbaine, instances de démocratie locale,...) seront intégrées à un outil cartographique interactif en trois dimensions (3D) qui sera développé à titre expérimental au premier semestre 2015. Il permettra de visualiser en 3D les quartiers concernés avec la possibilité de se déplacer virtuellement dans le quartier. Tout-e habitant-e pourra manipuler en ligne ce paysage dans lequel il visualisera les différents propos recueillis.

Les "parcours vidéo" viendront en appui de temps de restitution et de consolidation des contributions entre habitants, puis de présentation et de débat avec les partenaires institutionnels pour nourrir les diagnostics de territoire et préciser collectivement les enjeux des prochaines conventions territoriales du Contrat de Ville. Un développement de cette démarche est prévu au deuxième semestre 2015. L'action bénéficie d'un soutien de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain (DDU).

Par ailleurs, **deux ateliers ont été tenus les 2 octobre 2014 et le 5 mars 2015 avec les associations** qui portent des actions financées au titre de la Politique de la ville. Ces ateliers ont réuni plus de 100 participants. Entre les deux séances, les associations ont pu faire parvenir leurs contributions sur les sujets qu'elles jugeaient prioritaires ; 37 associations ont transmis leurs attentes et propositions.

Le renouvellement des Conseils de quartier (CQ)

L'expérience de ces 6 dernières années en matière de démocratie locale à Strasbourg confirme que l'expertise d'usage des citoyens-nes constitue une donnée incontournable et constructive dans le débat et la décision publique. L'engagement, l'implication et les initiatives des habitants-es sont une force pour développer une citoyenneté active.

Être actif-ve dans son espace de vie, c'est le comprendre mais aussi avoir la possibilité de contribuer à son évolution urbaine et humaine. Aussi, dans la continuité de son engagement, la Ville de Strasbourg souhaite mobiliser toutes les énergies au service du développement de la participation citoyenne.

Depuis 2008, l'expérimentation de démarches de concertation, les différents processus de participation citoyenne (ateliers de projets, Atelier Urbain, Conseil des Résidents Etrangers...), incite la Ville à poursuivre dans cette dynamique de diversification des formats, des sujets et des publics.

Le conseil de quartier à Strasbourg est une instance de débat permettant d'associer les habitants-es et les forces vives d'un quartier sur des projets d'aménagement, d'urbanisme, mais aussi de vivre ensemble. Il se veut une instance dans laquelle chacun-e peut faire valoir une expertise d'usage et développer une citoyenneté active.

Les 10 conseils de quartier sont nommés ainsi:

CQ 1: Strasbourg Centre

CQ 2: Gare-Kléber

CQ 3: Bourse-Esplanade-Krutenau

CQ 4: Conseil des XV

CQ 5: Robertsau-Wacken

CQ 6: Cronembourg-Hautepierre-Poteries-Hohberg

CQ 7: Meinau

CQ 8: Neudorf-Schluthfeld-Port du Rhin-Musau

CQ 9: Koenigshoffen - Montagne Verte - Elsau

CQ 10: Neuhof

Chaque conseil est composé de deux collèges:

le collège des habitants-es composé de façon paritaire (femmes-hommes), selon les modalités suivantes (1 pour 800 habitants):

- 2/3 des membres sont volontaires, tirés au sort parmi les personnes candidates ;
- 1/3 des membres sont tirés au sort à partir des listes électorales.
- le collège des "forces vives", personnalités morales (associations, acteurs-trices socioprofessionnels-elles ; 1 pour 4000 habitants):
 - 1/2 des membres sont nommés par les adjoints-es de quartier ;
 - 1/2 des membres sont des associations volontaires, tirées au sort parmi les associations candidates.

Les élus-es ne peuvent être membres d'un conseil de quartier.

Le fonctionnement des conseils de quartier strasbourgeois s'appuie sur un programme de travail partagé entre la Ville et les membres du conseil de quartier. Il est composé de deux types de projets ou sujets :

- des projets / sujets sur lesquels la Ville peut solliciter un avis du CQ ;
- des sujets à l'initiative des membres du CQ.

Les citoyens-nes non membres permanents peuvent participer aux groupes de travail correspondant à un sujet ou projet du programme de travail partagé. Un groupe de travail est le lieu :

- d'information, de présentation des sujets et projets avec un objectif de connaissance commune,
- d'échanges, d'expression des opinions, de débats,
- de contributions sur le projet ou sujet à travers un livrable (cahier des attentes, synthèse des points forts / points faibles et préconisations, mémoire, etc.)

Un accompagnement continu et adapté pour chaque conseil de quartier est assuré par un prestataire extérieur choisi à l'issue d'un marché public. Ce prestataire doit privilégier des méthodes d'éducation active pour répondre à l'objectif des conseils de quartier de développer une citoyenneté active.

La mise en place des conseils citoyens dans le contexte strasbourgeois

Principe : l'articulation avec les conseils de quartier

Les conseils citoyens à Strasbourg s'inscrivent dans la dynamique des nouveaux conseils de quartier mis en place début 2015.

Il n'y aura pas de création d'une structure juridique propre type association, ni portage par une association existante. Les dynamiques initiées par les conseils citoyens devront être portées par des associations dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville.

- Format : un groupe de travail permanent

Pour chaque territoire intégrant un ou plusieurs QPV, le conseil citoyen sera considéré comme un " groupe de travail permanent " rattaché au conseil de quartier du territoire.

Le conseil de quartier inscrira la dimension "Politique de la Ville" dans le programme de travail partagé entre les membres du CQ et la Ville. Cela génèrera un groupe de travail permanent qui traitera plus particulièrement des thématiques QPV.

Des regroupements de conseils citoyens pourraient être nécessaires sur les territoires qui comptent plusieurs QPV (exemple Koenigshoffen/ Montagne verte/ Elsau).

- Composition : un " noyau dur "

Le conseil citoyen sera composé d'un " noyau dur " qui pourra s'ouvrir selon les besoins et les thèmes à traiter.

Le " noyau dur " serait composé ainsi :

1. des membres du conseil de quartier habitant un QPV, s'ils le souhaitent ;
2. des candidats-es volontaires (habitant un QPV) qui n'ont pas été tirés-es au sort pour le conseil de quartier ;
3. des habitants-es tirés-es au sort sur la liste électorale pour les conseils de quartier et non sollicités-es à ce jour (vivier disponible) ;
4. des membres permanents du conseil de quartier, intéressés, n'habitant pas un QPV ;
5. de nouveaux volontaires habitant un QPV dont les candidatures seront sollicitées lors de la campagne " Aller vers les habitants-es " des mois d'avril et mai 2015 ;
6. d'associations agissant ou intervenant fortement sur un territoire QPV.

Un seuil minimum du "noyau dur" sera fixé: en l'absence d'indications sur ce sujet dans le cadre de référence de l'Etat, ce seuil minimum pourrait être de 10 membres habitants et 3 associations (à moduler en fonction de l'importance du QPV).

Il sera porté une attention particulière au respect de la parité femmes-hommes au sein du noyau dur. Le renouvellement des membres doit être calé sur les modalités de renouvellement des conseils de quartier pour garantir l'articulation entre les deux instances (3 ans, puis deux ans). Des membres du "noyau dur" seront sollicités pour participer aux instances de pilotage du Contrat de Ville.

- Modalités de fonctionnement

Les conseils citoyens détermineront leurs modalités de fonctionnement et la périodicité de leurs réunions. Ils participent aux réunions des membres permanents du conseil de quartier.

- Accompagnement

Les conseils citoyens seront coordonnés et animés par des tiers neutres qui se définissent par leur capacité à:

- mobiliser les habitants ;
- favoriser l'expression des habitants sans être leur porte-parole.

La Ville sollicitera un soutien de l'Etat à cet effet.

- Calendrier de mise en place

Avril-mai 2015: démarche "Aller vers les habitants-es"

Mai 2015: constitution des noyaux durs des conseils citoyens

Juin à octobre 2015: élaboration des conventions d'application territoriales: consolidation des diagnostics QPV avec les conseils citoyens ; recueil des lères pistes d'action

Ville d'Ilkirch-Graffenstaden

Sur le quartier Libermann, il existe depuis de nombreuses années différentes instances de concertation ainsi que différents modes d'implication et de participation des habitants à la vie de la cité, que ce soit à l'initiative de la ville (réunion de quartier, CSC), ou du bailleur social, des associations, des structures sociales, des établissements scolaires. Toutes ces instances ont des objectifs définis et concertés.

Le conseil citoyen mis en place sur le QPV Libermann n'aura pas vocation à remplacer l'une de ses instances, mais d'associer les habitants (femmes et hommes) et acteurs au projet de quartier afin de :

- partager et mieux prendre en compte les expertises d'usage des habitants, et les relayer dans une optique de co-construction ;
- développer et renforcer les réseaux et la transversalité ; partager les informations, mutualiser dans l'objectif d'une plus-value pour tous.

Acteurs et instances existant à la date du 1er septembre 2014			
ASSOCIATIONS → Qui ont leur siège social sur le quartier → Qui ont une activité sur le quartier	GROUPES PARTENARIAUX composés de représentants d'associations et de professionnels intervenant sur le quartier	ACTEURS PROFESSIONNELS	INSTANCES CONSULTATIVES OU PARTICIPATIVES DU QUARTIER dans lesquelles des habitants-es sont engagés-es

La composition du conseil citoyen

Le conseil citoyen comprendra deux catégories de membres :

- d'une part le collège des habitants, composé au plus de 8 personnes, des habitants du quartier ou des usagers de structures du quartier ;
- et d'autre part, le collège des associations et des acteurs du quartier, composé au plus de :
 - 6 représentants d'associations ou de collectifs d'habitants déjà constitués dont le siège social est sur le quartier ou qui proposent une activité sur le quartier ;
 - et 2 représentants des acteurs locaux ou de collectifs d'acteurs locaux déjà existant.

Un dialogue sera organisé avec le Maire ou son/sa représentant-e.
Le groupe sera animé par la directrice de la direction des solidarités.

Les modalités de désignation de leurs membres

Le conseil citoyen sera composé de personnes volontaires.

La méthode du tirage au sort sera retenue, avec constitution d'une liste de membres titulaires et d'une liste de membres suppléants.

La liste des membres suppléants sera égale en nombre à la liste de membres des titulaires, en gardant la répartition par collège. Les membres suppléants seront amenés à participer au conseil citoyen, en fonction de leur place sur la liste de suppléants, et dans le respect de la répartition par collège.

Pour les personnes pouvant postuler sur plusieurs collèges, celles ci devront postuler sur le collège des associations et acteurs locaux si elles font partie du Conseil d'Administration d'une association (tel que défini dans le tableau de recensement) ou si elles interviennent professionnellement sur le quartier.

Le conseil citoyen sera ouvert aux personnes âgées de 16 ans ou plus. Pour les personnes mineures, il sera demandé une autorisation parentale.

Chaque collège élira une personne volontaire, pour la représenter et porter la parole du conseil citoyen dans les instances de pilotage du Contrat de Ville, pour la durée du mandat.

Une personne suppléante sera également désignée pour chaque collège.

Pour le collège des habitants :

- un appel à volontariat se fera sous forme d'affichage dans le quartier Libermann et dans les structures du quartier ;
- ce collège des habitants devra, par sa composition, garantir autant que faire se peut la parité entre les femmes et les hommes ;
- être représentatif des différentes composantes de la population du quartier, à savoir un représentant au minimum pour chaque classe d'âge suivante : de 16 à 20 ans ; de 21 à 60 ans, 61 ans et plus ;
- trois membres au minimum doivent habiter dans le quartier Libermann, tel que définit par le zonage du Contrat de Ville.

Les personnes volontaires seront tirées au sort. Selon l'ordre du tirage au sort, des personnes pourront être mises sur la liste des suppléants, afin de répondre au mieux aux critères de composition des membres titulaires de ce collège.

Pour le collège des associations et des acteurs du quartier :

- un courrier leur sera adressé par le Maire-adjoint en charge de la politique sociale ;
- si le nombre de volontaires excède la part réservée à ce collège au sein du conseil citoyen, il sera procédé à un tirage au sort.

Les collectifs d'habitants (associations de locataires, associations de parents d'élèves, collectifs citoyens, etc.) et les collectifs d'acteurs locaux (groupe de professionnels...), déjà constitués, pourront être représentés au sein de ce collège. La personne devra être mandatée pour parler au nom du collectif représenté.

La reconnaissance du conseil citoyen par les pouvoirs publics

La liste des membres du conseil citoyen sera transmise au Préfet. Après consultation du maire et du président de l'Eurométropole, celui-ci vérifiera la compatibilité de la liste avec les principes posés dans le cadre de référence.

Le renouvellement du conseil citoyen

Les membres sont élus pour une durée :

- de 3 ans, de 2015 à août 2018 ;
- de 2 ans, de septembre 2018 à 2020.

Tous les sièges seront à renouveler en totalité à l'issue de chaque mandat.

À chaque renouvellement de mandat, il sera donné priorité aux nouvelles candidatures, n'ayant pas siégé à ce conseil, quelque soit le collège.

Organisation et fonctionnement

Ce groupe est un espace d'échange, de concertation, de discussion.

Pour tout souhait de projets, le conseil citoyen pourra se tourner vers une structure partenaire – association, collectif d'habitants, structure sociale,... - qui pourra, si elle le souhaite, porter l'action avec des membres du conseil citoyen.

Un document synthétique, relevant les thèmes abordés, sera à disposition de toutes et tous.

Il pourra être envoyé sur demande aux partenaires associatifs, aux acteurs locaux, aux personnes pilotant les autres groupes de réflexion.

Les réunions du conseil citoyen se dérouleront dans différentes structures du quartier ou structures intervenant sur le quartier.

Les membres se réunissent au moins 2 fois par an, et plus si au moins la moitié des membres en fait la demande.

Chaque année, une réunion ouverte à toutes et tous –habitants du quartier, acteurs, associations, élus–, conviviale, sera proposée sur le quartier afin :

- d'aller à la rencontre d'habitants ne siégeant pas dans ce conseil citoyen, et les écouter ;
- d'enrichir les réflexions du conseil citoyen ;
- de rendre compte des travaux du conseil citoyen ;
- de traiter d'un sujet d'actualité sur le quartier, sujet défini par les membres du Conseil Citoyen.

La participation des habitants aux instances du Contrat de Ville en amont de la création du conseil citoyen

La mise en place du conseil citoyen n'apparaissant pas envisageable au regard des échéances fixées sans que cela ne compromette la mise en oeuvre d'un véritable processus de co-construction, les habitants et habitantes seront associés-es à la phase de diagnostic et de définition des priorités et actions en utilisant l'enquête faite par le centre socio-culturel en vue de la construction de son nouveau projet social 2015 - 2019.

Avant l'installation de ce conseil citoyen, la parole des habitants sera portée :

- par la directrice de la direction des Solidarités, qui a animé des groupes de réflexion dans le cadre de la phase diagnostic du projet social du CSC, en 2014 ;
- par la maire-adjoint en charge de la politique sociale, qui aura au préalable rencontré les acteurs du territoire.

Villes de Schiltigheim et Bischheim

Pour les communes de Schiltigheim et de Bischheim, trois secteurs d'habitat sont inscrits dans le nouveau Contrat de Ville 2015 / 2020 :

- les quartiers ouest qui comprennent le quartier des Écrivains, la rue Colette, la rue de Vendenheim (patrimoine OPUS 67), le quartier ICE (dit SNCF) et le quartier Klébert (patrimoine FMS) ;
- le quartier du Marais auquel se rajoutent les immeubles de la rue Alphonse Adam ;
- le quartier du Guirbaden et partie du quartier Canal (rue des sapins, vergers, noyers) patrimoine de OPUS 67.

Chacun de ces quartiers sera doté d'un Conseil citoyen, ce qui porte à trois conseils sur les communes du nord.

Il s'agit dans le cadre de la loi de mettre en place une phase de préfiguration des conseils citoyens qui s'appuient sur les espaces de concertation existants et qui intègrent les dynamiques territoriales déjà en oeuvre. Cette première mouture des conseils citoyens permettra de constituer les premières instances qui auront pour charge de définir les règles de fonctionnement et les modalités d'organisation de ces instances. Les élections des conseils citoyens dans leur forme définitive comme prévu par les textes pourraient dès lors se dérouler fin de l'année 2015, à l'issue de cette phase de préfiguration.

Mise en place des conseils citoyens : phase initiale de préfiguration

Lors de cette phase initiale de préfiguration les objectifs sont les suivants :

- engager une démarche de co-formation qui permettra de dessiner les contours de chaque conseil citoyen en valorisant les expériences antérieures ou actuelles de mobilisation des habitants (avec un accompagnement de l'ORIV) ;
- élaborer dans un second temps un règlement intérieur du conseil citoyen, les modalités de fonctionnement, la préparation d'une campagne de mobilisation et d'information des habitants pour la mise en place du Conseil citoyen dans sa forme définitive en fin d'année 2015 ;
- dans le cadre des procédures de l'ANRU (pour le QPV Quartiers Ouest) lancement d'un Forum pour la fin mai 2015 qui a pour objectif principal de recueillir la parole des habitants autour d'ateliers, d'expositions et de débats publics. Ce forum sera par ailleurs le point de départ de la mise en place d'une " Maison des Projets ".

Lors de cette phase de préfiguration il s'agira de s'appuyer sur les habitants déjà inscrits dans une démarche participative comme les commissions " cadre de vie " qui fonctionnent dans chacun des quartiers concernés, mais aussi des adhérents des associations locales et de volontaires repérés, tout en veillant à la parité et la participation effective de jeunes.

Pour l'animation et la coordination des Conseils citoyens il est envisagé de s'appuyer sur les compétences des acteurs associatifs locaux, ceci en fonction des dynamiques déjà existantes.

- **Quartiers Ouest** : le centre social et familial Victor Hugo pourrait assurer l'animation du conseil citoyen regroupant l'ensemble des habitants et acteurs du secteur Associations qui seront sollicitées : CSC Victor Hugo, JEEP, APEE, CNL, UDCFAPFs, ADERSCIS, etc ;
- **Partenaires** : OPUS 67, FMS, ICE, Education Nationale (RRS, Écoles, collèges), UTAMS Eurométropole Nord, etc. et des habitants.
- **Quartier du Marais** : la dynamique partenariale reste délicate sur ce secteur. L'hypothèse d'un duo d'animation du conseil citoyen associant le Centre Social A. Sorgus et l'Association Génération Marais a été retenue pour la co-animation du Conseil Citoyen lors de la phase de préfiguration. Ce sera l'occasion d'une collaboration autour d'un projet commun à mener de concert ;
- **Membres potentiels repérés** : CSC, JEEP Génération Marais, Écoles, Collège, Lycée Mathis, OPUS 67, FMS,... et habitants-es investis-es dans des groupes de réflexion.

- **Quartier du Guirbaden:** Ce quartier compte peu d'acteurs, et des difficultés à mobiliser les habitants persistent. Le conseil citoyen s'appuiera sur les structures de concertation précédemment mises en place dans le cadre de l'Espace Vie Sociale complétées par les associations existantes au Canal et à proximité (quartier vécu). Ce parti pris de s'appuyer sur l'existant aura l'avantage de ne pas multiplier les espaces de concertation tout en élargissant le groupe des habitants du Guirbaden (EVS) aux habitants et acteurs des quartiers limitrophes.

Partenaires: Pôle prévention, OPI, UTAMS, CUS Habitat, Ecoles, collège, membres du COPIL EVS, association du quartier Canal et du quartier Match.

La mise en place dans un premier temps d'une préfiguration des Conseils citoyens a un double effet recherché:

- la rapidité de leur mise en place dans des délais courts qui mobilisent des habitants volontaires et des partenaires autour d'une réflexion commune dans une démarche de co-construction. Cette démarche " pédagogique " a l'avantage d'associer largement habitants et acteurs du quartier à la construction des futurs Conseils citoyens ;
- l'opérationnalité puisque cette phase de préfiguration permet de poser le cadre et les règles de fonctionnement dont se doteront les Conseils citoyens. Dès lors l'objectif d'élection-désignation dans leur forme définitive des futurs conseils citoyens en fin d'année 2015 semble raisonnable.

Ville de Lingolsheim

À Lingolsheim, la politique de la ville en général et le projet de rénovation urbaine en particulier ont permis de tisser des liens étroits avec les habitants et habitantes au cours des dix dernières années.

Deux types de démarches ont permis en l'occurrence d'associer les habitants au projet et de nouer un dialogue autour des questions de logement, d'urbanisme et de vie quotidienne.

D'une part, la ville s'est rapprochée du quartier en y créant une antenne de la mairie : le pôle info-service ouvert de 2004 à 2010 et animé par une habitante sous contrat adulte-relai. Puis lors de la signature du projet de rénovation urbaine, en 2007, une campagne de concertation avec les habitants qui a duré 10 mois a permis d'identifier des interlocuteurs dans le quartier et d'instaurer des pratiques d'échange d'information et de saisine mutuelle.

D'autre part, la ville a soutenu pendant toute la durée du projet des actions culturelles qui ont été portées par le collège de secteur et le centre socioculturel l'Albatros et des actions de participation des habitants au travers du café-débat mise en place par l'Albatros.

Une association d'habitants est apparue en 2007 mais qui n'a pas perduré. En revanche, la transformation de fond engagée dans le quartier a mobilisé de nombreux habitants qui se sont investis dans le Conseil d'administration du centre socioculturel dont l'implantation et les activités se sont consolidées.

Dispositif mis en oeuvre

Aujourd'hui, la ville de Lingolsheim propose dans le cadre décrit en introduction de poursuivre et de consolider les bonnes pratiques développées dans le contexte historique cidessus.

- Les réunions de quartier annuelles

Elles constituent un rendez-vous annuel collectif fixé par le Maire dont les dates et lieux sont diffusés par flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville sur 5 quartiers distincts. Les réunions se déroulent en deux temps : présentation des activités de la collectivité, d'un bilan annuel et des projets en perspective, suivie de plusieurs prises de parole par l'assistance et d'un dialogue avec le Maire. Elles regroupent depuis une dizaine d'années, une moyenne de 70 participants par quartier.

Elles se déroulent sur un modèle de questions au Maire. La Ville ne concède aucun moyen aux habitants pour préparer le contenu de ces réunions. Les habitants représentent en général leurs intérêts particuliers. Rares sont les responsables associatifs ou acteurs locaux qui interviennent ici. Ils disposent d'autres endroits ou instances pour rencontrer le Maire.

- Les rendez-vous individuels avec le Maire

Le Maire peut être saisi et recevoir tout citoyen tout au long de l'année sur la base d'une demande, d'une doléance ou d'un problème particulier. Priorité est donnée aux questions ou problèmes collectifs ou situation individuelle d'importance critique.

- La gestion urbaine de proximité

Ce dispositif de gestion et d'entretien de l'espace public et indirectement d'espaces privés, est coordonné par la Ville. Il permet à toute personne de saisir la collectivité pour le règlement d'un problème portant sur la sécurité, la propreté, l'entretien et la réparation d'équipement, la circulation et le stationnement, etc. La Ville prend en charge les interventions relevant de sa propre compétence et se fait le relai, voire le tiers parfois, avec les autres acteurs publics (Police Nationale, bailleurs sociaux, etc.) ou privés (propriétaires, voisins, syndics, etc.).

- Le traitement d'affaires particulières

Pour certains cas particuliers et à la demande de requérants : le Maire ou un Adjoint assure un suivi direct d'affaires relevant de la compétence du premier magistrat, de sa délégation ou de son autorité. Ces affaires portent en général sur des dossiers sensibles, projets particuliers ou complexes, cas difficiles ou situations exceptionnelles, etc. Des rencontres avec le bailleur CUS Habitat et des habitants ont eu lieu par exemple en 2014 au sujet d'un problème de chauffage et de ses conséquences sur les charges locatives.

La création d'un conseil citoyen

La Ville va lancer la création d'un comité constitué au printemps 2015.

Pour la Ville de Lingolsheim, les objectifs de ce conseil sont la participation à la réflexion et une appropriation de la démarche par les habitants et leurs représentants, à partir d'une présentation des enjeux de la politique de la ville et du renouvellement urbain dans le QPV.

Le conseil citoyen de Lingolsheim sera constitué d'environ 25 membres répartis en deux collèges :

- Collège habitants
 - Les habitants seront sollicités par courrier remis dans toutes les boîtes aux lettres du QPV pour être membre de ce conseil. Une liste sera établie sur la base des inscriptions volontaires. Les dix premiers seront retenus comme membres, les suivants sur la liste comme remplaçants des éventuelles défections.
- Collège "associatif »
 - représentants du C.A. du centre socioculturel de l'Albatros
 - représentants des parents d'élèves du groupe scolaire Canetti
 - représentants des locataires de CUS Habitat et Batigère
 - le syndic principal du secteur
 - représentants des copropriétaires
 - représentants des associations sportives

Une réunion inaugurale aura lieu au printemps 2015 qui fixera les modalités de fonctionnement du conseil et les sujets sur lequel il se penchera.

Le conseil sera réuni à l'initiative de la Ville une à deux fois par an ; Il pourra se réunir davantage si les membres le souhaitent.

Les locaux de l'Albatros seront mis à sa disposition. Au besoin et selon un projet motivé, la Ville pourra octroyer une aide financière ponctuelle à une association support selon accord avec le conseil citoyen pour soutenir une action de ce conseil.

Les travaux du conseil citoyen seront restitués dans le journal municipal de la ville et lors des réunions publiques annuelles.

3.3 Renouveler les modalités de la relation avec les associations

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Contrat de Ville, une vigilance particulière sera apportée d'une part, à la relation avec les associations, d'autre part au volet appel à projet.

La relation avec les associations

Afin de maintenir le lien interinstitutionnel avec les porteurs et porteuses de projets, **des temps d'information et d'échanges réguliers** avec les associations seront mis en place.

Ces moments, organisés notamment au niveau de chaque quartier prioritaire en lien avec le groupe de travail partenarial, se déclineront autour des modalités de travail et des objectifs des conventions d'application.

La mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec certaines associations constituera en outre un moyen important de dialogue avec les porteurs de projets pour la réalisation des objectifs opérationnels des conventions territoriales et des programmes thématiques.

Ces conventions permettront de sécuriser les projets des associations et de simplifier les démarches administratives, en évitant de multiplier les dossiers d'une année sur l'autre. Pour autant un suivi sera mis en place par les financeurs à partir de critères définis avec l'association, pour permettre le cas échéant de réinterroger la mise en oeuvre et l'impact du projet. Une évaluation plus approfondie sera conduite au terme de la convention pluriannuelle.

Enfin, **la dématérialisation de tous les dossiers de demande de subvention** favorisera la centralisation des échanges entre les porteurs de projets et les institutions.

L'appel à projet

Afin de financer des actions qui répondent aux problématiques spécifiques de chaque quartier prioritaire, l'appel à projet global renverra explicitement aux conventions d'application territoriales. Les associations seront tenues d'inscrire leurs actions dans le cadre des dites conventions.

Pour les thématiques du Contrat de Ville relevant d'une action transversale à l'ensemble des territoires, des instances de travail dédiées seront mises en place pour une meilleure prise en compte de ces questions et des programmes d'actions qui y sont liés. Elles pourront proposer au COPIL restreint du Contrat de Ville de lancer un ou plusieurs appels à projet spécifique(s).

Ces dispositions doivent favoriser une meilleure coopération entre les associations et les partenaires financeurs du Contrat de Ville, autour des priorités identifiées pour les QPV, en recherchant ensemble comment faire vivre et évoluer au besoin les actions proposées.

3.4 Un dispositif d'observation, de suivi et d'évaluation pour les QPV et les territoires de veille active

À partir des leçons tirées de l'expérience en matière d'observation, suivi et évaluation de la politique de la ville, il est proposé de veiller en particulier aux dimensions suivantes :

- sa fonction " support de dialogue " entre partenaires et entre partenaires institutionnels, associations et habitants ;
- sa fonction " outil de qualification collective " ;
- sa dimension participative : l'implication des habitants et habitantes dans le pilotage et dans l'évaluation est une ambition forte de la loi de réforme de la politique de la ville ;
- sa pérennité d'où une nécessité de souplesse, de réalisme, d'adaptation aux ressources humaines et financières qu'il est possible d'y consacrer.

Le système d'observation prospective et stratégique du territoire

Enjeu

L'enjeu du système d'observation prospective et stratégique du territoire est de nourrir la réflexion des instances de pilotage pour mieux lier l'observation territoriale et le pilotage des politiques publiques.

Pour cela il sera utile de :

- porter une attention particulière à l'échelon infra-communal, dans le cadre des conventions territoriales, en lien avec les conseils citoyens ;
- remettre au coeur de l'observation la dimension prospective et les futurs possibles du territoire pour mieux anticiper ;
- articuler les différents champs d'observation du territoire : socio-spatial (qui habite où ?), développement économique / emploi, éducation, habitat, mobilité, environnement, santé... ;
- impliquer les habitants-es citoyens-nes dans les démarches d'observation :
 - dans la production de connaissance
 - dans l'analyse partagée des dynamiques du territoire.

Objectifs

- mieux connaître pour mieux anticiper et mieux agir (d'autant plus nécessaire dans un contexte de contraction des ressources budgétaires) ;
- mieux coordonner pour une observation plus transversale ;
- mieux communiquer pour une observation plus utile à orienter les politiques publiques.
Ex. analyser les programmations d'actions par quartier au regard des besoins fins du territoire

Mise en oeuvre

La direction de projet du Contrat de Ville fait vivre une équipe de coordination de l'observation à structurer dans la durée, dans l'objectif de constituer un " réseau d'observation stratégique et prospective du territoire ", en lien avec l'Observatoire national de la politique de la ville.

Ses missions sont de :

- mobiliser les différents pôles d'observation présents dans l'Eurométropole ainsi que les acteurs-ressources en matière d'observation, afin d'asseoir une dynamique pérenne de diagnostic partagé ;
- élaborer collectivement de nouveaux indicateurs synthétiques (ex. indice composite de précarité sociale) ;
- identifier les caractéristiques saillantes des territoires (QPV, territoires de veille, des territoires fragiles et des territoires de droit commun), suivre leur trajectoire, dans le cadre d'une approche comparée (entre eux, au regard d'autres collectivités...) ;
- alerter les décideurs et les acteurs de proximité en mettant en évidence des indicateurs clés qui contribueront à :
 - renforcer la vigilance des partenaires sur un territoire ;
 - approfondir la connaissance sur les éléments soulevés par ces indicateurs, notamment en décidant de lancer une étude approfondie, une évaluation ;
 - ajuster l'intervention publique en construisant des réponses adaptées.
- produire régulièrement des zooms thématiques choisis collectivement : la santé, la mobilité, la formation, l'emploi (des formats 4 pages illustrés), en fonction de l'actualité de la politique de la ville et des priorités identifiées.

Ingénierie, moyens techniques, humains et financiers à mobiliser

Aux termes des dispositions de l'article 6 de la loi LAMY, l'EPCI est chargé du diagnostic de territoire. Dans cet esprit, l'Eurométropole de Strasbourg crée un "réseau d'observation stratégique et prospective du territoire", en s'appuyant sur :

- l'analyse des données produites à l'échelle nationale et locale, par exemple : CAF, INSEE, CPAM, DGFIP, FILOCOM, etc.
- l'articulation des différents systèmes d'information développés sur le territoire de l'Eurométropole, par exemple :
 - le SIG de l'EPCI et les bases de données " métier "
 - la base de données de l'Education nationale
 - le portail de données de l'agence d'urbanisme ADEUS
 - la base de données de l'Observatoire régional de la santé
 - la base de données des bailleurs sociaux
 - la base de données de la police nationale
 - des partenariats avec l'université (géographie, démographie, sociologie...).

Le système de suivi-évaluation du Contrat de Ville

Enjeu

L'enjeu du système de suivi-évaluation est de nourrir la réflexion des instances de pilotage pour mieux lier le suivi-évaluation au pilotage des politiques publiques.

Objectifs

- Elaborer un système de suivi-évaluation partagé et approprié, intégré au fonctionnement des institutions, étroitement lié au pilotage, mené tout au long de la mise en oeuvre du Contrat de Ville.
- Garantir sa dimension participative : l'implication des habitants et habitantes ainsi que des associations dans le pilotage et dans l'évaluation est une ambition de la réforme de la politique de la ville.

Mise en oeuvre

La direction de projet du Contrat de Ville, en lien avec les directions de projet QPV, les élues, associations et habitants-es :

- structure un système de suivi-évaluation composé :
 - de tableaux de bord construits collectivement avec un socle d'indicateurs stable pour la convention-cadre, les conventions territoriales, les conventions thématiques
 - des zooms variables : chaque niveau dispose d'une capacité d'initiative sur les questions à regarder de plus près
 - accompagne les acteurs du Contrat de Ville à la mise en oeuvre des démarches et outils de suivi-évaluation (institutionnels, acteurs associatifs et habitants-es).
 - porte une attention particulière à l'accompagnement des conseils citoyens pour l'évaluation des conventions territoriales
 - met en oeuvre des ateliers de co-évaluation qui associent à l'évaluation des actions, les usagers, les porteurs de projet et les financeurs.

Ingénierie, moyens techniques, humains et financiers à mobiliser

Une somme annuelle est dédiée :

- à l'externalisation de certains travaux d'évaluation spécifiques
- à l'appui à maîtrise d'ouvrage sur des méthodes d'évaluation innovantes
- à l'accompagnement des innovations et des expérimentations
- aux partenariats avec l'université.

La participation des habitants et habitantes à la démarche d'observation / suivi-évaluation

Les conventions territoriales

Deux membres intéressés de chaque conseil citoyen seront particulièrement mobilisés, aux côtés de la direction de projet du QPV, sur les questions d'observation / suivi-évaluation de la convention territoriale assortie d'un programme d'action annuel.

Le pilotage des " points durs " / conventions thématiques

Lorsque cela s'avérera opportun, quelques membres des conseils citoyens seront mobilisés sur le suivi-évaluation des points durs des conventions thématiques.

Le COPIL élargi

Les représentants-es des conseils citoyens étant membres du COPIL élargi, les citoyens-nes auront accès au débat annuel sur les éléments saillants issus des travaux d'observation / suivi / évaluation sur les grands enjeux de la convention-cadre du Contrat de Ville.

L'évaluation des actions

Chaque année, 3 actions seront choisies et feront l'objet d'une évaluation approfondie.

Les critères de choix seront :

- des actions structurantes qui ont bien fonctionné et dont la diffusion est souhaitée ;
- des actions coûteuses dont les résultats / les effets doivent être précisés ;
- des actions qui n'auraient pas atteint les objectifs attendus et il faudrait tirer des enseignements ;
- des actions expérimentales sur lesquelles il est nécessaire d'avoir une analyse partagée des résultats / effets ;
- des actions reconduites depuis au moins 3 ans pour les re-questionner.

Trois "ateliers de co-évaluation" annuels réuniront les financeurs, les porteurs de projet et les bénéficiaires. Ils analyseront ensemble l'utilité sociale des actions choisies et constitueront un cadre de référence commun à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville.

III. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DES PARTENAIRES

Les services et établissements publics de l'Etat.

Les engagements des services et établissements publics de l'Etat s'articulent autour des priorités transversales du Contrat de Ville et autour de ses trois piliers.

PILIER COHÉSION SOCIALE

La Préfecture

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance est placé sous le pilotage du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) qui relève du Premier Ministre et du Ministère de l'Intérieur. Il répond à des objectifs fixés par la stratégie de prévention de la délinquance 2013-2017, précisée annuellement. Chaque année en effet, le CIPD arrête les axes et actions prioritaires qui, pour 2015, sont la prévention de la radicalisation des jeunes par la mise en place d'actions individualisées.

Le CIPD fixe également les territoires prioritairement éligibles qui doivent à 75 % être situés en Zone de Sécurité Prioritaire ou en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville. Par ailleurs, le FIPD ne peut être engagé au bénéfice de collectivités non engagées dans la mise en oeuvre de travaux d'intérêt général, d'action d'insertion, de réinsertion, ou de prévention de la récidive de personnes placées sous main de justice.

Pour la période 2015-2020, sous-réserve de la délégation effective des crédits correspondants et de l'éligibilité des projets proposés compte tenu des orientations fixées par le CIPD, le Cabinet de Monsieur le Préfet de la Région d'Alsace, Préfet du Bas-Rhin s'engage à :

- lutter contre l'exposition des jeunes à la délinquance ;
- lutter contre les violences faites aux femmes, contre les violences intrafamiliales (VIF), et à favoriser l'aide aux victimes ;
- améliorer la tranquillité publique.

Conformément aux instructions du Ministère et dans l'esprit partenarial qui préside à l'action des services de l'État, le Cabinet s'engage par ailleurs à poursuivre la coopération ouverte avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg dans un esprit constant de transparence, de concertation et d'innovation, afin de favoriser la mise en oeuvre de projets opérationnels au bénéfice des populations concernées.

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

L'action de la direction régionale des affaires culturelles d'Alsace en faveur des publics et territoires prioritaires prend plusieurs formes. Elle est :

- directe lorsqu'il s'agit d'attribuer des subventions à des porteurs de projets au titre du programme 224- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture - ou de mobiliser l'expertise de ses personnels.
- indirecte en ce qui concerne les actions à destination des publics et des territoires (prioritaires ou non) menées, dans le cadre de leur mission de service public, par les structures financées par le ministère de la Culture et de la Communication au titre des programmes 131 - Création, 175 - Patrimoines et 334 - Industries culturelles.

Sous réserve des évolutions induites par la réforme territoriale dans l'organisation et les missions des services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication, la DRAC :

1. maintiendra son soutien :

- à des projets artistiques et culturels développés dans les QPV par des porteurs de projets associatifs en leur réservant chaque année une enveloppe de crédits spécifiques,
- à des actions via des dispositifs spécifiques concernant des publics prioritaires (ex : convention de développement culturel du Port-du-Rhin, lutte contre l'illettrisme, actions d'éducation artistique ou culturelle dans certains établissements scolaires situés en zone prioritaire : pôle d'excellence musique de la Meinau, classe à parcours artistique du collège du Stockfeld...),
- à des actions dont les publics bénéficiaires relèvent majoritairement de la politique de la ville : actions d'éducation artistique et culturelle développées dans le cadre périscolaire par la Ville de Strasbourg et dans le cadre du GIP ACMISA,
- à des actions concernant partiellement les publics relevant de la politique de la ville : actions pédagogiques menées par les structures de spectacle vivant (Orchestre philharmonique de Strasbourg, Opéra national du Rhin, Pôle Sud ...), dispositif Passeurs d'images, Carte Culture et Carte Atout Voir, dispositifs d'éducation à l'image pour écoliers, collégiens, lycéens au cinéma.

2. continuera à mobiliser l'expertise de ses personnels (conseillers-res sectoriels, conseiller-e en charge de l'éducation artistique et culturelle, chargé-e de mission pour l'action territoriale...) pour :
- contribuer à la réflexion des collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat sur les différentes thématiques de la politique de la ville,
 - accompagner les porteurs de projets.

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

La DDCS assure l'animation du volet social des contrats de ville. Elle gère les crédits spécifiques de l'Etat (Acsé-CGET) qui lui sont consacrés et suit l'ensemble des dispositifs intervenant au profit des quartiers prioritaires : contrats de ville, postes d'adultes-relais, ville-vie-vacances, programmes de réussite éducative, CLAS, ASV.

Elle est membre des instances de pilotage du Contrat de Ville de l'Eurométropole (comités de pilotage élargi et restreint, équipe projet État-Eurométropole) et s'inscrit activement dans ses groupes de travail thématiques (éducation, emploi, lutte contre les discriminations, jeunesse).

La DDCS mettra en oeuvre les priorités suivantes :

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en :

- prenant en compte le sport, ses acteurs et ses potentialités comme outil au service de la cohésion sociale et de la citoyenneté,
- développant des diagnostics partagés de l'offre sportive,
- diversifiant cette offre pour l'adapter aux nouvelles demandes de pratiques tout en recherchant les moyens de limiter, pour certains publics, les coûts d'adhésion,
- promouvant l'accompagnement éducatif comme outil privilégié du développement de la pratique sportive,
- développant la pratique sportive féminine notamment chez les adolescentes,
- accompagnant la création d'emplois d'éducateurs sportifs dans les clubs.

Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes en :

- soutenant les actions d'animation pour les jeunes, mises en oeuvre par des professionnels de l'animation, prioritairement associatifs,
- promouvant le service civique pour en faire bénéficier davantage les jeunes des QPV.

Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative en :

- concentrant les moyens des programmes de réussite éducative (PRE) sur les QPV,
- engageant une réflexion visant à généraliser les principes du PRE (suivi individualisé - contractualisation avec les parents) à l'ensemble des actions éducatives des contrats de ville,
- développant les activités de médiation dans les établissements scolaires (via les adultes relais) en lien avec les services de l'éducation nationale,
- soutenant les activités périscolaires proposant une offre permanente de loisirs éducatifs, de proximité, adaptés à chaque groupe d'âge et plus particulièrement, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, celles articulées avec les projets d'école,
- accueillant des élèves de 3e en stage d'observation à la DDCS.

Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité en privilégiant le conventionnement pluriannuel.

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

L'Éducation Nationale contribuera à la mise en oeuvre des objectifs prioritaires suivants :

- Maintenir voire développer les dispositifs en direction des parents : ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants, mallettes des parents CP et 6^e, coin des parents / ateliers des parents
- Maintenir voire augmenter le nombre de parents y participant
- Améliorer la maîtrise de la langue française des parents
- Maintenir voire développer les dispositifs en direction des élèves hors du temps scolaire et en temps scolaire en fonction des diagnostics réalisés par les équipes éducatives
- Maintenir voire augmenter le nombre d'élèves y participant en fonction des besoins évalués par les équipes éducatives
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Maintenir voire développer les actions dans le cadre de la santé et de la citoyenneté
- Améliorer les résultats scolaires et la validation du socle commun des connaissances, des compétences et de culture : accompagnement éducatif 1er et 2nd degrés, lieu d'accueil temporaire individualisé (LATI), assistants-es prévention sécurité/assistants-es d'éducation / assistants-es pédagogiques, école ouverte, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

La DRJSCS s'engage à :

- développer des points d'information jeunesse sur le territoire,
- poursuivre les dispositifs portés par le CGET (parrainage, école ouverte, plan de professionnalisation des adultes-relais, postes FONJEP),
- territorialiser dans les QPV les actions du plan régional " Activités Physiques Santé Bien-être " dont l'objet est la promotion des activités physiques et sportives comme thérapie non médicamenteuse,
- poursuivre le financement des actions de promotion des activités physiques comme facteur de santé dans le cadre du contrat local de santé.

Le Tribunal de grande instance de Strasbourg

Les enjeux

Principe fondamental de la citoyenneté, l'accès aux droits, défini à l'article 53 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée, reconnaît à toute personne de droit de bénéficier :

- d'une information générale sur ses droits et ses obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en oeuvre ;
- d'une aide dans l'accomplissement de toutes démarches en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles ;
- de consultations juridiques ;
- d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

La politique d'accès au droit est déclinée au niveau départemental par le Conseil départemental de l'accès au droit, le CDAD du Bas-Rhin. Groupement d'intérêt public, il est présidé par le Président du tribunal de grande instance du chef-lieu du département et est composé notamment du Procureur de la République, du Préfet, du Conseil départemental, du Barreau, de la Chambre départementale des huissiers, de la Chambre départementale des notaires, de l'Association départementale des maires et de l'Association départementale d'information sur le logement.

Dans les quartiers de la politique de la ville, les attentes des habitants l'égard du droit et de la justice sont particulièrement fortes.

Au niveau de l'Eurométropole de Strasbourg, ont été ouverts plusieurs points d'accès :

- La Maison de la justice et du droit située 6, rue de Flandre, dans la Cité Spach s'inscrit dans le cadre du Contrat intercommunal de prévention et de sécurité de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Dans le quartier de la Meinau, également zone prioritaire, l'association "restaurants du coeur" réserve un accueil aux personnes en situation de précarité.
- Enfin à la Maison d'arrêt de l'Elsau est implanté un point d'accès au droit à destination des personnes détenues.

Ces trois lieux constituent des points d'accueil permettant aux professionnels du droit mais aussi aux juristes des associations intervenantes, de délivrer des informations juridiques et administratives gratuites en orientant éventuellement les justiciables vers les structures adaptées.

À côté de ces lieux d'accès au droit créés par le CDAD, il convient de mentionner l'existence du Bureau d'aide aux victimes installé au sein du Tribunal de grande instance de Strasbourg, 1 quai Finkmatt.

Celui-ci présente la spécificité de comporter depuis sa création en 1999, 2 volets d'activité, à savoir un volet "accès au droit" et un volet "aide aux victimes".

Une place particulière doit être réservée à la médiation et plus particulièrement à la médiation familiale. Celle-ci est un outil majeur de pacification des couples en voie de séparation. En effet la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant passe impérativement par une déconflictualisation des séparations. Le rôle du CDAD et de promouvoir le développement des modes alternatifs de règlement des conflits

L'accès au droit des jeunes constitue une priorité du CDAD du Bas-Rhin. Il est en effet un enjeu éducatif majeur. C'est l'évolution des jeunes vers la citoyenneté et l'autonomie qui est en jeu. La convention internationale de New York du 26 janvier 2010 relative aux droits de l'enfant affirme le principe fondamental de la protection de l'enfant, porteur d'avenir pour l'humanité.

L'enfant est reconnu dans tous les aspects de sa vie comme titulaire de droits nécessaires pour garantir son épanouissement individuel, son éducation et sa place dans la cellule familiale et dans la société. Il a un statut qui lui confère des droits et des obligations. Le CDAD conduit à cet effet une politique d'information des jeunes dans leur apprentissage de la citoyenneté à travers une meilleure compréhension du statut juridique de l'enfant, sa place dans la famille, de la protection spécifique que lui accorde la loi dans les situations de danger mais aussi la mesure de sa responsabilité dans le domaine pénal. Un guide sur les droits et les devoirs des jeunes est actuellement en cours d'élaboration. Pour ce faire, le CDAD a noué un partenariat avec la Haute école des arts du Rhin pour assurer la réalisation d'un documentaire digital lequel sera disponible gratuitement sur les plates-formes de téléchargement. Le choix du support numérique facilite en effet l'accès à l'information et permet une plus large diffusion, bien au-delà du milieu scolaire dans la mesure où il est prévu de diffuser ces productions notamment sur le site Internet du CDAD 67.

Les pistes de travail :

- assurer une meilleure information du droit ;
- mettre en place un outil de diagnostic des besoins dans les quartiers prioritaires ;
- assurer une meilleure information des dispositifs d'accès au droit dans chaque QPV ;
- réaliser en partenariat avec l'inspection académique et le rectorat, notamment à partir du documentaire digital réalisé par le CDAD, des actions d'information sur la citoyenneté, les droits et devoirs des jeunes.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Sa mission principale et transversale est la prévention de la récidive ;

En moyenne, le SPIP 67 prend en charge près de 4 000 Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) : 3100 pour le Milieu Ouvert, 950 en Milieu Fermé.

Les 43 Conseillers-es Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) pour 39 ETP, les 3 Directeurs Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (DPIP) et la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DSPIP) n'ont aucune intervention directe sur les quartiers ; ils tissent cependant des liens avec des partenaires (associatifs, publics) afin de favoriser la prévention de la récidive.

En Milieu Ouvert

- Développement du Travail d'Intérêt Général (TIG).
Le SPIP est d'ores et déjà partie signataire d'une convention avec l'Eurométropole (ex.CUS), qui prévoit la mise à disposition de postes de Travail d'Intérêt Général (TIG). Le nombre d'associations habilitées à accueillir des PPSMJ à fin d'exécution d'un TIG pourrait être augmenté, si toutefois le nombre de personnels encadrant du SPIP, chargés de la prospection, se trouve amélioré.
- Prise en compte des victimes.
Le SPIP est partenaire du dispositif Téléphone Grand Danger (TGD), dédié aux victimes de viols et de violences conjugales. Il s'engagera, plus largement, dans des actions prenant en compte les victimes, en initiant des dispositifs de justice restaurative.
- Réorientation du placement extérieur (PE).
Le service souhaite réorienter et développer, le cas échéant, les dispositifs d'accueil des PPSMJ soumises à une mesure de PE : les places proposées en hébergement dit "éclaté" (en appartements) ne répondent plus aux exigences du service qui est en recherche de partenaires associatifs susceptibles de proposer un hébergement en chambre individuelle au sein d'une structure collective (veille de nuit, accompagnement quotidien au plus près des PPSMJ).

En Milieu Fermé

- Orientation logement.
L'affectation, en 2014, d'une Assistante de Service Sociale (ASS), directement rattachée au siège départemental du SPIP permet de développer et d'affiner le partenariat avec le SIAO, à fin d'attribution d'hébergements en urgence, en cas de besoin : si les deux postes supplémentaires d'ASS, ouverts en 2015, sont pourvus, cette intervention pourra encore se développer.

Par ailleurs, un partenariat d'ores et déjà acté avec une structure associative strasbourgeoise prévoit l'orientation vers des logements pour les PPSMJ du PMF.

Transversal Milieu Ouvert/Milieu Fermé

- Orientation Emploi.
Un dispositif d'accompagnement à la recherche d'emploi pour les PPSMJ les plus éloignées du monde du travail et peu autonomes dans leurs démarches, initié timidement courant 2014 devra pouvoir être étoffé et élargi : il s'agit de faire bénéficier les PPSMJ candidates à un aménagement de peine d'une prise en charge très soutenue par un partenaire associatif, afin de développer sensiblement les aménagements dits "recherche d'emploi" accordés par l'autorité judiciaire.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

4 axes d'engagements opérationnels :

Axe n°1: " Conforter la Justice de proximité, et plus particulièrement l'accès au droit, ainsi que l'aide aux victimes " :

Implication dans le CIPSCUS en 4 actions phare :

1. Une convention de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg se traduisant par :
 - l'installation d'un référent Justice relais pour la mise en place des TIG, des réparations pénales ainsi que des stages de découvertes professionnelles
 - une interface d'échanges d'informations et d'alertes réciproques, notamment lors d'évènements marquants à dimension médiatique.
2. La formalisation d'une fiche action autour de deux thématiques :
 - l'adhésion à une forme de charte d'échanges d'informations dans l'intérêt d'insertion des jeunes,
 - la mise en place d'une référence PJJ pour les maires de l'agglomération qui le souhaitent permettant une interface de communication sur les suites données à un acte de délinquance par exemple ou encore pour le montage d'une coordination spécifique d'action d'animation de quartier.
3. Une action de prévention partagée notamment avec l'EN adossée à l'expo 13/18
4. La mise en place d'instances dédiées

Axe n°2: " Prévenir la récidive " :

Il s'agit là d'investir ces actions d'un sens opérationnel pour l'intégration des mineurs dans leur environnement socio-économique :

"Accompagner et orienter les mineurs et jeunes majeurs vers emplois d'avenir, réussite éducative, VV, CLJPN, ateliers santé-ville".

"Développer l'accès des jeunes au droit commun : culture, art, activités sportives"

"Généraliser le principe de conventions entre Justice et bailleurs sociaux pour la réparation rapide des préjudices : Réparation, TIG, TNR"

Axe n°3: " Favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires au programme de développement des classes préparatoires intégrées " égalité des chances " :

En lien avec les délégués-es du Préfet l'engagement sera d'organiser des actions de communication sur l'accès à la classe préparatoire de l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Axe n°4: " Contribuer à lutter contre les discriminations " :

En place dans le cadre des actions visées dans les axes précédents.

Développement des liens avec les délégués-es du Préfet et défenseur des Droits.

Développements souhaités et/ou investis dans le cadre du déploiement des missions de la PJJ en politiques publiques :

- Finaliser le protocole avec le Conseil Régional formulé dans le cadre du plan jeunesse en matière d'insertion sociale et professionnelle : mobilité des jeunes, actions sas d'accès au droit commun, coordinations opérationnelles avec les missions locales notamment.
- Développer l'articulation de compétences partagées entre la Ville et le Conseil départemental sur la base des lois du 5 mars 2007 relatives pour l'une à la prévention de la délinquance et pour l'autre à la protection de l'enfance de manière thématique.
- Régénérer et/ou renforcer la dynamique des régies de quartier.
- Développer et renforcer les actions partenariales : citoyenneté, insertion sociale et économique, soutien parentalité, actions d'égalité hommes/femmes, culture, public tzigane,...
- Développer les compétences des professionnels-les sur la connaissance des nouveaux publics issus de l'immigration et les phénomènes issus des dérives communautaire et des processus de radicalisation.
- Renforcer et soutenir par un portage spécifique le positionnement des collèges dans les quartiers sur les enjeux d'éducation et de formation à la citoyenneté à destination des enfants et des parents. Mobiliser l'université sur des actions thématiques.

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le Contrat Local de Santé (CLS) est le dispositif mobilisé en faveur des 18 QPV et des programmes thématiques. Il est un outil territorial de contractualisation entre les Agences Régionales de Santé (ARS) et les collectivités locales, qui permet d'envisager, de manière partagée, des objectifs et de mettre en place des actions de santé prioritaires.

La phase d'élaboration du CLS de deuxième génération a débuté en janvier 2015. Le CLS II sera signé par l'ensemble des partenaires déjà engagés ; d'autres institutions et collectivités sont également invitées à le signer pour 5 ans soit 2015-2020. Sa signature est prévue de façon concomitante avec l'élaboration de la Convention cadre du Contrat de Ville, à savoir en avril 2015.

Afin de répondre aux priorités transversales à tous les QPV qui ont été identifiées et de mettre en oeuvre les actions afférentes, l'ARS Alsace mobilise :

Des moyens humains : sous la direction de projet assurée par la direction générale adjointe, le chef de projet Contrat Locaux de Santé (0,8 ETP) pilote la réalisation du diagnostic local de santé, la négociation du contrat, la mise en oeuvre des actions identifiées, le suivi et l'évaluation des réalisations. Responsable de la mise en oeuvre des contrats, il en suit les budgets alloués. Le pilotage des contrats locaux de santé s'organise pleinement en mode projet, mobilisant les compétences au sein de l'agence (référents thématiques) et des partenaires extérieurs de façon transversale. Le chef de projet identifie les contributeurs internes et externes nécessaires à la réalisation des actions du contrat.

Des moyens financiers via la mobilisation notamment des enveloppes suivantes :

Le fonds d'intervention régional (FIR) créé par la LFSS 2012 qui regroupe les crédits régionaux de la permanence des soins ambulatoires et en établissements, plusieurs dotations FICQS (Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins), FMESPP (Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés), MIG... et les crédits de prévention État et Assurance maladie relevant des ARS. A titre d'exemple, dans le cadre du CLS I, le FIR a permis de financer les dispositifs Preccoss (surpoids et obésité des enfants / quartiers HautePierre - Cité de l'III - Neuhof) à hauteur de 50 000 € par an et Sport Santé Sur Ordonnance (maladies chroniques chez l'adulte) à hauteur de 35 400 € sur la durée du CLS I. Par ailleurs, les Maisons Urbaines de Santé de la Cité de l'III et de HautePierre ont bénéficié chacune d'une aide au démarrage de 50 000 €.

L'enveloppe médico-sociale qui dans le cadre du CLS I a permis le financement du dispositif OPALINE (Conduites à risques) au Neuhof à hauteur de 128 325 € par an.

Ainsi, dans le cadre du CLS II, volet santé du Contrat de Ville, des moyens financiers restant encore à définir seront mobilisés pour la mise en oeuvre des actions déployées dans les QPV et inscrites dans les axes prioritaires du programme 10.

L'objectif de la nouvelle génération de CLS est de poursuivre la dynamique engagée au bénéfice de la construction de parcours de santé fluides sur le territoire, de généraliser les actions qui se sont révélées efficaces et de couvrir de nouveaux champs d'intervention, notamment l'offre médicosociale.

Les CLS II se caractériseront par un renforcement du partenariat et de la co-construction des orientations et des actions de manière à ce que chaque partenaire signataire puisse s'engager concrètement dans la mise en oeuvre.

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

À travers la mobilisation des crédits du ministère du travail, la DIRECCTE s'engage sur les mesures suivantes pour l'année 2015 sur le territoire de l'Eurométropole :

- **Emplois d'avenir** (BOP 102):
240 emplois sont réservés pour des jeunes issus des QPV, 60 dans le secteur marchand, 180 dans le secteur non marchand.
- **Contrat d'accompagnement dans l'emploi** (CAE – secteur non marchand, BOP 102):
365 contrats sont réservés à des personnes issues des QPV (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, seniors...).
- **Contrat initiative emploi** (CIE – secteur marchand, BOP 102):
130 contrats sont réservés à des personnes issues des QPV (même public que les CAE).
- **Garantie jeunes**:
150 jeunes en grande difficulté issus des QPV bénéficieront de l'accompagnement spécifique assuré par les Missions locales de Strasbourg et Schiltigheim, ainsi que d'une allocation d'un montant mensuel de 422 €.

Il faut également signaler que l'Etat finance l'Ecole de la 2^e chance où 165 jeunes (femmes et hommes) ont été accueillis, dont 75 issus des QPV.

Le ministère du travail soutient également les structures d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion). Plusieurs sont implantées dans les QPV. De nombreuses personnes issues des QPV sont embauchées par ces structures.

Pôle emploi

Pôle emploi modifie et renforce ses services au profit des territoires avec un enjeu particulier tourné vers les QPV.

1. Pôle emploi renforce son implantation et ses effectifs

Les 18 QPV sont couverts par un réseau de 6 agences (PE Meinau / PE HautePierre / PE Lingolsheim / Pôle emploi Pont Mathis (quartier gare) / PE Esplanade / Pôle emploi Schiltigheim).

Les directeurs et leurs équipes assurent leur présence dans les actions et COPIL partenariaux des quartiers.

Pôle emploi peut former des ambassadeurs de service public pour des espaces mutualisés de services publics ou des PIMMS (Points d'information et de médiation multiservices) qui seraient implantés dans les quartiers.

Pôle emploi a renforcé les effectifs des agences les plus concernées par la politique de la ville (+15% de la DEFM): + 9 ETP répartis dans les agences de Lingolsheim, HautePierre, Meinau et Schiltigheim / des jeunes en service civique seront également accueillis dans les agences courant 2015.

2. Pôle emploi renforce ses services au profit des publics qui en ont le plus besoin et notamment les publics dans les quartiers

- personnalisation de l'offre de service "suivi », "guidé et "renforcé" en fonction des besoins de la personne
- des agents dédiés à 100 % aux demandeurs d'emploi en ayant le plus besoin avec l'appui du FSE

Accompagnement Intensif des Jeunes Public: tous les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi durable, notamment ceux des QPV, âgés de moins de 26 ans quel que soit leur niveau de formation ou leur territoire de résidence.

Modalités: un accompagnement principalement individualisé pouvant comporter des phases collectives / 7 conseillers-res dédiés-es.

Juin 2015: mise en place de deux clubs intensifs pour les jeunes (jusqu'à 29 ans) sur HautePierre, et sur la zone Strasbourg sud (Meinau, Neuhof, Illkirch) Une attention particulière est portée sur l'accompagnement des jeunes diplômés-es des quartiers à l'emploi.

Juin 2015: signature d'un nouveau partenariat avec les Missions locales de Schiltigheim et Strasbourg pour renforcer coopération et complémentarité en faveur des jeunes et notamment des jeunes des quartiers.

Approche globale de l'accompagnement en coopération avec le Conseil départemental

Permet la mobilisation de ressources professionnelles et sociales plus ou moins importantes selon la situation de chaque personne dans son parcours de recherche d'emploi (freins sociaux ponctuels, cumuls de freins sociaux et professionnels, difficultés sociales bloquant toute démarche d'insertion).

- IAE : des parcours IAE seront favorisés dans les QPV. Il en est de même pour le recours aux clauses sociales ;
- Mise en place (juillet 2015), dans les agences de Strasbourg, d'une équipe de conseillers à dominante entreprise (plus de 50 ETP) qui favorisera et amplifiera le recrutement des habitants du quartier ;
- Équipe spécialisée à Strasbourg sur l'information et l'accompagnement à la création d'entreprise (agence Pont Mathis) : appui possible aux personnes des quartiers et notamment des jeunes souhaitant aller vers la reprise ou la création d'entreprise.

3. Pôle Emploi met en place des services numériques innovants mobilisables dans le cadre du Contrat de Ville

Un accompagnement 100% web composé d'entretiens, de services et de prestations en ligne.

Des salons de recrutement en ligne : outil innovant de mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi par un canal exclusivement dématérialisé (visio, téléphone ou chat) / démultiplication des possibilités de contacts, en limitant déplacements et pertes de temps.

À partir du second semestre 2015, développement progressif d'un Emploi Store Portail.

4. Pôle Emploi inscrit ses actions dans l'égalité femmes - hommes et la lutte contre les discriminations.

- signature d'une convention locale de partenariat (People&Baby en 2014), proposant des places occasionnelles dans les crèches du réseau aux demandeurs d'emploi parents de jeunes enfants qui ne disposent pas de mode de garde.
- promotion de la Méthode de Recrutement par Simulation : permet de sélectionner des candidats-es sans tenir compte de leur diplôme, leur expérience professionnelle ou de leur CV et ainsi de lutter contre la sur-sélectivité du marché du travail.
- Signature de la charte des intermédiaires de l'emploi, à la demande du défenseur des Droits et de l'OIT sur la perception des discriminations par les demandeurs d'emploi, "Ensemble pour l'égalité dans les recrutements ».
- Signature en 2013 d'un accord cadre se traduisant notamment en Alsace par un accompagnement renforcé des jeunes femmes diplômées des ZUS et des actions en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Cette dernière action pourra être menée en liaison avec la DDCS qui mobilisera à cet effet le soutien du FGIF.

La direction départementale des territoires (DDT)

Volet renouvellement urbain

La DDT s'engage à :

- participer à l'élaboration du protocole de préfiguration et à la définition des conventions de renouvellement urbain, en liaison notamment avec les services concernés de l'Eurométropole et des collectivités,
- assurer, avec le chargé de mission ANRU, une instruction efficace de ces projets par les organes de l'ANRU,
- assurer l'instruction et le suivi financier de ces opérations en tant que délégation territoriale de l'ANRU,
- porter une attention particulière, lors de l'élaboration des projets, aux thématiques du Contrat de Ville, en particulier celles relatives au peuplement, à l'éducation, à la sécurité, à l'emploi,... de façon à assurer une bonne articulation entre les différents piliers.

Stratégie d'attribution des logements sociaux

L'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale prévoit l'établissement, dans le cadre d'une conférence intercommunale du logement, d'une convention intercommunale d'attributions des logements sociaux.

La DDT s'engage à :

- contribuer à l'élaboration de cette convention, en lien avec la DDCS, notamment par la fourniture d'analyses en matière de logements sociaux (sur la base des données disponibles),
- traduire cette stratégie d'attribution dans les futures conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs.

Charte de gestion urbaine de proximité (GUP)

Le contrat doit conduire à la déclinaison d'une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, l'Eurométropole, les communes et les organismes HLM, assurant un socle d'engagements de qualité de service, et permettant la reconduction de l'abattement de 30% de la TFPB en cas de contreparties de la part des bailleurs en matière de GUP.

La DDT s'engage à contribuer à l'élaboration de cette convention.

Suivi des bailleurs sociaux

La DDT assure, pour le compte du Préfet, diverses prérogatives en matière de conventionnement du patrimoine social, d'autorisation de ventes ou de démolition de logements sociaux ou d'autorisation de certains financements non délégués. La DDT s'engage à instruire ces demandes en lien avec le Contrat de Ville et les projets de rénovation urbaine.

Suivi de la gestion des aides de l'ANAH en particulier dans le domaine du traitement des copropriétés dégradées.

Le chef du service Logement Construction Durable et Rénovation est délégué local de l'ANAH.

Certains QPV comprennent un parc privé dégradé, dont une partie fait l'objet d'une programmation d'amélioration de l'habitat (OPAH) Copropriétés dégradées.

La DDT s'engage à :

- participer aux démarches de repérage et de traitement de l'habitat privé dégradé dans les QPV,
- attribuer la priorité des financements de l'ANAH dans ces QPV.

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

La DDCS s'engage à contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la convention intercommunale de stratégie d'attributions, en lien avec la DDT, notamment via la mobilisation du contingent préfectoral d'attribution de logements sociaux et le relogement des ménages DALO.

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) s'attachera à :

Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers en :

- déclinant le volet "égalité entre les femmes et les hommes" dans les contrats de ville,
- objectivant les inégalités : analyse des données sexuées pour identifier freins et leviers dans tous les domaines : emploi – formation – pratique sportive – modes de garde – mobilité...

Participer à l'élaboration du volet prévention des discriminations des contrats de ville en :

- promouvant l'engagement d'une réflexion sur la mise en oeuvre d'une approche intégrée de la prévention des discriminations,
- initiant des actions de lutte contre les discriminations à l'emploi et à l'embauche (notamment en lien avec Pôle Emploi), relançant la réflexion sur la prévention des discriminations d'accès au logement, poursuivant la réflexion sur la prévention des discriminations dans le sport.

Eurométropole de Strasbourg

Le présent document identifie d'une manière synthétique l'ensemble des politiques publiques de "droit commun" mobilisées par l'Eurométropole de Strasbourg.

En réponse aux objectifs de la loi du 21 février 2014 et de la convention cadre formalisant le projet de territoire pour l'Eurométropole de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage à mobiliser, dans le champ de ses compétences, l'ensemble de ses services et de ses politiques de droit commun en faveur des QPV.

En général:

- maintenir la présence du service public de la collectivité sur ces territoires: équipements, équipes territorialisées...
- soutenir et accompagner les associations en maintenant le niveau global des subventions accordées aux partenaires associatifs oeuvrant dans les quartiers prioritaires ;
- assurer la mise en oeuvre opérationnelle du contrat en mobilisant les ressources existantes de la collectivité: démocratie locale, évaluation, observation des territoires et en créant une direction de projet du Contrat de Ville ; l'évaluation et l'observation des territoires;
- mobiliser les ressources de la collectivité pour mettre en oeuvre le dispositif d'évaluation du contrat, en lien avec la Ville de Strasbourg et les partenaires,
- observer les territoires en analysant les données clés: cartographies, cahiers de quartier ;
- l'ingénierie:
 - assurer la mise en oeuvre des instances de gouvernance du contrat en mobilisant les services de la collectivité et des communes concernées.

En particulier, pour répondre aux orientations prioritaires et aux 19 programmes du contrat:

- L'emploi et le développement économique, particulièrement au travers de la feuille de route stratégique "Strasbourg Éco 2020":
 - maintenir le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique ;
 - maintenir l'effort engagé dans la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
 - maintenir la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ;
 - accompagner la création et la reprise d'entreprises ;
 - accompagner les entreprises en difficulté ;
 - conforter et développer les pôles de commerces et de services de proximité ;
 - développer des sites d'hébergement pour les nouvelles entreprises ;
 - maintenir les efforts de développement économique dans les QPV: diversité fonctionnelle, améliorer les services aux habitants ;
 - soutenir l'action d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion et les adultes bénéficiaires des minimas sociaux via la mobilisation des emplois aidés:
 - Emplois d'avenir: +25 postes en 2015 soit 100 postes,
 - Services civiques: 100 jeunes accueillis en 2015

Tout en maintenant l'accueil d'apprentis et de stagiaires.
(Services référents: DUAH, DDEA, DSS, DRH)
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain, *particulièrement au regard du Programme local de l'habitat (PLH 2009-2015)* et des futures conventions ANRU:
 - poursuivre les phases opérationnelles des projets de rénovation urbaine en cours ;
 - mettre en place les moyens nécessaires pour animer et suivre les nouvelles conventions ;
 - mobiliser et impliquer les habitants et tous les acteurs des quartiers concernés ;
 - travailler sur la mémoire et réduire les inégalités entre les territoires ;
 - prendre en charge les demandes des habitants en matière de GUP et apporter des réponses adaptées en mobilisant l'ensemble des services gestionnaires ;
 - répondre aux besoins en logement par un effort de construction et de mobilisation du foncier ;
 - répondre aux besoins en logement pour tous aux différentes étapes de la vie ;
 - améliorer le parc existant: programme de rénovation urbaine, lutte contre l'habitat indigne, amélioration des performances énergétiques.
(Services référents: DUAH, DDLP)

- Prévention et sécurité, en lien avec le CIPS:
 - maintenir les efforts à l'attention des jeunes exposés à la délinquance ;
 - suivre le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et l'aide aux victimes ;
 - poursuivre les actions pour améliorer la tranquillité publique ;
 - maintenir les commissions tranquillité urbaine dans le cadre des ZSP ;
 - poursuivre la coordination du dispositif nouvel an: coordination des acteurs sur le territoire et présence des agents de la collectivité sur le terrain ;
 - cellule de veille: présence des agents des directions de proximité et de la police municipale
(*Services référents: Délégation sécurité, prévention, DSS pour la ville de Strasbourg*)

Les chiffres clés pour l'Eurométropole :

Soutien aux porteurs de projet 2015-2020	Total des engagements annuels	Sur la durée du contrat (6 ans)
Crédits " politique de la ville "	1 100 000 €	6 600 000 €
Crédits de droit commun (hors régie)	6 700 000 €	40 200 000 €

Ingénierie 2015-2020	Total des engagements annuels	Sur la durée du contrat (6 ans)
Ingénierie de la direction de projet du Contrat de Ville 2015	109 200 €	655 200 €
Chefs-fes de projet commune 2015	240 000 €	1 440 000 €

Pour mémoire, l'investissement de l'Eurométropole dans les programmes de rénovation urbaine sur la période 2004 / 2014 a représenté un total de 90,2 M€. (Pour 5 PRU: ingénierie, subventions, habitat, investissements).

Ville de Strasbourg

Le présent document identifie d'une manière synthétique l'ensemble des politiques publiques de "droit commun" mobilisées par la Ville de Strasbourg.

En réponse aux objectifs de la loi du 21 février 2014 et de la convention cadre formalisant le projet de territoire pour l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg s'engage à mobiliser l'ensemble de ses services et de ses politiques de droit commun en faveur des 13 QPV de son territoire.

En général:

- maintenir la présence du service public de la collectivité sur ces territoires: équipements, équipes territorialisées...
- soutenir et accompagner la vie associative locale en revalorisant chaque année de 0,5% le niveau global des subventions accordées aux partenaires associatifs oeuvrant dans les quartiers prioritaires (sous réserve du vote du budget annuel) ;
- assurer la mise en oeuvre opérationnelle du contrat en mobilisant les ressources existantes de la collectivité: démocratie locale, évaluation, observation des territoires ; l'évaluation et l'observation des territoires:
 - mobiliser les ressources de la collectivité pour participer au dispositif d'évaluation du contrat,
 - observer les territoires en analysant les données clés: cartographies, cahiers de quartier ;
- l'ingénierie:
 - assurer la mise en oeuvre des instances de gouvernance du contrat en mobilisant les services de la collectivité: directions de proximité, centres médico-sociaux, mairies de quartier, CCAS, équipes PRU, responsables éducatifs territoriaux...

En particulier, pour répondre aux orientations prioritaires et aux 19 programmes du contrat:

- La jeunesse:
 - permettre aux jeunes Strasbourgeois de s'exprimer, de participer à l'élaboration et au suivi des politiques publiques qui les concernent (Conseil et assemblée des jeunes) ;
 - protéger les mineurs: grâce à un programme d'actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, en lien avec le CIPS.
(Services référents: mission jeunesse/ service vie associative/ Direction des solidarités et de la santé.)
- La prévention et la lutte contre les discriminations, *particulièrement au travers de l'élaboration d'un Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD):*
 - agir sur les pratiques qui créent des inégalités de traitement et permettre de diminuer les stéréotypes et les représentations par la mise à plat des processus de discriminations ;
 - permettre d'identifier, de réduire et de prévenir les processus discriminatoires sur le territoire en vue d'améliorer la situation des victimes potentielles de discriminations.
(Service référent: Mission prévention et lutte contre les discriminations.)
- L'égalité femmes-hommes particulièrement au travers du renouvellement du plan d'action de la Ville de Strasbourg pour les droits des femmes et l'égalité de genre pour 2015-2017:
 - favoriser une politique volontariste au sein de l'administration ;
 - irriguer la ville d'une culture de l'égalité: via la sensibilisation du grand public ;
 - irriguer la ville d'une culture de l'égalité: via la sensibilisation des professionnels et de toute personne concernée ;
 - soutenir, encourager et favoriser les initiatives et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité: soutenir et accompagner les femmes victimes de violences.
(Services référents: mission droit des femmes et égalité de genre / Service prévention / Action sociale territorialisée / DRH)

- L'éducation et la petite enfance, particulièrement au travers de la déclinaison territoriale du Projet éducatif local (PEL):
 - accueillir les enfants de 0 à 11 ans dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les établissements d'accueil de la petite enfance ;
 - maintenir la tarification solidaire dans les cantines et pour les activités périscolaires ;
 - maintenir les moyens de fonctionnement et les conditions de sécurité optimales pour l'ensemble des établissements ;
 - améliorer l'accès à l'informatique et aux nouvelles technologies dans les écoles ;
 - développer l'accueil en horaire atypique ;
 - développer le projet éducatif local sur l'ensemble du territoire ;
 - coordonner l'action éducative sur les territoires en QPV pour permettre la transversalité entre les dispositifs via les groupes éducatifs locaux: CLAS, PRE, PEL, actions périscolaires...).

(Services référents: éducation, petite enfance, inscription, périscolaire, caisse des écoles)
- L'accès aux équipements et projets culturels et sportifs particulièrement au travers du pacte culturel signé entre l'Etat et la Ville de Strasbourg:
 - maintenir le maillage du territoire en équipements culturels de proximité (médiathèques, bibliobus, salles de spectacle dans les QPV) ;
 - développer une politique volontariste et dynamique en faveur de l'élargissement et du renouvellement des publics (services des publics ou d'action culturelle dans les établissements, lien à maintenir entre les établissements et les activités périscolaires) ;
 - favoriser l'accès des publics et en particulier des jeunes à une offre culturelle complète grâce à des tarifs abordables (carte à tout voir, carte culture) ;
 - développer des actions de valorisation du patrimoine des QPV ;
 - développer des animations sportives et de loisirs ;
 - adapter l'offre sportive et les horaires d'accueil dans les équipements. (Services référents: culture en lien avec la DRAC, sport)
- La santé, au travers du Contrat Local de Santé 2015-2020:
 - accompagner les personnes en rupture dans les démarches de soin ;
 - permettre le déploiement des dispositifs de santé sur les territoires (PRECCOSS, Sport santé...);
 - maintenir les actions suivantes: gestion du service de protection maternelle et infantile, santé scolaire, centres de santé dentaire, vaccinations.

(Services référents: direction de la solidarité et de la santé, sport)

D'une manière opérationnelle, sur les territoires:

- Soutien aux personnes en difficulté et dans la précarité:
 - lutter contre les inégalités et accompagner les populations fragiles ;
 - sensibiliser le public au handicap et mettre en oeuvre les moyens contribuant à changer le regard porté sur le handicap ;
 - mettre en oeuvre une politique d'accompagnement des seniors ;
 - accompagner les personnes en rupture de logement ;
 - développer l'action humanitaire d'hébergement pour familles ;
 - accompagner les personnes en difficulté au quotidien: difficultés financières, logement, accès aux droits, secours de première nécessité, gestion du budget, prévention du surendettement ;
 - assurer le suivi et la contractualisation des bénéficiaires du RSA ;
 - assurer une mission d'observation: chiffres, suivi des situations (Oscar) ;
 - assurer un service d'accueil de la population dans les quartiers: mairies de quartier.

(Services référents: solidarité et santé, accueil de la population, CCAS)
- La démocratie locale:
 - mobiliser les instances de la collectivité pour permettre à tous les habitants de s'investir dans le Contrat de Ville: conseils de quartier, conseils citoyens, ateliers territoriaux de partenaires, conseil des résidents étrangers.

Soutien aux porteurs de projet 2015-2020	Total des engagements annuels	Sur la durée du contrat (6 ans)
Crédits " politique de la ville "	2 000 000 €	12 000 000 €
Crédits de droit commun (hors régie)	11 300 000 €	67 800 000 €

Ingénierie 2015-2020	Total des engagements annuels	Sur la durée du contrat (6 ans)
Ingénierie de la direction de projet du Contrat de Ville 2015	48 800 €	292 800 €

Pour mémoire, l'investissement de la Ville de Strasbourg dans les programmes de rénovation urbaine sur la période 2004 / 2014 a représenté un total de 61.1M€ (pour 4 PRU).

L'engagement de la Ville de Strasbourg repose également sur :

- les subventions " courantes " attribuées pour le fonctionnement des associations présentes dans les 13 QPV (CSC, structures petite enfance...), soit 11,3 M€ par an, portant ainsi le montant total du soutien de la Ville aux associations dans les QPV à 80 M€ sur 2015/2020 ;
- les frais de fonctionnement des services et équipements en régie dans les 13 QPV (CMS, écoles, crèches, médiathèques...), soit environ 60 M€ par an (coût net, subventions du Conseil départemental et de la CAF déduites, intégrant la masse salariale de près de 1 300 agents présents au quotidien dans les QPV).

Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Engagement des différents services de la Ville:

- Centre socio-culturel le Phare de l'ill: fonctionnement de la structure dans sa globalité, avec des projets autour de:
 - l'accompagnement des parents et des familles
 - l'insertion des jeunes
 - la lutte contre l'échec scolaire
 - le vivre et faire ensemble, l'échange de savoirs
 - l'accès à la culture et aux activités
- Service insertion-Jeunesse: missions pour l'ensemble de la ville avec une attention plus particulière sur le quartier Libermann autour des questions:
 - d'insertion des jeunes dans le monde du travail,
 - d'engagement citoyen et de citoyenneté
 - d'aider les jeunes à mieux comprendre / pratiquer leur environnement, la société
- Le LAEP le Grenier: structure présente au coeur du quartier
 - l'accueil se fait en extérieur au pied des immeubles en été, dans le quartier, avec l'animation de rue du CSC
 - action spécifique sur un quartier très fragilisé, quartier Hoelzel, en partenariat avec le CSC
 - actions auprès des écoles; actions autour de l'éducation bienveillante; actions en direction des papas,...
- Services scolaire, périscolaire et restauration scolaire
 - actions sur les 3 écoles du quartier
 - présence des ATSEM
- La Vill'A: ouverture en juin 2015
 - activités culturelles pour tous
 - actions de médiation culturelle, notamment sur le quartier Libermann
- L'Illiade: partenariat avec le CSC:
 - spectacle délocalisé sur le quartier
 - des tarifs préférentiels sur plusieurs spectacles choisis par le CSC
 - billetterie ponctuellement au CSC sur certains spectacles
- L'épicerie sociale: partenariat avec le CSC et le CCAS en direction des familles fragilisées
- Le CCAS: partenariat avec le CSC:
 - en direction des seniors
 - en direction des familles fragilisées
 - autour de la santé
- Subvention aux associations du quartier

Communes nord : Bischheim et Schiltigheim

Les villes de Schiltigheim et Bischheim sont inscrites dans la politique de la ville depuis ses débuts. Avec trois quartiers d'habitat populaire: les Écrivains, le Marais et le Guirbaden relevant de la politique de la ville, les deux communes détiennent les pourcentages de logements sociaux les plus élevés de l'Eurométropole.

Si chaque quartier a ses particularités liées à son urbanisme et son histoire, les communes ont depuis toujours manifesté leur volonté de les accompagner dans leur développement social et urbain.

Dans le cadre des contrats de ville précédents, un certain nombre d'aménagements, d'organisations et de services ont pu voir le jour grâce aux fonds exceptionnels de la politique de la ville, notamment :

- la Maison de l'insertion
- la Régie de quartier
- l'Espace jeunes intercommunal
- la micro crèche "la petite plume"
- la Maison de l'enfance au Marais
- l'Épicerie sociale intercommunale
- Création et aménagement de nombreux terrains de jeux, espaces publics...

Parallèlement à ces projets structurants, l'ensemble des quartiers a bénéficié au cours des années, de divers aménagements urbains qui ont amélioré sensiblement leur cadre de vie. À cela, il faut ajouter les multiples actions qui ont favorisé le développement et l'adaptation d'activités nouvelles, le vivre ensemble et plus globalement le bien-être des habitants.

Les villes ont mis en place des instances de coordination des acteurs qui complètent les réseaux de partenariats locaux et qui mobilisent largement les nombreux acteurs :

- CLSPD à Bischheim et Schiltigheim
- Cellules de veille (police nationale) au niveau de chaque commune
- Contrat Éducatif Local à Schiltigheim et Bischheim
- Espace vie sociale au Guirbaden
- PEL à Schiltigheim
- Développement durable à Bischheim

...dont profitent directement les quartiers inscrits en politique de la ville

De plus, le quartier des Écrivains à cheval sur les bans communaux des deux villes, a amené celles-ci à développer des stratégies intercommunales sur de nombreux projets et sujets qui touchent le quotidien des habitants (propreté, sécurité, jeunesse et enfance, emploi et formation...)

Les villes financent sur leur droit commun de nombreuses associations qui participent au vivre ensemble dans ces quartiers tout en impliquant directement les services communaux pour des interventions en direct et la prise en compte des attentes spécifiques des habitants de ces quartiers.

Les moyens déployés au niveau de chaque commune relèvent à la fois du droit commun pour une grande part et de moyens spécifiques qui le complètent.

Pour la **Ville de Bischheim** (sur la base du réalisé 2014), les financements d'actions et services en direction des quartiers sont les suivants :

Cohésion sociale	1 144 500 €
Gestion des équipements mis à disposition	137 200
Subventions aux associations (dc)	230 500
Actions jeunesse et sport (dc)	45 000
Prévention-animation (fs)	89 130
Affaires scolaires (dc)	300 000
Action sociale (dc)	321 460
Projets Contrat de Ville (fs)	21 300
Cadre de vie et renouvellement urbain	3 800 €
Financement projet Contrat de Ville (fs)	3 800
Développement de l'activité économique et de l'emploi	42 100 €
Projets Contrat de Ville (fs)	16 900
Mission locale (dc)	25 200
Total Ville de Bischheim	1 190 400 €

Ville de Schiltigheim

Cohésion sociale	3 560 400 €
Service de la culture (dc)*	202 800
Sport Vie associative (dc):	601 100
Affaires scolaires (dc)	291 800
Petite enfance (dc)	1 863 900
Actions jeunesse (dc)	7 300
Action sociale (dc)	566 000
Projets Contrat de Ville (fs)*	27 500
Cadre de vie et renouvellement urbain	82 000 €
Services techniques (dc)	80 500
Projets Contrat de Ville (fs)	1 500
Développement de l'activité économique et de l'emploi	86 500 €
Subventions Mission Locale (dc)	38 500
Actions insertion professionnelle (dc)	37 000
Projets Contrat de Ville (fs)	11 000
Total Ville de Schiltigheim	3 728 900 €

*

(dc): droit commun

(fs): fonds spécifiques

Ville de Lingolsheim

Depuis le premier Contrat de Ville signé en 1998, piloté par la Communauté Urbaine de Strasbourg, Lingolsheim n'a cessé de développer des structures en amorçant leur création grâce aux fonds exceptionnels de la Politique de la Ville tout en veillant à leur pérennisation dans le cadre du droit commun. Dès le départ, la commune a exclu le recours à des fonds exceptionnels pour le fonctionnement de ces structures afin d'assurer leur indépendance et surtout leur pérennité.

Un nombre important d'organisations ou de services a été créé en ZUS dans ce contexte : centre socio-culturel de "l'Albatros", régie de quartier "EMI Inter", mission locale pour l'emploi des jeunes "CAEF", local-jeunes "Le Tunnel", mise en place de deux terrains multisports, lieu d'accueil et de parole dédié aux femmes et aux jeunes filles "le 19", lieu d'accueil parents-enfants "Arc-en-ciel", Épicerie sociale "Épisode", dépôt de pain (ancienne boulangerie Halter), antenne de la mairie "Pôle Info Services », antenne de CUS Habitat (bailleur social de la ZUS), locaux pour l'Association de formation et d'insertion "RE.FORM.E.".

En concomitance à ces aides aux publics en difficulté et à la participation des habitants (Fond Local d'Animation de Quartier - FLAQ), le logement social a connu des interventions sur le bâti ou les extérieurs : réhabilitation du patrimoine de CUS Habitat (1995-1998), aménagements des espaces extérieurs de Batigère (Alouettes - 2005) et d'OPUS 67 (Peupliers - 2007).

Parallèlement se sont progressivement mises en place des instances de coordination des acteurs dans les domaines suivants :

- L'éducation : Contrat Éducatif Local (CEL) regroupant le centre socioculturel, l'école des Hirondelles et les deux collèges de la ville
- La sécurité et la prévention de la délinquance : Cellule de veille (issue du CISPD) qui rassemble les représentants de la Police Nationale, des bailleurs, du CSC, de la Médiathèque, des collèges, de la circonscription d'action sociale, des Sapeurs-pompiers, de la SNCF et de la CTS (Compagnie des Transports Strasbourgeois) et de la Ville.

Par ailleurs, des actions ponctuelles ont régulièrement été mise en place en direction des jeunes éloignés de l'emploi notamment.

Parallèlement à la poursuite de la rénovation urbaine engagée en octobre 2007 par la signature de la convention du PRU n° 139, puis de l'achèvement du projet par la mise en oeuvre d'un projet d'intérêt régional, la Ville de Lingolsheim va poursuivre ses efforts dans les domaines cités en maintenant les engagements tenus à ce jour.

Les moyens déployés pour développer ces actions et organisés selon les trois piliers du nouveau Contrat de Ville sont les suivants (base : budget réalisé en 2014) :

Ingénierie	63 095 €
1 poste de chef de projet Politique de la Ville	41 165
1 poste de chargé de mission santé	17 092
Études	4 838
Cohésion sociale	545 853 €
Contrat Local d'Accompagnement Scolaire	10 000
Subvention de fonctionnement au Centre socio-culturel de l'Albatros	213 000
Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale	251 000
Lieu d'Accueil Parents-Enfants (Arc-en-Ciel)	21 300
Subvention à l'association Episode (épicerie sociale)	15 000
Subvention à RESO 3 (Service d'aide aux personnes âgées)	3 000
Santé (goûters fruités dans les écoles)	32 553
Cadre de vie et renouvellement urbain	4 174 530 €
Sécurité (prise en charge de 50% du loyer du Bureau de Police Nationale)	12 890
Rénovation et création d'équipements publics (éclairage pub. QPV)	13 065
Restructuration du groupe scolaire Elias Canetti (anciennement "Hirondelles")	3 272 447
Restructuration place de Gaulle et cours d'écoles	886 230
Qualité urbaine : plantations rue Adenauer (QPV)	2 788
Développement de l'activité économique et de l'emploi	272 234 €
Valorisation loyer association Réform (alphabétisation, insertion, etc.)	30 081
Valorisation loyer Mission Local pour l'Emploi des Jeunes)	30 081
Marché EMI Inter (entreprise d'insertion)	60 065
Marché AMI Inter (chantier d'insertion)	152 007
Total Ville	5 055 712 €

Région Alsace

La Région, partenaire de la Politique de la Ville auprès des territoires depuis sa mise en place, a pour mémoire, mobilisé près de 45 M€ pour les 5 CUCS et 10 PRU sur la période 2005-2014. Attachée à la cohésion territoriale et sociale pour tous les territoires alsaciens, la Région s'engage à poursuivre la mobilisation de ses dispositifs régionaux d'intervention pour les projets générés par le Contrat de Ville 2015-2020, sous réserve d'éligibilité aux règlements régionaux en vigueur et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles. Des bilans annuels sur l'intervention de la Région dans les "quartiers Politique de la Ville" pourront être transmis à la demande du porteur du Contrat de Ville .

La Région interviendra au titre de ses dispositifs de droit commun. Dans ce cadre, elle pourra contribuer au Contrat de Ville en mobilisant les différents partenariats initiés avec les opérateurs, et à travers ses dispositifs d'aides propres, dans les champs suivants :

Création d'entreprises

1. Création d'activités :

- contribution à plus de 10 instruments financiers territorialisés ou régionaux
- soutien au fonctionnement de 25 partenaires opérateurs de la création/reprise d'entreprises
- formation à l'entrepreneuriat
- animation du réseau OCRE (Opérateurs de la création reprise d'entreprises en Alsace)

2. Économie sociale et solidaire

- favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux,
- appuyer les structures de l'ESS dans leur développement et leur consolidation,
- encourager et promouvoir la vie associative,
- stimuler le développement territorial par l'ESS.

Formation professionnelle continue

La Région Alsace a une compétence de droit commun en matière de formation continue, son objectif à travers ses programmes et ses dispositifs de formation, est d'amener chaque individu à améliorer son niveau de compétence et donner aux demandeurs d'emploi la chance de se former pour trouver un emploi. Afin de mieux anticiper les besoins de formation, la Région établit chaque année un plan d'actions territorial et sectoriel, il répond aux questions relatives au "comment, et avec quels moyens" la Région entend répondre, avec ses partenaires, aux enjeux identifiés de formation professionnelle continue.

Pour se faire, la Région a construit une réponse structurée en veillant notamment à la coordination des actions des différents acteurs de la formation professionnelle continue (Etat, Pôle emploi, Branches professionnelles et OPCA...) et à la complémentarité de leurs interventions.

Cette réponse est de deux types :

- **une réponse structurelle :** la Région propose un Programme Régional de Formation aux demandeurs d'emploi et des programmes sectoriels, ils regroupent diverses formations collectives (actions préparatoires ou de remise à niveau en vue d'une entrée dans une formation qualifiante et des formations qualifiantes validées par un diplôme ou un titre reconnu). La construction de ces programmes s'appuie sur une analyse des besoins en formation des demandeurs d'emploi et de main d'oeuvre effectuée par territoire, coordonnée par les responsables territoriaux de l'offre de formation de la Région présents sur le bassin d'emploi de Strasbourg dont celui de l'Eurométropole. Cette analyse s'effectue en lien avec les partenaires institutionnels tels que les branches professionnelles, Pôle Emploi, les missions locales. Cette phase de concertation constitue un moment essentiel de la construction de l'offre régionale de formation.
- **une réponse conjoncturelle :** la Région complète l'offre de formation structurelle par des projets correspondant aux besoins de formation conjoncturels s'appuyant sur des initiatives prises dans et avec les territoires. Ce sont des projets favorisant le développement des entreprises, mais aussi visant à améliorer l'employabilité des actifs les plus fragiles, ils répondent à une double approche sectorielle et territoriale, confortant la position de la Région auprès des entreprises.

Principaux dispositifs :

- soutien aux Missions locales et réseau d'accompagnement des jeunes (Strasbourg et Schiltigheim): 670 000 € en 2014
- programme Régional de Formation : 7 493 758 € au bénéfice de 2 707 stagiaires (au 19 janvier 2015)
- perdus de Vue : 55 000 € pour accompagner 100 jeunes en 2014
- école de la 2ème chance : 440 000 € au bénéfice de 100 jeunes de 16 à 25 ans en 2014
- soutien à la promotion des clauses d'insertion au relais Chantier : 35 000 € en 2014

Soutien aux équipements culturels

L'Opéra du Rhin, le TJP, Pôle Sud, le CEAAC, les Migrateurs installés au Théâtre de HautePierre, structures conventionnées par la Région Alsace, mènent des actions spécifiques à destination des publics éloignés de la culture, dont ceux localisés "Politique de la Ville".

Par ailleurs, Alsace Cinémas touche tous les publics, et notamment les lycéens-nes et apprentis-es des établissements "Politique de la Ville".

L'aménagement durable

La Région, dont le rôle de chef de file en matière de transition énergétique a été affirmé en 2013 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), encourage sur la base des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) les travaux d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables au travers du programme energievivre.info.

La Région s'engage à mobiliser les dispositifs régionaux en vigueur au moment du dépôt complet des dossiers pour les projets de construction et de rénovation de logements qui seront réalisés dans le cadre du Contrat de Ville.

- d'un parc de bâtiments aux travaux de création de logements locatifs neufs sous réserve de respecter les critères énergétiques
- Rénovation de logements locatifs sociaux : aides à la réalisation d'audit énergétique d'un parc de bâtiments aux travaux de rénovation de logements locatifs sous réserve de respecter les critères énergétiques
- Rénovation de copropriétés : aides à la réalisation d'audit énergétique pour les copropriétés non soumises à l'audit énergétique obligatoire aux travaux de rénovation du bâtiment sous réserve de respecter les critères énergétiques

Délégation de fonds FEDER par la Région à l'Eurométropole

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) soutient la compétitivité des régions européennes en finançant différents programmes de développement territorial.

En Alsace, le FEDER finançait entre 2007 et 2013 le Programme compétitivité régionale à hauteur de 6 179 000 €. L'axe 7 du Programme compétitivité régionale, choisi par la Région comme axe stratégique, visait au renforcement de l'attractivité et de la cohésion des agglomérations alsaciennes par un soutien ciblé sur les quartiers en difficulté. Une enveloppe budgétaire a été déléguée en 2009 à la CUS par le Conseil Régional. La CUS a fait le choix de concentrer l'action du FEDER sur le développement économique urbain des ZUS pour la période 2007-2013. Le FEDER cofinçait certaines opérations inscrites dans les PRU, notamment celles qui relevaient du volet économique.

Dans la nouvelle programmation 2014-2020 (7,5 M€ dans le cadre de l'ITI), le programme FEDER de l'Eurométropole concentrera son soutien aux opérations de développement économique notamment dans les territoires prioritaires (au minimum 40% de l'enveloppe FEDER sera ciblé sur les quartiers éligibles au titre de la politique de la ville) sur deux axes :

- le numérique et les entreprises créatives ;
- la compétitivité des PME.

La gestion de cette nouvelle enveloppe FEDER par l'Eurométropole, sous forme de délégation de subvention globale est en cours de finalisation. Il est également prévu dans le cadre de l'ITI une enveloppe de 5,4 M€ de FSE (volet Etat). Une convention de délégation est prévue avec la DIRECCTE.

Conseil Départemental

Le Conseil Départemental 67 est chef de file des politiques sociales. À ce titre, il intervient dans les domaines de l'action sociale de proximité, l'insertion et la lutte contre les exclusions, la protection de l'enfance, la santé, l'autonomie liée au handicap ou à l'âge, auprès de tout public et notamment celui le plus en difficulté.

Le Conseil Départemental est compétent pour l'accueil des collégiens à travers la mise à disposition d'équipements adaptés et la carte scolaire. Il développe également une politique volontariste en faveur de la jeunesse qui se traduit à travers les différentes politiques légales ou volontaristes du Département (sociale et de prévention, éducative, sportive et culturelle, etc.).

Le Département mène également une politique culturelle à partir de ses compétences obligatoires, notamment relatives au Schéma départemental des enseignements artistiques, de ses établissements tels que le Vaisseau, le Haut-Koenigsbourg, les Archives départementales et par sa contribution en faveur du développement artistique et culturel des territoires.

La participation du Département au Contrat de Ville 2015-2020 se fera dans la limite de ses champs de compétences prévues par la loi NOTRe et des politiques publiques qu'il mettra en place. Dans le cadre des réformes territoriales en cours, toute modification portant sur l'existence et/ou les champs de compétence du Département est susceptible de remettre en cause partiellement ou entièrement cette participation, notamment, en fonction des compétences qui seront transférées à la Métropole en 2017.

Les dispositifs et moyens peuvent être cités sur la base de la situation existante en 2015 mais ils ne peuvent se décliner sur un engagement à long terme pour les raisons citées plus haut :

- L'action sociale et médicosociale de proximité menée soit en direct sur les communes hors Strasbourg, soit par délégation sur la ville de Strasbourg (service social, insertion des bénéficiaires du RSA, PMI, service de protection des mineurs)
- Des actions en faveur de la santé : les centres de planification, prévention des maladies infectieuses et du cancer, des conduites addictives, et du SIDA.
- Le soutien à la parentalité : le président du conseil départemental copréside le schéma départemental d'accompagnement des parents (SDAP). Il mobilise ses services dans ce domaine.
- Le soutien aux dispositifs d'insertion à travers une équipe emploi chargée de l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA et par le financement d'actions de mobilisation des personnes en insertion, le financement d'opérateurs de l'insertion pour l'accompagnement des BRSA. Des crédits FSE y sont affectés. Cet axe se traduit dans un engagement partenarial fort à travers le Pacte de réussite.
- La prévention spécialisée, présente sur les quartiers prioritaires, dont les orientations majeures sont la lutte contre le décrochage et l'exclusion scolaire, l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement des jeunes de 16 à 25 ans, le soutien à la parentalité.
- Des dispositifs de soutien à l'insertion des jeunes : le Pass'accompagnement, le Fonds d'aide aux jeunes.
- L'accompagnement des résidences sénior, junior et en faveur des personnes en situation de handicap qui ont été labélisées en 2014.
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap dans le cadre des conventions avec les opérateurs HLM
- L'accès et le maintien dans le logement dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Le soutien aux structures socioculturelles.
- La mise en oeuvre d'actions éducatives et culturelles, en faveur des collégiens, des jeunes et des publics âgés et handicapés :
 - soit directement par les différents établissements gérés en propre par le Département (le Vaisseau, le PAIR, le Château du Haut Koenigsbourg, les centres d'interprétation du patrimoine, archives départementales) ou les services (éducation à la santé et la citoyenneté, environnement, etc.),
 - soit en partenariat ou en soutien à des associations (soutien au bilinguisme, CLAS, classes à parcours artistiques, pass'forme, etc.).
- le Conseil Départemental participe et soutient l'aménagement du territoire métropolitain à travers des équipements et services en faveur de l'enfance, des personnes âgées et handicapées (EHPAD, Foyer, SAVS, MECS, etc.) ainsi qu'à la solvabilisation de structures qu'il agrée et tarifie en coordination avec l'ARS.

Caisse d'Allocations familiales du Bas Rhin

Par référence à la convention d'objectifs et de gestion 2013 - 2017 signée entre l'Etat et la branche Famille, la Caf assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs pour lesquels la Caf apporte une expertise, une ingénierie et des outils.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur les territoires ont pour finalités :

- d'accompagner le parcours de parents autour de six situations de vie
- de contribuer à la structuration d'une offre "enfance et jeunesse" adaptée aux besoins des familles
- de favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité
- de faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires
- d'améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité
- d'aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale par la mise en oeuvre d'offres de service spécifiques conduites par les travailleurs sociaux avec les partenaires locaux

Ces interventions sont déclinées en fonction des caractéristiques des territoires en accordant une attention particulière aux zones prioritaires identifiées dont en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants

Pour réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil plusieurs leviers sont mobilisables :

- le schéma départemental d'accompagnement des parents ;
- des aides à l'investissement bonifiées pour la création de places d'accueil collectif et pour la création des relais assistants maternels ;
- la mobilisation des contrats enfance jeunesse pour accompagner les créations de place et les actions de coordination facilitant l'accès aux différents modes d'accueil avec une forte attention aux familles les plus fragiles ;
- la bonification de l'aide au fonctionnement des places nouvelles par le fonds de rééquilibrage territorial ;
- afin de favoriser l'installation d'assistants maternels, le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) et la prime à l'installation des assistants maternels peuvent être mobilisés, cette dernière étant majorée en cas d'installation dans les territoires prioritaires ;
- la mise en oeuvre d'actions pour favoriser d'accueil d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.
- le développement d'un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'un place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi) ;
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans le cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées).

Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité

Les Caf développent une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, aide aux vacances des familles, offres de service des travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social) avec une attention particulière au taux de couverture et à la diversité des offres proposées dans les quartiers de la politique de la ville, dont celles du programme de réussite éducative (PRE).

Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles

Il s'agit d'un axe fort de l'intervention des Caf, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs. L'organisation des temps de vie de l'enfant est une préoccupation des parents qui doivent pouvoir concilier vie familiale, professionnelle et sociale.

La Caf soutient des dispositifs diversifiés pour accompagner la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents (aide au BAFA, appels à projets visant notamment à soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie).

Accompagner la cohésion familiale et sociale par l'aide au départ en vacances

Le départ en vacances est un facteur d'épanouissement personnel et de cohésion familiale.

Le fait de pouvoir partir en vacances constitue encore un marqueur social important, spécifiquement dans les quartiers défavorisés. Le soutien au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents-es au moyen des différents dispositifs d'aides aux départs en vacances familiales et au départ des enfants et des adolescents en vacances collectives (colonies, camps).

L'intervention des Caf s'adresse prioritairement aux familles ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle.

Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et de la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenu par les Caf.

Dans ce cadre, les Caf appuient et financent des centres sociaux et des espaces de vie sociale porteurs de dynamiques participatives des habitants et d'initiatives citoyennes de proximité.

Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

Le déploiement d'une politique de paiement à bon droit doit nécessairement se soucier de l'accès effectif des personnes à leurs droits.

À ce titre, les Caf mettent en place, en fonction des besoins de leur territoire et de leur partenariat, des rendez-vous des droits en direction des allocataires qui en ont le plus besoin pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

De plus, et conformément aux engagements des Caf en matière d'offre globale de service, les familles les plus en difficultés (situations de séparation et de monoparentalité, allocataires de minimas sociaux, difficultés de maintien dans le logement) peuvent bénéficier d'un accompagnement social particulier en complément du rendez-vous des droits.

La CAF décline ses engagements dans chaque quartier prioritaire: ses engagements territorialisés seront intégrés aux conventions d'application territoriale.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la Politique de la Ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en oeuvre du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville .

1. En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville , la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2. En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville , la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3. En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et Bas-Rhin

Seule l'activité du service dédié à la création / cession et au développement des jeunes entreprises, le Pôle Création / Cession, fait l'objet d'une présentation synthétique, en lien avec les programmes 13, 14 et 15 de l'axe 2 "promouvoir et accompagner les entrepreneurs des quartiers".

Le Pôle Création / Cession accompagne les créateurs / repreneurs, jeunes entreprises jusqu'à 5 ans d'activité et les dirigeants qui souhaitent céder leur entreprise.

Mode d'accompagnement :

L'accompagnement est proposé à tous les porteurs de projet dont les entreprises relèveront des secteurs du commerce, de l'industrie ou des services, qui seront inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, dont le siège social sera domicilié dans le Bas-Rhin, et, par définition, à toutes les entreprises existantes qui remplissent ces mêmes conditions.

L'accompagnement est réalisé sous forme d'entretiens individuels gratuits, sur mesure, à la CCI pour les créateurs / repreneurs ou dans l'entreprise dès lors qu'elle a été immatriculée, au rythme souhaité par le porteur de projet ou le dirigeant (généralement entre 1 et 6 entretiens par an).

Aide au montage de projet et à l'étude de faisabilité des créateurs/repreneurs

Tous les porteurs de projet sont les bienvenues chez CCI Info Services, l'une des Portes d'Entrée Territoriales de l'Eurométropole, Place Gutenberg à Strasbourg afin de bénéficier d'informations utiles, de conseils adaptés à leur projet personnel, de formation à la création/reprise d'entreprise, de mise en relation avec d'autres opérateurs d'aide à la création/reprise utiles à l'étude et avancement de leur projet. De l'idée à l'immatriculation, nombre de prestations d'accompagnement gratuites sont proposées par des spécialistes de la thématique et experts en conseil.

Accompagnement des jeunes entreprises :

Trois objectifs principaux sont poursuivis :

1. Apporter des réponses concrètes aux questions des dirigeants de jeunes entreprises. Les questions qui remontent le plus souvent lors du démarrage d'un accompagnement avec une jeune entreprise sont :

- Comment trouver de nouveaux clients ?
- Quelle politique commerciale adopter ?
- Comment communiquer plus efficacement et me faire connaître d'avantage ?
- Comment construire des indicateurs de gestion utiles ?
- Comment anticiper l'évolution des ventes et piloter la trésorerie ?
- Comment gérer la relation bancaire et la recherche de financement ?
- Où trouver des solutions de financement adaptées ?
- Quel développement envisager ?

Ces questions sont généralement celles qui mènent le chef d'entreprise à consulter la CCI. Une réponse directe doit leur être apportée, mais la discussion doit ensuite s'élargir.

2. Amener le dirigeant à s'ouvrir à d'autres méthodes, à prendre du recul sur le développement de son entreprise et à anticiper d'éventuelles difficultés.

Les échanges portent ici plus précisément sur des notions de stratégie marketing, de stratégie de développement et de veille économique.

3. Rompre l'isolement de nombreux dirigeants de jeunes entreprises en proposant un référent unique et disponible, conseiller externe à l'entreprise, qui leur fait bénéficier des contacts de son réseau de partenaires. L'objectif est ici de sensibiliser le dirigeant à la nécessité de savoir s'entourer de conseils et de pairs avec qui échanger.

La démarche d'accompagnement proposée est prévue sur place, dans l'entreprise située dans l'un des 18 QPV : apporter une réponse aux premières questions concrètes et immédiates du chef d'entreprise

- Diagnostic général : analyse des différentes fonctions de l'entreprise; détection des facteurs de vulnérabilité internes et externes; mise en place de plans d'actions.
- Conseils thématiques développement et optimisation de l'activité; approche commerciale, marketing et de communication; gestion, analyse financière, solutions de financement, aides et subventions ; management, RH/aide au recrutement et reconversion d'activité ; stratégie d'entreprise.

À la suite des entretiens et en fonction des besoins, mise à disposition des dirigeants de jeunes entreprises d'outils spécialement créés à cet effet : outils de diagnostic et de prévention des difficultés, tableaux de bord sur-mesure, modèles de plans de financement et de trésorerie, méthode de déploiement d'une stratégie d'entreprise, aide à la recherche d'une solution de complément RH, notes juridiques en droit des sociétés et droit des affaires, modèles de contrats ou documents juridiques, agenda fiscal et social personnalisé en ligne.

Le service d'accompagnement des jeunes entreprises de la CCI est un acteur labellisé pour réaliser les prestations Nacre phase 3. Par ailleurs, le taux de pérennité des entreprises accompagnées par la CCI après 3 années d'activité est de 85%, soit significativement plus élevé que la moyenne des entreprises du territoire, se situant autour de 65%. Cependant, dans le cadre d'une activité de conseil, seule une obligation de moyens peut être définie.

Chambre des Métiers d'Alsace

Quatre missions sont dévolues à la Chambre de Métiers :

La représentation et la défense des intérêts généraux de l'artisanat

La Chambre de Métiers d'Alsace est l'interlocuteur officiel des pouvoirs publics, elle intervient en matière de législation de l'artisanat aussi bien par exemple dans le domaine du droit d'installation que dans celui de la protection du droit local.

L'accueil, l'information et le conseil

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est le premier contact des entreprises avec la Chambre de Métiers d'Alsace. Il assure les premières informations et les premiers conseils avant d'orienter les chefs d'entreprise ou les futurs chefs d'entreprise en fonction de leur besoin vers les services compétents. Le Centre de Formalités des Entreprises permet aux artisans d'effectuer en un lieu unique toutes les déclarations liées à la création, à la modification ou à la cessation d'entreprise.

La promotion et le développement du secteur artisanal

Afin de mieux faire connaître les métiers de l'artisanat, la Chambre de Métiers d'Alsace organise et/ou participe à l'organisation d'expositions, à des campagnes de promotion et de rencontres entre jeunes, parents et enseignants.

La formation

Pour obtenir une meilleure qualification des artisans et des salariés de l'artisanat, la Chambre de Métiers d'Alsace intervient au niveau de la formation initiale en établissant et en suivant les contrats d'apprentissage ou encore en gérant des Centres de Formation d'Apprentis. Dans le domaine de la formation continue, la Chambre de Métiers d'Alsace organise des formations qualifiantes (Brevet de Maîtrise, Brevet Technique des Métiers, ADEA Assistant(e) Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale, des stages de perfectionnement...

Les dispositifs suivants seront particulièrement mobilisés en faveur des 18 QPV et des programmes thématiques.

Premier accueil : CFE - Point Information Entreprises

Lors d'un entretien court, le créateur obtient les informations générales au sujet de la création ou de la reprise d'une entreprise artisanale.

Réunion d'Information - Création d'Entreprise

Lors de cette réunion plusieurs notions clefs sont présentées : - la rentabilité - les aides financières - l'aspect juridique fiscal et social - les formalités à accomplir - la préparation du projet - l'accompagnement proposé par la C.M.A.

Stage de Préparation à l'Installation : 33 heures

Formation minimale prévue par la loi : les aspects fiscaux et sociaux - modalités d'installation - initiation à la gestion...
ou

Stage d'Installation de Qualité dans l'Artisanat : 105 heures

Formation approfondie accessible aux créateurs et repreneurs qualifiés ou expérimentés à l'issue d'un entretien (entretien pré SIQ). Préparation individualisée du projet, gestion financière, démarche commerciale...

Entretien de positionnement (quel que soit le stage, 35 heures ou 105 heures)

Cet entretien permet d'évaluer le degré de préparation et d'orienter vers les organismes, services ou prestations nécessaires à la finalisation du projet.

Conseil Individuel

Entretien approfondi avec un conseiller - validation du projet – élaboration du dossier financier : aides, primes, prêts – choix du statut juridique - réponse aux demandes du créateur.

Assistance aux Formalités des Entreprises (AFE)

Entretien lors duquel sont indiquées les pièces à fournir et les démarches à accomplir pour s'immatriculer.

Immatriculation

En un lieu unique, le Centre de Formalités des Entreprises de la C.M.A. effectue les démarches administratives liées à la création ou à la reprise d'entreprise. Dans le cadre de son service d'Assistance Administrative, le C.F.E. propose aux porteurs de projet, de remplir leur dossier d'immatriculation.

Suivi personnalisé

Sur demande, les conseillers des services économiques accompagnent les nouvelles entreprises à raison de 2 visites par an sur 2 ans.

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Association de droit local à but non lucratif, la CRESS Alsace est le regroupement volontaire des structures régionales représentant les différentes familles de l'économie sociale en Alsace : Coopération, Mutualisme, Associations, Fondations, organisations de l'Economie solidaire

Les CRESS obtiennent avec la loi ESS de 2014 la reconnaissance de leur rôle d'utilité publique.

Elles assurent au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Elles sont constituées des entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant leur siège social ou un établissement situé dans leur ressort et des organisations professionnelles régionales de celles-ci.

Elles sont regroupées au sein d'un Conseil national, le CNCRES, qui soutient, anime et coordonne le réseau des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire et consolide, au niveau national, les données économiques et les données qualitatives recueillies par celles-ci.

Le Conseil de l'ESS de Strasbourg est l'instance installée par l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et la CRESS pour :

- Favoriser le dialogue entre les acteurs de terrain de l'économie sociale et solidaire, les fédérations du secteur, le conseil d'administration de la CRESS, les élus de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole, les maires des communes et les partenaires institutionnels qui mènent une politique de l'ESS sur le territoire (Etat, Région Alsace, Conseil général du Bas-Rhin, Caisse des Dépôts et Consignations)
- Co-construire la politique de l'ESS par l'enrichissement mutuel en termes de connaissances et de pratiques.

La plénière du 24 novembre 2014 a validé une axe de travail centré sur "ESS et Politique de la Ville" confié à un groupe de travail ad hoc, chargé d'élaborer des propositions en matière d'objectifs généraux et de poursuivre la réflexion sur une déclinaison opérationnelle de ces objectifs.

Par ailleurs la CRESS, en coordination avec ses partenaires, s'appuiera sur la convention signée le 23 septembre 2013 par le ministère délégué chargé de l'ESS et de la consommation et le ministère délégué à la Ville pour identifier des actions en faveur de la promotion et du développement de l'ESS sur les quartiers politique de la Ville.

CUS Habitat

CUS Habitat, Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg, est acteur du logement social à Strasbourg depuis plus de 90 ans. Son patrimoine représente 19 901 logements (dont 89% des logements sont situés à Strasbourg) et 52 000 personnes y sont logées.

En qualité de maître d'ouvrage, CUS Habitat livre près de 200 logements neufs par an et réhabilite plus de 900 logements. L'OPH participe à la politique volontariste des communes et de l'Etat en faveur de la production de logements accessibles et répondant aux besoins croissants des populations.

Dans la continuité de ses engagements depuis 2005, au sein des "projets rénovation urbaine" à hauteur de 377 millions d'euros d'opérations et 7 200 logements déjà impactés par des travaux, CUS Habitat souhaite poursuivre ses efforts en faveur des quartiers prioritaires au sein du futur Contrat de Ville et plus spécifiquement dans le pilier "cadre de vie et Renouvellement urbain ».

Aussi, le patrimoine CUS Habitat se retrouve dans 12 des 18 quartiers prioritaires nouvellement identifiés (QPV).

Un plan d'action patrimonial à 2025 a été validé par le Conseil d'Administration de CUS Habitat en octobre 2013. Celui-ci a permis d'identifier les priorités d'intervention sur le patrimoine en fonction de différents critères : le niveau de performance énergétique des bâtiments, les "pathologies" et l'analyse sociale transmises par les services de Proximité ainsi que la recherche de cohérence avec la mise en oeuvre des projets de rénovation urbaine alors connus (5 quartiers).

Ainsi, avec le NPNRU, l'engagement de CUS Habitat s'oriente vers une poursuite de l'investissement dans les quartiers en rénovation urbaine ciblé sur l'ensemble des îlots qui n'ont pu être traités les dernières années dans le cadre des conventions à savoir :

- Neuhof: 1 258 logements à traiter secteurs Hautefort / Brantôme Reuss / Marschallhof
- Meinau: 340 logements à traiter secteur Weeber-Imbs
- HautePierre: 967 logements à traiter mailles Brigitte et Eleonore
- Cronembourg: 251 logements à traiter secteur Képler
- Lingolsheim: 208 logements à traiter secteur des Hirondelles.

Mais aussi, engager des actions à l'Elsau, quartier identifié d'intérêt régional et ainsi amorcer des opérations sur le patrimoine composé de 1 156 logements.

Sur les autres quartiers en QPV, les principales actions sont les suivantes :

- Quartier des Charmilles (QPV Koenigshoffen-Est): démolition et reconstruction de 22 logements
- Quartier de Guirbaden à Bischheim (QPV de Guirbaden): réhabilitation de 504 logements
- Quartier du Port du Rhin (QPV Port du Rhin): participer à l'aboutissement des projets de développement urbain de la Ville de Strasbourg visant à redynamiser le secteur
- Quartier de la Musau (QPV Ampère): pérenniser les investissements réalisés sur le patrimoine il y a 4 ans
- Quartier de la Forêt-Noire (QPV Spach): réhabilitation de 263 logements prévue en 2016-2018
- Quartier de la gare (QPV Laiterie): réhabilitation de 118 logements à horizon 2025.

La nature des actions reposera à la fois sur des actions de réhabilitation, de démolitions (plus rares) et en accompagnement sur des actions de GUP visant à pérenniser les récents investissements.

Habitation Moderne

Habitation Moderne est une société d'économie mixte dont l'actionnaire majoritaire est la Ville de Strasbourg. Dans le cadre de son développement, la société est, depuis 2001, engagée dans une production de logements locatifs sociaux en constante augmentation, principalement sur le territoire de l'Eurométropole.

En 2014, ce sont ainsi 284 logements qui ont été livrés, avec une moyenne de 200 logements par an prévisionnellement pour les années à suivre. Habitation Moderne s'engage aussi fortement dans les objectifs du développement durable avec des constructions neuves systématiquement labellisées Bâtiment Basse Consommation.

De la construction neuve en petit collectif, jusqu'à la rénovation de patrimoines anciens en centre urbain, en passant par l'habitat individuel, Habitation Moderne constitue une réponse opportune aux besoins des collectivités et des institutionnels.

Habitation Moderne, c'est aussi, une réponse ciblée pour de l'habitat diversifié s'adressant à des populations spécifiques : du logement foyers pour étudiants, jusqu'à l'établissement pour personnes âgées (en situation de dépendance ou non), en passant par des centres multi accueil pour la petite enfance, des CHRS et des Maisons Relais. Les équipes d'Habitation Moderne ont montré leur savoir-faire et leur adaptabilité aux différentes demandes.

Habitation Moderne s'est également imposée en tant que gestionnaire de patrimoine (dont la gestion du patrimoine immobilier privé de la Ville de Strasbourg) et conjugue ainsi l'ensemble des métiers autour de l'acte de construire.

Poursuivant son effort d'innovation, il sera créé une SCI avec Cus Habitat et Pierre et Territoire en vue de produire des logements en accession sociale, forme ultime du parcours résidentiel locatif. Forte d'une équipe de 155 collaborateurs, dont une régie interne de 90 personnes, regroupant tous les corps de métiers, Habitation moderne s'engage à offrir une prestation réactive pour la gestion, la maintenance et l'entretien des patrimoines gérés. 4 Pôles de proximité composés chacun d'une équipe d'environ 20 personnes sont accessibles aux locataires.

Tableau Habitation Moderne

	Budget TTC
<p style="text-align: center;">Cité de l'III</p> <p>Quartier ayant bénéficié d'importants investissements en matière thermique et réseau de chaleur, nécessitant des actions ciblées d'accompagnement sur les éco-gestes à destination des locataires, fin de la phase 3 en septembre 2015</p>	5 058 000 €
<p style="text-align: center;">Quartier des Cheminots - 2 au 18 rue de l'Elfterrain</p> <p>Réhabilitation thermique et peintures des communs hors contrat de ville (2021 : 807 000 €) Changement des 3 chaufferies collectives (achevé)</p>	350 000 €
<p style="text-align: center;">Elsau - 17 -18 - 19 rue Poussin et 87 rue Schongauer</p> <p>Travaux de gros entretien en 2016 sur la rue Schongauer</p>	450 000 €
<p style="text-align: center;">Quartier de Hautepierre - 23 rue Villon - 6 rue Rabelais</p> <p>Gros entretien pour le 23 rue François Villon en 2019</p>	5 000 €
<p style="text-align: center;">Hohberg</p> <p>Tranche 4 : en 2015 réhabilitation de 160 logements ; démolition de 40 et reconstruction de 69 logements (cette tranche représentant au total 20 529 000 €). Requalification du silo garage Tranche 5 : en 2018 réhabilitation de 206 logements</p>	11 206 000 € 10 322 000 €
<p style="text-align: center;">Quartier Laiterie - 4 rue de Marlenheim</p> <p>Gros entretien en 2019</p>	50 000 €
<p style="text-align: center;">Quartier de la Montagne Verte</p> <p>-Rue Crastatt/Singrit : réhabilitation énergétique en 2019 -Dahlenheim/Kirchheim : réhabilitation énergétique en 2017/2018</p>	2 470 000 € 2 057 000 €
<p style="text-align: center;">Quartier de Morhof</p> <p>Gros entretien des parties communes (hors façades) en 2019</p>	74 000 €
<p style="text-align: center;">Quartier de Neuhof</p> <p>Réhabilitation énergétique en 2020 (sur un prix de revient total de 20 607 000 € jusqu'en 2023) - cité Lize 410 lgts Réhabilitation énergétique en 2015 - cité Lyautey 190 lgts + réflexion sur une démolition/reconstruction sur le site Réhabilitation énergétique en cours - cité Solignac 278 lgts. Fin de travaux 1^{er} trimestre 2016</p>	5 015 000 € 1 691 000 € 8 965 000 €
<p style="text-align: center;">Quartier Spach</p> <p>Groupe Leblois non intégré au QPV (pour info, réhabilitation en 2015 pour un prix de revient de 3 700 000 € TTC)</p>	

Au total, cela représente un engagement de 47 713 000 € sur la période 2015-2020 en faveur du logement dans les QPV, sur les 93 000 000 € d'engagement prévu par HM tous les quartiers confondus sur cette période.

OPUS 67

OPUS 67, Office Public de l'Habitat du Bas-Rhin, est présent sur l'Eurométropole depuis plusieurs décennies. Au 31/12/2014, il gère sur ce territoire 3 820 des 9 020 logements dont il est propriétaire. 1 908 de ces logements sont situés sur 3 QPV de l'Eurométropole (1 622 sur le QPV Quartiers Ouest (Ecrivains), 166 au Guirbaden et 120 au Marais). Dans le cadre de son développement, OPUS 67 maintient sa présence sur l'Eurométropole en 2014 avec le financement de 87 logements.

Son Plan Stratégique de Patrimoine, adopté par son Conseil d'Administration en 2004, est en voie de finalisation. Il aura permis de réhabiliter lourdement 659 logements sur le QPV Quartiers Ouest et les 120 logements du Marais de 2013 à 2015. L'amélioration des performances énergétiques des immeubles fait évidemment partie intégrante des travaux que l'Office mène sur son patrimoine.

Les études d'un nouveau Plan Stratégique de Patrimoine seront lancées en fin d'année 2015, pour aboutir fin 2016 en prévision de la signature de la nouvelle Convention d'Utilité Sociale (2017 – 2022). En l'état actuel des réflexions et dans l'attente des orientations du projet de rénovation urbaine à venir sur ce quartier – qui seront, bien entendu, intégrées à la démarche – elles devraient prendre en compte l'hypothèse de la réhabilitation complète des 579 logements non encore traités au quartier des Ecrivains dont l'étude est d'ores et déjà lancée (26 M€) ; elles permettront, pour les 182 logements des rues de Mundolsheim et de Vendenheim à Bischheim (QPV Quartiers Ouest) de trancher, en fonction des capacités financières de l'Office, entre des travaux d'amélioration ponctuels et ciblés (1 M€) et une réhabilitation lourde (7,3 M€) ; enfin elles devraient intégrer la nécessité d'une rénovation (sécurité des communs, menuiseries extérieures, isolation) des 166 logements du Guirbaden (1,6 M€).

Il convient de préciser que la politique d'OPUS 67 est de concilier impératifs d'amélioration du patrimoine et maintien des loyers en rapport avec l'extrême fragilité socio-financière des ménages logés dans son patrimoine.

Concernant la présence des équipes de proximité d'OPUS 67 sur ces QPV, elle est considérée comme suffisante à l'heure actuelle avec 28 Equivalents Temps Plein (E.T.P) sur le QPV Quartiers Ouest, 2,3 sur le Guirbaden et 2,2 sur le Marais. D'éventuels ajustements pourraient intervenir en fonction des orientations qui seront définies pour la Gestion Urbaine de Proximité de ces quartiers.

De ce point de vue, l'un des axes forts sur lequel l'Office travaille actuellement est la propreté avec notamment l'établissement pour chaque immeuble d'un Diagnostic de Performance Propreté et la mise en place d'un dispositif incitatif pour que les habitants deviennent acteurs de la propreté de leur quartier.

La gestion des encombrants est une question prégnante qui ne pourra trouver de véritable solution que dans le cadre d'un partenariat fort entre la collectivité et les bailleurs. Il en va de même pour le développement impératif d'outils et supports d'intervention (vidéosurveillance entre autres) visant à sécuriser et tranquilliser davantage les quartiers.

Il reste enfin, en complément aux améliorations apportées en la matière par les réhabilitations, à réduire les charges locatives des habitants du QPV Quartiers Ouest par le renouvellement du réseau de chaleur (OPUS 67 y interviendra lourdement dès l'été 2015 en raison de l'obsolescence totale de sa chaufferie) et un transfert de domanialité des voiries et des espaces extérieurs ; ce dernier point concerne également le Guirbaden.

Foyer Moderne de Schiltigheim

Le Foyer moderne gère 1 600 logements locatifs sociaux sur le territoire de SCHILTIGHEIM. Créé en 1953 à l'initiative de la Ville et des industriels locaux pour loger prioritairement leurs salariés, le FMS loge depuis de nombreuses années les populations à très faibles revenus du fait notamment de la disparition progressive de l'industrie sur la commune et par conséquent de la raréfaction de l'emploi stable.

Le FMS emploie 25 salariés, soit 3 salariés cadres, 3 à la comptabilité et au contentieux, 5 au secrétariat et accueil, 1 médiateur, 2 chargés d'opérations, 3 responsables de la maintenance, 2 ouvriers qualifiés et 6 employés d'immeuble. Soit un ratio de 15,6 salarié/1000 logements.

Il est certifié ISO 9001 version 2008 depuis plus de 10 ans par l'association AFAQ / AFNOR, gage d'un service rendu de qualité. Les engagements issus de cette certification sont connus du public. Il a été le premier bailleur social régional à employer un médiateur chargé des conflits de voisinage et ce, depuis 15 ans.

La vidéo-protection est déployée à chaque fois que les incivilités croissent. Dans les cabines d'ascenseurs, dans les sous-sols, dans les espaces extérieurs privatifs, etc. La coopération étroite avec les Polices Nationale et Municipale se révèle efficace.

La vidéo-protection, couplée à la proximité de la cellule de veille produit des résultats très positifs.

Depuis peu, les contrôles d'hygiène, de propreté et de discipline collective sont renforcés par le personnel de proximité, sans doute en nombre actuellement insuffisant.

L'absence d'ascenseurs dans le parc ancien sera un handicap majeur dans les années à venir. Le vieillissement de la population ainsi que l'exigence de plus de confort par les jeunes ménages accroîtra la vacance dans ce type de bâtiment. Le parc ancien, malgré son faible coût, perdra son attractivité, ce qui est contraire aux objectifs du Contrat de Ville.

Réhabiliter le parc existant :

Dans les conditions économiques actuelles, le FMS est susceptible de disposer annuellement d'une capacité d'emprunt d'environ 2.500 K€ et de 600 K€ en fonds propres.

L'investissement est orienté prioritairement vers la rénovation BBC du parc ancien situé aux quartiers des Généraux (QPV Quartiers Ouest) et au Marais. La rénovation BBC a démarré au quartier des Généraux, par 60 logements achevés au printemps 2014. Il reste sur ce quartier 322 logements à réhabiliter. Le quartier du Marais a bénéficié d'une réhabilitation thermique durant la décennie 1990, de sorte que sa réhabilitation s'avère moins urgente que celle des Généraux (QPV Quartiers Ouest).

Pour les quartiers du Marais et des Généraux se pose la problématique de l'absence d'ascenseurs rendant ce patrimoine inapproprié aux personnes à mobilité réduite, alors que la population est vieillissante. Plusieurs études techniques réalisées révèlent un coût que le FMS ne peut supporter sans aides spécifiques des collectivités.

Réseau de chaleur urbain au QPV Quartiers Ouest :

Le quartier des Généraux (QPV Quartiers Ouest) est en attente du projet de réseau chaleur depuis plusieurs années, ce qui pose une difficulté importante au FMS. Pour cause, les logements sont équipés de chaudières murales mixtes en fin de vie, leur remplacement devient très urgent. Un engagement des acteurs du QPV Quartiers Ouest de réaliser un réseau de chaleur devra être pris rapidement afin de permettre au FMS de gérer dans l'immédiat son parc de chaudières murales mixtes. La lenteur de la prise de décision pose un réel souci au FMS.

Gestion Urbaine de proximité :

La mission du médiateur du FMS est réorientée pour intervenir le plus possible sur le "terrain". Sa présence régulière à la cellule de veille est efficace. Nous observons une bonne coopération avec les acteurs de cette cellule, notamment les Polices Nationale et Municipale et les bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux observent une croissance significative de l'indiscipline des locataires, de comportements irrespectueux de quelquesuns envers le voisinage, la propreté et l'hygiène, de sorte qu'un renforcement des acteurs de proximité s'avère nécessaire. Un travail éducatif et pédagogique doit être mis en oeuvre en direction de la gestion des déchets, des rejets d'encombrants, de la propreté et de l'hygiène tant à l'intérieur des logements, dans les communs, que dans les espaces extérieurs.

Le FMS s'engage à déployer la vidéo-protection partout où cela se s'avère utile.

Le FMS dispose de locaux associatifs au QPV Marais lesquels sont peu utilisés faute de demande. Une réflexion mérite d'être engagée pour rendre ces locaux plus dynamiques. Le FMS met ces locaux gracieusement à disposition des associations.

Un gisement d'emplois possible:

Dans les grands quartiers d'habitat social se pose de manière constante la question des réparations locatives. Ces réparations ne nécessitant pas de technicité particulière peuvent être transmises à des locataires soucieux d'accéder rapidement à des revenus. Remplacer une sangle de volet roulant, remplacer un joint de robinet, exécuter un tour de nettoyage, réparer une serrure, etc. ne nécessite pas une longue formation.

Parmi nos ouvriers qualifiés, il s'en trouve qui sont disposés à dispenser les formations nécessaires. L'objectif est de permettre la création d'emplois en proposant des services que nos locataires peinent à financer. Une étude plus détaillée devra être entreprise.

La Strasbourgeoise Habitat

SA HLM, La Strasbourgeoise Habitat est propriétaire et gestionnaire de 1361 logements HLM et 429 logements de type foyer. Tous les logements sont conventionnés.

La Strasbourgeoise Habitat a les compétences d'un bailleur social.

Son patrimoine concerné par les QPV est :

- le quartier au Port du Rhin (128 logements HLM et 36 autres seront construits dans les deux ans à venir)
- le quartier du Marais (220 logements HLM, 51 logements pour travailleurs et 86 logements en résidence sociale)

Des conseils de concertation locative se tiennent 2 à 3 fois par an avec les représentants des locataires élus (ALCK-CNL et Confédération syndicale des familles) et des délégués représentants chaque groupe d'immeuble.

La Strasbourgeoise Habitat développe un service de proximité / foyer

- personnel de proximité présent sur chaque site ce qui contribue à la gestion de proximité (1 ETP Pont du Rhin / 2,4 ETP Marais)
- antenne de proximité est ouverte au public 4 demies-journées pour l'ensemble du parc HLM de La Strasbourgeoise Habitat à Koenigshoffen.
- un gestionnaire sur les foyers au Marais (résidence sociale et foyer de travailleurs) et un travailleur social de l'ARSEA (à 0,8ETP) sur la résidence sociale de l'III au Marais.

En plus de ce service de proximité, la Strasbourgeoise développe un service technique, un pôle clientèle et un service juridique.

Programme 17: Gestion Urbaine de Proximité:

- Les conseils de concertation locative avec les représentants des locataires de chaque ensemble d'immeubles, sont un outil de dialogue entre le bailleur et les locataires. Ils permettent également d'avoir une vision des usages du quartier et des problématiques rencontrées. Les échanges donnent lieu à un compte rendu dont des informations pourraient être partagés avec les services de proximité de la Ville.
- Enquête de satisfaction tous les 3 ans: précise la satisfaction des locataires vis-à-vis des services du bailleur, mais également le climat général du quartier, ce qui donne la mesure de l'attractivité du quartier et de l'immeuble.
- Participation de LSH aux réunions organisées par la Ville dans le cadre de la proximité dans les quartiers.
- Des associations sont présentes sur le patrimoine de LSH au Marais et au Pont du Rhin. Elles participent au lien social dans le quartier.
- En termes d'amélioration, LSH pourrait développer son partenariat avec ces associations pour favoriser leur action.
- Sensibilisation des locataires sur les économies d'énergie, la limitation des charges locatives, l'entretien du logement. Au Port du Rhin des compteurs individuels seront posés pour répartir les charges d'eau équitablement selon la consommation de chaque ménage, responsabilisant les locataires sur leur consommation.
- Etude de faisabilité du développement de la participation des locataires au tri des déchets avec les représentants des locataires les associations: compostage, point de collecte avec Le Relais...
- Mise en place de panneaux d'affichage dans les entrées pour: améliorer la communication de proximité, faire de la prévention et de l'information. Voir s'il est possible en tant que bailleur d'être destinataires des événements culturels du quartier pour relayer cette information auprès des locataires par voie d'affichage. (non chiffré pour le moment)
- Création de livret d'accueil comprenant les spécificités du logement, une plaquette d'information sur l'entretien du logement et avec des informations utiles sur les services de quartier, les administrations, la santé, les associations de quartier... (non chiffré pour le moment)

Programme 19: Prévention et sécurité.

- Sécurisation des entrées par la mise en place de caméras et de contrôleurs d'accès (badges).
- Participation aux cellules de veille.

Neolia

Neolia, ESH de 30 000 logements dont 1042 sur le Bas Rhin dont 808 sur l'Eurométropole de Strasbourg et 31 situés sur le QPV de HautePierre acquis en 2009 et 2011 à des propriétaires privés avec volonté de les conventionner (en cours pour 18 logements).

Même si ce parc est modeste, la société a la volonté d'être associée à l'ensemble des contrats ville sur les agglomérations où elle possède du patrimoine.

Neolia signera la charte de Gestion Urbaine de Proximité et participera aux actions mises en place pour les deux immeubles concernés par le périmètre du QPV de HautePierre.

SOCOLOPO

L'actualisation du plan stratégique de patrimoine est en cours de finalisation.

La SOCOLOPO intervient dans certains QPV de l'Eurométropole :

1. QPV NEUHOF

- **Groupe "Neuhof"**

La SOCOLOPO dispose d'un patrimoine de 152 logements répartis sur 19 entrées et 4 niveaux. Une importante opération de réhabilitation est à programmer sur la période du Contrat de Ville. Un gardien d'immeuble est présent sur ce groupe.

2. QPV SPACH

- **Groupe "Cité Spach I et II"**

La SOCOLOPO dispose d'un patrimoine de 120 logements répartis sur 11 entrées et 5 niveaux. Une importante opération de réhabilitation est à programmer sur la période du Contrat de Ville.

- **Groupe "Forêt Noire II"**

La SOCOLOPO dispose d'un patrimoine de 95 logements répartis sur 6 entrées et 7 niveaux. Une opération de réhabilitation est à programmer sur la période du Contrat de Ville. Un gardien d'immeuble est présent sur les 2 groupes précités.

- **Groupe "Forêt Noire I"**

La SOCOLOPO dispose d'un patrimoine de 163 logements répartis sur 15 entrées et 5 niveaux. Des travaux de mise aux normes est à programmer sur la période du Contrat de Ville. Un gardien d'immeuble est présent sur ce groupe.

3. QPV LAITERIE

- **Groupe "Résidence des Arts"**

La SOCOLOPO dispose d'un patrimoine de 186 logements répartis sur 1 entrée et 7 niveaux. Une opération de réhabilitation est à programmer sur la période du Contrat de Ville. Un gardien d'immeuble est présent sur ce groupe.

- **Pour information Groupe "Katholischer Bahnhof"**

La SOCOLOPO dispose d'un patrimoine de 254 logements répartis sur 26 entrées et 5 niveaux. Une importante opération de réhabilitation est en cours de finalisation. Un gardien d'immeuble est présent sur ce groupe.

Habitat de l'III

Habitat de l'III est une société Coopérative HLM créée le 4 novembre 1917 gérant un parc immobilier de 2 400 logements principalement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et ayant une activité d'accession sociale sécurisée à la propriété.

En date du 19 mars 2015, Habitat de l'III a vu évoluer ses statuts avec l'arrivée de nouveaux sociétaires (collectivités, partenaires sociaux-économiques, salariés).

Aux côtés des partenaires, nous sommes à l'écoute des attentes et des besoins des familles aux revenus modestes, les informer et surtout les accompagner dans l'attribution d'un logement aidé mais aussi de privilégier le parcours résidentiel.

À travers notre travail quotidien de proximité, nous développons activement le savoir et bien vivre ensemble en créant du lien social.

En 2014, notre Coopérative a livré 133 logements aidés et permis l'acquisition en résidence principale de 59 logements en accession sociale sécurisée.

Nous sommes très fortement engagés dans le développement durable, l'innovation et l'habitat participatif qui nous permettent d'apporter de nouvelles solutions dans l'acte de construire.

Forte d'une équipe de 47 collaborateurs, nous sommes tous mobilisés auprès de nos sociétaires avec une équipe de proximité implantée au sein de notre quartier Libermann.

Dans la continuité de la réhabilitation énergétique engagée de 2011 à 2012 sur notre groupe OMEGA composé de 319 logements, Habitat de l'III souhaite poursuivre ses engagements et ses efforts au profit de nos locataires à travers une maîtrise de la quittance globale.

Notre volonté et nos engagements sont tournés et engagés dans un projet global de restructuration lourde (démolitions, reconstructions et réhabilitations de notre quartier Libermann composé de 1 012 logements à l'horizon 2033).

Les premières études engagées et le lancement prochain d'un marché d'oeuvre urbaine et sociale permettra d'approfondir la connaissance des profils de ménages. Habitat de l'III souhaite obtenir une analyse fine et détaillée de son occupation afin de pouvoir identifier les besoins de locataires pour développer une offre de logements neufs adaptés à leur ressource et les relogements.

L'objectif de notre Coopérative est d'accompagner les collectivités dans leur politique de l'habitat en répondant aux objectifs du PLH.

Le développement du lotissement "Les Prairies du Canal" offrira des perspectives nouvelles et ambitieuses en matière de mixité sociale, de bien vivre ensemble avec une intégration à hauteur de 40% de logements aidés (locatif et accession sociale sécurisée).

Un des enjeux fort est de couvrir un domaine public permettant d'ouvrir la cité sur son environnement et de développer une trame verte qualitative.

Dans ces perspectives, des études sont également engagées par la Ville d'Illkirch Graffenstaden sur le groupe scolaire Libermann pour une restructuration.

Afin de compléter les objectifs, une réflexion devra être engagée autour du Pôle Commercial à l'entrée du quartier.

**IV. CAHIERS DE QUARTIER
DE L'EUROMETROPOLE
DE STRASBOURG**

La démarche de diagnostic des QPV constitue une étape incontournable pour une connaissance fine et partagée des territoires et une priorisation des enjeux. Des diagnostics territoriaux ont été produits pour chacun des 18 QPV.

Ces diagnostics ont été partagés et enrichis avec les services de l'Etat et l'ensemble des signataires du Contrat de Ville. Ils ont permis de confronter les diagnostics et de proposer en commun les objectifs identifiés comme prioritaires pour chaque QPV. Ces éléments constituent les "cahiers de quartier" qui ont vocation à être partagés et consolidés avec les habitants et les acteurs locaux pour être déclinés en objectifs opérationnels et programmes d'action au sein des conventions d'application territoriale.

Un certain nombre d'objectifs récurrents d'un quartier à l'autre sont apparus comme des objectifs transversaux du Contrat de Ville. Ils ne sont pas systématiquement repris dans les objectifs des QPV ou s'ils le sont, c'est que les enjeux correspondants dans le quartier ont été particulièrement soulignés par les partenaires, avec le plus souvent une déclinaison spécifique.

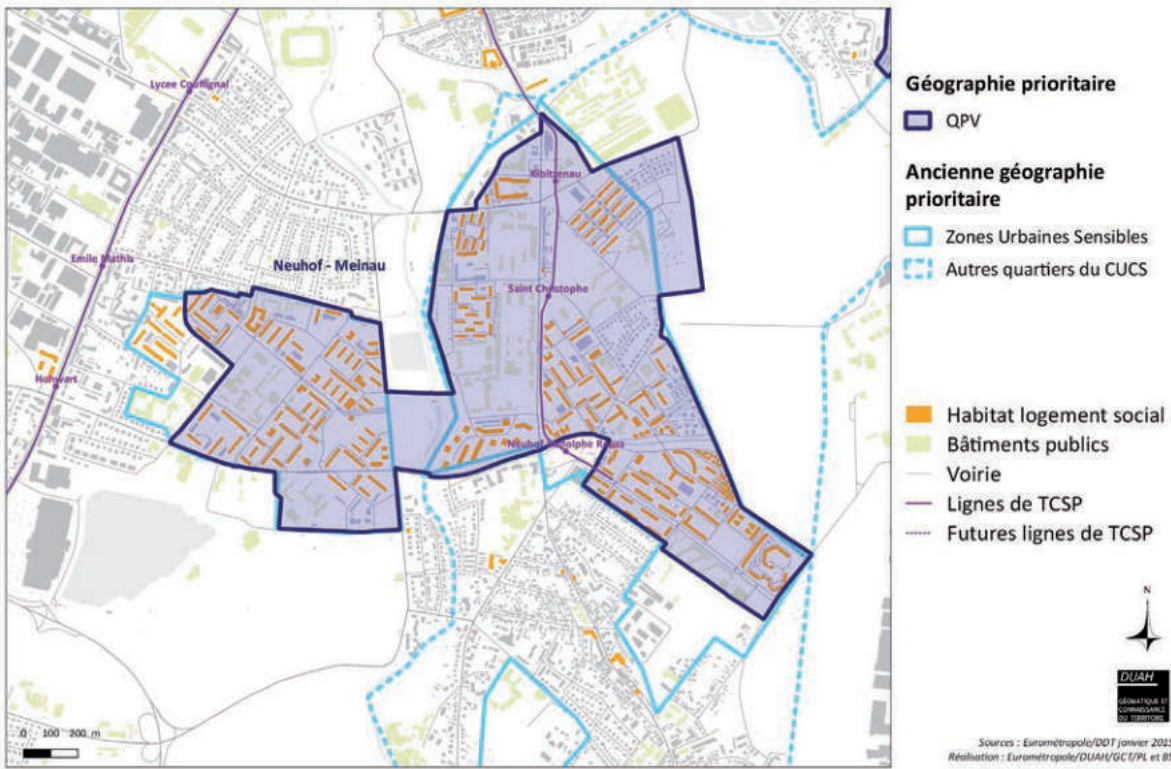
Ces enjeux/ objectifs transversaux sont les suivants :

- lutte contre les discriminations et égalité femmes/ hommes
- maîtrise du français
- décrochage scolaire
- évitement scolaire
- soutien des parents dans leur rôle éducatif
- accès à la culture et au sport, ainsi qu'aux équipements culturels et sportifs
- santé : bien être, problématique de la souffrance psychique
- liens demandeurs d'emploi et entreprises, zones d'activités à proximité
- partenariat entre acteurs de l'emploi et ceux de la formation initiale et professionnelle, promouvoir la création de réseaux visibles de chefs d'entreprises
- soutenir les commerces et services, dans un modèle viable
- mixité et stratégie d'attribution des logements sociaux, relations entre bailleurs
- incivilités, dégradations, occupation de l'espace public... " Bien vivre ensemble "
- soutenir et encourager la capacité à agir des habitants-es et la " reconnaissance " par les institutions, valorisation des initiatives et prise en compte, autonomie des habitants-es

Ces enjeux ont été pris en compte dans la définition des programmes thématiques (voir II.2.).

VILLE DE STRASBOURG

Diagnostic territorial QPV Neuhof-Meinau (Neuhof-Cités et Meinau Canardière)



Chiffres clé QPV Neuhof-Meinau

	Neuhof-Cités	Meinau Canardière	QPV Neuhof-Meinau (CGET 2011)	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	9 359 hab.	6 742 hab.	15 700 hab.	272 222 hab.
Superficie	122,2 ha	56,1 ha	227,2 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ²³ (2011)	7 270 €	10 373 €	8 000 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+ 24,2 %	+ 14,5 %	+ 18,3 %	+ 16,5 %

²³ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Neuhof-Cités

Le quartier du Neuhof est situé à la limite Sud de Strasbourg et s'étire sur 4 kilomètres entre le Rhin Tortu à l'Ouest et l'aérodrome du Polygone à l'Est. Il est adossé à l'un des deux grands massifs forestiers de l'agglomération : la forêt du Neuhof, classée en réserve naturelle.

Au Sud du quartier se situe la partie la plus ancienne du quartier appelée "Neuhof-village", constituée de l'ancien faubourg ayant connu une urbanisation progressive à différentes époques.

Tout au Sud du quartier se trouve la Cité-jardin du Stockfeld, construite en 1910 et inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques.

Le Nord du quartier, souvent appelé "Neuhof-Cités", se caractérise par ses grands ensembles d'habitat social à l'urbanisme fonctionnaliste, principalement construits dans les années 1960.

À l'est, dans le secteur du Polygone, un ancien terrain d'accueil des gens du voyage est aujourd'hui en cours de transformation dans le cadre d'une opération de sédentarisation et de résorption de l'habitat insalubre.

Le secteur "Neuhof-Cités" comprend 9359 habitants et présente la plus forte concentration de logements sociaux de l'agglomération strasbourgeoise. Plus de 4 000 logements sociaux ont été construits entre 1950 et 1972, et en 2010, le parc de logements sociaux représentait 86,8% des logements du secteur.

(Source INSEE, RP 2010)

Avant le démarrage du Projet de rénovation urbaine (PRU) en 2005, le quartier du Neuhof se caractérisait par :

- I. l'enclavement lié à la coupure physique au Nord, avec le quartier du Neudorf, coupure créée par la voie ferrée menant vers l'Allemagne ;
- II. un morcellement et une discontinuité urbaine dûs à la présence de grandes emprises non bâties ou très fermées (emprises militaires) séparant les différents grands ensembles, et à une urbanisation par grandes opérations juxtaposées ;
- III. une fonction résidentielle quasi exclusive ;
- IV. un habitat social dégradé et un taux de vacance élevé.

Dans le cadre du Grand projet de ville (GPV), la collectivité a mis en place dès les années 2000 une stratégie de développement urbain et économique basée sur trois leviers majeurs : des opérations ambitieuses de renouvellement urbain des secteurs les plus dégradés, le classement en Zone franche urbaine (ZFU) et l'arrivée du tramway en août 2007 pour désenclaver le quartier.

La ZFU a permis l'installation de nouvelles entreprises, porteuses d'une image renouvelée et d'une dynamique économique locale, et l'offre de commerces et services de proximité s'est progressivement étoffée.

En 2014, malgré les transformations engagées, le secteur Neuhof-Cités présente toujours des signes préoccupants de précarité sociale, illustrés par des indicateurs chiffrés et par l'analyse des acteurs locaux : presque un jeune sur 2 est au chômage, le revenu fiscal annuel médian s'élève à 7 270 € pour Neuhof-Cités, contre 16 865 € pour Strasbourg. Le coeur du quartier (secteur Hautefort-Nontron) connaît encore des problèmes d'incivilité et de délinquance récurrents.

Le quartier du Neuhof présente pourtant des atouts non négligeables : dynamique de transformation urbaine engagée et retour des investissements privés, cadre de vie de plusieurs secteurs transformé, opportunités foncières, forêt classée du Neuhof, tissu associatif riche et population jeune et potentiellement porteuse de projets.

Meinau-Canardière

Le quartier de la Meinau se situe également en limite Sud de Strasbourg, à l'Ouest du Neuhof. Il est délimité :

- à l'Est, par le Rhin Tortu, qui constitue la limite naturelle et paysagère avec le Neuhof ;
- à l'Ouest, par le Canal du Rhône au Rhin qui le sépare du quartier de l'Elsau-Montagne Verte ;
- au Nord, par la voie ferrée Strasbourg-Kehl, qui le sépare du quartier du Neudorf ;
- au Sud, par la base de loisirs du Baggersee, en limite communale d'Illkirch- Graffenstaden.

Le quartier de la Meinau fait partie intégrante de la ville et participe à son développement. Ce territoire est historiquement traversé par la route reliant Strasbourg à Lyon et à Bâle (aujourd'hui avenue de Colmar), qui resta la seule voie d'accès à la ville à partir du sud, jusqu'à la création de l'autoroute en 1971.

En 1948, en raison du besoin urgent et massif de logements qui marque la fin de la guerre, la Ville décide de la réalisation du plus important et premier "grand ensemble" de l'agglomération, comptant 3 500 logements avec équipements scolaires et commerciaux, construits de 1957 à 1964. C'est la naissance de "la Cité de la Canardière".

La Meinau se compose de deux secteurs, définis par leurs fonctions urbaines dominantes (résidentielles et d'activités), clairement délimités par l'avenue de Colmar :

1. la zone d'activités de la Plaine des Bouchers, qui s'étend sur une surface de 167 hectares,
2. un tissu urbain de secteurs résidentiels, composé de trois entités distinctes :
 - un secteur correspondant "au quartier des villas", localisé au Nord-est du quartier, et délimité au Nord et à l'Est par une zone de loisirs (Stade de la Meinau, terrain de jeux et terrain de sport de proximité), et au Sud par la route de la Meinau ;
 - un deuxième secteur correspondant à la Cité de la Canardière ;
 - un troisième secteur de taille moins importante, composé d'un tissu urbain plus hétérogène (petits immeubles collectifs et maisons individuelles), se développe le long de la route de Colmar.

Le secteur de la Meinau-Canardière représente aujourd'hui 6 742 habitants. Entre 1999 et 2010, le quartier a enregistré une baisse de population d'environ 15%, notamment due aux nombreuses démolitions d'immeubles réalisées dans le cadre de la rénovation urbaine et aux relogements des habitants. Ce chiffre se stabilise à + 0,4% entre 2006 et 2011 ; les opérations de reconstructions ou d'urbanisation réalisées dans le cadre du PRU ces dernières années contribuent actuellement à l'accroissement de la population.

Le quartier de la Meinau, en plus d'être bien relié au centre-ville, est très bien pourvu en équipements, de rayonnement d'agglomération (Stade de la Meinau, équipement culturel Pôle Sud) et de proximité (Accueil petite enfance - horaires atypiques, CMS, etc.).

Les opérations de rénovation urbaine initiées depuis 2006 contribuent au changement d'image de la cité de la Canardière, en particulier de sa frange Est le long de la rue du Rhin Tortu, face au parc Schulmeister. Ce secteur voit le développement de nouveaux programmes de logements sociaux et d'immeubles en accession à la propriété.

→ Sur l'ensemble du territoire Neuhof-Meinau, le croisement des différents diagnostics²⁴ témoigne d'une réelle précarité sociale d'une part importante de la population. Le revenu fiscal annuel médian du QPV Neuhof-Meinau s'élève à 8 000 €, soit un revenu plus de deux fois inférieur à celui de Strasbourg. En vue de la nouvelle contractualisation, les objectifs prioritaires identifiés à la fin de ce document sont communs au QPV réunissant les deux territoires. Cependant, des spécificités propres au quartier Neuhof-Cités peuvent être relevées grâce aux indicateurs (cf. [partie constats / chiffres](#)).

²⁴ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires: indicateurs chiffrés Etat/ CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV de Strasbourg réalisés à l'été 2014

Les constats

Caractéristiques socio-démographiques

La part importante des 0-14 ans dans la population globale de Neuhof-Cités et les indicateurs sociaux soulignent l'importance de prendre en compte les problématiques liées à la santé infantile ou à l'échec scolaire.

La mixité sociale, objectif poursuivi par la Politique de la Ville depuis les années 2000, s'est traduit pas la construction de plus de 1500 logements en accession à la propriété.

Cette mixité mérite toutefois d'être confortée, notamment dans les écoles du territoire.

Les opérations de diversification de l'habitat dans les deux quartiers ont permis la venue de nouveaux occupants, aux origines sociales plus diversifiées (cf. enquête occupants du nouveau parc privé au Neuhof²⁵).

L'enjeu, suite à l'installation de ces ménages dont beaucoup sont issus de ces quartiers, consiste à mettre en oeuvre les conditions nécessaires pour maintenir l'attractivité des territoires à long terme : achèvement de la rénovation urbaine, offre commerciale et de service, amélioration du cadre de vie.

La distance face aux institutions s'exprime notamment par un taux d'abstention très élevé.

Précarité sociale

Malgré une forte progression du revenu fiscal annuel médian certainement liée majoritairement à l'arrivée des nouveaux ménages (+ 24,2% au Neuhof entre 2001 et 2011), les différents indicateurs et l'analyse des acteurs locaux mettent en lumière une précarité grandissante chez certains ménages, notamment les familles monoparentales.

La forte dépendance aux prestations sociales est caractéristique et constitue un signal d'alerte pour des situations de grande précarité sociale.

Les acteurs de l'éducation relèvent de nombreuses situations de décrochage scolaire. Les savoirs de base (lecture, écriture, calcul) ne sont pas acquis pour une grande part des élèves, ce qui pénalise ensuite leurs parcours scolaire puis professionnel.

Ce que disent les chiffres

Neuhof-Cités est caractérisé par une prédominance des 0-14 ans (28,5%, soit le taux le plus élevé de tous les QPV devant HautePierre).
Meinau-Canardière présente une répartition des âges proche de la moyenne strasbourgeoise.

Les ouvriers représentent 46,9% des actifs occupés pour Neuhof-Cités et 40% pour Meinau-Canardière.

Dans les deux quartiers, la part des cadres et Professions intellectuelles supérieures est très faible : 2,9% pour Neuhof-Cités (2^e taux le plus faible après Port du Rhin) et 5,2% pour Meinau Canardière.

Dans les deux quartiers, un habitant sur 5 est étranger et les étudiants sont sous représentés.

Le taux d'abstention au 1^{er} tour des municipales à Neuhof-Cités est le plus élevé de l'ensemble des QPV avec 67,60% (69,4% pour l'iris Guynemer), contre 62,6% pour la moyenne des QPV et 50,3% pour Strasbourg.

Le Neuhof se démarque par un nombre élevé de familles monoparentales (35,4%) et de familles de 4 enfants ou plus (12,4%, soit le taux le plus élevé de tous les QPV).

La part des allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) est de 10,6% au Neuhof et de 9,8% pour la Meinau. Au Neuhof, 36,90% des allocataires CAF voient leurs revenus constitués à 100% des prestations sociales. (25,9% à la Meinau).
17,10 % des ménages résidant au Neuhof ont fait appel au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ou à une aide pour l'énergie, soit le taux le plus élevé de tous les QPV (8,5% pour la Meinau).

La part des 15 ans ou plus non scolarisés sans diplôme s'élève à 66,50% au Neuhof, (taux le plus élevé de tous les QPV), et à 50% à la Meinau.

Seuls 3,3% des 15 ans ou plus sont titulaires d'un diplôme équivalent à bac+2 au Neuhof, et 5% à la Meinau.

Les écoles de la Meinau et Fischart (Meinau) présentent un nombre important de demandes de départ (respectivement 121 et 113, ce qui les classent en 1^{re} et 2^e position en termes de dérogations pour les écoles en QPV).

²⁵ Étude sur les parcours, pratiques et usages des habitants du nouveau parc privé au Neuhof/ Étude CUS - ORIV 2012-2013

Les constats

Renouvellement urbain et cadre de vie

La rénovation urbaine s'est accompagnée de la desserte par le tramway du Neuhof, permettant un désenclavement "physique", mais aussi "symbolique" du quartier.

Cependant, une extension de la ligne jusqu'au Neuhof-Village serait un atout à terme pour les habitants résidant en coeur de quartier, non desservis aujourd'hui par un transport en commun en site propre. L'extension du tramway permettrait de requalifier l'allée Reuss et de conforter les centralités créées dans le périmètre du QPV. Les habitants de la Meinau, moins bien desservis que les habitants du Neuhof par le tramway, expriment le besoin d'une desserte en TCSP et d'une meilleure connexion avec le Neuhof ou le Baggersee et les lignes de tramway existantes A, C et E.

La couverture en commerces et services de proximité est plutôt satisfaisante, avec cependant un point de vigilance sur la qualité et la diversité de l'offre proposée.

Certaines cellules commerciales des bailleurs, en particulier à la Meinau, sont vacantes ou dégradées, ce qui a tendance à fragiliser l'activité commerciale. Envisager une stratégie d'occupation ou de reconversion serait nécessaire.

L'offre de logements s'est particulièrement diversifiée ces dernières années.

Mais l'ensemble des acteurs de l'habitat s'accordent à dire que l'offre de logements à très bas loyers pour les ménages à très faibles revenus est insuffisante à l'échelle de l'agglomération.

L'image du Neuhof a longtemps été marquée, par les actes de vandalisme et de délinquance (voitures brûlées, squats, drogue, rodéos), mis régulièrement en exergue par les couvertures médiatiques.

Les habitants notent cependant une amélioration sensible de l'image des deux quartiers par rapport aux années 2000.

Un collectif d'habitants a d'ailleurs créé un blog pour contribuer à faire évoluer cette image au Neuhof, et à la Meinau, la qualité du dialogue inter-culturel est un véritable atout.

L'attachement des habitants de la Meinau à leur quartier est un atout sur lequel il faudra s'appuyer sur le long terme, en renforçant notamment les commerces et services indispensables à leur quotidien.

Le turn over dans les logements est plus marqué au Neuhof qu'à la Meinau.

Ce que disent les chiffres

À Meinau-Canardièrre, 5,3% de la population seulement vit à moins de 500 m d'un TCSP²⁶ ou d'une station (contre 66,9% seulement pour la moyenne strasbourgeoise). Pour Neuhof-Cités, c'est 84,7% de la population qui vit à moins de 500 m d'un TCSP ou d'une station.

Dans les deux quartiers, un actif sur 2 se déplace en voiture pour aller au travail et environ 34% des actifs se déplacent en transports en commun (contre 26,3% seulement pour la moyenne strasbourgeoise).

À la Meinau, 59,8% des habitants du quartier bénéficient à moins de 600 mètres de leur domicile des 7 types de commerces dits "de proximité"²⁷. Au Neuhof, l'indicateur doit être actualisé mais la rénovation urbaine a engendré de nombreux investissements dans ce sens: Leclerc express, nouveau centre commercial avenue du Neuhof, etc.

En 2013, Neuhof Cités compte 3 985 logements sociaux (RPLS 2013). Les données à l'iris 2010 indiquaient le plus fort taux de logement sociaux des Iris/ QPV (86,8%).

En 2013, Meinau Canardièrre compte 2 249 logements sociaux (RPLS 2013). Les données à l'iris 2010 donnent une part des logements sociaux équivalente à 69,10%.

Au Neuhof, la part des locataires est la 2^e plus élevée de tous les QPV (93,70%) ; elle s'élève à 88,9% pour la Meinau.

Les deux quartiers sont classés en Zone de sécurité prioritaire (ZSP) depuis 2012 pour le Neuhof et depuis 2013 pour la Meinau.

Les chiffres de la délinquance ont très nettement diminué depuis une dizaine d'années. Ils restent aujourd'hui toutefois plus élevés que dans les autres QPV: 63 actes pour 1 000 habitants ont été dénombrés en 2013, pour le sous-secteur police "Aviateurs" au Neuhof (le taux le plus élevé après le centre-ville et le quartier de la gare).

À la Meinau, un peu plus d'un ménage sur 2 réside dans son logement depuis 10 ans ou plus tandis qu'au Neuhof, cette part s'élève seulement à 41,4%. La part des ménages installés depuis moins de 2 ans s'élève seulement à 6,6% à la Meinau contre 11,3% pour Neuhof-Cités.

²⁶ TCSP: Transport Collectif en Site Propre

²⁷ Boulangerie, tabac-presse, supérette, école, pharmacie, médecin, poste

Les constats

Accès à l'emploi et dynamique économique

Le niveau de chômage s'explique par différents facteurs : niveau de qualification insuffisant, échec scolaire persistant (absentéisme, fort décrochage scolaire...), faible mobilité des demandeurs d'emploi, difficulté de conciliation d'un emploi avec une garde d'enfants, et une conjoncture défavorable. De plus, la plupart des entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête sur la diversification fonctionnelle menée par l'ORIV et la CUS au printemps 2014 éprouvent des difficultés à identifier les profils qu'elles recherchent au sein des ZUS / QPV.

La proximité des très nombreuses entreprises du Port du Rhin et de la plaine des Bouchers est un atout majeur pour l'insertion professionnelle, des jeunes publics notamment. Le Contrat de Ville devra s'appuyer sur ce levier.

Au Neuhof, la Zone franche urbaine a permis la venue de nouveaux acteurs économiques et commerces, ainsi que des investissements privés. L'impact sur l'emploi est, comme pour l'ensemble des ZFU à l'échelle nationale, beaucoup plus difficile à évaluer et se mesure sur le long terme. En effet, l'amélioration du taux de chômage dans les quartiers est dépendant d'un ensemble de facteurs et la dynamique d'implantation d'activités économiques n'est qu'un de ces facteurs.

Santé

Les deux quartiers ont vu ces dernières années la création et la réhabilitation d'équipements de santé : CMS Canardière (point dentiste), Maison urbaine de santé au Neuhof. Cependant, les chiffres relatifs à la santé sont particulièrement alarmants pour certains groupes scolaires. Cela montre, d'une part, un manque de moyens des familles pour une prise en charge des soins et plus généralement, un accès difficile aux droits et aux structures médicales. Le secteur du Polygone est particulièrement touché par les problématiques liées à la santé, notamment l'obésité infantile.

Ce que disent les chiffres

Le taux de chômage²⁸ des 15/24 ans est particulièrement marqué à Neuhof-Cités : 47,2%, soit le 2^e taux le plus élevé après le QPV Port du Rhin.

Cette part s'élève à 38,1% pour les 15/64 ans et dans l'iris Hautefort, ce taux s'élève même à 50%.

À la Meinau-Canardière, 42,2% des jeunes de 15/24 ans et 29,6% des 15/64 ans sont au chômage.

505 établissements économiques sont implantés au Neuhof (nombre le plus élevé après Hautepierre) et 187 à la Meinau (INSEE, répertoire SIRENE 2014). Entre 2006 et 2013, 60 000 m² de locaux d'activités ont été créés dans le périmètre de la ZFU.

Environ 1 000 emplois ont été créés ou implantés dans cette même période et ce même périmètre. (cf. Rapport d'analyse CUS "L'impact des opérations de diversification fonctionnelle sur les territoires en rénovation urbaine – l'exemple du Neuhof et de Hautepierre à Strasbourg – juillet 2014)

Au Neuhof 29,8% des habitants sont bénéficiaires de la CMUC (18,5% pour la Meinau et 9,2% pour la moyenne Strasbourg).

Le surpoids touche 20% des élèves de l'école Ziegelwasser et 15% pour Guynemer (Neuhof). Seuls 22% des enfants sont indemnes de caries dentaires au groupe scolaire Reuss (QPV Neuhof). La Meinau est moins touchée avec cependant 14% des élèves en surpoids dans le groupe scolaire Fischart.

²⁸ Taux de chômage au sens du recensement de la population, c'est-à-dire les personnes de 15 ans et plus se déclarant chômeurs, inscrits ou non à Pôle emploi, sauf si elles se sont déclarées ni en emploi, ni en chômage, mais recherchant tout de même un emploi.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé pour le QPV Neuhof-Meinau²⁹ :

Renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et les acteurs économiques, en s'appuyant sur les atouts du quartier :

- Dans le cadre du NPNRU, poursuivre la transformation du cadre de vie et l'amélioration de l'habitat dans les secteurs non traités par le PNRU, et en particulier :
 - Au Neuhof, poursuivre la diversification de l'offre de logements (mixité d'habitat) et assurer la reconversion du site de l'ancien hôpital Lyautey
 - connectant au réseau de transport collectif en site propre
- À la Meinau, accompagner l'évolution démographique avenue de Colmar ("territoire vécu") en termes d'équipements, d'écoles,...
- Conforter les dispositifs de gestion urbaine de proximité afin d'améliorer la qualité de vie : pérennité des aménagements, propreté, entretien,...
- En lien avec le CIPS, lutter contre l'insécurité en renforçant les actions interpartenariales de prévention et de sensibilisation (ZSP Neuhof-Meinau)
- Prendre en compte le besoin d'une mobilité est-ouest pour les habitants en développant un mode de transport adapté (BHNS par exemple)
- Promouvoir une offre commerciale adaptée, viable et qualitative
- Assurer la présence de services publics de qualité
- Maintenir les conditions de l'attractivité du territoire sur le champ du développement économique (ZFU - territoires entrepreneurs)
- Mettre en oeuvre des actions partenariales ciblées portant sur l'attractivité des équipements scolaires : enseignements, périscolaire, améliorations des locaux, etc.

Accompagner les publics les plus précaires

- dans la gestion du budget et du logement
- dans la prise en charge de la santé, notamment la santé infantile et les problématiques de polytoxicomanie (s'appuyer sur l'action de l'ASV)
- vers les équipements publics et éducatifs
- accompagnement spécifique des habitants dans les situations les plus précaires (secteurs du Polygone au Neuhof notamment)

Mettre en oeuvre une politique éducative et "jeunesse" inter-institutionnelle autour du parcours de l'enfant

- Favoriser la scolarisation précoce, via un accompagnement des parents et des enfants
- Accompagner les parents vers les différentes structures existantes
- Atténuer les freins à la réussite : maîtrise du français, ouverture vers l'offre culturelle, apprentissage des savoirs être...
- Développer une offre "jeunesse" (extrascolaire, périscolaire, loisirs) cohérente et qualitative
- Pérenniser et conforter les actions du Projet de réussite éducative (PRE)

Poursuivre la dynamique engagée dans le domaine de la formation, de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle

- Assurer le suivi des parcours scolaires, de formation et d'insertion en anticipant les phénomènes de "décrochage"
- Renforcer les actions spécifiques mettant en relation les demandeurs d'emplois et les entreprises (REVE, Job zone,...)
- Favoriser les passerelles entre employeurs et habitants pour l'orientation et l'insertion professionnelle, en tirant partie de la proximité de zones d'emploi majeurs (Plaine des bouchers, Port autonome et plus globalement les entreprises et zones d'activités de l'agglomération)

²⁹NB : ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 21 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic de Neuhof Cités, Meinau Canardière et du projet de territoire QPV Neuhof-Meinau. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Élaborer un projet de territoire concerté et favoriser les complémentarités entre les deux quartiers :

- Développer une approche intégrée de développement du territoire Neuhof-Meinau en cohérence avec les projets urbains voisins (ZAC Baggersee notamment),
- Renforcer les projets communs entre les deux quartiers et les inscrire dans la durée
- Associer les habitants des deux quartiers aux phases de concertation et de mobilisation
- Favoriser la mobilité entre les deux quartiers
- Renforcer la vocation inter-quartiers de certains équipements et services
- Réunir des instances de partenaires à géométrie variable (territoire, quartier, secteurs) et adaptée aux différentes thématiques

Annexe ANRU 2 - Enjeux et perspectives territoriales

QPV NEUHOF-MEINAU (STRASBOURG) – TERRITOIRE ANRU D'INTERET NATIONAL

→ POURSUIVRE ET CONFORTER LE RENOUVELLEMENT URBAIN AU SEIN D'UN NOUVEAU PERIMETRE DE PROJET

Le QPV Neuhof-Meinau regroupe deux territoires de l'ancienne géographie prioritaire (ZUS Neuhof-Cités et ZUS Meinau-Canardière) au sein d'un nouveau territoire de projet unique aux limites légèrement resserrées. Cette évolution correspond à une échelle adéquate de réflexions urbaines, cohérente avec une réalité territoriale qui a évolué avec la création d'axes de circulations est-ouest permettant de nouvelles connexions entre ces deux territoires.

Du fait de leurs structures urbaines et de la précarité importante d'une part de leur population, ces territoires ont bénéficié de nombreux dispositifs de la Politique de la ville depuis son origine, et ont été classés en ZUS/ZRU en 1996. Aujourd'hui, en plus du classement en QPV, le Neuhof bénéficie d'une Zone franche urbaine (ZFU) depuis 1996 et les deux quartiers sont classés en Zone de sécurité prioritaire (ZSP) depuis 2012.

Une première phase de rénovation urbaine : une dynamique amorcée et à conforter

Dès le début des années 2000, la restructuration urbaine a été engagée d'abord au Neuhof, à travers un Grand projet de ville (GPV) en 2001, puis sur les deux territoires, à travers la mise en oeuvre de deux Projets de rénovation urbaine (PRU) respectivement en 2005 et 2006. Actuellement en cours d'achèvement, ces projets ont permis d'engager la transformation des territoires en mobilisant 502 M€ TTC d'investissements publics et des bailleurs sociaux inscrits aux deux conventions ANRU.

Au Neuhof, qui présentait les dysfonctionnements urbains les plus lourds de l'agglomération, le projet s'est développé autour de l'arrivée du tramway en 2007 et de polarités structurantes autour de l'Entrée Nord et du carrefour Reuss. Il a permis de mener une intervention lourde sur près de la moitié du parc de logements sociaux, avec plus de 800 démolitions et 580 réhabilitations. Il a également engagé la diversification de l'habitat avec la construction de près de 1 415 logements privés en accession et locatif libre, et la diversification des fonctions avec l'implantation d'une centaine d'entreprises.

A la Meinau, le projet s'est développé principalement sur la frange Est de la Canardière sur la quasi-totalité du patrimoine de CUS Habitat et sur le secteur Ile-de-France, en lien avec la restructuration des équipements publics en coeur de quartier. La diversification et l'amélioration de l'habitat ont été réalisés à travers la réhabilitation de 963 logements sociaux, la démolition de 618 logements sociaux et la reconstruction de 320 logements sociaux neufs sur site, complétés de 500 logements privés en accession et locatif libre.

Des interventions sur les espaces et les équipements publics et services de proximité ont accompagné les opérations neuves.

Bien que la transformation de plusieurs secteurs du Neuhof et de la Meinau soit engagée, les quartiers présentent toujours des signes de fragilités sociales et urbaines.

Si les premiers effets de la rénovation urbaine et de la diversification d'habitat sur la structure socio-démographique des populations sont aujourd'hui constatés (augmentation des revenus, diversification des CSP), cette observation positive à l'échelle du QPV est néanmoins à nuancer.

La situation relativement plus favorable de la Meinau a tendance à effacer la précarité beaucoup plus importante du Neuhof et une analyse fine à l'échelle des IRIS montre des disparités territoriales marquées au sein du QPV, notamment pour les secteurs n'ayant pas fait l'objet d'intervention en rénovation urbaine. D'autre part, les données statistiques de l'INSEE ne prennent pas en compte la situation spécifique des habitants du Polygone installés dans un habitat précaire sur lequel le recensement n'était jusqu'alors pas mené. Enfin, du fait d'une situation d'origine très dégradée, malgré les tendances d'amélioration liées à la rénovation urbaine, les habitants de ces deux territoires, notamment du Neuhof dans certains secteurs, sont aujourd'hui toujours en situation de grande précarité.

En 2015, le QPV Neuhof-Meinau comprend toujours le plus grand nombre d'habitants et le 2^e revenu fiscal médian le plus bas (8 000 €), après le QPV du Port du Rhin (7 800€).

Par ailleurs, malgré les transformations structurelles engagées par les projets de rénovation urbaine, d'importants dysfonctionnements urbains persistent.

Du fait de la taille et de la structure d'origine des grands ensembles, l'intervention en rénovation urbaine dans le cadre des premiers projets n'a pas pu couvrir la totalité de ces deux territoires.

La part de logements sociaux reste importante et dominante, et les contrastes entre les secteurs restructurés et ceux non traités se renforcent. Au Neuhof, près de 1 600 logements, soit la moitié du parc de logements sociaux, sur les patrimoines de CUS Habitat (Hautefort, Reuss), d'Habitation moderne (cités Lyautey et Lizé), de la SOCOLOPO (cité Moulin-Clainchard) et de la SOMCO (Marschallhof), et à la Meinau, 340 logements sociaux en plein coeur du quartier (CUS Habitat - secteur Weeber-Imbs) n'ont pas bénéficié d'intervention. Et une part du patrimoine de la SIBAR nécessiterait également des interventions complémentaires.

Les deux territoires font encore face à un enclavement important : soit interne à l'échelle de sous-secteurs du fait de la structure urbaine initiale des Grands ensembles d'origine et de l'absence de domaine public, soit à l'échelle de l'agglomération en termes d'accès au réseau de TCSP ou de circulations est-ouest.

La structure commerciale et de services de proximité est fragile, spécifiquement à la Meinau, voire incomplète dans certains secteurs.

Globalement, l'attractivité résidentielle souffre toujours d'un déficit d'image lié à la réputation historique des quartiers, et particulièrement à celle des équipements scolaires, notamment du Neuhof,

Orientations pour la poursuite du projet de rénovation urbaine

Les enjeux identifiés pour la poursuite du projet rénovation urbaine sont les suivants :

- la pérennité des investissements et de la diversification (logements et activités) engagés dans le premier projet de rénovation urbaine
- la réintégration des territoires dans la dynamique d'agglomération, en lien avec les projets de développement des Fronts d'Illkirch, de l'avenue de Colmar et des zones d'activités de la Plaine des Bouchers et du Port du Rhin
- la poursuite du désenclavement, à travers la restructuration de la trame urbaine au coeur des secteurs et l'amélioration des déplacements et la mobilité est-ouest (projet de BHNS)
- la poursuite de la diversification d'une offre complémentaire de logements diversifiée, adaptée et abordable ; et l'accompagnement les habitants vers une mobilité résidentielle adaptée à leurs besoins et leurs capacités
- la restructuration des parcs de logements sociaux non traités, prioritairement sur les secteurs les plus dégradés : au Neuhof, avec 1600 logements, et à la Meinau, avec 340 à 600 logements
- le renforcement de la diversification des fonctions des territoires en assurant le maintien des activités nouvellement implantées et en accompagnant une offre complémentaire ; l'émergence de projets innovants
- la mobilisation des sites présentant des potentiels de reconversion pour mettre en oeuvre la diversification, notamment l'ancien Hôpital Lyautey
- le soutien et la structuration d'une offre de commerces et de services de proximité de qualité, autour de centralités répondant aux besoins des habitants et des usagers des quartiers
- le maintien et l'accompagnement de l'évolution de la présence des services publics
- l'intervention sur les équipements publics, notamment scolaires, facteur d'attractivité des territoires et de lien social

Les secteurs d'intervention du second projet de rénovation urbaine seront prioritairement concentrés :

- au Neuhof : sur le site de l'ancien Hôpital Lyautey et sur les secteurs Hautefort, Marschallhof, Reuss, Moulin-Clainchard, Lyautey et Lizé ;
- à la Meinau : sur le secteur Weeber-Imbs et le patrimoine de la SIBAR notamment sur le secteur Ile-de-France et Champagne en lien avec la stratégie du bailleur.

Neuhof Cités

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Bureau adjoint de quartier / maison Reuss	administratif		X
Mairie de quartier	administratif		X
Ferme Stephanie	administratif		
Esp. Cult. Django Reinhardt Médiath. Biblioth.	culturel		X
Ludothèque	culturel	X	
Centre socio-culturel	socio-culturel	X	
Centre de formation prof. pour adultes	enseignement		X
École maternelle Rodolphe Reuss	enseignement	X	
École élémentaire Rodolphe Reuss et L.A.P.E.	enseignement	X	
École maternelle du Neuhof A	enseignement		
École élémentaire Guynemer 1	enseignement	X	
École élémentaire Guynemer 2	enseignement	X	
Groupe scolaire du Stockfeld	enseignement		
École élémentaire du Neuhof	enseignement		
Collège Solignac	enseignement	X	
Groupe scol. et maison de quart. Ziegelwasser	enseignement	X	
Institut universitaire de formation des maîtres	enseignement	X	
École gens du voyage	enseignement	X	
École maternelle des Canonniers	enseignement	X	
Collège du Stockfeld	enseignement		X
École maternelle du Neuhof B	enseignement		
École maternelle Ariane Icare	enseignement	X	
La Poste	administratif		
La Poste	administratif	X	
Bureau de Police	prévention, sécurité	X	
Presbytère Catholique	religieux		
Église Catholique Saint Christophe	religieux	X	
Église Catholique Saint Ignace	religieux		
Église Protestante de la Résurrection	religieux	X	
Maison des Sœurs de la Croix	religieux		
Foyer St Ignace	religieux		
Presbytère Catholique Saint Christophe	religieux	X	
Presbytère protestant de la Résurrection	religieux	X	
Église Protestante	religieux		
Hôpital militaire Lyautey	santé	X	
Maison d'accueil spécialisé	santé		
Centre d'accueil pour adultes handic. mentaux	santé		
Maison d'accueil spécialisée	santé		
Institut médico-professionnel la Ganzau	santé		
Hôpitaux universitaires de Strasbourg Lyautey	santé	X	
Foyer départemental de l'enfance	petite enfance		
Centre médico-social	social	X	
EHPAD	social	X	
Centre d'aide par le travail ESSOR	social		
Centre social	social	X	

Neuhof Cités

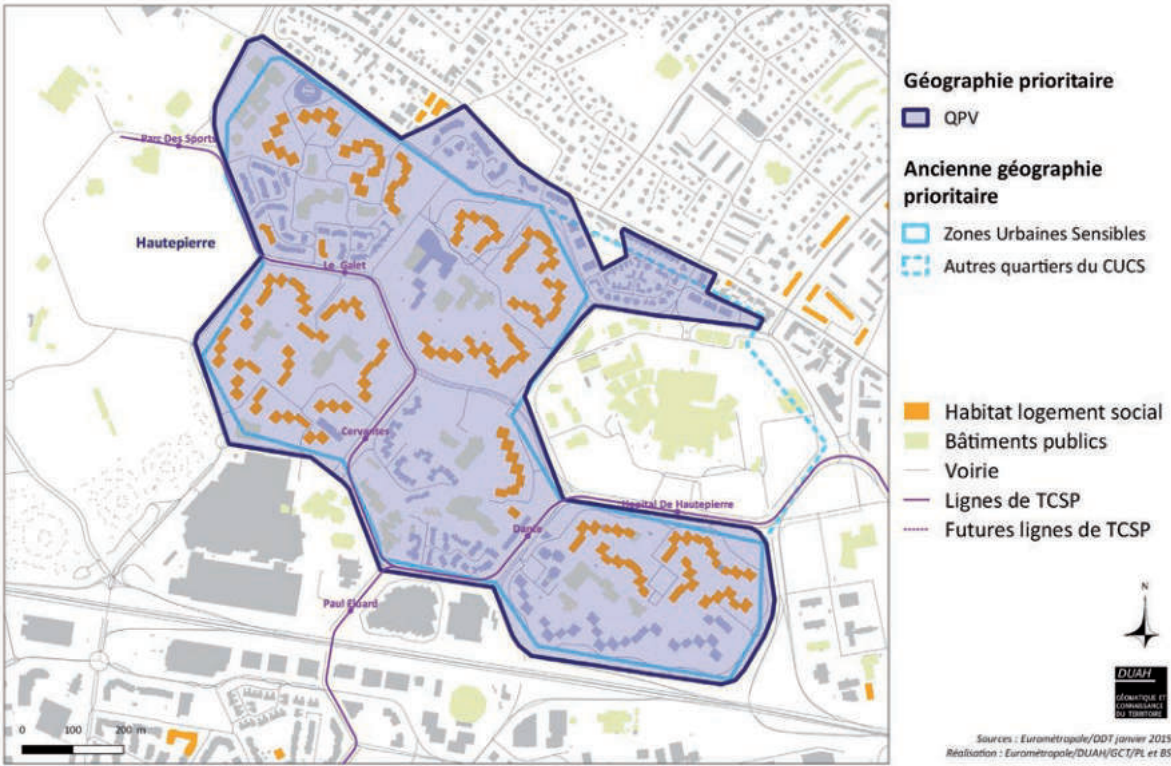
Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Centre médico-social	social	X	
EHPAD	social	X	
Centre d'aide par le travail ESSOR	social		
Centre social	social	X	
Centre médico social / halte garderie	social	X	
Institut médico-éducatif les Iris	social		
Maison de retraite de la Faisanderie	social		
Orphelinat protestant	social		
Résidence Adoma	social		
CUS habitat agence Neuhof	social	X	
L.A.P.E. " La Passerelle "	social	X	
Centre de Loisirs et de la Jeunesse	culturel		X
Halte garderie " HalteJeux "	petite enfance	X	
Foyer du jeune travailleur	social	X	
Maison de l'inser. et du dével. par l'écon.	social	X	
A.B.R.A.P.A.	social	X	
Maison des aînés	social		
Stade de la Meinau	sportif		X
Gymnase Rodolphe Reuss 1	sportif	X	
Gymnase Guynemer et C.M.S. et logement	sportif	X	
Hall centre sportif sud	sportif		X
Gymnase Rodolphe Reuss 2	sportif	X	
Gymnase du Neuhof	sportif		
Stade de la Musau	sportif		X
Piscine de la Kibitzenau	sportif		X
Gymnase Collège du Stockfeld	sportif		X
Mairie de quartier - bureau adj. de quartier	administratif	X	
Ludothèque	culturel	X	
Pôle sud bibliothèque CSC	socio-culturel	X	
École maternelle de la Meinau	enseignement	X	
Collège Lezay-Marnesia	enseignement	X	
École élémentaire de la Meinau	enseignement	X	
École maternelle Lezay-Marnesia	enseignement	X	
École maternelle de la canardière	enseignement	X	
École maternelle Jean Fischart	enseignement	X	
École élémentaire Jean Fischart	enseignement	X	
École élémentaire de la canardière	enseignement	X	
La Poste	administratif		X
Bureau de Police	prévention, sécurité	X	
Synagogue	religieux		X
Égl. et Presb. Catholique St Vincent de Paul	religieux	X	
Jardin d'enfants / halte garderie / crèche	petite enfance	X	
Halte garderie / jardin d'enfants	petite enfance	X	
CUS habitat agence Meinau	social	X	
Jardin d'enfants " Play Groupe "	petite enfance	X	

Meinau Canardière

**Meinau
Canardière**

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Maison de retraite Le Kachelofe	social	X	
Centre d'animation et de Loisirs Maternels	culturel	X	
Centre médico-social et crèche familiale	social	X	
L.A.P.E. " Le Jardin "	social	X	
Crèche parentale " La Chenille "	petite enfance	X	
Salle de sport Jean Nicolas Muller	sportif		X
Gymnase Jean Fischart	sportif	X	
Gymnase et maison de l'enfance	sportif	X	

Diagnostic territorial Hautepierre



Chiffres clé Hautepierre

	Quartier	QPV (CGET 2011)	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	14 382 hab.	13 620 hab.	272 222 hab.
Superficie	179 ha	71,6 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ³⁰ (2011)	9 026 €	8 600 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+11,5%	-	+16,5%

³⁰ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Situé à l'Ouest de Strasbourg, le quartier de HautePierre a été construit de 1970 à 1984, soit tardivement comparé aux autres grands ensembles strasbourgeois.

L'organisation spatiale du quartier est originale et unique, avec onze mailles hexagonales qui ont des fonctions précises : cinq mailles résidentielles avec des équipements de proximité comptant environ 2500 logements, et six mailles périphériques dotées d'équipements structurants (Hôpital d'HautePierre, Plaine des Sports, hypermarché Auchan, Zénith...).

Chaque coeur de maille résidentielle est doté d'équipements publics : écoles maternelles et élémentaires, collèges, gymnases, aires de jeux, espaces verts et places.

À l'origine, une attention particulière a été portée au cadre de vie intérieur des mailles et à la présence végétale. L'intérieur des mailles est protégé des incursions automobiles par un report des espaces de desserte et de stationnement au-delà des immeubles, au niveau de contre-allées positionnées en périphérie des mailles.

Une maille située au Sud de l'autoroute est occupée par les Poteries et le secteur des anciennes Forges, concentrant ainsi l'activité artisanale et industrielle.

Ce quartier, unique dans son organisation spatiale, présente des paradoxes urbains. Il est bien desservi par l'autoroute A 351 et la ligne A du tramway mise en service en 1994. Cependant, avant que ne soient menés les travaux de réaménagement des espaces publics dans le cadre du Projet de rénovation urbaine, le quartier présentait une situation d'enclavement assez forte, qui s'expliquait par plusieurs facteurs : forme urbaine en "nid d'abeille", barrière physique de l'autoroute, organisation originelle des flux de circulation automobiles en sens unique et à "l'anglaise" le long des avenues et de boulevard.

Au niveau économique, le quartier présente l'atout d'une très forte présence d'activités de type commercial sur la maille Irène (hypermarché Auchan et galerie commerciale pratiqués et vécus comme de véritables commerces de proximité), de services de santé concentrés autour du CHU ainsi que d'activités tertiaires en développement sur le parc d'activité des Forges, implanté au sud de l'Autoroute.

Cette concentration et sectorisation des activités n'a de fait, pas permis leur développement à une échelle moindre au coeur des mailles, aucune emprise foncière n'ayant été réservée à la conception du quartier pour permettre ce type de développement ultérieur,

L'introduction d'une diversification fonctionnelle est également l'un des objectifs poursuivis dans le PRU. Comme au Neuhof, la stratégie de développement urbain et économique est basée sur deux leviers majeurs : le classement en Zone franche urbaine (en 2004) et l'extension du tramway pour poursuivre le désenclavement du quartier.

La ZFU a permis l'installation de nouvelles entreprises, notamment sur les franges nord-Est (Zone d'activité Alfred de Vigny) ainsi qu'au coeur du quartier sur l'avenue Dante où a été construite et mise en service en 2011 une pépinière d'entreprises.

Le QPV se caractérise encore par la présence d'une réelle mixité sociale, avec une part importante de logements privés (25%) répartis autour de copropriétés horizontales (maisonnettes) et verticales (immeubles jusqu'à R+8).

Le Projet de rénovation urbaine (PRU) de HautePierre, engagé en 2009, vise notamment à maintenir et à renforcer la mixité sociale existante en construisant de nouveaux logements en accession et accession sociale à la propriété et en locatif libre sur les mailles Athéna, Karine, Jacqueline et Catherine. Il accompagne également les copropriétés privées existantes qui font face, pour certaines, à une déqualification grandissante, dans la redéfinition des domanialités public/privé ainsi que dans la mise en oeuvre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec le soutien de l'ANAH.

HautePierre se caractérise par une population jeune, multiculturelle (environ 52 nationalités) et porteuse d'initiatives, soutenue par un tissu associatif riche et dynamique.

Le croisement des diagnostics³¹ de territoire révèle cependant une précarité sociale qui reste préoccupante malgré un cadre de vie urbain sensiblement amélioré. Cette précarité touche notamment les jeunes, les retraités et les nouvelles populations, majoritairement issues de l'immigration récente (ex-pays de l'Est entre autres).

Note : Dans les territoires en rénovation urbaine, les indicateurs statistiques doivent être analysés en lien étroit avec les changements structurels liés aux opérations urbaines, au risque d'avoir des éléments de diagnostic biaisés.

Par exemple, pour une baisse démographique mise en lumière par les indicateurs INSEE, il faut particulièrement veiller à la temporalité de ces données et connaître en parallèle le calendrier des opérations de démolitions-relogements sur le territoire.

³¹ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires : indicateurs chiffrés Etat/CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV de Strasbourg réalisés à l'été 2014

Les constats

Le QPV est caractérisé par une population jeune, une majorité d'ouvriers et une forte proportion d'étrangers. La maille Jacqueline présente une forte concentration de primo-arrivants et est la seule maille du quartier où la mixité sociale est absente.

Les acteurs locaux signalent que les cours de FLE sont saturés.

Un déséquilibre en termes d'occupation est également relevé entre les deux collèges ; le collège F. Truffaut connaît une baisse de ses effectifs, liée à un phénomène avéré d'évitement scolaire, tandis que le collège de la maille Brigitte nécessiterait une augmentation de sa capacité d'accueil. Au niveau des écoles, des phénomènes de saturation des capacités d'accueil sont observés.

Le territoire a connu une amélioration de sa desserte avec l'extension en 2013 de la ligne A jusqu'au Parc des Sports, et de la ligne D jusqu'aux Poteries.

Le taux d'équipement en voiture reste relativement élevé, alors que le quartier connaît une problématique récurrente d'engorgement du trafic (notamment entre le CHU et le parc des Forges, soit environ 200 véhicules / jour).

Cet engorgement est lié aux accès à l'autoroute et aux flux de passage des zones commerciales et de la zone des Forges, tous polarisés sur le même échangeur.

Le nouvel échangeur A351, prévu à l'horizon 2018-2020, est donc fortement attendu.

Hautepierre présente une faible offre de commerces et services de proximité en coeur de quartier, puisque ceux-ci sont regroupés en une offre complète au sein de la galerie commerciale de Auchan. Cette grande surface est pratiquée comme un commerce de proximité par les habitants, ce qui rend complexe une estimation de la demande réelle en commerces.

La concurrence du Auchan rend également difficile la création de nouveaux locaux commerciaux même si la demande de locaux d'activités auprès de la LOCUSEM est régulière sur le quartier.

Une opération mixte sur l'Avenue Cervantès est cependant en cours (logements et linéaire de commerces/ services en pied d'immeuble).

Dans le cadre du PRU, une supérette Aldi a ouvert en octobre 2014.

Ce que disent les chiffres

Plus d'un habitant sur 4 a entre 0 et 14 ans et les tranches d'âge 15-29 ans et 30-44 ans sont bien représentées.

À noter, les ouvriers sont surreprésentés (42,7%) et les femmes légèrement surreprésentées (52,2%).

Un habitant sur 4 est étranger, ce qui est le taux le plus élevé de tous les QPV. 52 nationalités différentes ont été relevées sur le quartier. Une famille sur 4 est monoparentale et 8% des familles comportent 4 enfants ou plus.

98% des habitants habitent à moins de 500m d'un arrêt TCSP ou d'une station.

60,5% des habitants possèdent une voiture (taux égal à la moyenne des QPV de Strasbourg).

37% des actifs se déplacent en TC (contre 26,3% seulement pour Strasbourg).

La part des habitants qui disposent des 7 types de commerces et services dits "de proximité"³² s'élève seulement à 19,2%. À noter, l'hypermarché Auchan n'est pas pris en compte dans cet indicateur.

À titre de comparaison cette part s'élève à 16,7% à Cronembourg.

L'évolution du nombre d'établissements économiques à Hautepierre est positive: +69,2% entre 2008 et 2014, pour atteindre 534 établissements en 2014 (nombre d'établissements le plus élevé tout QPV confondu)

Pépinière: 32 entreprises installées depuis la mise en service, qui ont généré 102 emplois (chiffres juin 2014)

³² Boulangerie, tabac-presse, supérette, école, pharmacie, médecin, poste

Les constats

L'inscription du périmètre de la ZUS de Hautepierre en Zone franche urbaine en 2004 (et son extension en 2007 aux franges du quartier - Vigny et Forges) a permis l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire, dont une Pépinière d'entreprises implantée en 2011 en coeur de quartier.

La ZFU a donc eu un impact positif sur la création d'activités économiques.

L'impact sur l'emploi est, comme pour l'ensemble des ZFU à l'échelle nationale, beaucoup plus difficile à évaluer et se mesure sur le long terme.

En effet, la réduction du taux de chômage dans les quartiers est dépendante d'un ensemble de facteurs, la dynamique d'implantation d'activités économiques ne constituant qu'un facteur parmi d'autres.

La restructuration du pôle de services (Maison de Hautepierre) au coeur du quartier (maille Catherine) est en cours, pour une ouverture au public à partir de juillet 2015 et un projet de Maison Urbaine de Santé est à l'étude maille Jacqueline, mais n'est pas encore consolidé.

Dans l'attente de la construction des locaux neufs de la MUS, les professionnels de santé porteurs du projet se sont installés provisoirement dans des logements transformés dans le patrimoine de CUS Habitat, rue Marguerite Yourcenar, maille Catherine.

Le tissu associatif est dense et dynamique et les équipements sportifs sont nombreux.

Les initiatives socioculturelles et projets d'entrepreneuriat solidaire ne manquent pas (restaurant associatif Table et culture, projet autour du co-working maille Eléonore par exemple), mais elles peinent à se pérenniser et à se déployer, pour plusieurs raisons : complexités administratives, manque de moyens, clarification et définitions suffisamment claires de leurs projets par les porteurs... L'insertion professionnelle fait l'objet d'un travail approfondi des acteurs locaux : ATP insertion, présence de Citéslab, actions du Club des partenaires, SIAE, etc.

Malgré cette dynamique associative locale, les habitants font régulièrement remonter le manque de lieux de convivialité sur le territoire.

Ce que disent les chiffres

On dénombre 1 médecin pour 1000 habitants (0,98), taux élevé qui s'explique par la présence de l'hôpital de Hautepierre.

Sur les 459 projets de création d'entreprises qui ont émergés et ont été orientés par Cités lab depuis sa création, 31% étaient localisés à Hautepierre.

Hautepierre se distingue par le nombre élevé de réhabilitations depuis 2010 : 2007 logements ont été programmés à la réhabilitation, soit environ 37% du parc de logement social (données 2013 du service de l'habitat)

En prenant en compte la résidentialisation, ce sont 2200 logements locatifs sociaux (LLS) qui sont concernés. 154 démolitions ont eu lieu depuis le lancement du PRU.

Un ménage sur 10 fait appel à une aide pour l'énergie alors que le parc a fait l'objet d'une réhabilitation massive. Cet indicateur met en lumière le très faible niveau de ressources des ménages.

Le revenu fiscal annuel médian du QPV est deux fois moins élevé que celui de la ville de Strasbourg (8 600 € contre 16 865 €), et un peu moins élevé que celui de la moyenne des QPV de Strasbourg (8 600 € contre pour 8 975 €).

56,8% des ménages sont sous le seuil de bas revenus. (Moyenne Strasbourg : 27,9%)
Un allocataire CAF sur 4 voit ses revenus constitués à 100% des prestations sociales.

Les constats

À Hautepierre, le PRU a engagé depuis 2009 des interventions massives de réaménagement des mailles Karine, Jacqueline et Brigitte la redéfinition des domanialités publiques /privées, la remise à niveau de l'ensemble des équipements scolaires, sportifs et culturels du quartier, la construction d'un nouveau pôle de services de proximité maille Catherine. Ce travail de requalification urbaine, engagé sur certaines mailles prioritaires, doit désormais être pou suivi et étendu aux deux mailles restantes Brigitte et Eléonore qui n'ont pas fait l'objet d'une intervention significative dans le PRU 1. Parallèlement, un travail autour de la Gestion urbaine de proximité doit être engagé par la direction de proximité et le PRU afin d'optimiser les coûts de gestion des nouveaux espaces rétrocédés à la collectivité.

PRECOSS dans les écoles. Le projet " Je me bouge dans mon quartier " mis en place à l'école Eléonore vise également à lutter contre le surpoids infantile.

Ce que disent les chiffres

Quasiment la moitié des personne de 15 ans et plus non scolarisées sont sans diplôme. Le chômage s'élève à 29,3% pour les 15-64 ans et est très marqué chez les jeunes (40%, un taux similaire à la moyenne des QPV) À Hautepierre le chômage des femmes (15-64 ans) est de 2 points plus élevé que celui des hommes. 21,2% de la population est bénéficiaire de la CMUC (2013). L'école Brigitte enregistrait en 2014 34 demandes de départs pour 139 inscrits, une donnée dont il est difficile de dire si c'est un signe d'évitement à si petite échelle. Toutes écoles confondues (5 écoles au total), 12,4% des enfants de CM2 sont en surpoids et 35,9% seulement sont indemnes de caries dentaires. La situation est particulièrement préoccupante maille Jacqueline : la part des enfants en surpoids s'élève à 18,5% et la part des enfants indemnes de caries dentaires baisse à 28,1%.

Les objectifs prioritaires proposés pour le QPV Hautepierre à l'issue du diagnostic partagé³³

1. Poursuivre le renouvellement urbain du quartier ainsi que l'amélioration de son image et du cadre de vie

- Améliorer la desserte globale du quartier, et en particulier la gestion quotidienne des flux en direction du CHU, en vue de l'ouverture à venir de l'ensemble des services de médecine en cours de regroupement sur le CHU
- Engager la poursuite du PRU sur les mailles Brigitte et Eléonore afin de réduire les inégalités et les contrastes, avec une intervention prioritaire sur la maille Eléonore (maille " d'entrée de quartier" touchée par un parc de logements vieillissant et une baisse du niveau de vie), en tenant compte et en valorisant les spécificités urbanistiques et architecturales du quartier
- Accompagner et responsabiliser les habitants à la qualité de leur cadre de vie (propreté, environnement...) et pérenniser les aménagements en prenant mieux en compte les usages
- À travers la poursuite de la redéfinition des domanialités et le dispositif d'extinction de l'ASERH sur le quartier, accompagner l'ensemble des copropriétés dans la gestion de leurs immeubles et équipements pour prévenir d'éventuelles nouvelles dégradations
- Clarifier le devenir / l'évolution du mode de chauffage urbain et son impact pour l'ensemble des résidents de Hautepierre et Poteries ;
- Maintenir et renforcer les commerces et services à la personne existants, et développer une offre commerciale de proximité qualitative et adaptée, en encourageant les initiatives privées et le développement de l'économie sociale et solidaire ;

2. Accompagner les habitants vers l'insertion et l'emploi

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants, jeunes et femmes notamment (objectif transversal Contrat de Ville)
- Accompagner les entreprises dans leurs besoins en recrutement pour leur permettre de recruter les jeunes de Hautepierre
- À l'échelle de l'agglomération, mettre en oeuvre une stratégie pour rapprocher les entreprises des demandeurs d'emploi (Bassins d'emplois de Hautepierre: entreprises implantées au parc des forges / zone commerciale Poteries / environs)

3. Poursuivre les efforts engagés pour lutter contre les problèmes de santé

- Assurer la construction de la Maison urbaine de santé et travailler ensuite à la mise en place de synergies en terme de prise en charge des patients entre le CHU et la MUS (objectif: désengorger les urgences)
- Poursuivre les efforts engagés pour lutter contre les problèmes de santé (prévention notamment, Sport sur ordonnance)

4. Renforcer la cohésion sociale et agir sur l'éducation

- Travailler à un rééquilibrage sur l'occupation des écoles et collèges ;
- En lien étroit avec les structures FLE et les autres acteurs de terrain, améliorer la prise en charge des nouvelles populations dès leur arrivée et dans le temps pour favoriser leur insertion sociale, culturelle et professionnelle (objectif commun à Cronenbourg)
- Favoriser la bonne cohabitation des communautés et poursuivre le travail sur l'image du quartier
- Développer des lieux de convivialité pour les habitants
- Encourager, repérer, accompagner et valoriser les initiatives économiques, sociales, citoyennes

5. Améliorer la gestion des équipements du quartier au service des habitants

- Soutenir les associations sportives pour développer le sport santé à Hautepierre
- Développer une offre sportive plus adaptée à la demande et aux besoins de la population, notamment en exploitant mieux le potentiel du Parc des sports et du terrain de jeux et d'aventures
- Définir un projet artistique et culturel pour le théâtre de Hautepierre (ancien Maillon) et pour le local du CSC (le Studio)
- Mieux connaître l'offre et la demande en locaux associatifs et optimiser leur utilisation

³³ NB: ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 27 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Hautepierre et Cronenbourg. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Annexe ANRU 2 - Enjeux et perspectives territoriales

QPV HAUTEPIERRE (STRASBOURG) – TERRITOIRE ANRU D'INTERET NATIONAL

→ POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LES SECTEURS D'HABITAT MIXTE SOCIAL ET PRIVÉ

Le QPV Hautepierre couvre la totalité du périmètre du plus important grand ensemble de l'agglomération caractérisé par une forme urbaine unique de " mailles ", aménagé de 1965 à 1981. Situé dans le secteur ouest de l'agglomération, bien desservi par l'A 351 et le tramway prolongé en 2014, Hautepierre totalisait à l'origine environ 4 400 logements sur une superficie de 70 ha pour près de 15 000 habitants.

Ce territoire a bénéficié des dispositifs de la Politique de la ville plus tardivement, à partir des années 1990, suite à un décrochement soudain de l'attractivité du territoire qui a conduit à son classement en ZUS / ZRU en 1996. Il bénéficie d'une Zone franche urbaine (ZFU) depuis 2004 (étendue en 2007 sur le site des Forges au Sud et jusqu'au secteur Hochfelden à Cronembourg).

Le premier projet de rénovation urbaine : une étape dans la transformation de Hautepierre

Le projet de rénovation urbaine (PRU) de Hautepierre a été engagé à l'appui d'une convention pluriannuelle signée avec l'ANRU en décembre 2009 (n°199) de 155 M€ TTC d'investissements publics. Les opérations programmées dans ce projet s'achèveront progressivement jusqu'en 2018/2019.

Ce PRU constitue la première étape décisive du renouvellement urbain du quartier. Le temps de la convention et le respect de l'enveloppe financière, a conduit à prioriser les interventions sur les trois mailles à l'ouest du quartier, concentrant la part la plus importante de logement social, en accompagnement du projet du tramway et de restructuration de la trame des circulations. Dès l'origine, le projet urbain a été conçu pour être poursuivi et développé dans une seconde phase sur les mailles Brigitte et Eléonore.

En 2015, le territoire de Hautepierre concentre encore une part importante d'habitants en situation de grande précarité (8 600 € revenu fiscal médian – 9^e rang). D'un point de vue urbain, des dysfonctionnements importants persistent : l'intervention en rénovation urbaine n'a permis de traiter qu'une partie du territoire.

Les mailles Eléonore et Brigitte souffrent globalement d'une image déqualifiée, en fort contraste avec les secteurs réaménagées. Leurs situations en entrée de quartier, face au CHU et le long de l'axe principal du quartier, l'avenue Racine, desservie par le tramway, en font des leviers structurants de transformation.

Au sein de ces mailles, les 960 logements sociaux patrimoine de CUS Habitat n'ont bénéficié d'aucune intervention. La trame actuelle des mailles et l'indifférenciation des espaces publics et privés contribuent à limiter l'accès au quartier et à l'émergence d'une centralité identifiée. L'offre existante et historique de logements privés au coeur de ces mailles, représentant près de 1 000 logements, souffre d'une attractivité en déclin, et les ménages, modestes, doivent faire face à d'importantes charges de gestion liées notamment aux espaces extérieurs.

À proximité des accès du quartier, des potentiels de transformation ou de mutation sont identifiés (site Peugeot, bords des mailles Athéna et Eléonore).

Orientations pour la poursuite du projet de rénovation urbaine

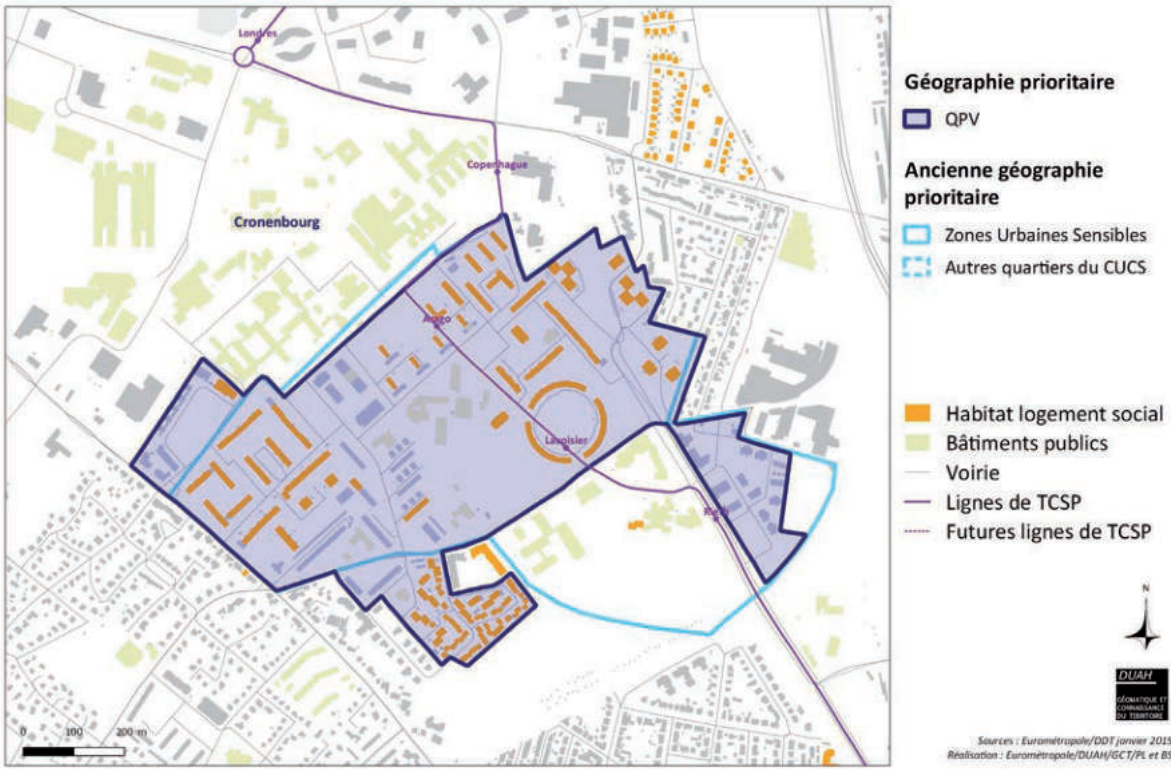
Les enjeux identifiés pour la poursuite du projet rénovation urbaine sont les suivants :

- la pérennité des investissements et de la diversification (logements et activités) engagés dans le premier projet de rénovation urbaine
- la poursuite de la diversification de l'offre de logements
- la poursuite de la restructuration de la trame urbaine et de la clarification des domanialités
- la restructuration des parcs de logements sociaux non traités (960 logements CUS Habitat)
- le maintien de la diversité initiale du territoire (1000 logements en copropriétés privées)
- l'ouverture et le renforcement des liens du quartier avec son environnement, en s'appuyant sur les potentiels de reconversion et d'ouverture de certains sites

Les secteurs d'intervention du second projet de rénovation urbaine seront principalement concentrés sur les mailles Eléonore et Brigitte, en lien avec les potentiels sites de reconversion en entrée de quartier, au croisement des mailles Athéna et Eléonore, et le long de l'autoroute. Des ré-interventions complémentaires sur le périmètre du premier projet de rénovation urbaine seront également nécessaires pour compléter de manière cohérente certaines opérations engagées dans le cadre du premier projet.

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Mairie de quartier	administratif		X
Centre de Loisirs maternels	culturel	X	
Centre socio-cultur. La Passerelle	socio-culturel	X	
Théâtre de Hautepierre	culturel		X
Les percussions de Strasbourg	associatif		X
Centre socio-culturel Le Galet	socio-culturel	X	
École maternelle Catherine	enseignement	X	
Collège François Truffaut	enseignement	X	
École élémentaire Catherine	enseignement	X	
École élémentaire Karine	enseignement	X	
École maternelle Karine 1	enseignement	X	
Collège Erasme	enseignement	X	
École maternelle Jacqueline	enseignement	X	
École élémentaire Éléonore	enseignement	X	
École maternelle Éléonore A	enseignement	X	
École maternelle Karine 2	enseignement	X	
École maternelle Brigitte	enseignement	X	
École élémentaire Brigitte	enseignement	X	
École élémentaire Jacqueline 1 et 2	enseignement	X	
École maternelle Éléonore B	enseignement	X	
La Poste	administratif		X
Maison de l'enfance CSC	petite enfance		
Bureau de Police	prévention, sécurité	X	
Médiathèque Jeunes	culturel	X	
Médiathèque adultes	culturel	X	
CIR foyer Notre Dame	social	X	
Église et Presbytère Saint Benoit	religieux		X
Centre communautaire Martin Bucer	religieux	X	
Unité I.N.S.E.R.M.	santé		X
Centre Européen d'étude du diabète	santé		X
Centre hospitalier universitaire	santé		X
CAF	social	X	
Multi-accueil C.M.S.	social	X	
Crèches collectives et familiales	social	X	
Maison de l'enfance	petite enfance	X	
LAPE La Ptite Mosaïque	social	X	
Crèche-garderie	petite-enfance		X
CUS habitat	social	X	
Iceberg patinoire de Strasbourg	sportif		X
Pôle emploi	administratif		
Mission locale	social		
Gymnase Éléonore et C.M.P.	sportif	X	
Gymnase Karine B	sportif	X	
Gymnase de la Rotonde	sportif		X
Gymnase Karine C	sportif		X
Piscine	sportif		X
Gymnase Catherine	sportif	X	
Gymnase Jacqueline	sportif	X	

Diagnostic territorial Cronenbourg



Chiffres clé Cronenbourg

	QPV (CGET 2011)	IRIS-QPV	Quartier (QPV + Vieux Cronenbourg)	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	8 030 hab.	8 466 hab	18 857 hab.	272 222 hab.
Superficie	53,6 ha	-	425 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ³⁴ (2011)	8 700 €	9 174 €	15 663 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+8,7%	+18,3%	+16,5%

³⁴ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Situé au Nord-ouest de Strasbourg, le quartier de Cronenbourg est délimité à l'Est par l'autoroute A4 et la voie de chemin de fer, au Nord et à l'Ouest par les communes de Schiltigheim et d'Oberhausbergen, au Sud par le quartier de Koenigshoffen.

Ce quartier hétérogène s'organise en 5 secteurs: Vieux Cronenbourg, Saint-Antoine, Cité Nucléaire, Marché Gare et Rotonde.

La Cité Nucléaire, ensemble de logements sociaux, a été construite de 1963 à 1972. Sa population présente des caractéristiques spécifiques proches de la moyenne des grands ensembles: population jeune, fort taux de personnes issues de l'immigration, ménages de grande taille, taux de chômage et de dépendance aux prestations sociales élevés et niveau de qualification moindre.

Le parc de logements sociaux (2454 logements en 2013³⁵) est majoritairement géré par le bailleur CUS Habitat.

Le quartier dispose de nombreux atouts: liaison rapide vers le centre ville, espaces verts, dynamisme de la vie associative, mixité fonctionnelle aux abords du quartier (CNRS, secteur d'activités du Marché gare, Espace européen de l'entreprise sur la commune limitrophe de Schiltigheim), dynamique de la rénovation urbaine engagée en 2011 suite à la signature d'une convention locale d'opérations isolées avec l'ANRU.

Le Projet de rénovation urbaine (PRU) a permis:

- de désenclaver le territoire (le BHNS³⁶ dessert à présent le centre ville en 10 min) ;
- d'intervenir sur l'offre de logements: réhabilitation et résidentialisation du parc CUS Habitat, démolition de 128 logements entre 2009 et 2014, développement d'une offre nouvelle de logements sociaux et privés en accession notamment sur des franges qui n'étaient pas urbanisées ;
- d'améliorer sensiblement le cadre de vie pour les habitants.

L'extension de la Zone franche urbaine en 2007 au secteur dit "Hochfelden" a permis l'implantation de nouvelles entreprises et locaux commerciaux le long de la rue d'Hochfelden et la création d'une entrée de quartier renouvelée.

L'intervention urbaine se concentre à présent sur la restructuration du coeur du secteur Cité nucléaire.

Cette restructuration sera réalisée notamment par l'ouverture de l'EPSAN³⁷ en 2016 et la reconfiguration de la place de Haldembourg et de l'offre commerciale attenante à travers la construction par la société DOMIAL et la LOCUSEM, d'une opération d'ensemble regroupant 2000m² de commerces, une résidence pour personnes âgées de 70 appartements et 17 logements en accession sociale à la propriété à l'angle de la place d'Haldembourg et de la rue Paul Langevin.

Au coeur du faubourg de Cronenbourg, de nombreux projets urbains sont en cours: l'Eco quartier des Brasseries Kronenbourg, le projet immobilier Bouygues sur ce même site des anciennes Brasseries Kronenbourg (Route d'Oberhausbergen) dont la livraison prévisionnelle des logements est prévue pour 2017. Parallèlement, la restructuration de l'entrée de quartier au niveau de la Rotonde est prévue pour cette année, avec une livraison prévisionnelle en 2017. Face à la dynamique impulsée par ces projets et la rénovation urbaine en cours et face à une hausse du nombre d'habitants, l'enjeu pour le quartier est notamment de disposer d'une offre suffisante en équipements publics (dont scolaires et sportifs).

Le croisement des diagnostics³⁸ révèle une paupérisation croissante des habitants de la Cité Nucléaire, malgré un cadre de vie urbain sensiblement amélioré. Ce phénomène touche notamment les jeunes et les nouvelles populations.

Note: dans les territoires en rénovation urbaine, les indicateurs statistiques doivent être analysés en lien étroit avec les changements structurels liés aux opérations urbaines, au risque d'avoir des éléments de diagnostic biaisés.

Par exemple, pour une baisse démographique mise en lumière par les indicateurs INSEE, il faut particulièrement veiller à la temporalité de ces données et connaître en parallèle le calendrier des opérations de démolitions-relogements sur le territoire.

³⁵ Donnée AREAL, RPLS 2013

³⁶ BHNS: Bus à haut niveau de services

³⁷ EPSAN: Etablissement public de santé alsace nord

³⁸ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires: indicateurs chiffrés Etat/ CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV de Strasbourg réalisé à l'été 2014

Les constats

En 2010, les démolitions et les relogements liés au Projet de rénovation urbaine étaient largement engagés, mais les nouveaux logements sociaux et privés n'étaient pas encore tous livrés, ce qui explique la baisse démographique enregistrée par l'INSEE.

La population est donc plutôt en hausse, tendance qui devrait se renforcer dans les années à venir avec les projets urbains en cours sur le territoire.

Le QPV est caractérisé par une population jeune, une majorité d'ouvriers et une forte proportion d'étrangers. Les acteurs locaux soulignent que les cours de FLE sont saturés.

Le territoire a connu une nette amélioration de sa desserte, notamment en TCSP, avec l'ouverture en 2013 de la ligne G (BHNS) Le taux d'équipement en voiture reste pourtant très fort.

Le problème du maillage cyclable, encore insuffisant jusqu'à présent mais identifié comme un objectif du PRU, tendra à se résorber avec l'aménagement programmé de plusieurs pistes cyclables en 2015-2016. De plus, un projet associatif de réparation vélo devrait voir le jour en 2016 au RDC de la Barre Einstein (ancienne Poste).

Avec l'arrivée du BHNS en 2013, qui relie la gare et l'Espace Européen de l'Entreprise, la part des usagers des transports en commun à Cronenbourg devrait progressivement augmenter.

Certains commerces/ services ont déménagé ou fermé (Poste repositionnée sur le secteur Hochfelden, supermarché Mutant...), en coeur de quartier, autour de la place de Haldenbourg, ce qui amoindrit actuellement l'offre.

Néanmoins un projet de reconfiguration et de redéploiement des commerces est en cours, avec la mise en oeuvre d'une DUP³⁹ sur les copropriétés de commerces n°05-09 rue A. Estein et n°04 place d'Haldenbourg.

Une partie de l'offre existante sera transférée dans une nouvelle opération de logements et commerces tandis que ceux trop dégradés verront leurs locaux transformés en vue d'accueillir des projets associatifs liés à l'emploi, l'insertion, la culture et la santé.

L'extension de la Zone franche urbaine de HautePierre au secteur Hochfelden à Cronenbourg en 2007 a permis l'implantation de nouvelles entreprises sur ce secteur et un certain dynamisme économique.

Ce que disent les chiffres

Entre 1999 et 2010, une baisse démographique de -14,5% a été observée sur le territoire (-5% pour la moyenne des 13 QPV) (données INSEE). Entre 2006 et 2011, ce chiffre devient positif avec une progression de +2,4% (moyenne QPV : -3,5%). 496 permis de construire ont été déposés depuis 2010 (PC de plus de 30 logements).

Entre 2004 et 2014, 288 logements sociaux ont été démolis, ce qui représente environ 1 000 habitants (hypothèse de ménages comportant 3 ou 4 personnes en moyenne). Parallèlement à cela, 400 logements en accession à la propriété privée et 189 logements sociaux ont été construits, ce qui représente environ 2 000 habitants (même hypothèse).

Plus d'un habitant sur 4 a entre 0 et 14 ans et les tranches d'âge 15-29 ans et 30-44 ans sont bien représentées.

À noter, les femmes sont légèrement surreprésentées (46,1% d'hommes contre 53,9% de femmes) Les ouvriers sont surreprésentés (41,6%). Un habitant sur 5 est étranger.

Presque une famille sur 4 est monoparentale (23,4%) et 8 % des familles comportent 4 enfants ou plus, soit le 3^e taux le plus élevé ex aequo au QPV HautePierre.

81,4% des habitants résident à moins de 500 m d'un arrêt de TCSP (70,7% pour la moyenne des QPV).

66,9% des habitants possèdent une voiture (taux légèrement plus élevé que celui de la moyenne des QPV de Strasbourg)

En 2012, un actif sur 3 se déplaçait en TC à Cronenbourg (avant l'arrivée du BHNS), un taux similaire à celui de la moyenne des QPV.

La part des habitants qui disposent des 7 types de commerces et services dits "de proximité" ⁴⁰ s'élève à 46,7%, un taux plutôt satisfaisant, proche du taux de Strasbourg.

297 établissements économiques sont recensés en 2014, contre 163 en 2009.

³⁹ DUP : déclaration d'utilité publique, procédure administrative permettant d'engager une opération urbaine

⁴⁰ Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les constats

Un projet de Maison Urbaine de Santé a été envisagé par les services de la ville ; cependant, le projet de labellisation et d'accompagnement des médecins de la place d'Haldenbourg n'a pas été véritablement mis en oeuvre. Le potentiel offert par ce pôle médical informel ne doit cependant pas être négligé

et doit faire l'objet d'un véritable projet autour de la santé.
L'implantation de l'EPSAN pour le 1er semestre 2016 constitue une véritable opportunité pour le territoire.

Le tissu associatif est dense et dynamique et les équipements sportifs sont nombreux. Les équipements culturels sont moins développés à Cronenbourg qu'à Hautepierre, et les locaux du CSC Victor Schoelcher sont vétustes. Les initiatives ne manquent pas (restaurant d'insertion le Petit gourmand par exemple), mais elles peinent à se pérenniser et à se déployer, à cause notamment de la lourdeur des dossiers et/ou du manque de moyens ?

L'insertion professionnelle fait l'objet d'un travail approfondi des acteurs locaux : ATP insertion, présence de Citéslab, actions du Club des partenaires, SIAE, etc.
Malgré cette dynamique locale, les habitants font régulièrement remonter le manque d'offre socioculturelle / de lieux de rencontre sur le territoire.

Cronenbourg présente un turn over des ménages assez faible.

Le PRU a permis une amélioration sensible du cadre de vie.
CUS habitat a engagé une réhabilitation de son parc (Champ de manoeuvre réhabilité et réhabilitation à venir sur le secteur Lavoisier / Fresnel / De Lalande - 1 031 logements locatifs sociaux réhabilités et résidentialisés)
Le secteur des tours Képler reste le point noir en termes de qualité urbaine et de sécurité.

Le chômage touche particulièrement les jeunes et les nouvelles populations, dont une part correspond au public des personnes (très) éloignées de l'emploi.

Les chiffres et le ressenti des acteurs soulignent une précarité sociale " généralisée".

L'école Langevin est particulièrement touchée par le phénomène de l'évitement scolaire. De plus, le collège Sophie Germain souffre d'une mauvaise image malgré la dynamique de l'équipe et est évité par de nombreux parents du vieux Cronenbourg.

Ce que disent les chiffres

1 médecin pour 1 000 habitants (0,98) : ce taux élevé s'explique par la présence de l'hôpital de Hautepierre.

Un ménage sur 2 réside dans son logement depuis 10 ans ou plus et le nombre de ménages installés depuis moins de 2 ans s'élève seulement à 7,9%.

À Cronenbourg, sur les 2 402 logements qui ont fait l'objet d'un diagnostic énergie en 2013, 814 présentent des étiquettes E, F, et G, soit une part qui s'élève à 36,4%.

Pourtant, seulement 1 ménage sur 20 est aidé pour l'énergie à Cronenbourg (FSL ou autre aide)

Quasiment la moitié des personnes de 15 ans et plus non scolarisées sont sans diplôme. Le chômage s'élève à 30,5% pour les 15-64 ans et est très marqué chez les jeunes (44,7%, un des taux les plus élevés des QPV)
Un salarié sur 3 est précaire (intérim, emploi aidé, stage...).

Un allocataire CAF sur 5 voit ses revenus constitués à 100% des prestations sociales et un habitant sur 5 est bénéficiaire CMUC.

À Cronenbourg, l'école Paul Langevin enregistre 72 demandes de départ pour 229 inscrits (inscriptions entre 2004 et 2015) soit 31,4% de demandes de départ, un taux similaire à celui de l'école Fischart à la Meinau.

Les chiffres liés au surpoids infantile sont moins alarmants que ceux de Hautepierre mais l'école Perey se distingue par sa part très faible d'enfants indemnes de caries dentaires (22,5%, un chiffre similaire à l'école Ziegelwasser au Neuhof).

Les objectifs prioritaires proposés pour le QPV Cronembourg à l'issue du diagnostic partagé⁴¹

1. Poursuivre le renouvellement urbain du quartier

- Requalifier le secteur des tours Kepler (patrimoine CUS Habitat) en accompagnant la population, afin de poursuivre la requalification du territoire et d'éviter un effet de décrochement sur un secteur non traité dans le cadre de l'ANRU 1
- Fédérer une dynamique associative et sensibiliser forces vives et habitants autour des projets urbains impactant le quartier : requalification de la place d'Haldembourg, implantation de la nouvelle opération DOMIAL rue A. Einstein, arrivée de l'EPSAN en 2016
- Mettre en oeuvre un projet urbain qui désenclave la cité Nucléaire et la reconnecte avec le secteur d'habitat de Schiltigheim ;
- Engager la réhabilitation de l'ensemble du parc social sur la frange Nord- Ouest du quartier (Secteur Lavoisier, Fresnel/ de Lalande) et favoriser la production de logements neufs (îlot Becquerel)
- Mieux intégrer le quartier dans son environnement proche (coutures urbaines) et mettre en valeur le parc de la Bergerie pour les riverains de la cité et pour la mixité avec le vieux Cronembourg

2. Poursuivre les actions d'amélioration du cadre de vie et de services aux habitants

- Renforcer les commerces et services existants et développer une offre commerciale de proximité qualitative en encourageant les initiatives privées et le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- Exploiter les opportunités offertes par l'acquisition des cellules commerciales de la Barre Einstein pour mener des projets de développement économique et d'accès à l'emploi ;
- En lien avec le bailleur et dans une approche "GUSP", permettre une meilleure appropriation des espaces publics et le respect de l'environnement
- Réhabiliter les locaux du CSC Victor Schoelcher
- Poursuivre la rénovation de l'Aquarium (annexe du CSC) et plus globalement, engager une rénovation des équipements publics (stade Exes par exemple)

3. Intervenir sur les parcours résidentiels des habitants

- Favoriser les parcours résidentiels ascendants pour les locataires du parc social ;
- Identifier les personnes âgées du quartier en capacité d'accéder à la future résidence pour personnes âgées place d'Haldembourg ;
- Porter une attention particulière à l'attractivité résidentielle du quartier, notamment en lien avec les équipements et structures à proximité (EPSAN, CNRS, Institut de Physique et de Chimie de Strasbourg, École Européenne de Chimie, IUT Louis Pasteur...)

4. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants, jeunes et femmes notamment

- Développer les liens avec les entreprises implantées à l'Espace européen de l'entreprise
- Monter et animer un réseau de parrainage des adolescents / jeunes afin de favoriser leur implication dans le quartier et de les rendre acteurs de leur avenir
- En lien étroit avec les structures FLE et les autres acteurs de terrain, améliorer la prise en charge des nouvelles populations dès leur arrivée et dans le temps pour favoriser leur insertion sociale, culturelle et professionnelle (objectif commun à HautePierre)
- Prévenir les risques de repli communautaire

5. Renforcer les actions en matière de santé

- Développer la mise en réseau des acteurs autour de la santé mentale
- Travailler à la mise en place d'un service de santé de proximité type Maison urbaine de santé à partir des structures existantes (pôle médical et paramédical place d'Haldembourg) et celles à venir (EPSAN)
- Poursuivre les actions de sport santé en s'appuyant sur les structures et dispositifs existants.

⁴¹ NB : ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 27 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV HautePierre et Cronembourg. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Annexe ANRU 2 - Enjeux et perspectives territoriales

QPV CRONENBOURG (STRASBOURG) – TERRITOIRE ANRU D'INTERET REGIONAL

→ POURSUIVRE LA RENOVATION URBAINE DE LA FRANGE EST DU QUARTIER

Le QPV Cronenbourg couvre principalement la Cité Nucléaire, grand ensemble réalisé entre les années 1963 et 1974, situé au nord-ouest de Strasbourg, dans le quartier mixte et composite de Cronenbourg. La Cité Nucléaire s'étend sur 67 ha et comptait 2 556 logements à l'origine, dont 90% de logements sociaux.

La Cité est classée en ZUS / ZRU depuis 1996, du fait du cumul des indicateurs de précarité.

Le premier projet de rénovation urbaine : une intervention sans convention ANRU

Les financements pour engager le projet de rénovation urbaine (PRU) de Cronenbourg ont été très contraints en l'absence d'une convention ANRU. Les investissements ont été principalement portés par les bailleurs et les collectivités, pour un montant total de 95 M€ TTC.

Compte tenu de la faiblesse des moyens financiers, les interventions se sont inscrites dans un plan guide global, mais le projet n'a pu être engagé que pour des opérations ponctuelles, financées par l'ANRU dans le cadre d'opérations urgentes et isolées (convention locale signée en 2011) ou le Contrat de Plan Etat-Région (2012).

La Cité Nucléaire a bénéficié d'un projet de rénovation urbaine (PRU) qui a permis d'ouvrir le quartier sur la ville en lien avec l'ouverture en 2013 d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) vers le centre ville, d'aménager des entrées de quartier proposant une offre diversifiée de logements et de locaux d'activités notamment sur le secteur Hochfelden, de restructurer le coeur de quartier avec la démolition de 128 logements sur l'îlot Becquerel, de réhabiliter le secteur Champs de Manoeuvre et globalement de requalifier ou créer une trame d'espaces publics.

En 2014, CUS Habitat a poursuivi les réflexions sur le reste de son patrimoine non traité. Sur le secteur Fresnel-Lavoisier-Delalande (I 031 LLS), la réhabilitation-résidentialisation et l'implantation de la collecte enterrée des déchets sont en cours d'étude pour une programmation opérationnelle en plusieurs tranches de 2015 à 2017.

Les réflexions autour du secteur Képler ont conduit à l'engagement de réflexions autour de la démolition et de la recomposition urbaine du secteur. Dans l'attente de définir précisément le devenir de ces tours, le bailleur a fait le choix de suspendre la mise en location des logements dans ces tours (Bureau du 2 février 2015).

En 2015, le QPV Cronenbourg est un territoire dont la population est toujours précaire (8 700 € revenu fiscal médian - 8^e rang), spécifiquement sur la frange Nord-Est.

Cette situation trouve une traduction spatiale dans la persistance de dysfonctionnements urbains importants autour du secteur Képler qui concentre 189 logements sociaux propriété de CUS Habitat dans trois tours particulièrement dégradées et à la réputation fortement marquée, implantée sur une emprise foncière peu aménagée présentant un fort potentiel de reconversion.

En coeur de quartier, des équipements publics structurants, principalement à destination des jeunes et des familles (Stade Exès, Centre socioculturel Victor Schoelcher), sont dégradés et n'offrent plus une qualité d'accueil et de services satisfaisante.

Le centre de tri sis sur le ban communal de Schiltigheim, dans la continuité du secteur Hochfelden récemment aménagé, présente un potentiel de mutation important qui pourra s'inscrire en lien avec la recomposition du secteur Képler.

Orientations pour la poursuite du projet de rénovation urbaine

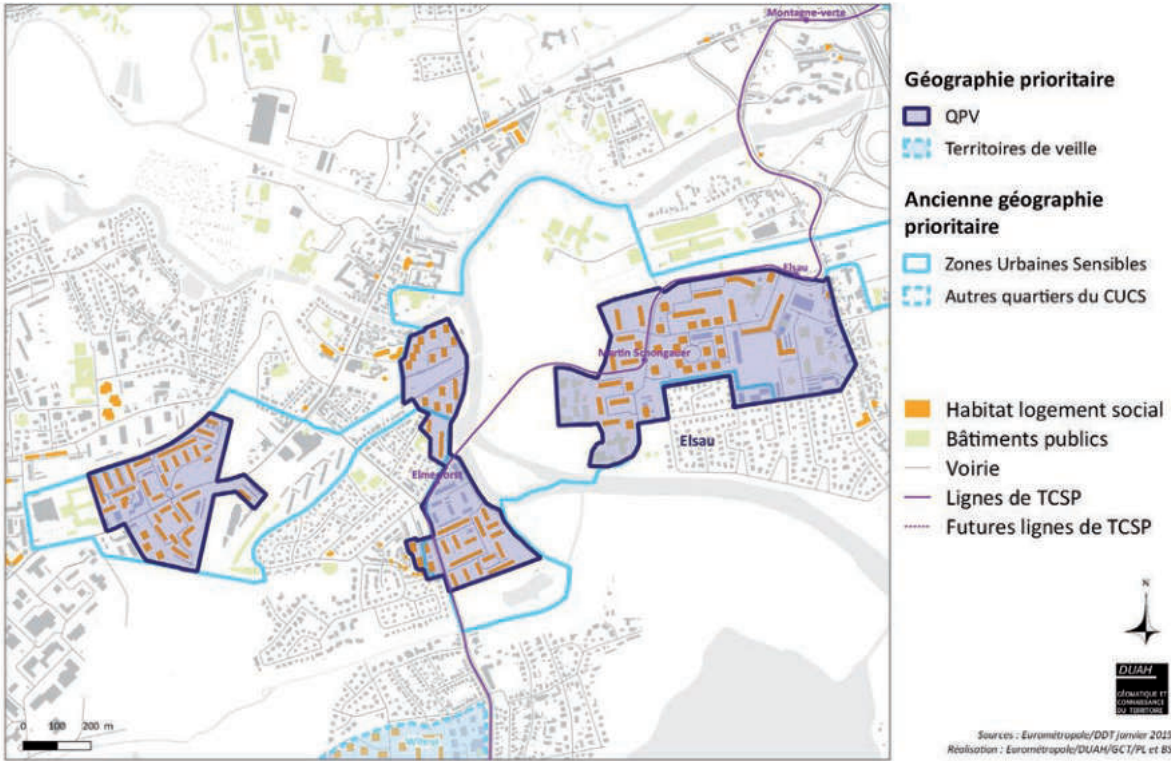
Les enjeux identifiés pour la poursuite du projet rénovation urbaine sont les suivants :

- la pérennité des investissements et de la diversification (logements et activités) engagés dans le premier projet de rénovation urbaine
- la diversification et la restructuration de la trame urbaine spécifiquement autour du secteur Képler
- la qualité des services publics

Le principal secteur d'intervention du second projet de rénovation urbaine sera concentré sur le secteur Képler élargi, à l'Est du quartier, en lien avec une intervention sur les équipements en coeur de quartier.

Num. rue Nom rue	Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
5 rue Jacob Mayer	CRENO : Régie de quartier	administratif		X
56 rue du Rieth	Médiathèque	culturel		X
56 rue du Rieth	Centre socio-culturel	socio-culturel		X
15 rue Augustin Fresnel	Centre socio-culturel l'Aquarium	socio-culturel	X	
6 rue P. Langevin	École maternelle Paul Langevin	enseignement	X	
50 rue du Rieth	Collège Sophie Germain	enseignement		X
51 rue du Rieth	Groupe scolaire Charles Adolphe Wurtz	enseignement		X
19 rue du Rieth	École maternelle Marguerite Perey	enseignement	X	
4 rue Langevin	École élémentaire Marguerite Perey	enseignement	X	
27 rue Lavoisier	École élémentaire Paul Langevin	enseignement	X	
98 rue Hochfelden	Bureau de Poste Einstein	administratif		X
100 route de Mittelhausbergen	Mairie de quartier	administratif		X
11 rue Alfred de Vigny	Mission locale	social		X
9 rue Alfred de Vigny	Pôle Emploi	administratif		X
5 rue Albert Einstein	Viaduc 67	social	X	
Square Gaston Fleischel	Jardin partagé "Sous le Soleil	social	X	
rue du Rieth	Église Bon Pasteur	religieux	X	
rue du Rieth	Synagogue	religieux	X	
2 rue Langevin	Église protestante	religieux	X	
2 rue Langevin	Association Les Disciples	social	X	
27 rue Herschel	Centre médico-social	social		X
	Presbytère Bon Pasteur	religieux	X	
87 rue de Hochfelden	Maison de la Petite Enfance	petite enfance		X
10 rue Marie-Jeanne de Lalande	L.A.P.E. Papothèque	social	X	
11 rue Augustin Fresnel	CUS habitat	social	X	
50 rue du Rieth	Stade Excès	sportif	X	
rue du Rieth	Gymnase du Rieth	sportif		X
rue Lavoisier	Gymnase Langevin	sportif	X	

Diagnostic territorial Elsau



Chiffres clé Elsau

	QPV (CGET 2011)	IRIS (moyenne des deux iris) ⁴²	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	4 820 hab.	6 342 hab.	272 222 hab.
Superficie	29,5 ha	-	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁴³ (2011)	8 100 €	10 043 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+7,6%	+16,5%

⁴² Moyenne des deux iris "Unterelsau" et "Oberelsau", le plus précaire des deux

⁴³ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

L'Elsau, quartier de 6342 habitants, est géographiquement enclavé. Les barrières physiques naturelles (l'III) ou urbaines (A35, canal, Maison d'arrêt) en font un quartier "île" desservi par un seul accès routier, situé route de la Montagne verte. L'image du quartier est négative, souvent réduite à la maison d'arrêt et/ou à la cité par les habitants de l'agglomération. Les habitants du QPV se sentent de ce fait stigmatisés.

Pourtant, le quartier dispose d'atouts encore trop méconnus, comme son patrimoine naturel vert et bleu qui a conduit à son intégration dans le périmètre du Parc Naturel Urbain III- Bruche (PNU), ou sous exploités (population jeune).

Le quartier est composé de 4 zones de peuplement très distinctes. L'avenue Pigalle, marque fortement la frontière entre la cité d'habitat social et le quartier des villas.

L'Elsau est caractérisé par une grande précarité sociale, qui évolue de façon particulièrement négative : l'iris Oberelsau est passé en 8 ans de la 11ème à la 3ème position des 22 Iris les plus précaires de Strasbourg en termes de revenu. Ce QPV est le seul dont le revenu fiscal annuel médian a baissé de 2001 à 2009 : -0,9% (moyenne communale : +13,30%). Cette baisse est davantage marquée pour les plus pauvres (1^{er} quartile) qui voient leur revenu fiscal chuter de -10,4%, la baisse la plus forte des 13 QPV de Strasbourg.

Compte tenu de la taille modeste du QPV Elsau et de son "insularité", il serait souhaitable d'identifier les bonnes échelles territoriales pour répondre de façon pertinente aux enjeux identifiés.

Les constats

Les indicateurs relatifs à l'emploi confirment une situation socio-économique dégradée. À ce titre, la problématique de l'emploi est particulièrement préoccupante, notamment pour les jeunes, fortement représentés dans le territoire.

Certains partenaires associatifs notent une difficulté spécifique à l'Elsau pour mobiliser les jeunes sur des actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi, si ces dernières sont organisées hors du quartier. De manière générale, tous ces indicateurs montrent une tendance au repli social et économique.

Les acteurs et agents des services publics (écoles, CMS, mairie de quartier...) relèvent des difficultés croissantes de communication avec les familles du fait d'une part, de la diversification des origines des personnes et d'autre part, de la non maîtrise de la langue française.

La situation du collège, qui fait l'objet d'un évitement massif de la part des habitants "des villas", révèle la faible mixité sociale dans le quartier.

De plus, des tensions existent entre les populations plus anciennement et plus récemment installées et la perméabilité aux messages favorables au repli communautaire augmente.

Cette situation globale s'accompagne d'une dégradation progressive du parc de logement social. Le parc n'a connu aucune réhabilitation lourde depuis sa création au début des années 1970. Le réseau de chaleur en mauvais état renforce la précarité énergétique des ménages déjà impactés par la précarité sociale.

Les équipements municipaux sont dispersés et présentent des horaires d'ouverture partiels, dans des locaux parfois inadaptés (CMS, médiathèque) ce qui entraîne une mauvaise visibilité et lisibilité des services publics sur le territoire.

La centralité commerciale, située principalement sur l'axe Watteau, est en déclin. La fermeture dans les 3 dernières années des agences bancaires et du GAB a eu un impact négatif sur le niveau de consommation dans le quartier et sur le marché bihebdomadaire. Les commerces traditionnels ont progressivement été remplacés par de la restauration rapide/ épicerie et certains locaux ne trouvent plus de repreneurs.

Ce que disent les chiffres

Le taux de chômage des 15/64 ans s'élève à 31,2% et celui des 15/24 ans à 46,6%, soit pour les deux taux le 4^e rang le plus élevé des QPV.

La proportion d'ouvriers est plus de deux fois supérieure à la moyenne communale (40,90%).

La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales s'élève à 27,9% (4^e rang et un taux similaire à celui de Meinau Canardière).

47,90% des 15 ans et plus non scolarisés sont sans diplôme.

La proportion des enfants entre 0 et 14 ans est la deuxième la plus élevée de l'ensemble des QPV (28,40%).

84% des élèves du collège Hans Harp sont issus de milieux défavorisés (indice de composition sociale des familles des classes de 6^e)

La proportion des étrangers est au 4^e rang, équivalente à celle observée à Neuhof Cités (21,1%)

Un ménage sur deux a emménagé dans son logement depuis 10 ans ou plus.

Le parc de logements se compose à 68% de logements sociaux, ce qui représente 1 562 logements (RPLS 2013).

84,30 % de ces logements sont occupés par des locataires.

Un diagnostic énergie DPE effectué sur la quasi-totalité des logements n'a révélé de mauvais résultats (étiquettes E,F,G) que pour 1,4% des logements.

Cependant, en 2013, 9,4% des ménages ont fait appel au FSL ou à une aide pour l'énergie.

Aucun habitant ne dispose dans un rayon de 600m des 7 types de commerces et services dits "de proximité"⁴⁴.

⁴⁴ Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les objectifs prioritaires proposés pour le QPV Elsau à l'issue du diagnostic partagé⁴⁵ :

Améliorer l'attractivité résidentielle du quartier et son accroche dans la dynamique de l'agglomération

- Améliorer la qualité de l'habitat (logements les plus dégradés et réseau de chaleur) et diversifier l'offre de logements
- Restructurer le coeur de quartier pour le rendre plus lisible, en créant un pôle central de services et de commerces de proximité
- Désenclaver le quartier, en améliorant les continuités urbaines et les circulations
- Travailler sur l'image du quartier
- S'appuyer sur la dynamique de projet territorial participatif du PNU pour revaloriser le quartier et ses espaces verts et naturels, tout en permettant leur appropriation par les habitants

Accompagner les publics les plus fragiles en renforçant la coopération entre acteurs

- Faciliter le lien parents/ enfants/ école
- Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue
- "Élargir les horizons" des habitants de l'Elsau, en particulier des jeunes, en favorisant la participation des habitants et l'émergence de projets citoyens, dans et hors du quartier
- Renforcer la présence des acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle et leur coordination à l'échelle des QPV Elsau, Murhof, Molkenbronn notamment en direction du public jeune.

Assurer la tranquillité publique

- Agir de manière concertée contre les messages favorables au repli communautaire et à la radicalisation religieuse
- Lutter contre les trafics, notamment sur le secteur Schongauer et la rue Watteau
- Développer les actions spécifiques sur la toxicomanie et le mal être des jeunes

⁴⁵ NB: ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 18 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Elsau, Murhof et Molkenbronn. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriale.

Annexe ANRU 2 - Enjeux et perspectives territoriales

QPV ELSAU (STRASBOURG) – TERRITOIRE ANRU D'INTERET REGIONAL

→ ENGAGER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT POUR ENRAYER UN PHÉNOMÈNE DE DÉCROCHAGE STRUCTUREL

Le QPV Elsau couvre la totalité du patrimoine des 1600 logements sociaux de l'Elsau, construits dans le cadre d'une ZAC entre 1969 et 1973. Situé dans le secteur ouest de l'agglomération, très proche du Centre ville, en proximité immédiate de l'A35 et desservi par le tramway depuis 2000, l'Elsau est caractérisé par une situation géographique atypique qui, liée à la précarisation grandissante de ses habitants, a conduit progressivement à un développement en marge de l'agglomération. Le quartier est en outre caractérisé par un équipement d'agglomération connoté et stigmatisant : la Maison d'Arrêt de Strasbourg.

En 1996, le Grand ensemble de l'Elsau a été classé en ZUS dans un périmètre de ZUS élargi aux secteurs d'habitat social de la Montagne verte.

Depuis 2000, peu d'interventions structurantes

Depuis son urbanisation dans les années 1970, l'Elsau n'a fait l'objet que de très peu d'opérations urbaines. Seuls ont marqué son histoire récente l'arrivée du tramway en 2000, étendu en 2008 jusqu'à Lingolsheim, et le réaménagement de la rue Watteau et de l'équipement commercial en entrée de quartier en 2006 dans le cadre d'une opération isolée ANRU. Le patrimoine de Nouveau Logis de l'Est (68 logements) a bénéficié d'une réhabilitation des façades en lien avec ces opérations.

Les patrimoines de CUS Habitat (1 166 logements), de la SIBAR (244 logements) et d'Habitation Moderne (120 logements) n'ont jamais bénéficié, depuis leur construction, de réhabilitation importante. Des travaux d'amélioration de la qualité de service sur les entrées et d'isolation notamment des vitrages ont été menés sur le patrimoine de CUS Habitat au début des années 2000.

De la même manière, le réseau de chaleur qui alimente tout le quartier depuis son origine est en mauvais état et n'a jamais bénéficié de réhabilitation d'ampleur.

Depuis 2011, l'Elsau s'inscrit dans la dynamique du Parc Naturel Urbain (PNU) qui s'étend sur les territoires de Koenigshoffen, Montagne-Vert et Elsau. Fondé sur une démarche citoyenne et participative, ce projet vise à initier et mener de nombreuses actions autour de l'intégration de la nature dans l'espace urbain. Il constitue un véritable levier de revalorisation de ces territoires qui partagent un patrimoine paysager riche et peu valorisé. La démarche est aujourd'hui moins "active" sur le territoire de l'Elsau, du fait d'une mobilisation moindre des habitants et forces vives, mais elle constitue néanmoins un véritable potentiel pour le renouvellement du quartier.

En 2013, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont constaté une évolution préoccupante des indicateurs de précarité socio-économique des habitants, qui a confirmé une concentration accélérée de pauvreté sur le territoire. En 2014, les collectivités ont mené pendant 6 mois une étude en régie visant à établir un diagnostic et identifier des enjeux et préconisations d'aménagement (Diagnostic Quartier de l'Elsau à Strasbourg – DUAH/Eurométropole de Strasbourg – juin 2014).

Le quartier de l'Elsau, dans son ensemble, est confronté à un décrochement lié à son isolement tant géographique que social. D'un point de vue urbain, le parc de logements, social comme privé, perd de son attractivité, le tissu commercial est en très grande difficulté, et l'isolement géographique naturel du site se renforce par un phénomène d'évitement généralisé. Ce déclin de l'attractivité résidentielle se développe malgré des potentiels

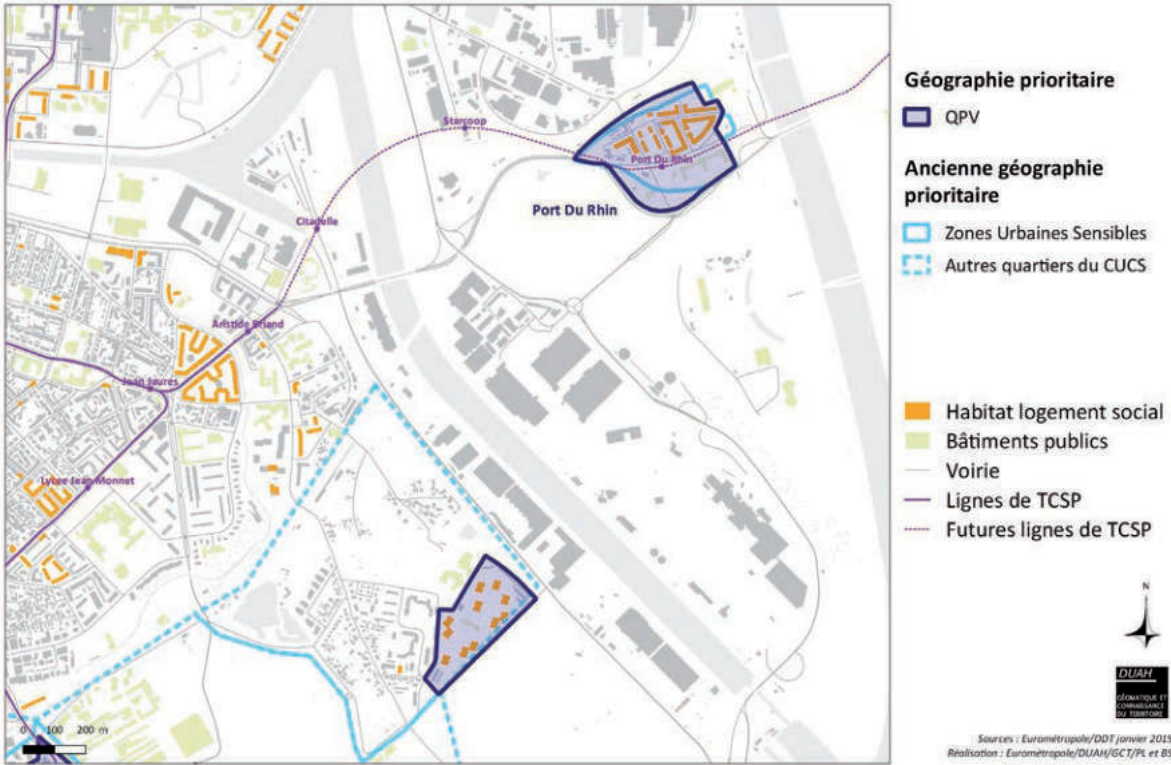
Orientations pour la poursuite du projet de rénovation urbaine

Les enjeux identifiés pour l'engagement d'un projet de rénovation urbaine sont :

- l'ouverture et l'intégration du quartier et de la cité, à travers notamment les opportunités du PNU
- la restructuration d'une centralité de quartier autour de l'axe Watteau-Pigalle
- la restructuration des parcs de logements sociaux (1 600 logements sociaux) et la requalification des pieds d'immeubles
- la diversification de l'habitat
- la définition d'un périmètre de projet élargi avec des échelles de réflexions variables, en lien avec le quartier de la Montagne Verte notamment

Num. rue Nom rue	Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
11 rue Léonard de Vinci	Adjoint de Quartier	administratif	X	
6 rue Engelmann	Ministère de la Justice Services Penitentiaires	administratif		X
13 rue Watteau	Mairie de quartier	administratif	X	
10 rue Watteau	Médiathèque municipale	culturel	X	
6 rue Mathias Grunewald	Centre social et culturel - École de musique	culturel		X
6 rue Mathias Grunewald	Centre social et culturel et Halte garderie	socio-culturel	X	
80 rue Martin Schongauer	Locaux associatifs (association Nadi Chaabi et Ellesaussi)	socio-culturel	X	
3 rue Léonard de Vinci	Cantine Léonard de Vinci	enseignement	X	
6 rue Engelmann	Lycée pédagogique reg. penitentiaire de STG	enseignement		
3 rue Léonard de Vinci	École maternelle Léonard de Vinci	enseignement	X	
3 rue Léonard de Vinci	École élémentaire Léonard de Vinci	enseignement	X	
92 rue Martin Schongauer	École maternelle Martin Schongauer	enseignement	X	
16 rue Van Eyck	Collège Hans Arp	enseignement		X
8 rue Watteau	La Poste	administratif	X	
93 rue Martin Schongauer	Paroisse protestante	religieux	X	
Place Nicolas Poussin	Église catholique Antoine Chevier	religieux	X	
101 rue Unterelsau	Salle de Prière association CIEL	religieux		X
74 rue Martin Schongauer	Salle de Prière association AJPE	religieux	X	
15 rue Cranach	Centre de Neuropsychiatrie infantile	santé	X	
6 rue Jean-Martin Weis	CUS habitat agence ELSau	social	X	
9 rue Léonard de Vinci	Centre médico-social	social	X	
94 rue Martin Schongauer	Gymnase Martin Schongauer	sportif	X	
15 rue Van Eyck	Hall de tennis	sportif		X
21 rue Van eyck	Foyer F.C. Montagne-Verte	sportif		X
94 rue Martin Schongauer	Gymnase Léonard de Vinci	sportif	X	
19 rue Oberlsau	Centre sportif de l'ELSau	sportif		X
22 rue Van Eyck	A.S. Elsau	sportif		X
22 rue Van Eyck	Gymnase Hans Arp	sportif		X

Diagnostic territorial Port du Rhin



Chiffres clé Port du Rhin

	QPV (CGET 2011)	IRIS (moyenne des deux iris) ⁴²	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	1 807 hab.	1 310 hab.	272 222 hab.
Superficie	-	11,9 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁴⁶ (2011)	7 912 €	7 800 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+4,5%	-	+16,5%

⁴⁶ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Le quartier du Port du Rhin compte 1 834 habitants et connaît une évolution urbaine et démographique majeure, telle qu'il n'en a pas connu depuis sa création il y a près d'un siècle.

Un quartier coupé du reste de la ville

Situé à l'extrémité est de la ville, le Port du Rhin est un quartier enclavé que l'on atteint après une rupture urbaine de près d'1,4 km. Ses points faibles restent à ce jour nombreux, obérant son attractivité :

- Nombreuses ruptures physiques du territoire (route à grande circulation, voies d'eaux, rails),
- Manque de commerces et services
- Insécurité perceptible à toute heure (dégradation de mobilier urbain, graffitis, trafic de drogue, etc.)
- Occupations abusives ou dangereuses de l'espace public : (gens du voyage, barbecue sur l'espace public, rodéos de scooters, etc.).

Un objectif d'accès à l'emploi vécu comme hors de portée

À ces points faibles, il faut ajouter la problématique de l'emploi avec un fort taux de chômage.

Malgré la présence des 300 entreprises du Port et leurs 13 000 emplois, la situation reste vécue de manière très difficile par les habitants, globalement peu diplômés et ne bénéficiant pas toujours d'expérience professionnelle significative. Aussi, bon nombre d'habitants ont encore du mal à percevoir comme une opportunité à leur portée, les perspectives actuelles de développement : extension du Tram jusqu'à Kehl, développement du secteur des Deux Rives...

Des lacunes soci(ét)ales

Au Port du Rhin, la grande précarité s'exprime au travers d'un rapport à l'autonomie plutôt faible, de la négligence sur les questions de santé, d'un taux de mesures éducatives élevé, d'un taux d'échec scolaire important, ou encore des activités de "squat" et trafics.

La vie sociale et culturelle est peu développée, notamment à cause des faibles revenus des habitants.

Une tendance au repli social peut être observée dans les différents secteurs du quartier. Ces mêmes difficultés font craindre l'arrivée des nouveaux habitants, aux revenus et au bagage culturel potentiellement plus important que les habitants actuels.

À noter, la population devrait quasiment tripler d'ici à 10 ans avec les projets urbains en cours.

Le croisement diagnostics⁴⁷ présente des résultats alarmants en matière de précarité sociale. Le revenu fiscal annuel médian du quartier (7 912 €) est le 2^e plus bas après celui de Neuhof-Cités et présente une stagnation, synonyme d'un ancrage de la précarité dans ce territoire.

De plus, un point de vigilance émerge : les projets urbains programmés à l'horizon 2016-2020 ne représenteront un atout pour les habitants que si leurs conséquences sur ces derniers sont anticipées. Le risque à terme serait de creuser l'écart entre nouvelles et "anciennes" populations.

⁴⁷ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires : indicateurs chiffrés Etat/ CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV de Strasbourg réalisé à l'été 2014

Les constats

Le quartier du Port du Rhin bénéficie d'une dynamique démographique très positive et d'une population jeune.

Le quartier est enclavé, ce qui nuit à la mobilité des habitants.
Cependant, l'extension du tram vers Kehl à l'horizon 2017 améliorera sensiblement la connexion du quartier au reste de l'agglomération.

L'ensemble de la population active est marqué par un fort taux de chômage, le 2^{ème} taux le plus fort après Neuhof-Cités, et l'échec scolaire marque les plus jeunes.
Néanmoins la structure des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) a évolué favorablement ces dernières années

Ces chiffres font état d'une faible mixité sociale et illustrent bien les effets négatifs de l'enclavement du quartier sur son attractivité.

Le turn over est plutôt faible, ce qui souligne un ancrage fort de la population dans le quartier.
Mais cet ancrage est-il dû à l'attachement au quartier ou à la difficulté d'en sortir ?

L'éloignement et le peu de commerces et de services est un point faible. Cependant, les projets urbains en cours devraient progressivement entraîner un développement de l'offre.

La forte dépendance aux prestations sociales est caractéristique et constitue un signal d'alerte pour des situations de grande précarité sociale.

Les indicateurs mettent en lumière une dégradation progressive d'une partie du parc de logement social, avec un point d'alerte sur la problématique de la précarité énergétique. 387 logements ont été réhabilités depuis 2010 ; cette dynamique pourrait se renforcer pour la période à venir.

Les chiffres relatifs à la santé sont alarmants, illustration d'une santé négligée pour des raisons financières.

Mise en service le 19 décembre 2008, l'aire des gens du voyage accueille environ 110 personnes soit une quarantaine de familles très ancrées sur le territoire et ne voyageant quasiment plus.

Bien que située rue de Dunkerque au fond d'une impasse de la zone portuaire nord, l'aire d'accueil est très prisée par les voyageurs en raison de sa proximité avec l'Allemagne et avec l'hôpital civil. L'aire est surnommée "L'Hôpital" car c'est sur cette aire que séjournent les familles les plus précarisées et fragilisées d'un point de vue économique ou de santé

Ce que disent les chiffres

L'évolution démographique entre 2006 et 2011 (+34%) tandis que la ville de Strasbourg stagne à -0,3%.
Un habitant sur 4 est âgé de 0 à 14 ans.

Aucun habitant ne vit à moins de 500 mètres d'un arrêt de TCSP

La part des 15 ans ou plus non scolarisés et sans diplôme s'élève à 46,70%.
Seulement 4% des 15 ans ou plus est titulaire d'un diplôme équivalent à bac+2.
Le taux de chômage des 15/64 ans est le 2^e taux le plus fort de l'ensemble des QPV (35,8%), et le taux de chômage des 15/24 ans est le taux le plus fort (54,7%).

A noter, la proportion de cadres et de Professions intellectuelles supérieures est la plus faible de tous les QPV (1,7%)

Même constat pour les étudiants, qui sont très peu présents dans le quartier (7,1% seulement).
Les professions intermédiaires et les employés sont cependant en augmentation.

Un ménage sur 2 réside dans le quartier depuis 10 ans ou plus
Le taux d'abstention est le 2^e plus fort de tous les QPV (67,20%)

Aucun des habitants du quartier ne bénéficie à moins de 600 mètres de son domicile des 7 types de commerces dits "de proximité" ⁴⁸

La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales s'élève à 33,80% : c'est le 3^e taux le plus élevé, après Neuhof-Cités et Musau. 12,70% des allocataires CAF ont fait appel au FSL, soit quatre fois plus que la moyenne communale.

76% des logements relèvent du parc de logement social.

La part des locataires est la plus élevée de tous les QPV (95,80%)

76,40% des logements sociaux présentent une mauvaise performance énergétique (étiquette E, F, G)

Un habitant sur 5 est bénéficiaire de la CMUC (19,1%).
Le surpoids touche 14,30% des élèves et seul un enfant sur 4 est indemne de caries dentaires.

16 enfants de 6 à 11 ans, et 13 adolescents de 12 à 16 ans vivent sur l'aire d'accueil avec un taux de scolarisation inférieur à 30% que ce soit dans les écoles du quartier ou au travers du CNED.

⁴⁸ Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les objectifs prioritaires du QPV Port du Rhin proposés à l'issue du diagnostic partagé⁴⁹:

Accompagner le changement urbain et social

- Saisir les opportunités liées au développement du quartier, notamment pour l'insertion professionnelle (chantiers, clinique Rhéna...) et l'amélioration de l'image du quartier
- Favoriser la création de liens entre tous les habitants du quartier pour limiter le creusement des écarts et encourager la rencontre

Garantir et renforcer la prévention et la sécurité dans le quartier en s'appuyant sur le CIPS

- Traiter la question des trafics et des nuisances induites, et plus globalement, celle des transgressions à la loi
- Mieux comprendre les problématiques liées aux usages et occupations de l'espace public

Construire une politique éducative globale et intégrée, tout en mettant l'habitant acteur au coeur de la démarche

- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, via une action collective de soutien à la parentalité
- Favoriser la scolarisation avant 3 ans en priorisant les enfants n'ayant pas bénéficié d'un mode d'accueil du jeune enfant dans le cadre d'un projet intégrant un objectif d'accompagnement des parents et de co éducation.
- Accompagner les familles et les jeunes en " décrochage social " en matière de scolarité, d'emploi mais aussi de santé (problématiques d'addiction notamment)
- S'appuyer sur les leviers existants (ATP santé, ASV...) pour prévenir les problèmes de santé infantile en lien avec les établissements scolaires
- Développer un projet global d'animation autour de la construction du CSC
- Favoriser et rendre plus facile la mobilité hors du quartier
- Garantir un accueil de qualité pour les enfants des gens du voyage au sein de l'école, chargée de leur accueil

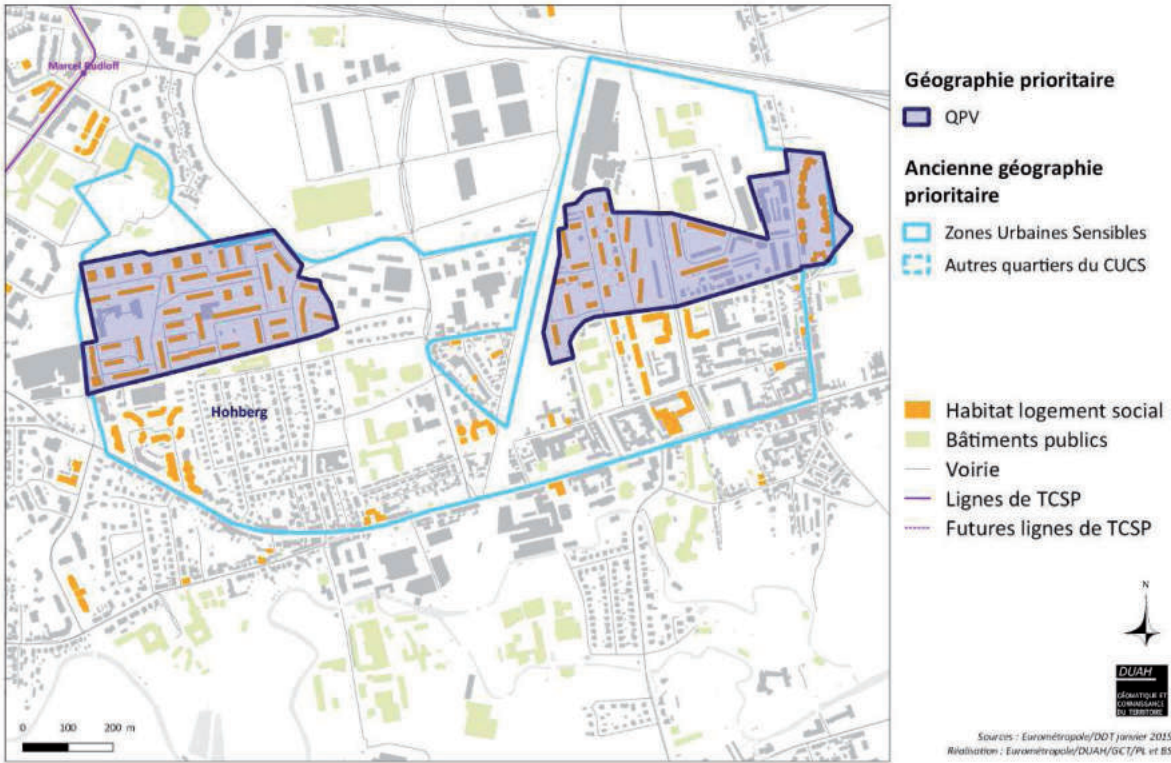
Améliorer la vie au quotidien

- Anticiper et accompagner les situations de précarité énergétique en intensifiant les actions de sensibilisation et en recherchant des solutions techniques
- Renforcer la présence des services publics et privés (commerces, banques, etc.)

⁴⁹ NB: ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 21 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Port du Rhin et Ampère. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
École spécialisée Les mouettes du Rhin	enseignement	X	
École maternelle et élémentaire du Rhin	enseignement	X	
Église du Port du Rhin	religieux	X	
Église catholique Sainte Jeanne d'Arc	religieux	X	
Halte-garderie et Centre de Loisir	petite enfance	X	
Auberge de Jeunesse	social		X
Centre médico-social	social	X	
Gymnase et logement du Rhin	sportif	X	
Centre équestre	sportif		X
Boulodrome couvert	sportif		X

Diagnostic territorial Hohberg



Chiffres clé Hohberg

	QPV (CGET 2011)	IRIS Hohberg	Secteur Poterie- Hohberg	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2 960 hab.	3 010 hab.	8 188 hab.	272 222 hab.
Superficie	13,3 ha		85,6 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁵⁰ (2011)	10 100 €	11 083 €	13 354 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+9,2%	+17,4%	+16,5%

⁵⁰ Unité de Consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Le quartier du Hohberg fait partie du faubourg de Koenigshoffen mais présente des caractéristiques socio-économiques, urbanistiques et historiques bien distinctes.

Il est délimité au Sud par le secteur résidentiel de Koenigshoffen, à l'Est par la ZA des Forges (important bassin d'emplois), à l'Ouest par la maison de retraite Caritas et au Nord par le quartier des Poteries (stade de football Paco Matéo).

Suite à l'arrivée massive de rapatriés d'Algérie, le bailleur social Habitation Moderne construit la cité du Hohberg en 3 tranches entre 1963 à 1970.

La dynamique constructive du quartier, durant les années 1990 est particulièrement faible et on constate que le Hohberg a même vu son nombre de logements diminuer sur la période.

Le quartier compte aujourd'hui environ 5000 habitants pour 1095 logements sociaux (RPLS 2013).

À ce jour, l'ensemble du parc est toujours géré par ce même bailleur social. L'appropriation du parc locatif par les habitants est positive.

Depuis 2008, la société a engagé un vaste chantier de rénovation urbaine, avec deux objectifs identifiés : la lutte contre la paupérisation du quartier (population en majorité captive du quartier, maîtrise des charges, etc...), et l'amélioration de l'attractivité du parc (maintien du niveau de confort dans son parc, renouvellement urbain). L'amélioration du cadre de vie est aujourd'hui sensible.

Le croisement des différents diagnostics⁵¹ présente une situation socio-économique préoccupante sur ce quartier, avec un taux de chômage élevé et une importante population jeune rencontrant des problématiques d'insertion professionnelle. Le quartier se caractérise également par une surreprésentation des séniors et personnes âgées.

Malgré l'extension du tram aux Poteries fin 2013 et un maillage inter-quartier en bus satisfaisant, le quartier du Hohberg reste un secteur isolé par rapport au reste du territoire.

Le projet de liaison tramway est-ouest est donc très attendu, pour une amélioration des conditions de vie des habitants et de l'attractivité du quartier.

⁵¹ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires: indicateurs chiffrés Etat/ CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV de Strasbourg réalisé à l'été 2014

Les constats

La population du Hohberg est caractérisée par une forte proportion de séniors et de personnes âgées.

Les acteurs locaux constatent un nombre de plus en plus élevé de travailleurs pauvres et des difficultés d'intégration pour les nouvelles populations.

La diversité des origines nécessite des réponses adaptées.

Les problèmes de délinquance ont lieu sur de petits secteurs délimités.

Les facteurs de vigilance viennent surtout de la situation socio-économique préoccupante des jeunes, très touchés par le chômage. Le territoire est caractérisé par une absence de commerces et services de proximité. Le seul supermarché a fermé et le quartier compte seulement une boulangerie et une petite épicerie. Le marché hebdomadaire est peu attractif et en déclin. Les équipements publics sont absents du quartier. À noter, un projet de Maison Urbaine de Santé est à l'étude.

Cette absence de commerces et de services n'est pas, contrairement à d'autres QPV, compensée par l'existence d'une offre à proximité.

L'extension du tramway, prévue à l'horizon 2017-2018 et qui sera accompagnée d'un maillage de pistes cyclables, contribuera au désenclavement et à l'attractivité du quartier.

Habitation Moderne est le bailleur qui gère l'ensemble du parc social. Son patrimoine social vit plutôt bien et les espaces extérieurs sont bien entretenus.

Une réhabilitation est en cours

Le parc est caractérisé par le taux de vacance le plus bas de tous les QPV, sa forte proportion de locataires et un niveau de loyer plutôt bas.

L'ancrage dans le quartier est fort, sans que la cause de cet ancrage soit clairement identifiée.

Le CSC Camille Claus joue un rôle essentiel dans la vie du quartier avec de nombreuses actions (cours de français à visée sociale et professionnelle, portage du projet "jeunes perdus de vue" du Conseil Régional etc.)

Deux ATP ont lieu sur Poteries/ Hohberg :

"jeunesse et vie de quartier" et "jardin partagé".

L'offre sportive est diversifiée grâce à la présence du CSC, mais les équipements culturels sont absents.

Les acteurs associatifs sont dynamiques mais peu nombreux, et donc très sollicités.

À noter, l'école du Hohberg n'est pas dans le périmètre du QPV.

Ce que disent les chiffres

Un peu plus d'une personne sur cinq a 60 ans ou plus et 8,7% de la population a 75 ans ou plus (une proportion deux fois plus élevée que la moyenne des 13 QPV de Strasbourg).

Les ouvriers sont surreprésentés (41,7%)

Un habitant sur 5 est étranger.

La moitié des personnes de 15 ans et plus non scolarisées sont sans diplôme, soit la 2^e proportion la plus élevée après le QPV Neuhof Meinau.

Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 40,4%, un taux proche de la moyenne des QPV de Strasbourg. 9% des salariés sont précaires, soit 2 points de plus que la moyenne strasbourgeoise

Aucun habitant du QPV ne dispose des 7 types de commerces/ services dit "de proximité" ⁵² dans un rayon de 500 mètres.

Le parc de logements sociaux représente 78% du parc total, soit le 4^e taux le plus élevé (chiffre 2010). 92,9% des habitants sont locataires 334 logements ont été réhabilités depuis 2010, soit 28,5% du parc.

Un ménage sur 2 réside dans le quartier depuis 10 ans ou plus

⁵² Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁵³:

Inscrire le secteur du Hohberg dans son environnement proche

- Renforcer le lien entre le Hohberg et les Forges (emploi et logement)
- Améliorer l'accessibilité et les axes de circulation
- Redynamiser et renforcer l'offre commerciale en lien avec la route des Romains
- Favoriser l'accès aux équipements et services existants, notamment pour la petite enfance

Co-construire des actions et travailler en réseau avec les partenaires dans les domaines de la scolarité, de la santé et de l'insertion professionnelle (en particulier les jeunes filles)

Améliorer le bien vivre ensemble et dynamiser la vie de quartier

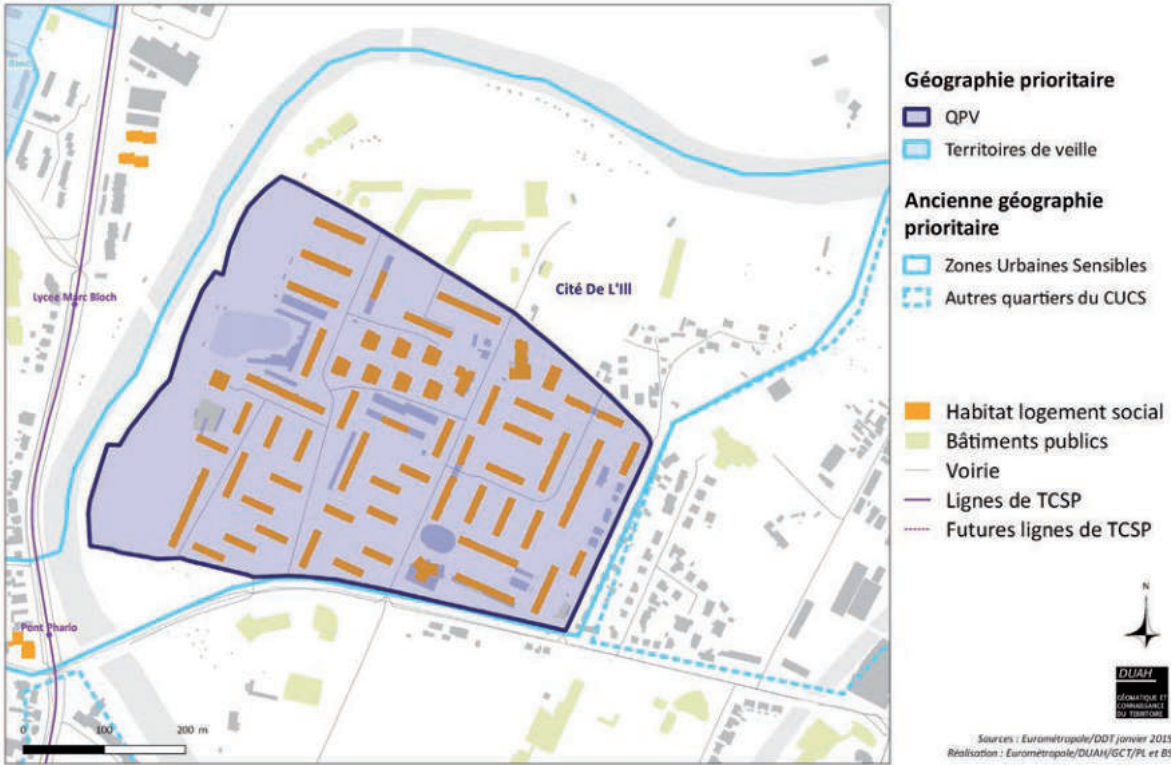
- Lutter contre la dégradation du climat social (Rue Cicéron/Virgile entre autre) et permettre un réapprentissage des règles sociales
- Prévenir le risque de repli communautaire et favoriser la citoyenneté à tous les niveaux (parents dans l'école, élections...)
- Développer et valoriser les initiatives associatives et d'habitants

Prévenir les situations de précarité et d'isolement des personnes âgées

⁵³ NB: ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 28 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Hohberg, Koenigshoffen Est et Laiterie. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Num. rue Nom rue	Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
	Bureau adjoint de quartier	administrateur		X
	Mairie de quartier de Koenigshoffen	administrateur		X
41 rue Virgile	Centre socio-culturel Camille Claus	Socio-culturel		X
41 rue Virgile	École de musique CSC Claus	culturel		X
	École maternelle du Hohberg	enseignement		X
	Collège Jacques Twinger	enseignement		X
	École élémentaire du Hohberg	enseignement		X
	Maison de la petite enfance de Koenigshoffen	petite enfance		X
	École maternelle Camille Claus	enseignement		X
	École élémentaire des Romains	enseignement		X
	École Michaël (privé-pédagogie Steiner)	enseignement		X
22 rue Colette	Groupe scolaire Gustave Stoskopf	enseignement		X
	La Poste	administratif		X
	Gendarmerie	prévention, sécurité		X
	Bureau de Police Nationale	prévention, sécurité		X
	Église St Joseph	religieux		X
17 rue Virgile	Église Catholique St Jean Bosco	religieux		X
	Foyer paroissial St Joseph	religieux		X
11 rue Tite-Live	Presbytère catholique St Jean Bosco	religieux	X	
rue Tite-Live	Paroisse Protestante St Paul	religieux		X
	Foyer Paroissial St Paul	religieux		X
	Salle de Prière Annour	religieux		X
	Église Orthodoxe Serbe	religieux		X
	Maison de la petite enfance	petite enfance		X
16 rue Tite-Live	Centre de Sante JSK	social	X	
	Jardin d'enfants Joie de Vivre (privé Stainer)	petite enfance		X
	Micro-crèche d'insertion par enchantement	petite enfance		X
45 rue Virgile	Halte garderie du Hohberg	petite enfance		X
	Sécurité sociale	social		X
12 rue de l'Engelbreit	Centre médico-social	social		X
41 rue Virgile	Omnisport JSK 10 sections sportives	sportif		X
rue Colette	Centre sportif (stade Paco Mateo, gymnase des Poteries)	sportif		X
21 rue Horace	Maison de retraite Caritas	social	X	
46 rue Virgile	Association OPI	social	X	
8 rue Salluste	Association solidarité Culturelle	culturel	X	
av. F. Mitterand	Lycée Marcel Rudloff	enseignement		X
2 rue Henri Loux	Association Inter'Face	social		X
2 rue Henri Loux	Gymnase Marcelle Cahn	sportif		X
2 rue Henri Loux	Locaux associatifs	socio-culturel		X
Place Saint Jean Bosco	Bibliobus	culturel		X
46 rue Virgile	Association des habitants de Koenigshoffen	socio-culturel	X	
	Gymnase Jacques Twinger	sportif		X
	Gymnase du Hohberg	sportif		X
	A.S.P.T.T. 19 sections sportives	sportif		X

Diagnostic territorial Cité de l'III



Chiffres clé Cité de l'III

	QPV (CGET 2011)	IRIS	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	4 170 hab.	4 612 hab.	272 222 hab.
Superficie	24,3 ha (2014)	-	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁵⁴ (2011)	10 200 €	10 759 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+7,4%	+16,5%

⁵⁴ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Situé au Nord-est de Strasbourg, le quartier de la Robertsau (qui comprend la Cité de l'III) compte 22 771 habitants pour une superficie de 1 805 ha. Successivement campagne maraîchère constituant une "banlieue rurale" extra muros séparée du reste de la ville par un cordon d'eau, lieu de villégiature, puis faubourg hybride de Strasbourg, le quartier va suivre un processus de transformation rapide dès le milieu du 20^{ème} siècle pour recouvrir aujourd'hui des réalités très différentes.

Ce territoire remplit notamment une fonction résidentielle à partir de 1950, avec la construction de deux cités :

- la cité des chasseurs avec ses maisons individuelles en bois à l'extrême Nord du quartier
- la cité de l'III, un grand ensemble de logements sociaux géré par Habitation Moderne au Nord-ouest, cernée par l'III et le canal du Muehlwasser et classée depuis 1997 en Zone urbaine Sensible (ZUS du Grand Ried)

La Cité de l'III, qui comprend 4686 habitants pour 1760 logements sociaux, constitue une entité "à part" du reste du quartier, aussi bien d'un point de vue géographique que des problématiques sociales qu'elle concentre. Peu ouverte sur le reste du quartier, la Cité de l'III bénéficie d'une bonne dynamique associative. Les espaces verts sont un des atouts de la Cité.

Le croisement des diagnostics⁵⁵ met en lumière une précarité sociale qui touche particulièrement certains publics. Le secteur central du Parvis cristallise cette précarité ; il concentre des problèmes de délinquance et de trafics et génère un sentiment d'insécurité et une image dégradée qui ne coïncide pas avec la bonne tenue globale de la cité.

⁵⁵ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires: indicateurs chiffrés Etat/ CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV de Strasbourg réalisé à l'été 2014

Les constats

Les séniors représentent un cinquième de la population, ce qui soulève plusieurs questions :

- le parc de logements est-il adapté au vieillissement de la population ?
- ces habitants ont-ils la possibilité d'un parcours résidentiel s'ils le souhaitent ?
- comment faire face au sentiment d'isolement des séniors relevé par les acteurs locaux ?

La bonne dynamique associative locale autour du public des séniors (ATP séniors, clubs séniors, présence physique du service Soutien à l'Autonomie, maison de retraite Im Laeusch à proximité ...) constitue un atout majeur.

Ces chiffres font état d'une faible mixité sociale

Le quartier bien que naturellement enclavé, est bien desservi par le tram et le bus.

Le quartier est bien pourvu en commerces et services de proximité : une Maison Urbaine de Santé s'est notamment implantée en 2014.

Mais les commerces ont tendance à se "communautariser", phénomène déploré par une grande part des séniors qui regrettent la perte de lieux de rencontre.

Les commerces connaissent un fort turn over sur le secteur du Parvis de la Cité de l'III.

Ce secteur cristallise les différents problèmes socio-économiques rencontrés par la population : les habitants évoquent souvent la sensation d'insécurité qui y règne, le manque d'attractivité du bâti et l'image dégradée qu'il renvoie vers l'extérieur.

La dynamique économique est faible.

La dernière industrie du secteur, la Papeterie, embauchaient il y a encore quelques années quelques 500 ouvriers, dont beaucoup résidant à la Cité de l'III.

Il est fondamental de conserver ce patrimoine, dont la santé financière est en cours de consolidation, puisqu'un repreneur envisage d'investir et de faire évoluer la production.

Le chômage touche tout particulièrement les jeunes et le décrochage scolaire est fréquent.

La Mission Locale s'est redéployée à Hoenheim depuis 2 ans, ce qui affaiblit le tissu d'acteurs locaux mobilisés sur la thématique de l'insertion professionnelle.

Le turn over est plutôt faible, ce qui souligne un ancrage fort de la population dans le quartier. Les acteurs locaux indiquent cependant que cet ancrage est plutôt dû à un fort attachement au quartier.

Le parc de logements sociaux a été massivement réhabilité. Le chiffre élevé des locataires qui restent dans leurs logements plus de 10 ans pose la question de l'accompagnement d'une population modeste vieillissante.

Ce que disent les chiffres

Un habitant sur cinq a 60 ans ou plus (3^e taux le plus élevé après les QPV Murhof et Hohberg) 7,8% des habitants ont 75 ans ou plus (idem).

Les ouvriers représentent 40,03% de la population tandis que les cadres et PIS représentent seulement 4% (taux le plus bas après Port du Rhin).

À noter, la proportion d'employés est la plus forte de tous les QPV : 37,6%.

57,3% des habitants vivent à moins de 500m d'un arrêt de TCSP ou d'une station.

L'équipement en voiture des ménages est de 64,8%, un chiffre semblable à celui de Strasbourg.

51% des actifs se déplacent en voiture et 35,3% utilisent les transports en commun (contre 26,3% pour Strasbourg)

93,2 %des habitants du quartier bénéficie à moins de 500 mètres de son domicile des 7 types de commerces dits "de proximité" ⁵⁶

L'indice du niveau d'équipements relatif en commerces et services de proximité est le 4^e plus élevé de l'ensemble des QPV (1,85)

La couverture en médecins généralistes est plutôt bonne par rapport à l'ensemble des QPV avec 1,07 médecin pour 1 000 habitants.

Aucun médecin spécialiste ou dentiste n'était implanté sur le quartier, situation qui a changé avec l'implantation de la MUS (à confirmer).

Quasiment une personne sur deux de 15 ans ou plus non scolarisée n'a pas de diplôme (48,20%).

Seulement 4,2% des 15 ans ou plus est titulaire d'un diplôme équivalent à bac+2.

Le taux de chômage des 15/24 ans est le 2^e taux le plus fort après le QPV Port du Rhin avec 53,1%.

La dynamique démographique connaît une très faible évolution (+ 1,6% entre 2006 et 2011).

57% des ménages résident dans le quartier depuis 10 ans ou plus.

1777 logements réhabilités depuis 2010, soit 100% du parc.

84,4% des logements sont des HLM.

La part des locataires (95%) est la 2^e plus haute après Port du Rhin.

10,10% des allocataires CAF ont fait appel à une aide financière pour l'énergie, soit 2 fois plus que la moyenne communale.

⁵⁶ Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les constats

La problématique de l'enfance maltraitée demeure préoccupante pour les acteurs locaux. Le fonctionnement du système de santé est méconnu (dépistage tardif de plusieurs cancers par exemple). L'implantation d'une Maison Urbaine de Santé la dynamique de l'ASV et de l'ATP Santé ont permis la mise en oeuvre de plusieurs actions répondant à des besoins identifiés, notamment en matière de nutrition.

Collège de la Robertsau :
430 élèves dont 30 % sont issus de la Cité de l'III.
À priori, le taux d'évitement est important (notamment vers le privé).
Peu de parents de collégiens de la Cité de l'III participent aux instances représentatives.
En revanche, le taux d'absentéisme est très faible.

Les différentes paroisses présentes dans la Cité (catholique, protestante, musulmane) accompagnent les habitants, notamment face aux difficultés sociales. Les jeunes ne trouvent pas leur place dans les activités proposées. Plusieurs associations sont présentes sur le secteur mais hormis l'une ou l'autre, peu d'entre elles sont tournées vers le public du quartier et la dynamique associative se dégrade. Ce phénomène est en partie compensé par l'intervention de plusieurs services de la collectivité, notamment par le biais des ATP (Petite enfance, Education, Services sociaux, Insertion, Sport, Economie Sociale et Solidaire).

Ce que disent les chiffres

Données Santé (école Schwilgue) :
45,5% d'enfants sont indemnes de caries dentaires (moyenne Ville = 50,9%)
10,9% des enfants sont en surpoids (moyenne Ville = 9,7%)

École Schwilgue / dérogations: 30 demandes de départs de pour 324 inscrits, soit un des taux les plus faibles des QPV.

⁵⁶ Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁵⁷:

Mettre en oeuvre la requalification du Parvis

- Maintenir et diversifier l'offre commerciale de proximité et/ou trouver une alternative à l'implantation de commerces (pour les seniors notamment)
- Lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité

Renforcer l'animation de la vie locale et rattacher la cité au reste du quartier

- Redynamiser et soutenir le réseau associatif autour des seniors
- Développer une vie associative de proximité
- Renforcer les activités en direction des jeunes
- Favoriser, dans les deux sens, les conditions d'échange entre la Cité de l'III et le reste du quartier afin de créer du lien

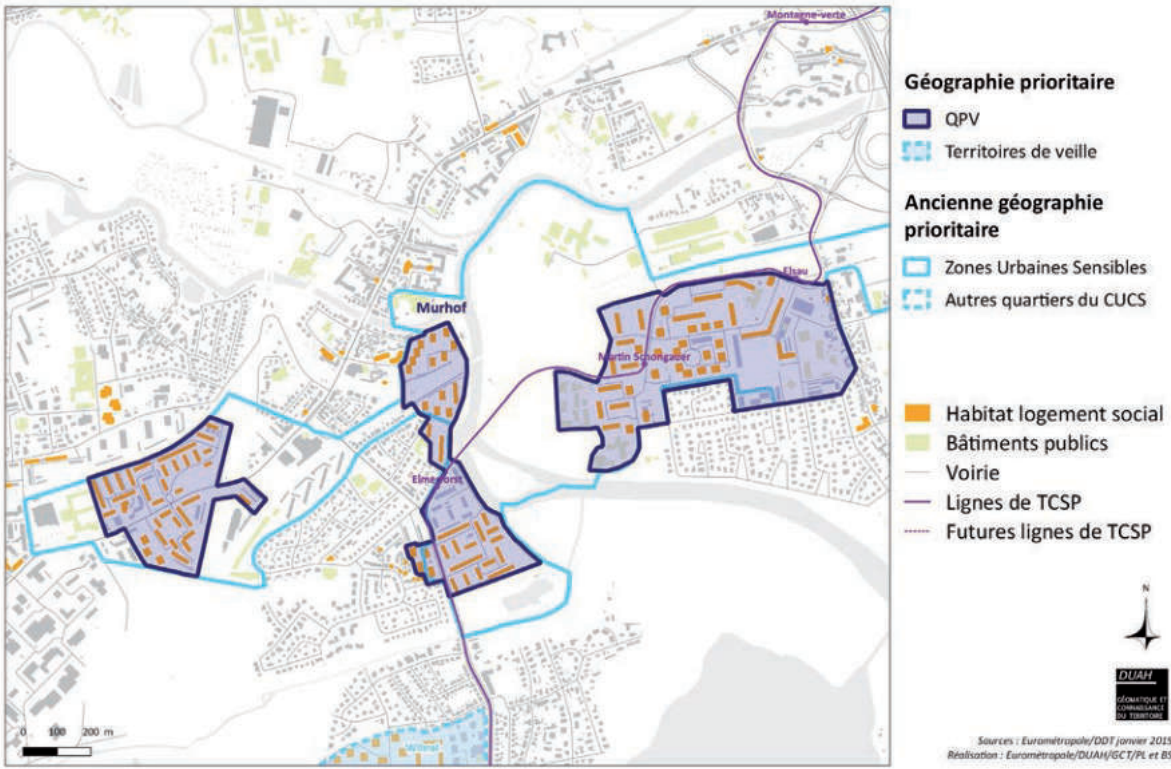
Accompagner les publics les plus fragiles

- Prévenir le risque de repli communautaire
- Renforcer les actions d'accompagnement des parents, notamment pour les familles monoparentales
- Prévenir les situations d'isolement social des seniors et adapter une partie des logements aux problématiques du vieillissement
- Redynamiser et pérenniser les initiatives autour de l'emploi, notamment des jeunes

⁵⁷ NB: ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 27 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Cité de l'III et Spach. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Num. rue Nom rue	Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
40 rue de la Doller	Centre socio-culturel	socio-culturel		X
8-14 rue de la Liepvrette	École élémentaire Jean-Baptiste Schwilgue 2	enseignement		X
20 rue de la Liepvrette	École maternelle Jean-Baptiste Schwilgue	enseignement		X
38 rue de l'III	La Poste	administratif	X	
24 rue de la Largue	Maison de retraite Im Laeusch	social		X
18 rue de la Doller	Maison des Aînés	social	X	
28A rue de l'III	Centre médico-social annexe et L.A.PE.	social	X	
81 rue de la Liepvrette	Gymnase Jean-Baptiste Schwilgue	sportif		X
28A rue de l'III	Lieu d'accueil parents enfants	petite enfance	X	
	Centre médico psychologique - Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (accueil de jour)	santé		X
	Centre thérapeutique résidentiel	santé		X
35 rue de l'III	Crèche collective de l'III	petite enfance		X
115-117 rue Boecklin	Collège de la Robertsau	enseignement		X
1 rue du Bearn	Collège Rouget de L'Ile	enseignement		X
	Complexe sportif de la Thur	sportif		X
	Habitation moderne	social	X	
	Interassociation	social	X	
18 rue de la Doller	Maison urbaine de santé	santé	X	
28 rue François Mauriac	Mission locale	social		X
	Prévention spécialisée - orientation/prévention/insertion (OPI)	social	X	
13A rue de l'III	Paroisse Protestante de la cité de la Robertsau	religieux		X
17-19 rue de l'III	Mosquée de la cité de la Robertsau	religieux		X
1 rue du Parc	Bureau de l'adjointe de quartier	administratif		X
1 rue du Parc	Mairie de quartier	administrateur		X
7 rue de l'III	Maison d'accueil spécialisée Oberkrch	santé		X

Diagnostic territorial Murhof (Montagne verte)



Chiffres clé Murhof

	QPV (CGET 2011)	IRIS	Quartier Montagne verte	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2 060 hab.	2 154 hab.	11 945 hab. (2010)	272 222 hab.
Superficie	13 ha	19,5 ha	211,7 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁵⁸ (2011)	11 100 €	12 920 €	14 974 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+22,2%	+13,2%	+16,5%

⁵⁸ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

La Montagne Verte, quartier de 11 945 habitants, s'étire le long de la Route de Schirmeck, axe structurant est-ouest. Le territoire est sectionné par des voies ferrées, l'Ille et le canal de la Bruche. A l'est particulièrement, le territoire est restreint par les frontières naturelles et urbaines, tandis qu'il est un peu plus ouvert à l'ouest en direction d'Ostwald.

Cette organisation spatiale se traduit par une succession de "micro - quartiers", des centralités plurielles et diffuses, des secteurs qui ont des liens plus étroits ou rencontrent des problématiques plus proches avec les territoires mitoyens : quartiers (Elsau ou Koenigshoffen) ou communes limitrophes (Lingolsheim, Ostwald). Les deux QPV de la Montagne Verte sont assez différents et leurs espaces vécus sont confrontés à des problématiques prioritaires qui ne sont pas identiques.

Alors que le QPV Molkenbronn est en partie tourné vers Lingolsheim, le QPV Murhof a des liens avec l'Elsau. Il serait donc souhaitable d'identifier pour ces QPV les bonnes échelles territoriales pour répondre de façon pertinente aux enjeux identifiés.

Molkenbronn comprend deux cités d'habitat social : Elmerforst, dont le parc social est détenu par CUS habitat et Westhoffen, dont le parc social est détenu par Habitation moderne.

Le Murhof possède des atouts importants : cadre de vie (proximité des berges de l'Ille) et bonne desserte en transports en commun. Cependant, certains indicateurs sociaux sont particulièrement préoccupants, notamment ceux qui relèvent du chômage et de la non qualification des jeunes.

Les constats

Le revenu médian, est certainement "tiré vers le haut" par les habitants de la cité Westhoffen, moins défavorisés que ceux des autres cités du quartier Montagne verte.

Le nombre d'habitants a baissé sur la période de référence, cet indicateur devra faire l'objet d'une analyse plus fine pour en comprendre la cause (deux démolitions en 2012, départs...)

Le Murhof est un quartier populaire. La part des ouvriers et des employés reste élevée (plus forte que Koenigshoffen Est)

La répartition par âge est proche de la moyenne strasbourgeoise pour la plupart des tranches, avec une légère surreprésentation des jeunes. En revanche, la proportion des seniors indique un vieillissement de la population (deuxième taux le plus fort des QPV après le Hohberg). Cette réalité est corroborée par une proportion importante des habitants qui vivent depuis plus de dix ans dans les cités du QPV Murhof. La population est donc fortement ancrée dans le quartier.

Les indicateurs relatifs aux ménages et à l'origine des habitants restent proches de la moyenne des QPV. Cependant, la part des familles monoparentales est élevée, ce qui classe le quartier au 4^e rang des QPV pour cet indicateur.

Les indicateurs de la précarité sont dans la moyenne des QPV. En revanche les indicateurs relatifs à l'éducation, la qualification et l'accès à l'emploi des jeunes sont inquiétants, bien que meilleures que ceux du QPV Elsau, avec lequel il partage le collège de secteur.

Les acteurs des écoles du secteur (Gutenberg et Gliesberg) font part de difficultés de communication croissante avec des familles d'origine de plus en plus diverses.

À partir de 2012, les cités Westhoffen (Habitation Moderne) et Elmerforst (CUS habitat) ont fait et font encore l'objet d'importantes réhabilitations.

Les habitants du nord du QPV bénéficient d'une bonne desserte en transports en commun. Cependant, certains habitants de la cité Westhoffen (sud), regrettent l'absence d'un arrêt de tram au niveau de la cité. En effet, l'écart entre les deux stations les plus proches (Elmerforst et Wihrel) est de 900 m. Le quartier est très bien pourvu en liaisons cyclables (axe structurant est-ouest des 4 rivières).

Ce que disent les chiffres

Le revenu fiscal annuel médian s'élève à 11 100 € tandis que la moyenne des QPV se situe à 8975 € seulement.

L'évolution entre 2001 et 2011 de ce revenu est positive : + 2,2%.

L'évolution de la population entre 2006 et 2011 est négative : -3,5%, soit la même baisse que pour la moyenne des QPV de Strasbourg.

La majorité des habitants sont ouvriers (38,6%) ou employés (35%). 4,3% seulement des habitants sont cadres ou PIS⁵⁹

Un habitant sur 4 a entre 0 et 14 ans (24,10%) et un habitant sur 5 a entre 15 ans et 29 ans (20,10%) 21,1% des habitants sont âgés de 60 ans et plus.

7% des ménages vivent depuis moins de 2 ans dans leur logement tandis que 59% des ménages y vivent depuis 10 ans et plus (taux le plus fort de tous les QPV)

La part des étrangers s'élève à 16,1%. Environ un habitant sur 10 est étudiant (11%) 26,4% des familles sont monoparentales. Le nombre de ménages s'élève à 781 ménages avec une moyenne de 2,7 pers./ ménage, une proportion similaire à la moyenne des QPV (2,6 pers./ ménage)

13,2% des allocataires CAF dépendent à 100% des prestations sociales, soit deux fois moins que pour la moyenne des QPV. (40,2% pour le QPV Ampère, le taux le plus élevé).

Le chômage touche 24,3% des 15-64 ans et 29,4% des 15-24 ans.

49,3% des 15 ans et plus non scolarisés sont sans diplôme (4^e taux le plus fort des QPV) 4,1% des 15 ans et plus seulement sont titulaires d'un diplôme bac+2 (3^e taux le plus faible des QPV)

Le parc se compose de 796 logements sociaux. 77% des logements sociaux qui ont fait l'objet du diagnostic énergie DPE (en 2010) présentent de mauvais résultats (étiquette E,F,G), soit 166 logements.

⁵⁹ PIS : Profession intellectuelles supérieures

Les constats

L'offre en services et commerces est satisfaisante. Cependant, le tissu associatif est cloisonné (une association par micro secteur). Seul le CSC de l'Elsau couvre l'ensemble du secteur.

Le Murhof est situé dans la moyenne basse des QPV en offre de médecins généralistes et spécialistes. Les indicateurs liés au surpoids infantile sont dans la moyenne haute des QPV et la population est vieillissante.

Ce que disent les chiffres

100% des habitants sont desservis par une TCSP ou une station dans un rayon de 500m de leur domicile. Le taux d'équipement des ménages en voiture est de 65,5%.

49,7% des actifs se déplacent en voiture, 31,7% des actifs en transport en commun, des chiffres que l'on retrouve dans la plupart des QPV.

Aucun habitant ne bénéficie des 7 types de commerces et services dits "de proximité" à moins de 500m de son domicile.

12,2% des habitants sont bénéficiaires de la CMUC, un taux nettement plus bas que la moyenne des QPV (20%).

La part des médecins généralistes s'élève seulement 0,43 médecin pour 1000 hab. et le QPV n'est pas pourvu de médecins spécialistes. 16,1% des enfants sont en surpoids (moyenne haute des QPV).

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁶⁰:

Dynamiser le tissu associatif et coordonner les actions à une échelle appropriée

- Développer l'accès à l'offre socioculturelle et sportive
- Accompagner les parents vers les associations de quartier et dans leur relation à l'école
- Accroître le niveau de qualification des jeunes

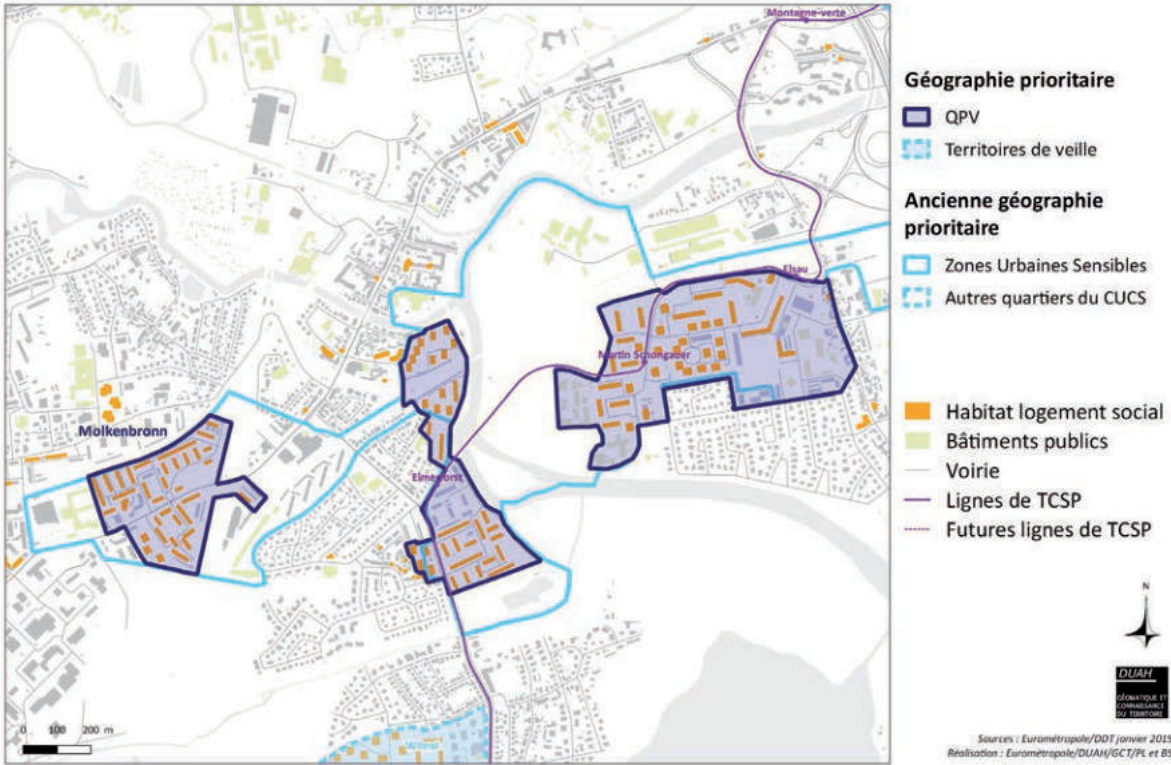
Améliorer le cadre de vie

- Améliorer le cadre de vie et l'accessibilité, pour les seniors notamment
- Adapter l'offre de logements à la population et maîtriser les charges locatives, en particulier pour les logements non réhabilités.
- Agir contre les trafics, quai de Traenheim et secteur Friedolsheim notamment

⁶⁰ NB: ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 18 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Elsau, Murhof et Molkenbronn. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Num. rue Nom rue	Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
	Mairie de quartier	administratif		X
1 quai de la Flassmatt	École de musique CSC	culturel	X	
	Centre social-culturel	socio-culturel		X
8 rue de la Bibliothèque	Médiathèque	culturel		X
	École élémentaire du Gliesberg	enseignement		X
	École maternelle du Gliesberg	enseignement		X
	École maternelle Erckmann Chatrian	enseignement		X
	École élémentaire Erckmann Chatrian	enseignement		X
	École maternelle Gutenberg	enseignement		X
	École élémentaire Gutenberg	enseignement		X
	La Poste	administratif		X
	Presbytère Catholique du Sacré Cœur	religieux		X
	Église Catholique du Sacré Cœur	religieux		X
	Presbytère Protestante Saint Jean	religieux		X
	Église Protestante Saint Jean	religieux		X
Place d'Oswald	Mosquée Saalam	religieux		X
	Internat médico-pédagogique Le Roethig	santé	X	
15 rue Henrie Sellier	Institut médico-pédagogique	santé	X	
	Centre médico-social	social		X
	Maison de l'enfance (intergénérationnelle)	petite enfance		X
	CUS habitat antenne M-V	social	X	
7A rue des Pres	Mission locale pour l'emploi (Lingolsheim)	social		X
16 rue Van Eyck	Collège Hans Arp Elsau	enseignement	X	
31 rue du Travail	Collège Maxime Alexandre (Lingolsheim)	enseignement		X
10 quai du Murhof	Salle Albert Fix	social	X	
	Gymnase Erckmann Chatrian	sportif		X
	Gymnase Gutenberg	sportif		X
	Gymnase Gliesberg	sportif	X	

Diagnostic territorial Molkenbronn (Montagne verte)



Chiffres clé Molkenbronn

	QPV (CGET 2011)	IRIS Roethig	Quartier Montagne verte	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2 130 hab.	3 233 hab.	11 945 hab. (2010)	272 222 hab.
Superficie	13,6 ha	-	211,7 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁶¹ (2011)	9 900 €	12 429 €	14 974 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+3,2%	+13,2%	+16,5%

⁶¹ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

La Montagne Verte, quartier de 11 945 habitants, s'étire le long de la Route de Schirmeck, axe structurant est-ouest. Le territoire est sectionné par des voies ferrées, l'Ill et le canal de la Bruche. À l'est particulièrement, le territoire est restreint par les frontières naturelles et urbaines, tandis qu'il est un peu plus ouvert à l'ouest en direction d'Ostwald.

Cette organisation spatiale se traduit par une succession de "micro - quartiers », des centralités plurielles et diffuses, des secteurs qui ont des liens plus étroits ou rencontrent des problématiques plus proches avec les territoires mitoyens : quartiers (Elsau ou Koenigshoffen) ou communes limitrophes (Lingolsheim, Ostwald). Les deux QPV de la Montagne Verte sont assez différents et leurs espaces vécus sont confrontés à des problématiques prioritaires qui ne sont pas identiques.

Alors que le QPV Murhof a des liens avec l'Elsau, le territoire de vie du Molkenbronn est en partie tourné vers Lingolsheim : collège, commerces, médiathèque, services. Les deux QPV partagent des équipements publics structurants : CSC, CMS...

Il serait donc souhaitable d'identifier pour ces QPV les bonnes échelles territoriales pour répondre de façon pertinente aux enjeux identifiés.

Molkenbronn comprend deux cités d'habitat social : Elmerforst, dont le parc social est détenu par CUS habitat et Westhoffen, dont le parc social est détenu par Habitation moderne.

La population du QPV représente les deux tiers de la population de l'Iris, il conviendra donc de pondérer les indicateurs en conséquence. La précarité est plus importante qu'au Murhof, positionnant ce QPV comme un territoire plus fragile.

Les constats

La population a très peu augmenté entre 2001 et 2010, mais n'a pas diminué, contrairement à nombre d'autres QPV.

La répartition des tranches d'âges est proche de la moyenne strasbourgeoise.

La population est caractérisée par une part importante de petits ménages.

Le faible taux de ménages qui résident dans le QPV depuis 10 ans ou plus indique un phénomène de turn over.

Cela met en lumière le manque d'attractivité du quartier causé par un cadre de vie dégradé : proximité de la route de Schirmeck et nuisances liées, forte densité du bâti, une faible desserte en transports en commun, peu d'espaces verts et récréatifs.

Le taux d'équipement en voiture et la forte proportion d'actifs contraints de se déplacer en voiture confirment le manque de desserte TC performante.

De plus, des besoins importants de stationnement sur le secteur génèrent des tensions sur le domaine public et privé des bailleurs.

À noter, la couverture en médecins généralistes et spécialistes est satisfaisante.

La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales est plus fort qu'au Murhof. Cependant elle reste dans la moyenne basse des QPV.

Le chômage des jeunes est préoccupant, avec un taux équivalent à celui du QPV de Hautepierre.

À noter, une forte dynamique de construction est en cours avec des chantiers pour 500 logements supplémentaires, situés le long de la route de Schirmeck pour le QPV

Molkenbronn, et en bordure d'Ostwald pour le QPV Murhof. La livraison s'étalera entre 2015 et 2018.

L'école Erckmann - Chatrian a le plus fort taux d'enfants en surpoids des QPV de la ville de Strasbourg. Cette problématique est déjà bien identifiée et les partenaires proposent des actions au sein de l'école ("bouge dans ton quartier" par exemple)

Cependant, l'équipe éducative fait également part de comportements difficiles de la part des enfants et d'une réelle difficulté pour impliquer les parents dans les actions qui peuvent être mises en place tout au long de l'année scolaire. Les parents sont d'origines de plus en plus diverses, ce qui pose le problème de la maîtrise de la langue française. La communication au quotidien est donc difficile.

Ce que disent les chiffres

Entre 2006 et 2011, l'évolution de la population stagne à +0,4% (évolution pour la moyenne des QPV strasbourgeois dans la même période : - 0,3%).

La part des cadres et PIS⁶² s'élève à 12% tandis que celle des ouvriers s'élève à 32,9%. 9,2% des habitants sont étudiants, une part deux fois moins élevée que pour Strasbourg.

Les 1367 ménages comportent 37% de ménages d'une personne et un nombre de personnes par ménage proche de la moyenne strasbourgeoise (2,3 pers./ ménage)

16,4% des ménages habitent dans le territoire depuis moins de deux ans et seulement 41% y vivent depuis 10 ans ou plus.

Aucun habitant n'est desservi en TCSP⁶³ à moins de 500 mètres de son domicile

Le taux d'équipement en voiture est très élevé : 69,5%, soit le taux le plus élevé de tous les QPV, ex aequo avec le QPV Ampère.

60,8% des actifs utilisent la voiture pour se déplacer et seulement un actif sur 4 utilise les TC.

Seulement 6,7% des habitants bénéficient des 7 types de commerces et services dits "de proximité" ⁶⁴ à moins de 500 mètres de leur domicile.

Molkenbronn bénéficie de 1,30 médecins généralistes pour 1000 habitants, soit le taux le plus élevé de tous les QPV.

Un allocataire CAF sur 5 voit ses revenus constitués à 100% des prestations sociales,

Ce taux est seulement de 3 points plus élevé que celui de Strasbourg (19,5% contre 16,2%)

La part des bénéficiaires CMUC est deux fois plus élevée que la moyenne strasbourgeoise (16,9% contre 8,8 %)

Le chômage touche un peu plus d'un adulte sur 4 et 38,3% des 15/24 ans, soit 12 points de plus que pour Strasbourg (26,5%)

38% des 15 ans et plus non scolarisés n'ont pas de diplôme.

La part des 15 ans ou plus non scolarisés mais titulaires d'un diplôme bac+2 s'élève à 9,9%, le 4^e plus fort taux.

Le parc de logements compte seulement 722 logements sociaux soit un taux de 43,2%, le taux le plus bas de tous les QPV.

Sur 185 diagnostics énergétiques réalisés dans les logements, 78,7% des logements ont une étiquette E,F,G (RPLS 2013).

36,3% des enfants seulement sont indemnes de caries dentaires.

⁶² Professions intellectuelles supérieures

⁶³ Transports collectifs en site propre

⁶⁴ Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les constats

Ce que disent les chiffres

Un enfant sur 4 est en surpoids (24,1%, contre 9,7% pour la moyenne des écoles de Strasbourg). Ce taux est plus important que sur la maille Jacqueline à HautePierre ou sur l'école du Ziegelwasser (Neuhof Cités).

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁶⁵:

Favoriser la mobilité et ouvrir les horizons

- Décongestionner la route de Schirmeck et faciliter les déplacements des habitants
- Dynamiser et développer le tissu associatif
- Favoriser les démarches inter-culturelles et interculturelles

Promouvoir la réussite et le bien être

- Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle
- Développer un projet global de prévention santé, notamment en direction des femmes, et lutter contre le surpoids infantile en renforçant les actions existantes
- Accompagner les parents dans leur relation à l'école et dans leur rôle éducatif

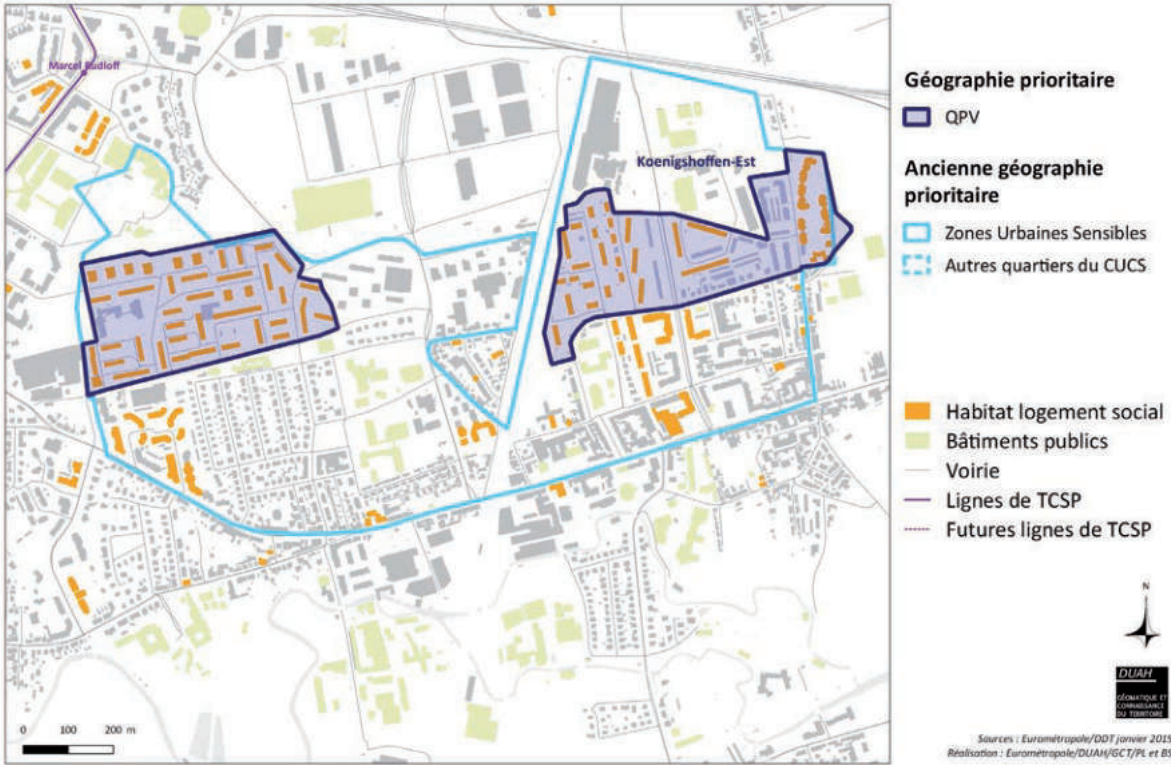
Améliorer le cadre de vie

- Engager la réhabilitation des logements les plus dégradés et lutter contre la précarité énergétique
- Mobiliser les bailleurs sur le cadre de vie : gestion quotidienne des espaces extérieurs
- Renforcer la centralité de l'ouest de la Montagne Verte autour de la place d'Ostwald (nouveaux logements, commerces, équipements structurants...)

⁶⁵ NB : ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 18 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Elsau, Murhof et Molkenbronn. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Num. rue Nom rue	Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
	Mairie de quartier	administratif		X
1 quai de la Flassmatt	École de musique CSC	culturel	X	
	Centre social-culturel	socio-culturel		X
8 rue de la Bibliothèque	Médiathèque	culturel		X
	École élémentaire du Gliesberg	enseignement		X
	École maternelle du Gliesberg	enseignement		X
	École maternelle Erckmann Chatrian	enseignement		X
	École élémentaire Erckmann Chatrian	enseignement		X
	École maternelle Gutenberg	enseignement		X
	École élémentaire Gutenberg	enseignement		X
	La Poste	administratif		X
	Presbytère Catholique du Sacré Cœur	religieux		X
	Église Catholique du Sacré Cœur	religieux		X
	Presbytère Protestante Saint Jean	religieux		X
	Église Protestante Saint Jean	religieux		X
Place d'Oswald	Mosquée Saalam	religieux		X
	Internat médico-pédagogique Le Roethig	santé	X	
15 rue Henrie Sellier	Institut médico-pédagogique	santé	X	
	Centre médico-social	social		X
	Maison de l'enfance (intergénérationnelle)	petite enfance		X
	CUS habitat antenne M-V	social	X	
7A rue des Pres	Mission locale pour l'emploi (Lingolsheim)	social		X
16 rue Van Eyck	Collège Hans Arp Elsau	enseignement	X	
31 rue du Travail	Collège Maxime Alexandre (Lingolsheim)	enseignement		X
10 quai du Murhof	Salle Albert Fix	social	X	
	Gymnase Erckmann Chatrian	sportif		X
	Gymnase Gutenberg	sportif		X
	Gymnase Gliesberg	sportif	X	

Diagnostic territorial Koenigshoffen Est



Chiffres clé Koenigshoffen Est

	QPV (CGET 2011)	IRIS St Joseph et IRIS Charmille	Quartier	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2 130 hab.	6 018 hab.	13 908 hab.	272 222 hab.
Superficie	114 ha	70,9 ha	258,4 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁶⁶ (2011)	10 600 €	13 057 €	15 496 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+8,7%	+10,2%	+16,5%

⁶⁶ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Le QPV "Koenigshoffen Est" se situe dans un faubourg de 13 908 habitants au passé (romain, brassicole) et au patrimoine bâti riche (paroisses St Joseph et St Paul, cimetières israélite et St Gall). Il possède également un patrimoine naturel exceptionnel (pôle potager St Gall, Mulbach, CREPS). Une partie du faubourg se situe d'ailleurs dans le périmètre du Parc Naturel Urbain de Strasbourg.

Le faubourg de Koenigshoffen souffre d'un déficit d'équipements publics, culturels notamment.

Le périmètre du nouveau QPV à cheval sur deux iris (St Joseph et Charmille), la plupart des indicateurs disponibles concernent les deux iris or la population du QPV ne représente qu'un tiers de la population des deux iris. Les indicateurs présentés dans ce cahier sont donc à considérer avec précaution.

En effet, il est fort probable que les indicateurs sociaux à l'échelle du QPV soient plus préoccupants car le périmètre des iris intègre des secteurs d'habitat privé, qui lissent les données sociales vers le haut.

Le QPV "Koenigshoffen Est" partage avec le QPV Hohberg un certain nombre de ressources structurantes : CSC Camille Claus, Collège du Hohberg, Mission locale, club de prévention...

Les constats

Le QPV se situe dans la moyenne strasbourgeoise pour la répartition des âges, avec une légère sous-représentation des séniors. Les professions intermédiaires sont légèrement surreprésentées.

Sur le faubourg de Koenigshoffen, d'importants projets immobiliers sont programmés pour les années à venir.

À l'échelle des 2 iris, les indicateurs se situent plutôt dans la moyenne basse des secteurs en QPV, mais les partenaires oeuvrant sur le secteur plus réduit du QPV constatent des taux d'inactivité et des signes de précarité plus importants.

De plus, dans le secteur du QPV, les agents des services publics (CMS, Mairie de quartier) notent des relations plus tendues dues à la non-maîtrise de la langue et à la précarité sociale. Dans ce secteur, auparavant plus homogène ("quartier turc"), des tensions peuvent émerger avec les populations plus récemment installées (notamment en provenance des Balkans).

À noter, la présence d'une entreprise d'insertion (ENVIE) et d'une micro crèche d'insertion (Par Enchantement) sur le périmètre du QPV, ainsi que des Jardins de la Montagne Verte à proximité.

Les indicateurs de délinquance englobent le sous-secteur police Koenigshoffen et Hohberg. Les échanges en cellule de veille confirment une alerte en termes de délinquance de proximité dans le QPV, avec notamment des intrusions et dégradations d'équipements publics de la part de jeunes adultes désœuvrés et d'adolescents parfois très jeunes (gymnase Herrade et ASPTT).

Le partenariat associatif local est fragilisé :

- manque de locaux adaptés, alors que l'association par Enchantement, qui mobilise particulièrement les familles du quartier vient d'obtenir un agrément EVS⁶⁷, et que le CSC Camille Claus vient d'obtenir un 2^e agrément pour ce secteur
- déplacement de la mission locale aux Poteries et du local de l'OPI (équipe de prévention) au Hohberg

Les indicateurs confirment la problématique majeure de la mobilité pour ce faubourg encore non desservi par un TCSP et encre trop mal relié au centre ville et aux quartiers mitoyens par des lignes de bus. Et ceci malgré la création de la ligne 29 en novembre 2013 qui passe au coeur du QPV et permet de rejoindre rapidement le tram A à Ducs d'Alsace. Les pratiques de mobilité sont caractérisées par l'usage de la voiture et les habitants expriment une forte attente du tram.

Ce que disent les chiffres

Note méthodologique : les données quantitatives présentées à l'iris correspondent aux iris "Charmille" et "St Joseph", et non pas aux limites fines du QPV. Ces données sont donc parfois peu représentatives des réalités du QPV.

7,3% de séniors (moyenne QPV Strasbourg : 10,7%). Le taux d'étudiants est faible ; il est deux fois moins élevé que sur Strasbourg (9,3% contre 18,1%).

Les deux iris comptent 2 665 ménages avec une moyenne de 2,3 pers./ ménage, une proportion dans la moyenne des Iris QPV . L'évolution démographique entre 2006 et 2011 présente une baisse de -5,2%, légèrement supérieure à la baisse moyenne observée sur les Iris-QPV (-3,5%).

Le taux de chômage des 15/64 ans s'élève à 23,5 % et celui des 15/24 ans à 36,5%. 35% des 15 ans et plus sortent du système scolaire sans diplôme. 10% des 15 ans et plus non scolarisés sont titulaires d'un diplôme bac+2. 8,7% des allocataires CAF voient leurs revenus constitués à 100% par les prestations sociales.

La part des ménage des sous le seuil bas revenus s'élève à 40,2%, soit 10 points de moins que la moyenne des 13 QPV. Un habitant sur 5 est étranger (20,1%)

23,6% des familles sont monoparentales

Aucun habitant du QPV n'est situé dans un rayon de 500 m d'une desserte TCSP ou d'une station.

67% des ménages ont une voiture (2^e taux le plus élevé après le Hohberg) et seulement 27,6% des actifs utilisent les transports en commun.

56,7% des habitants du QPV disposent des 7 types de commerces/ services dits " de proximité " ⁶⁸

À l'échelle des iris : 1 médecin pour 1 000 habitants.

⁶⁷ EVS: Espace de Vie Sociale

⁶⁸ Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les indicateurs d'accès aux commerces sont bons comparativement à d'autres QPV, cependant, une étude récente (2012) cofinancée par le FEDER au titre du programme de développement économique des ZUS a pointé la baisse de diversité et de qualité des enseignes concentrées le long de la Route des Romains.

À l'échelle des iris, la couverture en médecins généralistes est satisfaisante.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁶⁹:

Renforcer le soutien au partenariat associatif et institutionnel autour de deux enjeux :

1/ L'intégration sociale des habitants

- Préserver les conditions de la mixité, notamment à l'école, en s'appuyant sur les ressources du quartier
- Favoriser l'intégration sociale et professionnelle, notamment des habitants récemment arrivés sur le quartier
- Renforcer les actions de soutien à la parentalité

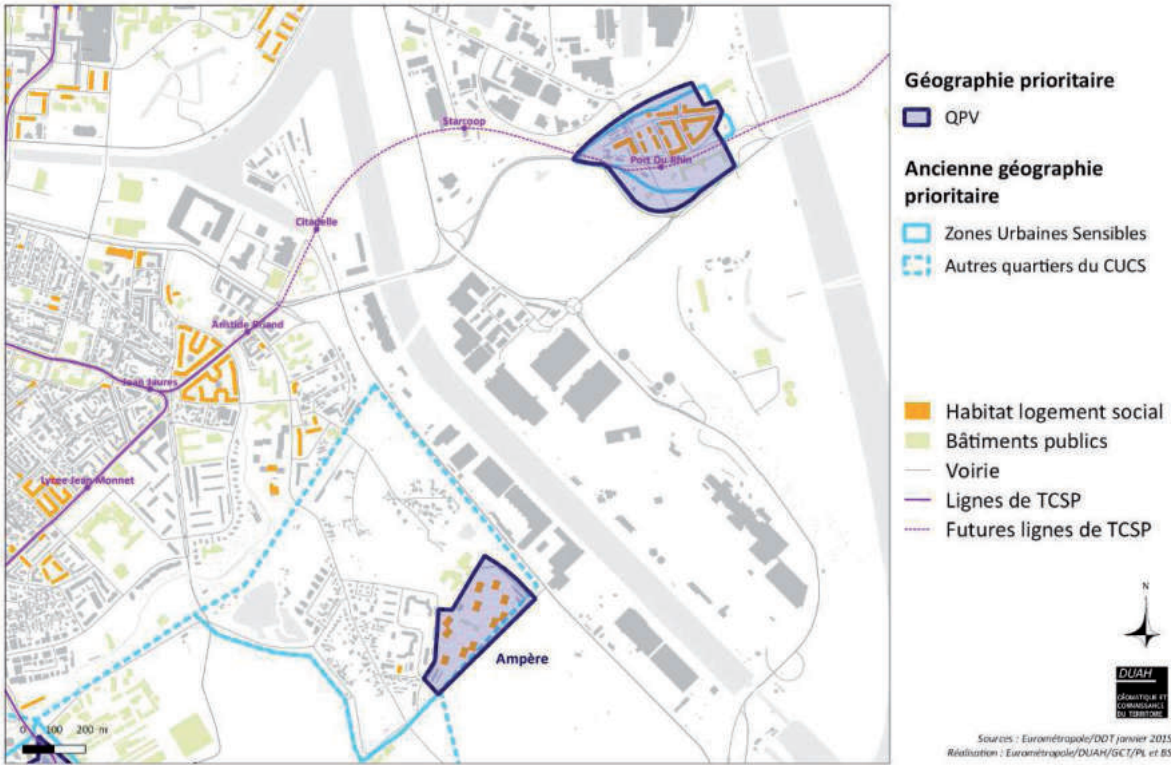
2/ L'accès aux services/ équipements et aux droits

- Améliorer la lisibilité et la cohérence de l'offre pour les ouvrir davantage aux habitants du quartier
- Adapter les équipements (écoles, équipements culturels, sportifs...) en cohérence avec l'évolution de la population
- Améliorer la desserte du quartier, notamment avec la nouvelle ligne de tram

⁶⁹ NB : ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 27 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Koenigshoffen Est, Laiterie, Hohberg. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Num. rue Nom rue	Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
	Bureau adjoint de quartier	administrateur		X
	Mairie de quartier de Koenigshoffen	administrateur		X
41 rue Virgile	Centre socio-culturel Camille Claus	Socio-culturel		X
41 rue Virgile	École de musique CSC Claus	culturel		X
	École maternelle du Hohberg	enseignement		X
	Collège Jacques Twinger	enseignement		X
	École élémentaire du Hohberg	enseignement		X
	Maison de la petite enfance de Koenigshoffen	petite enfance		X
	École maternelle Camille Claus	enseignement		X
	École élémentaire des Romains	enseignement		X
	École Michaël (privé-pédagogie Steiner)	enseignement		X
22 rue Colette	Groupe scolaire Gustave Stoskopf	enseignement		X
	La Poste	administratif		X
	Gendarmerie	prévention, sécurité		X
	Bureau de Police Nationale	prévention, sécurité		X
	Église St Joseph	religieux		X
17 rue Virgile	Église Catholique St Jean Bosco	religieux		X
	Foyer paroissial St Joseph	religieux		X
11 rue Tite-Live	Presbytère catholique St Jean Bosco	religieux	X	
rue Tite-Live	Paroisse Protestante St Paul	religieux		X
	Foyer Paroissial St Paul	religieux		X
	Salle de Prière Annour	religieux		X
	Église Orthodoxe Serbe	religieux		X
	Maison de la petite enfance	petite enfance		X
16 rue Tite-Live	Centre de Sante JSK	social	X	
	Jardin d'enfants Joie de Vivre (privé Stainer)	petite enfance		X
	Micro-crèche d'insertion par enchantement	petite enfance		X
45 rue Virgile	Halte garderie du Hohberg	petite enfance		X
	Sécurité sociale	social		X
12 rue de l'Engelbreit	Centre médico-social	social		X
41 rue Virgile	Omnisport JSK 10 sections sportives	sportif		X
rue Colette	Centre sportif (stade Paco Mateo, gymnase des Poteries)	sportif		X
21 rue Horace	Maison de retraite Caritas	social	X	
46 rue Virgile	Association OPI	social	X	
8 rue Salluste	Association solidarité Culturelle	culturel	X	
av. F. Mitterand	Lycée Marcel Rudloff	enseignement		X
2 rue Henri Loux	Association Inter'Face	social		X
2 rue Henri Loux	Gymnase Marcelle Cahn	sportif		X
2 rue Henri Loux	Locaux associatifs	socio-culturel		X
Place Saint Jean Bosco	Bibliobus	culturel		X
46 rue Virgile	Association des habitants de Koenigshoffen	socio-culturel	X	
	Gymnase Jacques Twinger	sportif		X
	Gymnase du Hohberg	sportif		X
	A.S.P.T.T. 19 sections sportives	sportif		X

Diagnostic territorial Ampère (Musau)



Chiffres clé Ampère

	QPV Ampère (CGET 2011)	IRIS Musau	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	1 220 hab.	2 827 hab.	272 222 hab.
Superficie	6,5 ha	-	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁷⁰ (2011)	7 800 €	13 524 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+10,7%	+16,5%

⁷⁰ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Le quartier de la Musau peut se diviser en deux secteurs, qui se distinguent par leurs spécificités et leurs problématiques :

- Le secteur Soultz constitue une poche qui jouxte le Neudorf et s'étend jusqu'à la rue de la Musau.
- Le secteur Ampère abrite la cité Ampère (QPV) mais également les petits collectifs et maisons aux alentours, jusqu'à la rue Guynemer. Les habitants de la cité Ampère (logements CUS Habitat) concentrent de nombreuses difficultés économiques, sociales, éducatives. Ils expriment un sentiment d'abandon, lié à l'isolement du quartier, peu desservi en transports en commun, et à la quasi absence de commerces et d'équipements. L'atout du territoire est surtout la présence d'espaces verts, qui pourraient être à terme mieux valorisés.

Le croisement des diagnostics⁷¹ révèle une situation d'enclavement et de grande précarité sociale sur le secteur Ampère (QPV). Une différence de quasiment 6 000 € est relevée entre le revenu fiscal annuel médian du quartier et celui du QPV.

⁷¹ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires: indicateurs chiffrés Etat/ CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV de Strasbourg réalisé à l'été 2014

Les constats

Le quartier connaît une perte d'attractivité résidentielle, illustrée par une dynamique démographique négative

Le quartier est enclavé et la majorité des habitants utilisent donc la voiture pour se déplacer. Ce sont surtout les liaisons inter-quartiers qui sont inexistantes.

La population est plutôt jeune
Le fort taux d'enfants signalés à la protection de l'enfance constitue une donnée préoccupante.

Les parents doivent faire face à des difficultés sociales importantes et sont souvent démunis pour assurer leur rôle éducatif.

Le turn over est plutôt faible, ce qui souligne un ancrage fort de la population dans le quartier... ou une impossibilité de sortir du quartier, faute de moyens.

Les commerces et services sont rares et fragiles dans le quartier.
La Maison des services rencontre des difficultés à fonctionner faute de moyens et la gérante de la seule pharmacie du QPV exprime régulièrement le souhait de se délocaliser.
De plus, une absence de lieux de vie a été pointée par les acteurs locaux, ainsi qu'un manque de participation citoyenne.

La forte dépendance aux prestations sociales est caractéristique et constitue un signal d'alerte pour des situations de grande précarité sociale. La situation de précarité est similaire à celle du Port du Rhin.

Une réhabilitation BBC a été effectuée par CUS Habitat en 2011 sur l'ensemble du secteur Ampère.

⁷² Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Ce que disent les chiffres

Note méthodologique : les données quantitatives présentées à l'iris correspondent aux iris "Ampère", et non pas aux limites fines du QPV. Ces données sont donc parfois peu représentatives des réalités du QPV.

L'évolution démographique de l'iris Musau entre 2006 et 2011 est plutôt positive (+5,7%)

Aucun habitant ne vit à moins de 500 m d'un arrêt de TCSP ou d'une station.
60,6% des actifs utilisent la voiture pour se déplacer (le plus fort taux après le QPV Molkenbronn)

Un habitant sur 4 est âgé de 0 à 14 ans.
La part des 15 ans ou plus non scolarisés et sans diplôme s'élève à 38,06%.
Seulement 7,2% des 15 ans ou plus est titulaire d'un diplôme équivalent à bac+2.
Le QPV Ampère est le secteur avec le plus fort taux d'enfants signalés.

Les ouvriers sont très représentés avec une part qui s'élève à 35,04%.
Comme au Port du Rhin, les étudiants sont très peu présents dans le quartier (7,03 % seulement).
Une famille sur 4 est monoparentale

Presque un ménage sur 2 réside dans le quartier depuis 10 ans ou plus

Aucun habitant du QPV ne bénéficie à moins de 500 m de leur domicile des 7 types de commerces dits "de proximité" ⁷²

Le revenu fiscal annuel médian du QPV Ampère (7 008 €) est comparable à celui du Port du Rhin.
La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales s'élève à 38,01% : le taux le plus élevé, avant même Neuhof-Cités.
Presque 3 habitants sur 10 sont bénéficiaires de la CMUC (28,09%).

51% des logements relèvent du parc de logement social, un taux plutôt faible, et la part des locataires s'élève à 67%.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁷³:

Raccrocher le secteur Ampère à la ville:

- Améliorer la desserte en transports en commun et développer des mobilités alternatives
- Aménager les abords du quartier (aménagement urbain) pour assurer la continuité urbaine et développer les liaisons inter-quartiers
- Permettre l'accès à une offre suffisante en commerces / services et maintenir la présence des services publics

Accompagner les personnes en grande difficulté sociale et lutter contre l'isolement pour limiter les risques sociaux

(Prévention des risques de maltraitance, accompagnement des parents, lutte contre les messages favorables au repli communautaire...)

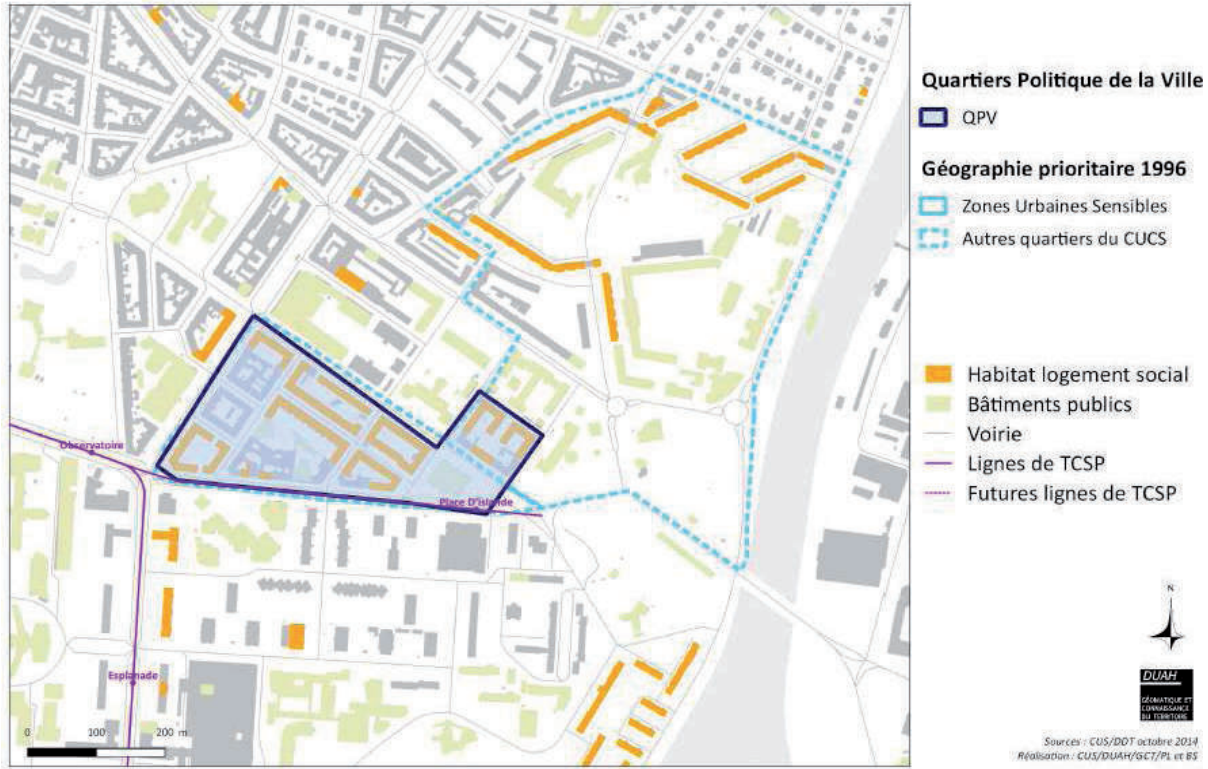
Construire avec les habitants des réponses à leurs besoins, soutenir et encourager leurs initiatives:

- Lutter contre le sentiment "d'enfermement" dans le quartier
- Mobiliser les acteurs et construire le partenariat autour de priorités partagées pour le quartier

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Mairie de quartier Musau/CMS/CUS habitat	administratif	X	
Bureau adjoint de quartier	administratif		X
Centre socio-culturel	socio-culturel	X	
École maternelle Ampère	enseignement		X
École élémentaire Ampère	enseignement		X
La Poste	administratif		X
Consultation nourrissons	santé		X
Halte-garderie "Au rdv des tout petits"	petite enfance	X	
Gymnase et logement Ampère	sportif		X

⁷³ NB: ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 21 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Port du Rhin et Ampère. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Diagnostic territorial Spach



Chiffres clé QPV Spach / Territoire de veille active Rotterdam

	QPV Spach	Cité Rotterdam	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2 027 hab.	2 647 hab.	272 222 hab.
Superficie	6,2 ha	-	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁷⁴ (2011)	11 300 €	12 312 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+0,5%	+16,5%

⁷⁴ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Situé en périphérie immédiate du centre-ville, le quartier Conseil des XV / Spach est délimité au nord par le parc de l'Orangerie adossé au Canal de la Marne au Rhin, à l'est par le bassin des Remparts et sa zone portuaire, au sud par le quartier de l'Esplanade et à l'ouest par l'III et d'anciennes fortifications. Le quartier attire de plus en plus de jeunes cadres qui s'y installent en famille. Cependant, le fait que le revenu fiscal moyen soit élevé et que le quartier soit perçu comme privilégié à l'échelle de la ville ne doit pas masquer certaines réalités sociales, plus particulièrement concentrées dans des poches d'habitat social : Cités Spach et Rotterdam.

Édifiée en 1902-1903, puis agrandie en 1910, la Cité Spach comprend 1300 logements construits pour partie selon les principes hygiénistes de l'époque. Jusqu'à présent classée en priorité 2 du CUCS, elle représente 2 180 habitants, sur les quelques 22 300 habitants du quartier.

Implantée dans la continuité du tissu urbain existant, la Cité Rotterdam est, quant à elle, le premier grand ensemble de l'après-guerre (1951) construit en France. La Cité Rotterdam comprend plus de 1 400 logements répartis en immeubles de 2 à 13 étages, ouverts sur un parc et l'école.

Le quartier présente de nombreux atouts : bonne desserte, bonne couverture en commerces et services de proximité, présence de quelques associations...

Le maintien du lien social est un défi permanent pour les acteurs locaux, en raison notamment du peu d'associations couvrant le secteur, lesquelles ont besoin d'être aiguillonnées pour l'élaboration de projets collectifs. Le quartier abrite aussi une population vieillissante, voire âgée, souvent modeste et parfois très isolée.

Le croisement des diagnostics ⁷⁵confirme les signes d'une perte d'attractivité de la Cité Spach : parc de logements sociaux en voie de dégradation, faible dynamique associative, notamment en direction des jeunes.

Mais surtout, le constat est alarmant pour la Cité Rotterdam, marquée par un fort décrochage alors que le secteur ne fait pas l'objet d'un classement en QPV, mais en territoire de veille active. Depuis quelques années en effet, les deux cités vivent une progression croisée : tandis qu'on observe un décrochage de Rotterdam, Spach, elle, retrouve une pente ascendante (dynamique de revenu entre 2001 et 2011 de +0,5% pour la première et de +24% pour la deuxième – la moyenne strasbourgeoise étant de +16,5%).

⁷⁵ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires : indicateurs chiffrés Etat/ CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV de Strasbourg réalisé à l'été 2014

Les constats

Le QPV Spach se démarque des autres QPV, excepté le QPV Laiterie, avec qui il partage un certain nombre de points communs, pour plusieurs raisons :

- presque un habitant sur 4 est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure
- les étudiants sont très nombreux
- les petits ménages et les familles monoparentales représentent la majorité de la population
- habitat ancien

Les chiffres relatifs aux pratiques de mobilité indiquent une forte présence étudiante sur ce territoire (TC, vélo etc.)

La bonne desserte du territoire constitue un atout majeur.

Le territoire est très bien pourvu en commerces et en services, ce qui constitue un atout à valoriser. Le CSC Rotterdam et le CSC de l'Arès ne ciblent pas leurs actions sur Spach qui se situe un peu en dehors de leur périmètre d'intervention, ce qui nuit à la dynamique locale.

Les acteurs locaux relèvent un manque de lien social et une dynamique vers la jeunesse insuffisante.

Les chiffres du chômage pour Spach sont moins élevés que pour Spach/ Rotterdam, ce qui signifie que Rotterdam "tire vers le bas" l'ensemble Spach/ Rotterdam.

Or la Cité Rotterdam ne relève pas de la politique de la ville.

Le quartier connaît, comme le QPV Laiterie, un fort turn over qui s'explique par la part élevée d'étudiants. Mais la question de l'attractivité se pose également. L'école élémentaire Sturm présente un fort taux d'évitement, phénomène qui met en lumière son manque d'attractivité.

Le territoire manque également d'espaces verts et d'espaces récréatifs, un manque dû notamment à la configuration urbaine.

La part élevée de salariés précaires s'explique peut être par le fort taux d'étudiants (stages...) (à confirmer)

Tandis que Rotterdam devrait prochainement faire l'objet de réhabilitation, aucune réhabilitation n'a été engagée depuis 2010 sur le QPV. Le parc de logements sociaux présente, dans son ensemble, de mauvais résultats en matière de performance énergétique.

Ce que disent les chiffres

L'évolution démographique du QPV entre 2006 et 2011 s'élève à +3,3%.

La part des 0-14 ans est la moins élevée de tous les QPV (15,1% contre 28,5% à Neuhof-Cités).

Les étudiants, sont surreprésentés, surtout dans le QPV avec 18,6% (taux le plus élevé de tous les QPV).

À noter, la proportion de cadres et de Professions intellectuelles supérieures

est la 2^e plus haute après Laiterie (18,08%).

Les ouvriers ne représentent que 18,7% de la population, proportion équivalente à celle de Strasbourg.

Les étrangers représentent 17%.

Les ménages comprennent en moyenne 1,8 personne (chiffre le plus bas de tous les QPV) et un ménage sur 2 est un ménage d'une personne.

La part des familles monoparentales est la plus forte de tous les QPV : 39% des familles sont concernées.

82,09% des habitants vivent à moins de 500 m d'un arrêt de TCSP⁷⁶ ou d'une station.

Plus d'un ménage sur deux n'a pas de voiture (taux le plus faible de tous les QPV).

La part des actifs qui utilisent la voiture pour se rendre au travail est de seulement 37,04%,

une part quasiment équivalente aux actifs qui utilisent les transports en commun (35,03%)

À noter également, l'usage du vélo est répandu dans la population active, avec une part qui s'élève à 12,3%, le taux le plus haut de tous les QPV.

100% des habitants du quartier bénéficient à moins de 600 m de leur domicile des 7 types de commerces dits "de proximité" ⁷⁷

La part des 15 ans ou plus non scolarisés et sans diplôme s'élève seulement à 34,04% et surtout, la part des 15 ans ou plus titulaires d'un diplôme équivalent à bac+2 s'élève à 22% (le taux le plus élevé de tous les QPV).

Pour le QPV Spach, le taux de chômage des 15/64 ans est de 19,2% et le taux de chômage des 15/24 ans est de 25%, soit les taux les plus faibles de tous les QPV.

18,6% des ménages résident dans le quartier depuis 2 ans ou moins.

L'école Sturm est la 5^e école où le nombre de demandes de départ est le plus fort.

La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales s'élève seulement à 16% pour Spach (taux le plus faible de tous les QPV)

15,8% des habitants sont bénéficiaires de la CMUC. Mais le QPV Spach présente le taux le plus élevé de salariés précaires⁷⁸ (12,8%)

Le taux de logements sociaux est plus élevé pour Spach/ Rotterdam (64,08%) que pour Spach (56,8%) La part des locataires s'élève à 85%.

Sur les 602 logements sociaux diagnostiqués, 100% présentaient une mauvaise performance énergétique (étiquette E, F,G)

⁷⁶ TCSP: Transports Collectifs en Site Propre

⁷⁷ Boulangerie, tabac-presse, supérette, école, pharmacie, médecin, poste

⁷⁸ Salariés précaires: Intérim, emplois aidés, stages, apprentis etc.

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁷⁹:

Renforcer les actions en direction des publics prioritaires

- Favoriser l'expression des habitants pour mieux connaître leurs besoins
- Prévenir les situations d'isolement social des seniors et soutenir la dynamique de réseau
- Mobiliser particulièrement le réseau associatif et le CSC autour des jeunes

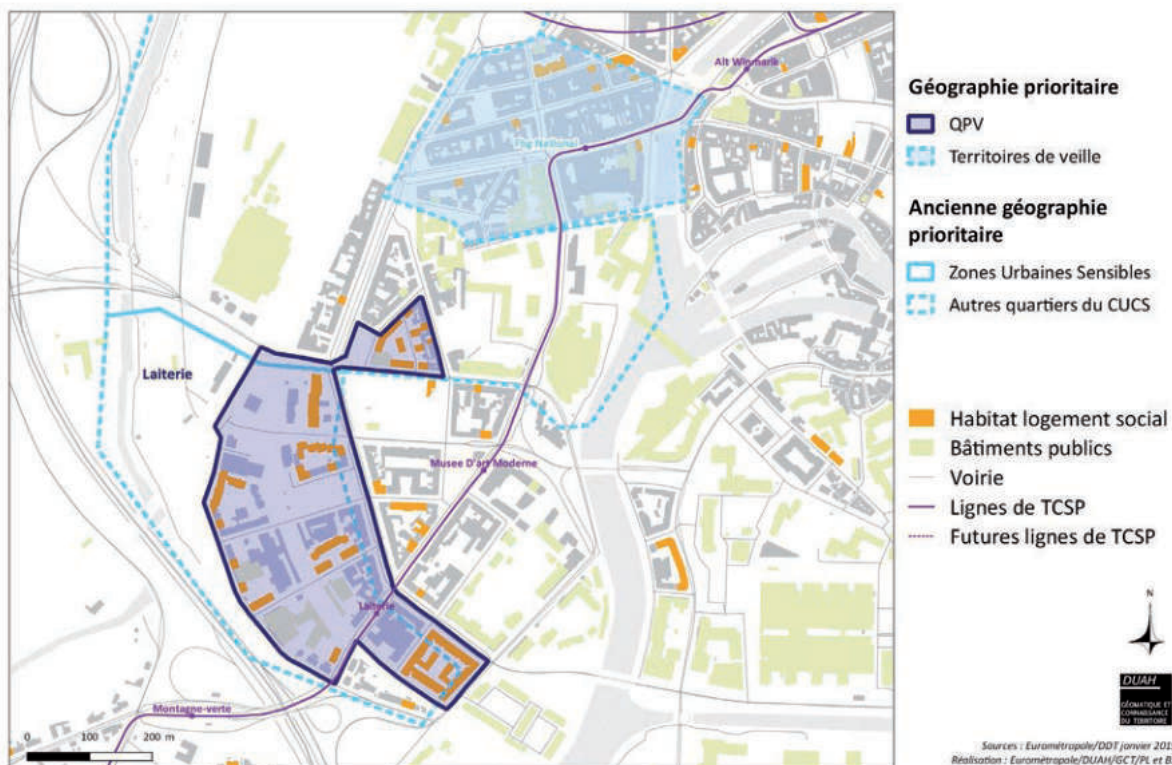
Améliorer l'attractivité du quartier et des établissements scolaires

- Préserver les conditions de la mixité
- Mettre en oeuvre une stratégie de réhabilitation avec les bailleurs et sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Tribunal de Grande Instance (provisoire)	administratif		X
Centre culturel social Rotterdam	socio-culturel		X
École élém. J. Sturm 1 et école d'application	enseignement		X
Collège Vauban	enseignement		X
École maternelle Vauban et Centre de Loisirs	enseignement		X
École maternelle Jacques Sturm	enseignement		X
École élémentaire mixte Jacques Sturm 2	enseignement		X
École eupéenne (provisoire)	enseignement		X
École élémentaire du Conseil des XV	enseignement		X
École élémentaire du Conseil des XV	enseignement		X
Crèche parentale "La Farandole"	petite enfance		X
Église Protestante Saint Matthieu	religieux		X
Presbytère Protestant Saint Matthieu	religieux		X
Maison des Aînés	social		X
Maison de la Justice et du Droit	administratif	X	
Centre médico-social	social	X	
Halte-garderie et L.A.P.E.	petite enfance		X
Gymnase Jacques Sturm	sportif		X
Gymnase du Conseil des XV	sportif		X
Bureau de Police	prévention, sécurité		X
Centre culturel social ARES	socio-culturel		X
Bureau de l'adjoint de quartier	administratif		X
Mairie de quartier	administratif		X
Direction de proximité	administratif		X
Inspection académique	administratif		X
EPIDE	social		X
Lycée technique commercial René Cassin	enseignement		X
Église Saint Maurice et Presbytère	religieux		X
La Poste	administratif		X
EHPAD Saint Joseph (fondation Saint Vincent de Paul)	social		X

⁷⁹ NB: ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 27 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Cité de l'Ill et Spach. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriale.

Diagnostic territorial Laiterie (sous-quartier Gare)



Chiffres clé Laiterie

	QPV (CGET 2011)	IRIS Laiterie	Sous-quartier Gare	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2 680 hab.	3 199 hab.	12 731 hab.	272 222 hab.
Superficie	14,2 ha	29,9 ha	151,7 ha	7 805 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁸⁰ (2011)	11 400 €	12 106 €	16 310 €	16 865 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+10,8%	+18%	+16,5%

⁸⁰ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Situé à l'ouest de l'agglomération, le sous-quartier Gare (3 429 habitants en 2010) fait partie du quartier Gare-Kléber. Une partie du sous-quartier (Laiterie), délimitée à l'ouest par la barrière de l'autoroute A35, est classée en quartier prioritaire.

Sur l'ensemble du quartier Gare / Kléber, un ménage sur 5 réside dans le QPV Laiterie. Ce QPV compte 2 680 habitants ; la population est plutôt jeune et diversifiée.

Le sous quartier Gare bénéficie d'une très bonne desserte en transports en commun et d'une bonne offre de commerces et services de proximité

Une partie de la population du QPV Laiterie est marquée par une précarité grandissante et un fort turn-over. Ce turn over génère une dynamique démographique positive, mais également un manque d'ancrage de certains habitants dans la vie du quartier.

Le secteur concentre une offre culturelle structurante pour la ville de Strasbourg, avec la salle de musiques actuelles " La Laiterie ", le Théâtre actuel et public de Strasbourg (TAPS), des espaces auto gérés proposant une offre culturelle alternative, etc.

Le croisement des différents diagnostics⁸¹ présente des résultats préoccupants en matière de précarité sociale pour le QPV Laiterie. Ce territoire est en effet en décrochage par rapport au sous-quartier Gare (revenu fiscal annuel médian de presque 5 000 € moins élevé) et certains secteurs (Porte blanche, Sainte Aurélie) présentent une situation de fort décrochage social. Il apparaît donc justifié de placer ce QPV en situation de vigilance.

⁸¹ Ce croisement se base sur 3 sources complémentaires: indicateurs chiffrés Etat/ CUS/ partenaires territoriaux, feuilles de route territoriales 2014 des directions de proximité et diagnostics qualitatifs transversaux des 13 QPV

Les constats

Le territoire bénéficie d'une dynamique démographique positive (+19,7% entre 1999 et 2010) et d'une population jeune, qui souffre particulièrement dans le QPV Laiterie d'un fort taux de chômage.

La population du sous-quartier Gare est plutôt diversifiée. Cette mixité sociale est menacée par une "gentrification" sur la vie culturelle du quartier.

La situation est paradoxale car le territoire est apprécié et pratiqué pour ses nombreux équipements culturels alternatifs, mais la part de la population du QPV les fréquentant est faible.

Les primo-arrivants et réfugiés politiques constituent un public en grande difficulté, qui présente une situation socio-économique préoccupante. Une famille sur 3 environ est monoparentale, situation qui vient souvent aggraver la précarité sociale du ménage.

L'offre de commerces et de services de proximité est un point fort mais dans certains secteurs, cette offre se "communautarise".

Le développement économique de proximité est difficile, surtout sur les boulevards, axes de passage majeurs du quartier.

Les indicateurs mettent en lumière une dégradation progressive d'une partie du parc de logement social, avec un point d'alerte sur la problématique de la précarité énergétique.

346 logements ont été réhabilités depuis 2010 dans le sous-quartier Gare. Au vu de la dégradation du parc observée, cette dynamique pourrait se renforcer pour la période à venir.

Ces indicateurs montrent un fort turn over, qui se traduit notamment par une difficulté à mobiliser sur le long terme les habitants dans la vie associative et culturelle locale.

Ce que disent les chiffres

La tranche d'âge des 15-29 ans représente la part la plus élevée de l'ensemble des QPV (31,1%), tandis que la part des 60 ans et plus est la moins élevée (10%).

Le taux de chômage des 15/24 ans est de 12 points plus élevé (31%) que celui du sous-quartier gare (19,1%). La part des 15 ans et plus titulaires d'un diplôme équivalent à bac+2 est de 16,6% seulement pour l'iris Laiterie contre 29,1% pour le sous-quartier gare.

À noter, la proportion d'ouvriers dans l'iris Laiterie est la deuxième moins élevée des QPV (23,5%) après Spach-Rotterdam.

La proportion de cadres et PIS⁸² est quant à elle la 2^e plus élevée (18%) après Spach Rotterdam également.

Dans l'iris Laiterie, un habitant sur 5 est étranger (6^e taux le plus élevé de l'ensemble des QPV).

Dans l'iris Laiterie, 31,7% des familles sont monoparentales, contre 22% seulement pour le sous-quartier Gare.

Pour l'iris Laiterie, l'indice du niveau d'équipements relatif en commerces et services de proximité⁸³ est le 2^e plus élevé de l'ensemble des QPV après Spach (13,7).

La part des usagers du vélo comme mode de déplacement principal dans le QPV Laiterie est la 3^e plus forte de tous les QPV (10%).

44,2% des logements dans l'iris Laiterie relèvent du parc de logement social contre seulement 16,2% pour le sous-quartier Gare.

Le sous-quartier compte 39 logements indignes, dont 23 sont situés dans l'iris Laiterie.

6,4% des allocataires CAF ont fait appel au FSL ou à une aide sociale communale pour l'énergie, soit deux fois plus que la moyenne communale.

Le taux de vacance est plus élevé que la moyenne communale: 12,4% pour l'iris Laiterie contre 7,2%. La part des locataires dans l'iris Laiterie s'élève à 91,2% contre 82,9% pour le sous-quartier Gare. Seulement un ménage sur 3 réside depuis plus de 10 ans dans l'iris Laiterie, part la plus faible de tous les QPV.

⁸² Professions intellectuelles supérieures

⁸³ Boulangerie, tabac-presse, supérette ou supermarché, école, pharmacie, médecin, poste

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁸⁴ :

Accompagner les publics les plus fragiles

- En lien avec les acteurs locaux, mieux connaître les différents publics (primo-arrivants et particulièrement les adultes et enfants allophones / personnes en souffrance psychique / familles monoparentales / personnes en errance) et redéfinir de manière partagée leur prise en charge tout en assurant un logement digne
- Favoriser et encourager l'ensemble des dispositifs de co-éducation et d'accompagnement des parents
- Permettre une insertion professionnelle
 - Travailler à la mobilité professionnelle
 - Valoriser la proximité de nombreuses entreprises et chantiers, faire se rencontrer les offres d'emploi et les profils des habitants
- S'appuyer sur la dynamique existante du CIPS pour agir sur les secteurs préoccupants

Mettre en oeuvre les conditions d'une vie associative et culturelle cohérente, c'est-à-dire par et pour l'ensemble des habitants dans leur diversité

- Valoriser et promouvoir la diversité sociale et culturelle du quartier
- Renouveler et dynamiser le réseau associatif
- Ouvrir les structures culturelles aux habitants du quartier, notamment dans le cadre de la relance du site Laiterie
 - Développer les actions de médiation des structures culturelles du territoire à destination de la population la plus défavorisée, en particulier les enfants
 - Mettre en place une GUP "vie nocturne" pour mieux gérer les nuisances

Requalifier le quartier

- Diversifier les commerces et relancer la dynamique économique de proximité en intégrant les pieds d'immeuble dégradés et en mettant en valeur le patrimoine architectural du quartier (boulevards notamment)
- Réhabiliter les logements pour lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé ; inscrire les logements dans la dynamique de réhabilitation du patrimoine social de la Ville de Strasbourg / la dynamique de réhabilitation d'ensemble du quartier Gare
- Apaiser le cadre de vie en requalifiant les espaces publics et l'éclairage, et en améliorant la desserte piétons / cyclistes des boulevards

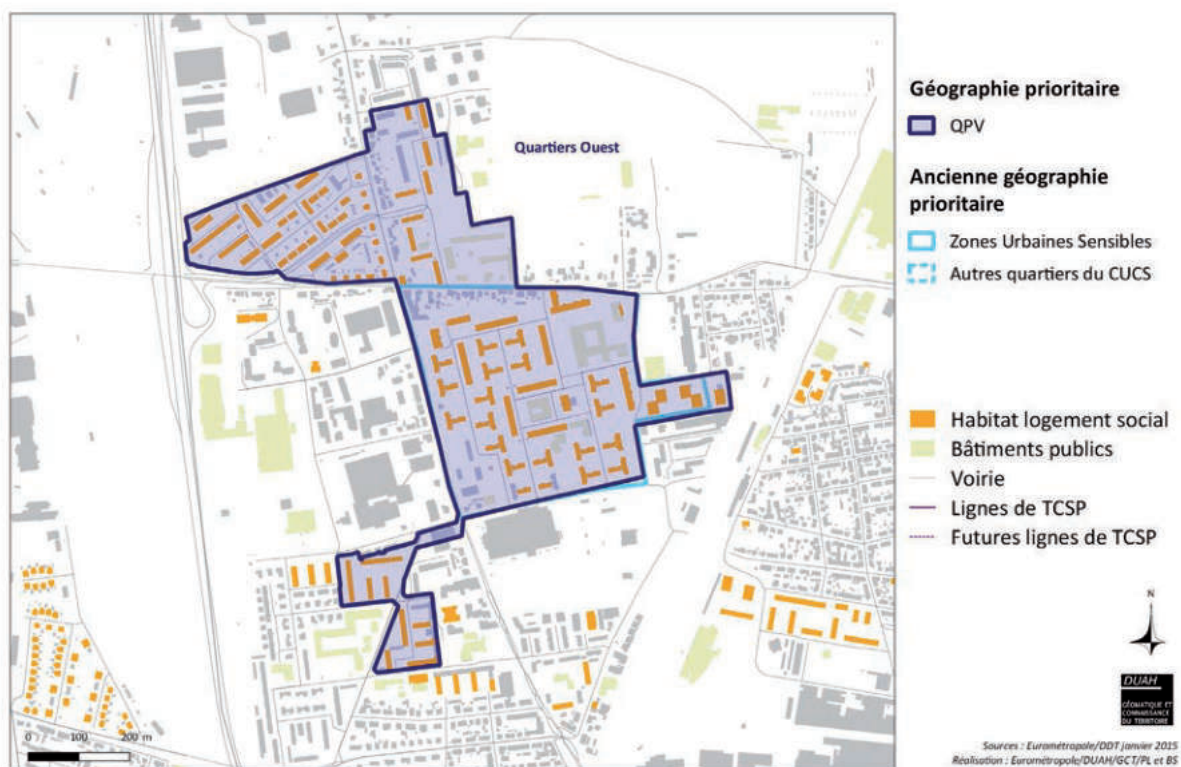
⁸⁴ NB : ces objectifs sont issus du diagnostic de territoire et de la réunion territoriale partenariale du 28 novembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV Hohberg, Koenigshoffen Est et Laiterie. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Résidence des arts	culturel	X	
Musée du Château d'eau	culturel		
Hôtel du Château d'eau	social		X
La Laiterie	culturel	X	
École maternelle Sainte Aurélie	enseignement		X
Commanderie Saint Jean E.N.A. C.E.E.S.	enseignement		
École maternelle Louise Scheppler	enseignement		X
École élémentaire Sainte Aurélie	enseignement		X
La Poste	administratif		
Bureau de Police	prévention, sécurité		
Gendarmerie	prévention, sécurité		X
Presbytère Protestant Sainte Aurélie	religieux		X
Église et Presbytère Catholique Notre Dame de Lourdes	religieux	X	
Église Protestante Sainte Aurélie	religieux		X
Clinique Sainte Barbe	santé		X
Crèche parentale "Les Pitchoun's"	petite enfance		X
Crèche parentale "Le Petit Prince"	petite enfance		X
Plan local d'insertion économique	social		X
Bastion Down Town Studio	culturel		
Crèche de la Maison de l'enfance	petite enfance		X
EPSAN	social	X	
Gymnase Sainte-Aurélie	sportif		X

The background features a solid blue color with a large, faint, light-blue inverted triangle shape centered on the page. Inside this triangle, there are several concentric circles of varying shades of blue, creating a layered, circular effect.

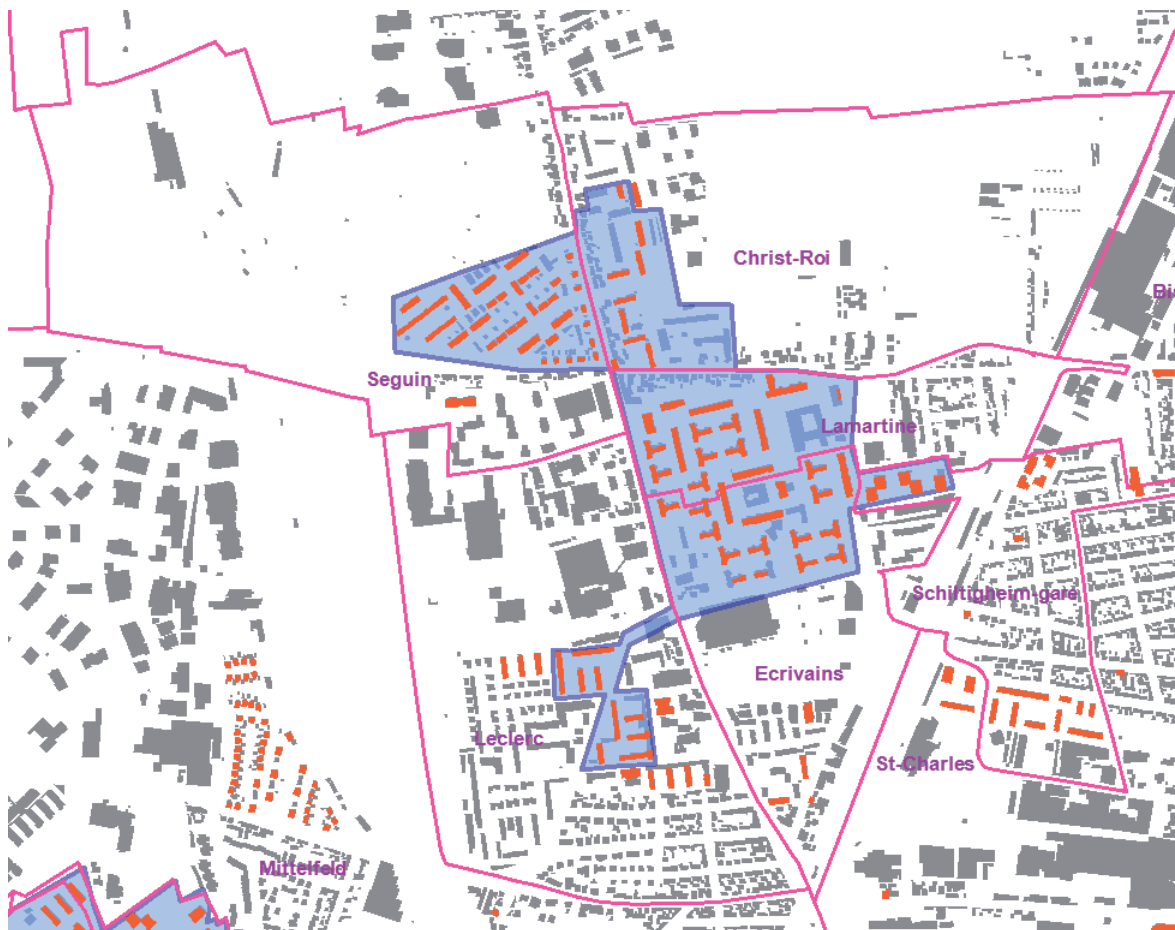
**VILLES DE BISCHHEIM
ET SCHILTIGHEIM**

Diagnostic territorial Quartiers Ouest (Écrivains) Communes de Bischheim et Schiltigheim



Note méthodologique:

Le QPV Quartiers Ouest est situé sur deux communes et 6 iris, ce qui rend difficile la production de données quantitatives pertinentes et fiables à l'échelle du QPV. Les 4 iris Lamartine, Écrivains, Seguin et Leclerc sont les plus représentatifs.



	QPV Quartier Ouest (2011)	Commune de Bischheim (2011)	Commune de Schiltigheim
Population	6 050 hab.	17 570 hab.	31 633 hab.
Superficie (2014)	35,4 ha	440 ha	760,2 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁸⁵ (2011)	10 000 €	16 622 €	16 568 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-	+20,8%	+14,9%

⁸⁵ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Le quartier des Écrivains (QPV "Quartiers Ouest") est situé sur les deux bans communaux de Schiltigheim et de Bischheim, ce qui rend nécessaire une entente et une coordination entre les deux communes pour élaborer l'ensemble des stratégies de développement territorial et l'animation du territoire.

Le quartier des Écrivains représente 12,3% de la population totale des communes de Bischheim et Schiltigheim.

La Ville de Bischheim

Le ban communal s'étend sur 4,4 km² avec une densité moyenne de 4 012 habitants au km². 32% du parc immobilier de la commune est constitué de logements sociaux. Avec 17 739 habitants, Bischheim est la 7^{ème} commune du département du Bas-Rhin et la 10^e d'Alsace. Elle constitue avec Schiltigheim et d'autres communes les faubourgs nord de l'agglomération strasbourgeoise. Dès la fin du 19^{ème} siècle, la ville de Bischheim s'industrialise avec l'implantation des ateliers de réparation des chemins de fer d'Alsace-Lorraine. Dans un contexte de pauvreté, les ateliers constituent une véritable opportunité économique et permettent un bond social et économique pour la commune et ses habitants. Les deux tiers du ban communal sont urbanisés, le reste constituant des espaces naturels (forêts, champs et plan d'eau)

La ville de Schiltigheim

Le ban communal s'étend sur 7,6 km² avec une densité de 4 042 habitants au km². Le quartier des Écrivains représente 8% des 31 633 habitants (2011). Elle est la troisième ville du Bas-Rhin. Vers 1850, Schiltigheim passe à l'ère industrielle. Cette époque marque le tissu bâti, modifie l'organisation de l'espace villageois et le transforme en cité industrielle. La petite ville évolue rapidement et dépasse les 14 000 habitants en 1905. Grâce à l'installation de quatre brasseries et de leurs industries annexes, Schiltigheim connaît un fort essor économique et devient capitale de la bière en Alsace. Cependant, à partir de 1970, nombre d'entreprises liées à l'activité brassicole mais aussi le secteur agroalimentaire disparaissent et l'activité brassicole elle-même est en péril. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une seule brasserie en activité. La ville a su rebondir en créant deux zones artisanales (Mittelfeld et Vogelau) qui offrent plus de 4 000 emplois, auquel se rajoute l'Espace Européen de l'Entreprise, pôle de haute technologie représentant 6 000 emplois. Cependant, la fermeture des fleurons brassicoles souvent installés en cœur de ville intensifie le débat de la reconversion des friches d'intérêt communal et communautaire qui sont une véritable opportunité pour repenser la ville du 21^{ème} siècle en passant d'une ville industrielle à une ville d'innovation, tant du point de vue technologique que de la qualité de l'habitat et du cadre de vie.

Le quartier des Écrivains

Le quartier des Écrivains, appelé Cité Erstein jusqu'en 1989, a été construit à partir de 1961 pour rapatrier les français d'Algérie et les algériens qui avaient choisi la nationalité française. Il a été conçu par l'architecte Gustave Stoskopf.

Le quartier compte 1 205 logements répartis en 142 F2, 460 F3, 467 F4, 135 F5.

Le quartier est bien intégré dans le tissu urbain et est à moins de 20 minutes en transports en commun du centre ville de Strasbourg. Mais enclavé entre l'autoroute et l'importante coupure physique constituée par les ateliers SNCF, le quartier est également isolé du centre ancien des deux communes.

Le QPV "Quartiers Ouest" »

Le quartier prioritaire de la Politique de la Ville couvre, outre le quartier des Écrivains, une extension au nord avec la rue de Vendenheim composée de logements sociaux (patrimoine OPUS 67) et le quartier dit "SNCF (patrimoine ICE) proche de l'autoroute. Au sud, une partie du quartier des Généraux géré par le Foyer Moderne complète le périmètre QPV (cf. carte page 2). Le QPV compte 2114 logements sociaux (RPLS 2013).

Les constats

Note méthodologique : le diagnostic présenté comporte encore des lacunes et a vocation à être complété et affiné.

Le QPV est caractérisé par une population vieillissante et plutôt diversifiée.

Bien que les chiffres soient moins alarmants que pour la plupart des autres QPV, le chômage des jeunes reste une des premières préoccupations.

Le décrochage scolaire est marqué dans les collèges Lamartine et Leclerc. Le lien et la communication parents/ école semblent également mis à mal. L'offre "jeunesse" pour la tranche d'âge des 10-15 ans est insuffisante et la JEEP déplore une baisse récente des moyens.

La proximité de la gare et l'accès rapide à l'autoroute sont, à ce jour, les seuls atouts en termes de mobilité. Le cadencement des bus 50 et 70 est insuffisant et la liaison avec la zone commerciale de Vendenheim n'est pas satisfaisante.

Un des enjeux du QPV à long terme (2030) est de le reconnecter au territoire dans son ensemble : ouverture vers l'ouest, mobilité intra quartier, lisibilité et accessibilité de la gare de Bischheim...

Le renouvellement du réseau de chaleur, actuellement dans un état vétuste, permettrait de réduire les charges locatives. Une étude de la CUS a été réalisée dans ce sens.

Une requalification du quartier a été engagée par le bailleur OPUS 67.

La gestion des déchets des entreprises pose problème. Une sensibilisation concertée sur ce sujet serait nécessaire pour prévenir les phénomènes de déchetterie sauvage, qui amoindrissent la qualité de vie au quotidien.

Les enjeux de restructuration urbaine (ouverture vers l'ouest, urbanisation des friches...) sont prégnants et devront faire l'objet d'un travail renforcé en vue du protocole de préfiguration ANRU 2 et de la future convention ANRU.

Le turn over des habitants est plutôt faible

Les acteurs relèvent une certaine baisse des violences et des trafics, mais de nombreux problèmes de voisinage. 28 ETP de personnel de proximité sont mobilisés sur le QPV Quartiers Ouest.

Le tissu associatif fonctionne bien mais le lien inter-associations et l'accès aux locaux et à l'offre socioculturelle en général semblent être des axes de travail prioritaires.

De nombreuses entreprises se situent à proximité, avec l'Espace Européen de l'Entreprise et les ateliers SNCF.

Ce que disent les chiffres

Note méthodologique : les données quantitatives présentées ne correspondent pas aux limites fines du QPV Quartiers Ouest (cf. note méthodologique et carte page 2).

Ces données sont donc parfois peu représentatives des réalités du QPV.

19% de la population a plus de 60 ans (moyenne des 4 iris les plus représentatifs), soit 5 points de plus que la moyenne des QPV de Strasbourg. Le taux d'étrangers représente 21,5% pour l'iris Ecrivains, seulement 10,7% pour l'iris Leclerc. Les CSP sont assez diversifiées.

Le taux de chômage des 15-64 ans est moins élevé que dans la majorité des autres QPV : 17% pour l'iris Seguin ou 24,9% pour l'iris Ecrivains, contre une moyenne de 28,9% pour les QPV de Strasbourg : 36,9% des jeunes de 15-24 ans sont au chômage pour l'iris Ecrivains, 27,2% pour l'iris Seguin contre une moyenne à 41,8% pour les QPV de Strasbourg.

Les 15 ans et plus sans diplôme représentent 44,4% pour l'iris Ecrivains, un chiffre assez similaire à celui des QPV de Strasbourg (47,5%).

Aucun habitant n'est desservi par une station TSCP⁸⁶ à moins de 500 mètres de son domicile. Le taux d'équipement en voiture est un des plus élevés : 75% pour l'iris Seguin, 73,5% pour l'iris Leclerc contre 60,5% pour la moyenne des QPV de Strasbourg.

Seulement 1 actif sur 5 utilise les transports en commun pour se rendre au travail

Le parc est composé de 2114 logements sociaux (RPLS 2013).

1610 logements ont fait l'objet d'un diagnostic DPE : 6,8% seulement ont une mauvaise étiquette (E, F, G)

3 iris sur 4 présentent un taux de ménages emménagés depuis plus de 10 ans de plus de 50% (58,5% pour l'iris Lamartine)

Le comparatif 2013-2014 des chiffres police Ecrivains-Guirbaden montre une tendance à la baisse pour le quartier des Ecrivains concernant certains phénomènes de violence et les trafics :

- Baisse des violences scolaires aux Ecrivains (-50%).
- Indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique en baisse sur les deux quartiers (-27%)
- Infraction aux stupéfiants en baisse sur les 2 quartiers (-59%)
- Baisse des faits d'atteinte aux biens aux Ecrivains

Mais dans les deux quartiers, les violences urbaines sont en augmentation (+45%)

189 établissements économiques sont géolocalisés sur le QPV (chiffre 2014)

⁸⁶ TCSP: Transports Collectifs en Site Propre

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁸⁷

Inscrire les quartiers ouest dans un projet de développement urbain global des secteurs Ouest des communes de Bischheim et Schiltigheim

- prise en compte des besoins de mobilité est/ouest et de l'accès aux zones d'activités (Espace Européen de l'Entreprise, ZAC Vendenheim,...) par des modes de transport collectif adaptés
- diversifier l'offre de logements (aménagement des friches) et réhabiliter le parc existant (Ecrivains)
- développer les équipements de proximité ; rénover et adapter les équipements existants
- accompagner le développement d'activités commerciales et de services
- développer une offre de logements adaptée aux personnes âgées ou/et à mobilité réduite.
- conforter l'expérimentation de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) afin d'améliorer la qualité de vie, la propreté, l'entretien et la pérennité des aménagements urbains
- solutionner le problème de dépôt "sauvages" de déchets d'entreprises dans les collecteurs de déchets ménagers (containers enterrés) ainsi que des encombrants dans les caves
- Améliorer et adapter le réseau de chaleur existant

Accompagner les populations les plus précaires

- prévenir les problèmes de santé : infantile, polytoxicomanie, psychique...
- renforcer l'action du PAEJ en direction des jeunes et des familles (mal être notamment)
- consolider les actions d'apprentissage de la langue française
- faciliter les liens parents/ enfants/ écoles
- favoriser l'accès aux actions éducatives et de prévention, accompagner les parents

Renforcer et consolider les actions en direction des enfants et des jeunes

- mise en oeuvre du PEL (Schiltigheim) et finalisation du futur PRE : parcours de l'enfant et du jeune
- cibler plus particulièrement les jeunes 10-15 en adaptant l'offre d'activités
- développer une offre jeunesse cohérente et de qualité (extra et périscolaire, loisirs éducatifs)
- soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- renforcer les actions en direction des jeunes en rupture et les "évitants"
- faciliter l'accès à l'offre culturelle et sportive
- engager des actions sport/santé

Formation et accès à l'emploi

- anticiper les phénomènes de décrochage scolaire
- renforcer les actions spécifiques mettant en relation offre et demandeurs d'emploi
- renforcer les liens avec le réseau d'entreprises des zones d'activité à proximité (E3, ZAC Vendenheim...)
- renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française
- améliorer l'accès aux zones d'activités par un réseau de transport collectif adapté

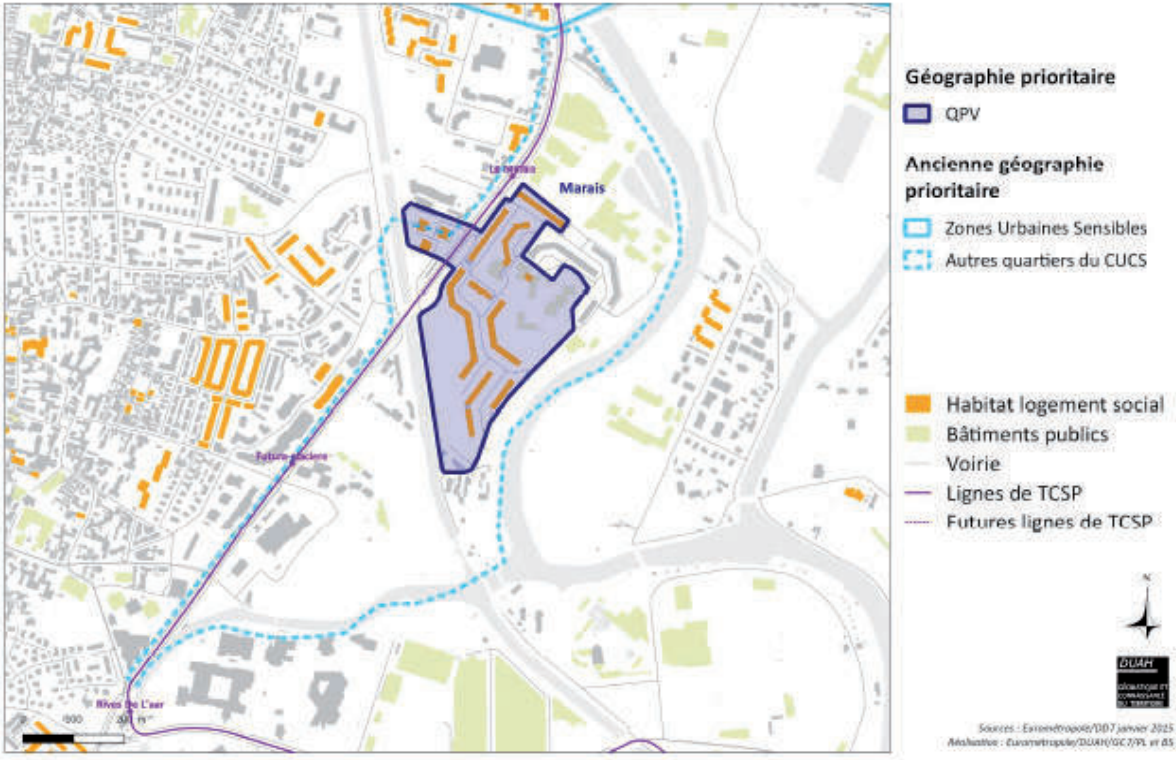
⁸⁷ NB : ces objectifs sont issus de la réunion territoriale partenariale du 05 décembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV des communes de Bischheim et Schiltigheim. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions territoriales.

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Collège Lamartine	enseignement	X	
Collège Leclerc	enseignement		X
École maternelle V. Hugo	enseignement	X	
École maternelle Prunelliers	enseignement	X	
École primaire Prunelliers	enseignement		X
Antenne OPUS 67	administratif	X	
Gymnase	sportif		X
Salle des fêtes	socio-culturel		X
Piscine	sportif		X
Complexe sportif	sportif		X
Églises	religieux	X	
Mission locale	social	X	
Régie de quartier	social	X	
Centre socio-culturel	social	X	
Espace jeunes	social	X	
Multi sports	sportif	X	
Locaux Jeep	social	X	
Antenne assistantes sociales	social	X	
Locaux associatifs	social	X	
Commerces de proximité	commerce		X
Maison du Conseil Général	administratif		X
Police Nationale	prévention, sécurité		X
Police Municipale	prévention, sécurité		X
Gare	transports		X
École Mermoz	enseignement		X
Bibliothèque	culturel	X	
Micro crèche	petite enfance	X	
Crèche, relais maternel	petite enfance	X	



Préparation du Contrat de Ville 2015-2020
Cahiers de quartier Eurométropole de Strasbourg

**Diagnostic territorial Marais
Commune de Schiltigheim**



	QPV Marais (2011)	Commune de Schiltigheim (2011)
Population	1 890 hab.	31 633 hab.
Superficie (2014)	11,45 ha	760,2 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁸⁸ (2011)	10 700 €	16 568 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	-3,6% (à l'iris)	+14,9%

⁸⁸ Unité de Consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC)

Propos liminaires

Situé à l'est du ban communal de Schiltigheim, le QPV Marais compte 1 890 habitants pour une superficie totale de 11,45 hectares. Ancienne zone industrielle reconvertie en zone d'habitat au début des années 1970, le quartier est séparé du centre urbain par l'axe nord sud qui supporte le transit des voitures vers les communes du nord de la CUS, la ligne B du tram et le canal de la Marne au Rhin.

Le QPV comporte une part de logements sociaux gérés par plusieurs bailleurs sociaux (OPUS67, Habitation Moderne, CUS habitat, Foyer Moderne de Schiltigheim), des copropriétés, un foyer pour travailleur géré par le Foyer de l'III (filiale d'OPUS 67).

Les aménagements urbains réalisés entre 2002 et 2005 ont apporté au quartier une qualité d'environnement avec la création d'un axe de déplacement doux qui crée une nouvelle centralité et où s'agrègent les équipements publics (écoles, Centre social, maison de l'enfance) ainsi que les quelques commerces de proximité qui amènent une certaine animation.

Ce quartier constitue une entité urbaine tant du point de vue géographique que des problématiques sociales qu'il concentre. Refermé sur lui même, le quartier dispose d'équipements à vocation communale, qui participent à son ouverture sur la ville. Il est bien pourvu en espaces publics, terrains de jeux, promenade le long de l'Aar...

Reste un déficit en locaux associatifs, qui freine le développement de la dynamique associative.

La vie associative est d'ailleurs peu développée, hormis l'activité du Centre social et de l'équipe de prévention de la Jeep, et ne permet pas suffisamment le développement d'actions partenariales nouvelles.

Les quelques éléments de diagnostic mobilisables confirment toutefois une lente paupérisation du quartier, qui touche prioritairement les locataires du parc social.

Certains problèmes de délinquance, notamment des trafics, se concentrent autour des quelques commerces et provoquent un sentiment d'insécurité peu conciliable avec le ressenti du "bien vivre".

Une étude sur les potentiels de développement économique menée par la CUS en 2007 a confirmé le peu d'attractivité du quartier et le peu de possibilité de réaliser, à un coût raisonnable, de nouvelles surfaces pour des activités de commerce et de services.

Les constats

Le QPV Marais est caractérisé par une population vieillissante.

Les populations les plus fragiles ont le plus fort risque d'être en situation de décrochage social, particulièrement les séniors et les étrangers. À ce titre, les personnes âgées étrangères présentent donc une fragilité accrue.

Les étudiants sont bien représentés. La bonne desserte peut expliquer ce taux.

Une part de la population se paupérise, un constat confirmé par la très faible évolution du revenu fiscal annuel médian et par les acteurs de terrain.

La présence de copropriétés et l'approche quantitative à l'iris pourraient expliquer le taux de chômage relativement peu élevé.

Le quartier présente une mixité d'habitat : logements sociaux et copropriétés. Différents bailleurs se partagent le parc de logements sociaux. Le cadre de vie plutôt attractif du quartier est altéré par des problématiques de propreté. La maîtrise des charges est un enjeu, avec la nécessité de sensibiliser les habitants sur cette question.

La desserte pour rejoindre Strasbourg en transports en communs est satisfaisante (tram B; ligne de bus 50), et l'accès à l'autoroute est rapide. Mais la desserte est-ouest est insuffisante (cadencement des bus 50 et 70 notamment), ce qui constitue un frein pour rejoindre le centre ville de Schiltigheim. Le QPV est assez bien pourvu en petits commerces de proximité mais le GAB et le marché primeur sont partis du quartier.

L'ancrage des habitants dans le quartier est plutôt fort. Au-delà de la présence d'acteurs historiques sur le quartier (JEEP, CSC, génération Marais), la dynamique et la cohésion associative sont faibles. Les habitants du quartier se saisissent peu de l'offre culturelle municipale et se déplacent peu pour des activités au centre ville.

L'image du quartier reste négative, à cause des trafics de drogue notamment, et le sentiment de stigmatisation reste ancré chez les jeunes. La délinquance et les incivilités au quotidien et entre voisins constituent une difficulté récurrente pour le "bien vivre ensemble" du quartier. La cellule de veille fonctionne bien, mais pourrait encore renforcer son impact par une présence accrue de l'ensemble des bailleurs. Le QPV rencontre également des problématiques de protection des populations : phénomènes de violences conjugales et inter-familiales, repli communautaire...

Ce que disent les chiffres

Note méthodologique : les données quantitatives présentées correspondent à l'iris Marais, et non pas aux limites fines du QPV Marais. Les données sont donc probablement "lissées" vers le haut, par la présence de copropriétés par exemple.

Les 60 ans et plus représentent 21% de la population. À titre de comparaison, la moyenne des 13 QPV de Strasbourg pour la part des 60 ans et plus est de 14,8%.

L'évolution des 65 ans et plus entre 2006 et 2011 représente +2,8%, soit la 2^e évolution la plus élevée après le QPV Murhof.

21,2% des habitants sont étrangers, soit le 4^e taux le plus élevé des 18 QPV.

11,7% d'étudiants occupent le quartier.

Le revenu fiscal annuel médian s'élève à 10 700 €, soit le 5^e revenu le plus élevé des 18 QPV. Mais l'évolution de ce revenu fiscal annuel médian est une des plus faibles : seulement +5,9% entre 2001 et 2011

Le revenu pour le 1^{er} quartile de population, c.à.d. les habitants les plus précaires, baisse même de -3,6% entre 2001 et 2011.

Le taux de chômage pour les 15-64 ans est relativement peu élevé : 19%, soit le taux le plus bas des 18 QPV.

La part des logements sociaux représente 62% sur l'iris Marais.

100% des habitants sont desservis à moins de 500 m par une station TCSP⁸⁹ (tram ou BHNS).

Le QPV compte 5 petits commerces de proximité : salon de thé, boulangerie, tabac, snack et coiffeur, complétés par deux petites surfaces commerciales et une pharmacie le long de la rue du Marais.

La part des ménages emménagés depuis plus de 10 ans dans le quartier s'élève à 53,3%.

Le taux d'évitement du collège Rouget de Lisle pour l'année scolaire 2013-2014 est de 20%

⁸⁹ TCSP: Transports Collectifs en Site Propre

Les constats

L'école Paul Bert connaît des problèmes d'évitement dès la maternelle, phénomène à priori renforcé par l'arrivée du tram. Des phénomènes de "classes à deux vitesses" sont observés.

Le collège Rouget de Lisle est classé en éducation prioritaire : il comporte des classes bilingues et a été récemment rénové, ce qui a renforcé son attractivité. La stabilité de l'équipe pédagogique est également un atout.

Les acteurs de terrain (l'association génération Marais notamment) font remonter un besoin autour de la maîtrise du français et un constat de fort échec scolaire.

Ce que disent les chiffres

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁹⁰

1. Améliorer la mobilité

- Améliorer les liaisons est-ouest (du QPV vers le centre ville de Schiltigheim)
- Favoriser la mobilité pour l'accès à l'emploi (Mission locale, Espace européen de l'entreprise, zone commerciale de Vendenheim...)

2. Renforcer la sécurité pour les habitants du quartier

- Renforcer la lutte contre les trafics
- Prévenir la délinquance, les problèmes de voisinage et les incivilités
- Lutter contre le repli communautaire
- Mobiliser l'ensemble des bailleurs dans les cellules de veille
- Repérer et prendre en charge les situations de violences de couple et intra-familiales

3. Mettre l'accent sur la réussite éducative et scolaire et lutter contre l'évitement

4. Créer une dynamique partenariale

- Promouvoir un espace d'échange participatif autour du "vivre ensemble"
- Construire un projet commun entre les différentes structures du quartier
- Accompagner le vieillissement des habitants
- Maîtriser les charges locatives

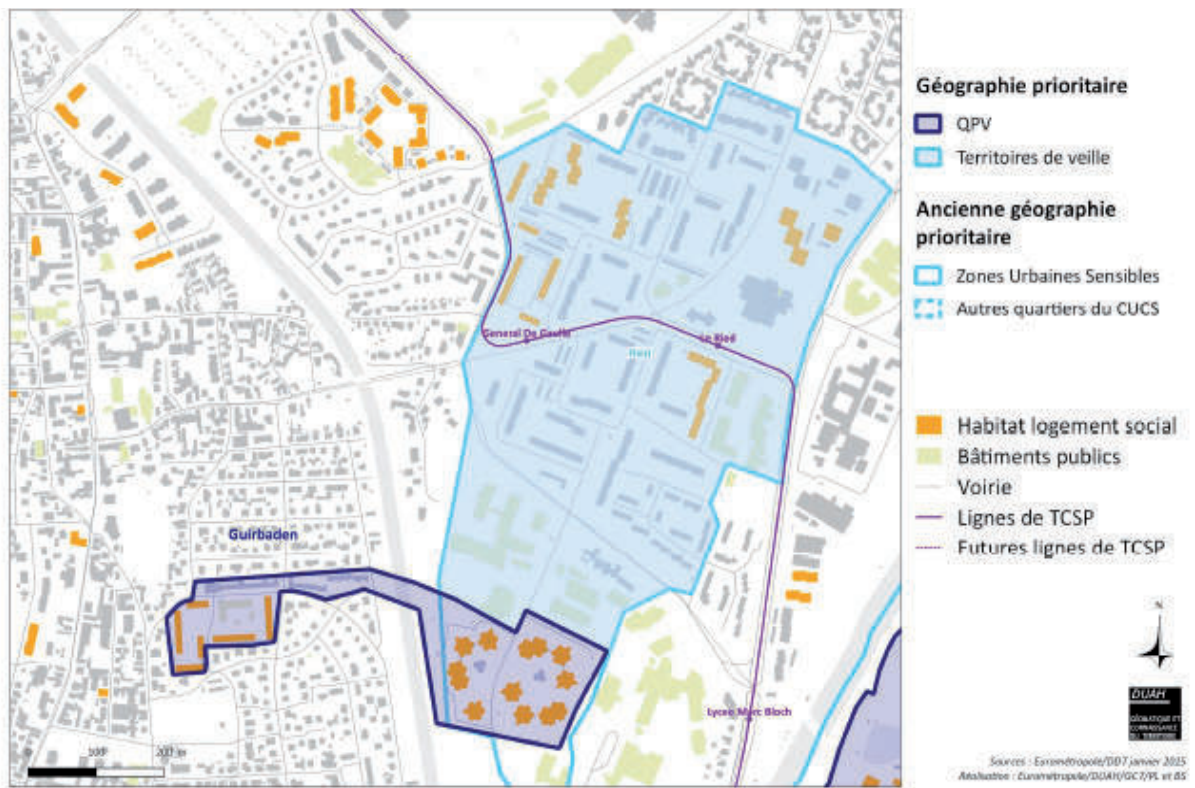
Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
École maternelle	enseignement	X	
École primaire	enseignement	X	
Maison de l'enfance	petite enfance	X	
Locaux associatifs (Génération Marais)	social	X	
Locaux associatifs (club de prévention Jeep)	social	X	
Collège Rouget de Lises	enseignement	X	
Lycée E. Mathis	enseignement		X
Gymnase	sportif		X
Terrains multisports	sportif	X	
Lycée M. Bloch	enseignement		X
Terrains de sports de l'Aar	sportif		X

⁹⁰ NB : ces objectifs sont issus de la réunion territoriale partenariale du 05 décembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV des communes de Bischheim et Schiltigheim. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions territoriales



Préparation du Contrat de Ville 2015-2020
Cahiers de quartier Eurométropole de Strasbourg

Diagnostic territorial QPV Guirbaden (Commune de Bischheim)



	QPV Guirbaden (2011)	Commune de Bischheim (2011)
Population	1 190 hab.	17 570 hab.
Superficie (2014)	6 ha	440 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁹¹ (2011)	8 500 €	16 622 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+20,8% (à l'iris)	+20,8%

⁹¹ Unité de Consommation: système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Situé à l'extrémité est du ban communal de Bischheim, le QPV Guirbaden compte 1 190 habitants pour une superficie totale d'environ 6 hectares. Délimité au nord par le quartier du Ried (commune de Hoenheim) et au sud par le Parc des sports, il est limitrophe à l'ouest avec le canal de la Marne au Rhin qui trace une frontière nette avec le reste de la commune.

Cette configuration spatiale donne l'impression d'un quartier fermé sur lui-même, sentiment qui se trouve renforcé par un accès unique, en entrée et sortie de quartier, qui le traverse en le coupant en deux.

L'accès au centre de la commune se fait par deux ponts qui enjambent le canal, ce qui rend difficile tout déplacement à pied. Il est plus aisé, en utilisant le réseau de transport en commun, de rejoindre le centre de Strasbourg ou la commune voisine de Hoenheim que de se rendre au centre ville de Bischheim. Cela participe au sentiment d'isolement que peuvent ressentir les habitants du quartier qui disent "monter au vieux Bischheim" ou "en haut" pour désigner la ville.

La cité du Guirbaden compte 670 logements (RPLS 2013), répartis dans 10 immeubles situés de part et d'autre de la rue éponyme. Une majeure partie est gérée par CUS Habitat.

L'urbanisation en arc de cercle sans doute conçue pour favoriser la convivialité se révèle productrice de nuisances, et, laisse une impression d'enfermement accentuée par les aménagements urbains récents qui multiplient barrières et portes.

En coeur de quartier, les locaux sociaux du quartier répartis de part et d'autre de la rue sont les uniques espaces publics en l'absence de commerces.

Une dizaine de logements sont réservés à diverses activités par manque de locaux d'activités (antenne CUS Habitat, centre médico-social...).

Pourtant le "parc" aménagé au bord du canal est agréable et offre un environnement immédiat riche en espaces verts. Malheureusement la proximité non sécurisée du canal en fait un espace peu utilisé par les enfants et les familles.

Un projet de construction d'immeubles résidentiels est en cours entre la rue Guirbaden et le canal, sur le site de l'ancienne usine Metausel.

De l'autre côté du canal, le quartier "Canal-centre" est un ensemble de logements sociaux, patrimoine de OPUS 67. Composé de petits immeubles (R+4), il loge essentiellement des personnes âgées qui y sont installées depuis de longues années. La proximité avec le centre ville, facile d'accès, fait de ce petit ensemble immobilier un quartier paisible, bien intégré.

Les constats

Le revenu fiscal annuel médian du QPV Guirbaden est bas et surtout, l'écart de revenu entre les populations du même quartier est très marqué: 4 394 € de différence entre le revenu QPV et le revenu à l'iris.

La part des ménages à bas revenus, en augmentation entre 2006 et 2011, vient confirmer la grande précarité d'une partie des habitants.

Un diagnostic en cours / récent montre qu'il existe des problèmes d'accès aux soins et une problématique de souffrance psychique, notamment dans le quartier du Guirbaden.

Le quartier est bien desservi en tram, bus et pistes cyclables. Mais la mobilité vers le centre ville du Bischheim et vers la Mission locale, l'Espace européen de l'entreprise (Schiltigheim) et les zones d'emploi de Vendenheim est difficile à cause de l'absence de liaisons est-ouest.

Le parc de logements est en mauvais état et nécessite une réhabilitation complète, prévue pour 2015 par le bailleur CUS Habitat

L'accompagnement des populations face à ce changement sera nécessaire.

Les habitants pratiquent peu les équipements (plaine des jeux, city stade...) et les activités proposées par la ville sont peu plébiscitées. Les berges du canal ne sont pas sécurisées, alors qu'elles représentent un atout paysager majeur pour le quartier.

La dynamique locale est très faible: le QPV ne compte ni commerces de proximité, ni associations ; les habitants s'impliquent très peu dans la vie de quartier.

Le fort turn over peut expliquer en partie cette difficulté à mobiliser la population autour de projets collectifs.

La problématique de la maîtrise du français, thématique transversale du Contrat de Ville, est particulièrement prégnante au Guirbaden.

Malgré une bonne dynamique d'acteurs autour de la prévention, le sentiment d'insécurité perdure (incivilités, violences isolées...).

Ce que disent les chiffres

Note méthodologique: les données quantitatives présentées à l'iris correspondent aux iris "Guirbaden" (le plus représenté) et "Vieux Bischheim", et non pas aux limites fines du QPV Guirbaden. Ces données sont donc parfois peu représentatives des réalités du QPV.

Le revenu fiscal annuel médian du QPV Guirbaden s'élève à seulement 8 500 €, soit le 5^e revenu le plus bas des 18 QPV. À l'iris, ce revenu s'élève à 12 894 € (Iris "Guirbaden").

La part des ménages à bas revenus dans le QPV s'élève à 50,5%, soit le 8^e taux le plus élevé en termes de précarité sur les 18 QPV. Cette part a augmenté de 3 points entre 2006 et 2011.

Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 38,7%, un taux plus élevé que pour les QPV Marais et Ecrivains (28,9% pour le Marais), et qui se rapproche de la moyenne des QPV de Strasbourg (41,8%).

Le QPV compte 670 logements sociaux : 504 logements appartiennent à CUS Habitat et 166 au bailleur OPUS 67. Les 670 logements ont été diagnostiqués (DPE) : 75,2% des logements présentent une mauvaise étiquette énergétique (E, F ou G).

42,4% des ménages ont emménagé depuis moins de 4 ans, soit le 3^eme taux le plus fort de turn over. À titre de comparaison, la moyenne pour les QPV de Strasbourg se situe à 33,5%.

Les ménages emménagés depuis 10 ans et plus représentent seulement 31,9%, contre 51,3% pour le QPV Marais.

Le comparatif 2013-2014 des chiffres police Ecrivains-Guirbaden indique que les violences scolaires et les faits d'atteinte aux biens sont en augmentation au Guirbaden : respectivement 25% et 125%.

Pour les quartiers Ecrivains et Guirbaden, l'indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique et le taux d'infraction aux stupéfiants sont en baisse : respectivement -27% et -59%.

Les violences urbaines sont en augmentation dans les deux quartiers (45%).

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁹²

1/ Améliorer le cadre de vie

- Accompagner la réhabilitation du parc de logements (75,2% des logements diagnostiqués ont des étiquettes E, F ou G) programmée pour 2015 ou 2016
- Sécuriser les berges du canal pour faciliter l'accès à la Plaine des jeux
- Créer un équipement de proximité couvrant les besoins associatifs de l'est de la commune qui faciliterait la mixité sociale et de nouvelles dynamiques sociales et culturelles
- Favoriser et encourager les initiatives des habitants pour la prise en charge de leur cadre de vie
- Construire un projet de quartier participatif qui permette la participation des habitants élargi à l'ensemble du secteur est de la commune, via l'Espace de vie sociale (EVS)

2/ Renforcer l'accompagnement des habitants les plus fragiles

- Prendre en compte le vieillissement de la population
- Rapprocher et mutualiser les compétences des partenaires autour d'un projet éducatif commun et en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes
- Favoriser l'accès aux soins et la prise en charge de la souffrance psychique

Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
École maternelle At Home	enseignement		X
École primaire At Home	enseignement		X
Collège du Ried	enseignement		X
École du Canal	enseignement	X	
Lycée Marc Bloch	enseignement		X
Centre des Loisirs	social	X	
Espace Rencontre	social	X	
Permanence AS	social	X	
Locaux OPI (prévention)	social	X	
Antenne CUS Habitat	administratif	X	
Multi Sports	sportif	X	
Plaine des jeux	sportif		X
Bibliothèque	culturel		X
Pôle prévention	social	X	
Antenne mission Locale	social		X
Salle du Cercle	culturel		X
Multi sports	sportif	X	
Espace Jeunes	social	X	

⁹² NB : ces objectifs sont issus de la réunion territoriale partenariale du 05 décembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV des communes de Bischheim et Schiltigheim. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions territoriales



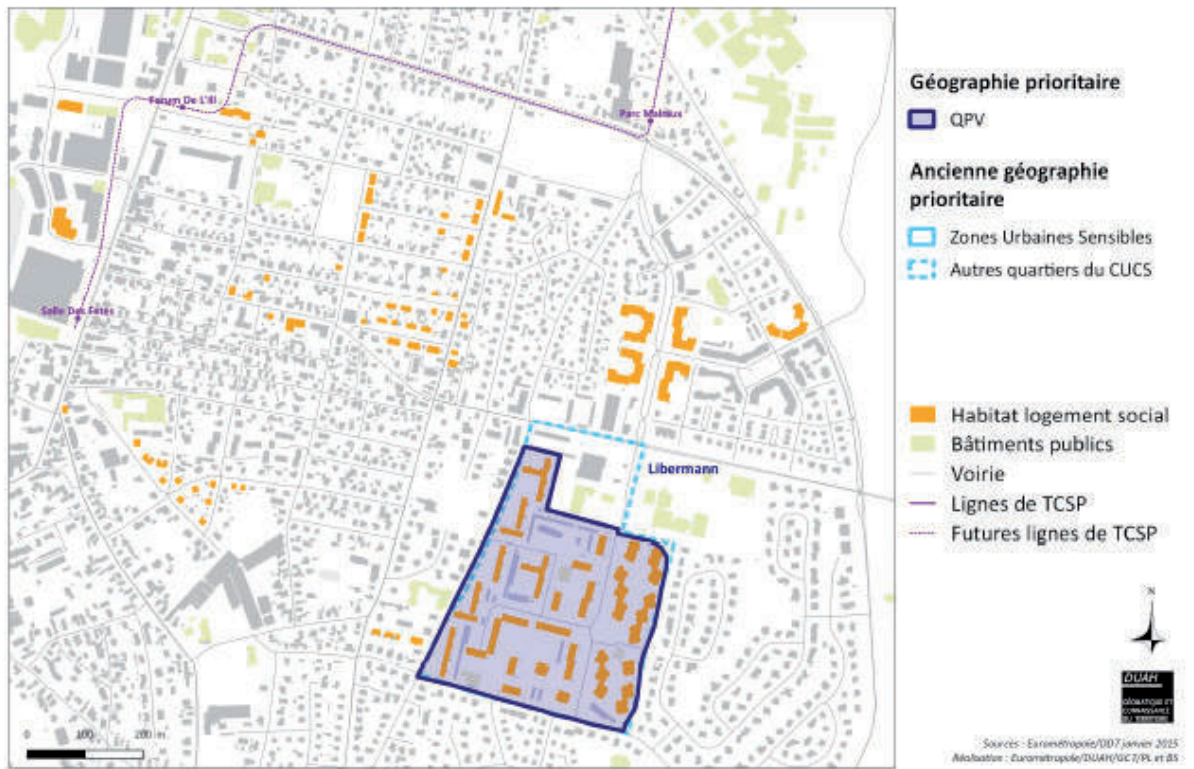
**VILLE D'ILLKIRCH
GRAFFENSTADEN**



Illkirch-Graffenstaden

Préparation du Contrat de Ville 2015-2020
Cahiers de quartier Eurométropole de Strasbourg

Diagnostic territorial Libermann (Commune d'Illkirch-Graffenstaden)



	QPV Guirbaden (2011)	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2 410 hab.	26 467 hab.
Superficie	11,78 ha	2 214 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁹⁵ (2011)	11 400 €	21 332 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+2%	+18,4%

⁹⁵ Unité de Consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC - 1 personne de 14 ans ou plus = 0,5 UC - 1 enfant de moins de 14 ans = 0,3 UC)

Propos liminaires

Le quartier Libermann se situe au sud de la ville d'Illkirch-Graffenstaden. Les travaux ont débuté en 1963 et la construction du quartier s'est échelonnée entre 1963 et 1978. L'ensemble des bâtiments du quartier actuel sont gérés par un bailleur unique: la société coopérative Habitat de l'Ill.

Depuis leur construction, tous les immeubles ont été réhabilités une première fois. Une seconde phase de réhabilitation, notamment énergétique, a démarré entre 2011 et 2013. Il reste encore plus de 435 logements à engager dans un plan de réhabilitation.

La création du quartier s'est justifiée par l'arrivée massive des rapatriés d'Afrique du Nord. Si les premiers locataires sont des rapatriés, ils sont peu nombreux ; les autres habitants sont pour la plupart originaires de la région. Beaucoup d'ouvriers sont venus s'installer dans le quartier, attirés par les offres d'emploi proposées par les grandes entreprises se situant dans la ville. La population du quartier a évolué petit à petit mais le quartier comporte toujours une forte part d'ouvriers et d'employés.

Pour répondre aux besoins et à l'afflux de la population, plusieurs établissements scolaires, commerces, services, structures sociales, associations... ont été créés, aboutissant à un quartier bien équipé aux dires de la population.

Un quartier dynamique, mais qui connaît une précarisation rapide et importante des familles

Le quartier Libermann bénéficie de plusieurs atouts :

- Un cadre de vie plutôt attractif : un quartier agréable, propre, dans lequel les habitants sont globalement contents d'habiter
- Une gestion de proximité très réactive et de qualité de la part du bailleur social
- De nombreux équipements et espaces de jeux ouverts à tous
- Une population multiculturelle et intergénérationnelle
- Une offre d'activité diversifiée et une politique tarifaire des structures ville prenant en compte les quotients familiaux ;
- Une politique municipale volontariste concernant l'accueil des enfants, l'accès aux activités culturelles et sportives, la parentalité et les actions de proximité gratuites
- La présence d'un tissu associatif important, des associations qui travaillent ensemble
- Une dynamique d'implication des habitants dans le quartier

Néanmoins, les partenaires et acteurs du quartier constatent une paupérisation de la population, avec un décrochage très important ces dernières années. Beaucoup de familles n'ont pas les moyens de fréquenter des activités, et les enfants et adolescents sont livrés à eux-mêmes sur beaucoup de leur temps libre.

Les partenaires et habitants constatent l'image négative du quartier sur la ville malgré les efforts engagés par le bailleur et la ville. De même, les partenaires parlent d'une mixité qui diminue au fil du temps alors que le bailleur travaille ardemment à maintenir une politique de peuplement multiculturelle, intergénérationnelle, qui permette le bien vivre ensemble.

Les adolescents, les jeunes et les adultes, dans leur discours et leurs comportements, sont désabusés par rapport à de nombreuses institutions, dont l'école. Ils sont désabusés par le monde de l'entreprise et beaucoup ne sont plus actifs dans leur recherche d'emploi : le sentiment de lassitude est fort. Les habitants n'investissent plus l'avenir.

Beaucoup sont dans une gestion quotidienne, stressante, et doivent d'abord répondre à des soucis très pragmatiques. Les parents, pris dans cette dynamique, sont moins disponibles pour suivre leurs enfants et adolescents, et souvent disent baisser les bras car ils sont démunis.

Plusieurs partenaires parlent d'un quartier calme, mais avec le sentiment que cela pourrait déraiser très rapidement.

Les constats

Le quartier est plutôt tourné vers Strasbourg que vers Illkirch.

Les transports en commun desservent pour l'instant peu le quartier; la situation devrait s'améliorer dès 2015 avec l'arrivée du tram au centre-ville d'Illkirch-Graffenstaden.

Le taux d'équipement en voiture est fort et peu d'actifs se déplacent en transports en commun.

Beaucoup d'aménagements ont été faits pour augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes, mais certains aménagements sont moins 'sécurisés' entre la rue des roseaux et la rue Libermann

Le quartier offre peu d'emplois.

Les structures sociales sont pratiquement les seules sources d'emplois dans le quartier. Quelques commerces de proximité constituent une source d'emplois à la limite du quartier et une ZA est implantée non loin.

Les assistantes maternelles indépendantes du quartier disent avoir de plus en plus de difficulté pour décrocher des contrats.

Le taux de chômage des jeunes est important, avec une très forte progression.

Les jeunes du quartier se déplacent difficilement à Pôle Emploi, et sont attentistes.

Plusieurs partenaires notent qu'une partie des personnes –jeunes et adultes– sont de plus en plus éloignées du monde de l'entreprise avec des difficultés d'employabilité liées à des problèmes de savoirs être. A cela se rajoute pour certains un phénomène de génération : les parents étaient déjà au chômage.

Le service jeunesse est devenu le service "insertion-jeunesse" fin 2014 avec :

- un renforcement de son équipe : l'insertion des jeunes est devenue une mission prioritaire, en complémentarité d'actions de prévention, culturelles, ou autour de l'engagement des jeunes.
- la volonté de dynamiser le plateau mutualisé avec la MLPE et le CIO.

L'aspect global du quartier est esthétique, avec de nombreux espaces publics ; le regard des habitants du quartier sur leur quartier est globalement positif. Le bailleur Habitat de l'III fait un travail important de prévention et est très réactif pour intervenir sur les dégradations.

Cependant, le quartier souffre d'un important déficit d'attractivité, à cause notamment des clichés sur les logements sociaux.

Le quartier est globalement bien équipé et bénéficie d'une dynamique de population en léger renouvellement. Cependant certains équipements sont peu adaptés à l'accueil de leur public cible ; il manque également des lieux d'activités de proximité.

Une paupérisation croissante et inquiétante des résidents, et surtout des nouveaux arrivants, est observée. Les nouveaux arrivants sont beaucoup plus précaires que les sortants. Les habitants les plus précaires voient leur revenu fiscal baisser. Ce sont les plus pauvres qui voient leur revenu reculer le plus fortement.

Les nouveaux entrants dans les logements se tournent plus facilement vers les aides sociales.

Ce que disent les chiffres

En 2010 :

- part des 45-59 ans : 21,5% (pourcentage le plus élevé des QPV de Strasbourg)

En 2010 :

- 69,2 % des ménages ont au moins une voiture
- 58,8 % des actifs se déplacent en transport personnel motorisé
- 20,8 % des actifs se déplacent en transport en commun (taux le plus faible des QPV)

34 emplois salariés au sein du QPV.

En 2011 :

Le taux de chômage des 15-64 ans est de 26,3 % (contre 11,7 % sur la ville).

Ce taux a progressé de 6 points entre 2006 et 2011

Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 45,7%, un taux similaire à celui du QPV Port du Rhin. (contre 25,7% sur la ville)

Ce taux a progressé de 11,9 points entre 2006 et 2011

En 2010 :

La part des logements vacants est de 1,4% : taux le plus faible de tous les QPV

En 2010 :

53,4% des ménages ont emménagé depuis 10 ans et plus (taux le plus fort après la Cité de l'III)
5,5% des ménages ont emménagé depuis moins de 2 ans (taux le plus faible de tous les QPV)

Les constats

Il y a peu d'offre de petits logements dans le quartier.
La part des familles monoparentales reste très élevée.
Les jeunes sont désabusés par rapport à l'Education nationale ;
des parents qui quelquefois investissent trop, ou mal, l'école.

Le tissu associatif est riche, avec des associations qui travaillent bien ensemble et partagent des objectifs communs.

Les habitants sont impliqués dans la vie du quartier via plusieurs projets. Le bailleur contribue aussi fortement à cette dynamique. Plusieurs acteurs ont souhaité investir l'espace public comme espace de vie et pour tisser des liens entre habitants. L'investissement bénévole est important au CSC, alors que d'autres associations peinent à renouveler leur équipe bénévole. Plusieurs actions sont proposées autour de la parentalité mais touchent encore trop peu les familles du quartier. Le CSC est repéré comme un lieu éducatif ; mais il n'y a pas vraiment de dynamique collective éducative à l'échelle du quartier, plutôt des constats partagés autour notamment de la maîtrise de la langue.

Globalement, les habitants pratiquent peu d'activités sportives, de loisirs, ou culturelles. Quelques explications : le coût financier de l'activité, le manque d'accompagnement des parents, une offre en décalage par rapport aux activités 'à la mode', peu de pratiques sportives proposées dans un cadre non compétitif, peu de valorisation de ces compétences dans d'autres sphères.

Le public est encore éloigné de l'offre culturelle en termes d'information, de connaissance, d'appétence culturelle, de freins sociologiques. Les actions de médiation culturelle sont trop peu nombreuses, trop ponctuelles et à l'échelle interne de chaque structure. Une réflexion globale doit être engagée : comment donner envie, comment faciliter l'accès pour tous, comment aider les personnes à s'autoriser à pratiquer ? (cf. ouverture de l'équipement culturel la Villa prévu en 2015)
La culture reste trop liée à son milieu familial : tout le monde a de la culture, mais une culture qui ne peut pas être réinvestie dans d'autres domaines (scolaire, emploi,...).

Il existe une mixité culturelle qui est un atout à valoriser, et peut permettre de lutter contre le repli communautaire.

Les problèmes de délinquance observés dans les années 2000 se sont résorbés et l'ambiance est calme. Cependant, une extrême vigilance est nécessaire aux risques de voir des difficultés venir. Les problèmes les plus souvent cités sont des regroupements de jeunes à différents endroits du quartier. Plusieurs partenaires notent une évolution des comportements des collégiens, avec de nouvelles formes pour défier l'autorité et avec l'arrivée massive des réseaux sociaux.

On constate des comportements défavorables à la santé qui se superposent et des facteurs d'accroissement des pathologies de 'maladie mentale'.

Ce que disent les chiffres

En 2011, le revenu fiscal annuel médian du QPV s'élève à 11 400 €.

L'évolution du revenu fiscal annuel médian stagne à +2%, tandis que la moyenne de des QPV est de + 11,7% et que la progression est de +18,4% sur la ville.

Le 1^{er} quartile est en net décrochage avec une évolution du revenu fiscal négative : - 11,9%, la plus forte baisse sur l'ensemble des QPV alors que l'on constate une évolution de +12,2% sur la ville

En 2013, parmi les allocataires CAF :
- 34,3 % sont bénéficiaires du RSA
- 10,3 % bénéficient de l'AAH
- 19,5 % ont un revenu constitué à 100% de prestations sociales, soit 137 allocataires (contre 611 pour la ville)

En 2010, 31,2% des familles sont monoparentales, soit 183 familles en 2013.

En 2010
38,4% des 15 ans et plus non scolarisés sont sans diplôme (moyenne QPV : 47,5%, Illkirch 19,7 %)

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁹⁴

1/ Renforcer l'attractivité du quartier et son ouverture sur la Ville

- Donner envie de venir dans le quartier, pour y vivre, pour utiliser des services et pour y pratiquer des activités ;
 - Poursuivre la restructuration, les réhabilitations énergétiques et la requalification urbaine aussi bien du parc de logements sociaux, des espaces extérieurs et des espaces et établissements publics
 - Diversifier l'offre de logements en proposant de la promotion privée, de l'accession sociale sécurisée,...
 - Avoir un regard croisé sur la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures : les locaux d'activités et la cour de l'école élémentaire Libermann, le centre socioculturel, des locaux associatifs, les aires de jeu et les espaces publics, pour faire du quartier un espace de vie partagé par tous
 - Proposer dans le quartier des services, des activités qui s'adressent à l'ensemble des habitants de la ville tout en ayant parallèlement une politique volontariste de proximité adaptée aux besoins des habitants du quartier
- Renforcer la mixité sociale, générationnelle, culturelle, dans le quartier par le biais de la politique logement, mais également dans l'organisation des structures et au travers d'un panel d'activités variées
- Inciter et favoriser les activités créant des emplois, dans le quartier et à proximité
- Faire des espaces publics et des aires de jeux des lieux de vie pour tous

2/ Maintenir et renforcer l'accompagnement des personnes et des familles,

- Aller à la rencontre des personnes et des familles et les accompagner dans leur insertion sociale ; lutter contre l'échec scolaire
- Rendre les personnes acteurs de leurs parcours personnels et leur donner envie
- Renforcer l'accès et la pratique, pour tous, d'activités culturelles, sportives, de loisirs comme outils de valorisation de la personne et d'ouverture aux autres
- Développer des espaces pour se rencontrer, échanger, chercher des ressources

3/ Renforcer les réseaux et les dynamiques collectives

- Renforcer les réseaux existants ou créer des réseaux pour l'accès à l'emploi, des jeunes notamment, et la lutte contre l'exclusion
- Lutter contre l'isolement et créer des solidarités de proximité afin de prévenir les accidents/rupture de parcours de vie ; développer des dynamiques d'entraide et d'échange
- Accentuer les actions et les démarches participatives en partenariat avec les associations et les acteurs présents sur le quartier, mais aussi sur la ville
- Accompagner les publics vers l'engagement citoyen et la co-responsabilité, ce que chacun peut faire à son niveau pour le vivre ensemble.

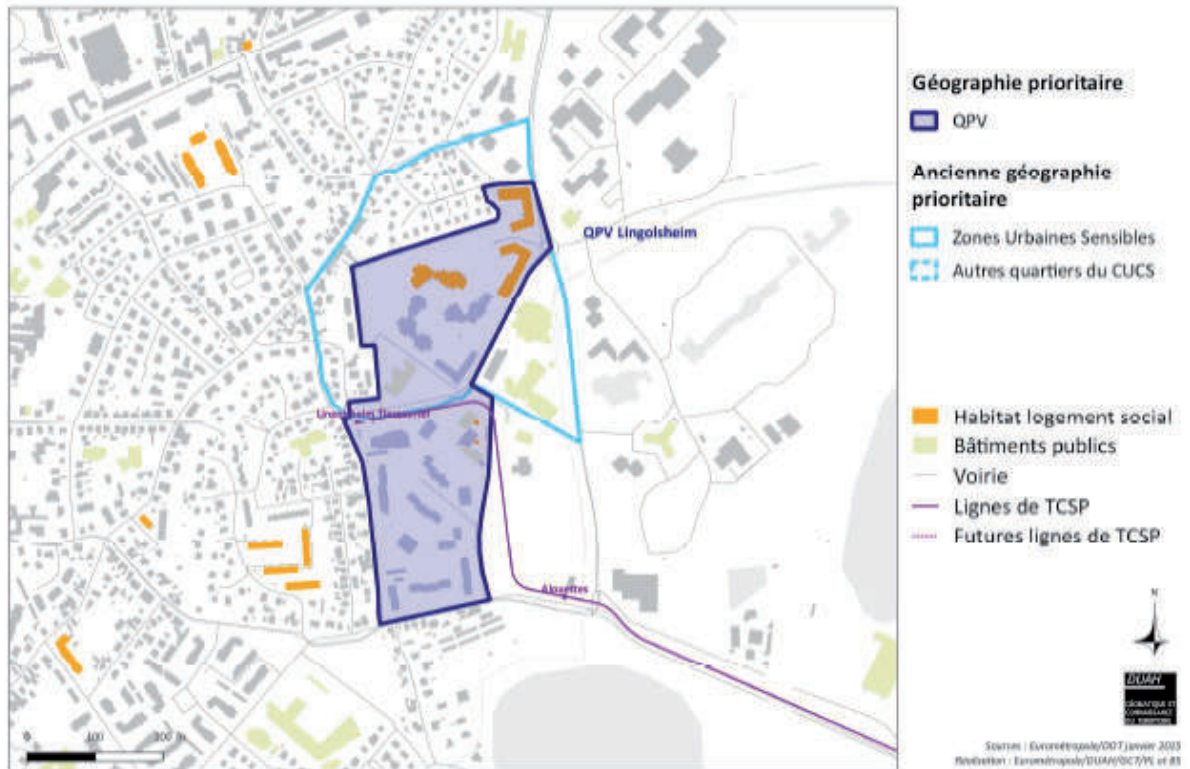
⁹⁴ NB : ces objectifs sont issus de la réunion territoriale partenariale du 04 décembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV des communes d'Illkirch et Lingolsheim. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

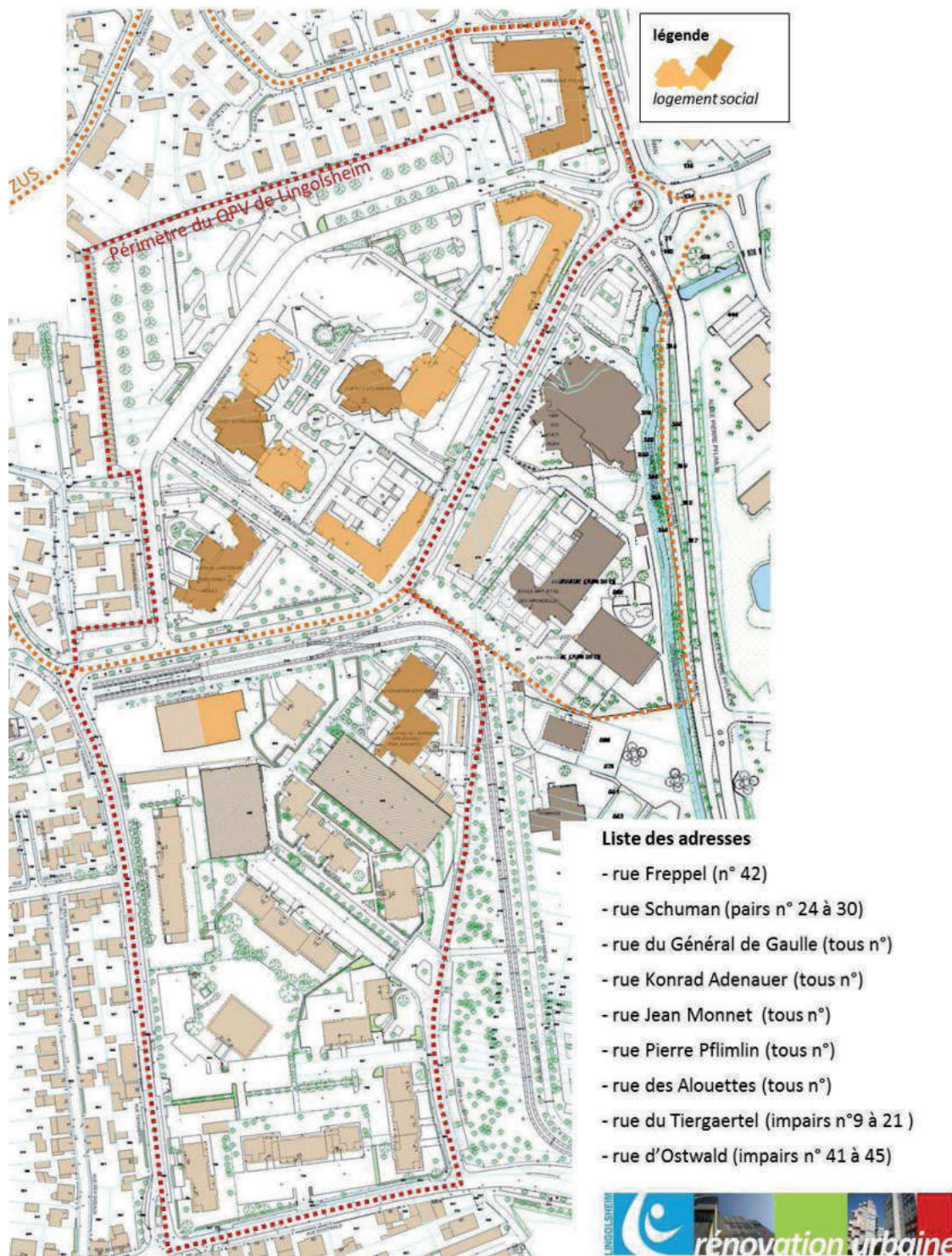
Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
Mairie	administratif		X
La Poste	administratif		X
Habitat de l'III : antenne de quartier	social	X	
Médiathèque sud	culturel		X
Ludothèque : la récré des Galopins	culturel	X	
La Vill'A	culturel		X
Illiadé	culturel		X
Association ayant des activités dans le quartier : Djigia, association des usagers du Phare de l'III, Gospel Kids, 68 Art Prod, Culture Urbaine, Jeunes urbaines, l'Écureuil, la Parent'aise, le CEIG	socio-culturel	X	
Centre socio-culturel	socio-culturel	X	
Centre Saint Joseph : locaux Scouts et ACE + Trav, Part.	religieux	X	
Service Jeunesse	social		X
École maternelle Libermann	enseignement		X
École maternelle de l'Orme	enseignement		X
École élémentaire Libermann	enseignement		X
Collège des Roseaux	enseignement		X
Lycée Jean Monnet (lycée général de secteur)	enseignement		X
Lycée Le Corbusier	enseignement		X
Lycée Hôtelier	enseignement		X
Bureau de Police Nationale	prévention, sécurité		X
Bureau de Police Municipale	prévention, sécurité		X
Centre de soins municipal	santé		X
Espace des Aînés : la Licorne	social		X
Chapelle Saint Joseph	religieux	X	
Mosquée	religieux	X	
PIJ	social		X
PAE (permanences au CSC, dans les 2 collèges, à la maison locale)	social	X	X
CIO	social		X
Mission locale pour l'emploi	social		X
Centre médico-social	social		X
Centre médico-social : antenne	social		X
Centre communal d'action social	social		X
Crèche collective des Vignes	petite enfance		X
CSF	social	X	
Halte garderie	petite enfance	X	
LAPE Le Grenier	social	X	
Gymnase des Vignes	sportif		X
Gymnase Lixenbuhl	sportif		X
Centre sportif Schweitzer	sportif		X
Skate parc à Lixenbuhl	sportif		X
City Stade	sportif	X	
Parc des Bruyères	loisirs		X
Parc Friedel	loisirs		X
Parc Fort Ulrich	loisirs		X
CAT - APF -ESAT : rue Papin et rue Hoelzel			

VILLE DE LINGOLSHEIM

Préparation du Contrat de Ville 2015-2020
Cahiers de quartier Eurométropole de Strasbourg

Diagnostic territorial QPV Lingolsheim (Les Hirondelles)





Chiffres clés Lingolsheim

	QPV Lingolsheim (2011)	Commune
Population (INSEE, RP 2011)	2 656 hab.	16 703 hab.
Superficie	10,6 ha	567 ha
Revenu fiscal annuel médian par UC ⁹⁵ (2011)	10 000 €	19 964 €
Évolution du revenu fiscal (2001 à 2011)	+1,1% (à l'iris)	+17,9%

⁹⁵ Unité de Consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre d'un ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités d'UC (1 adulte = 1 UC)

Propos liminaires

La Ville de Lingolsheim se situe en première couronne de l'agglomération strasbourgeoise au sud-ouest, dans la continuité du quartier strasbourgeois de la Montagne-Verte et entre les communes d'Ostwald et d'Eckbolsheim.

Cinquième ville de l'agglomération en nombre d'habitants (16 703 habitants en 2011), la Ville s'est progressivement vidée de son activité industrielle, notamment les emblématiques tanneries, puis s'est fortement urbanisée dans les années 1970 à 1990 sous la pression immobilière de l'agglomération.

Le quartier prioritaire de la ville de Lingolsheim s'est inscrit dès ses débuts dans la Politique de la Ville dans le cadre du premier Contrat de Ville de la CUS en 1994. Cette période a permis le développement de nombreux services : centre socioculturel, mission locale, régie de quartier, épicerie sociale, lieu d'accueil parents-enfants, cellule de veille, Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, local jeunes, locaux femmes-jeunes filles, terrains multisports, etc.

En 2007, la Ville signe une convention de rénovation urbaine portant sur la construction/démolition de 419 logements sociaux (avenant de clôture en cours de signature). À l'issue de cette convention, subsisteront 148 logements sociaux obsolètes (étayés par mesure conservatoire) à construire-démolir pour atteindre l'objectif que s'est fixé la commune avec les partenaires, à savoir la disparition de l'ensemble de ce patrimoine.

À terme, ce QPV a vocation à disparaître. En effet, il sera "vidé" de sa substance du fait d'une répartition du logement social sur l'ensemble de la commune.

En attendant, les indicateurs portant sur le chômage des jeunes et des femmes restent alarmants ; le nombre de parents isolés reste stable ; les bénéficiaires des minimas sociaux sont toujours aussi nombreux et les manifestations d'incivilités liées essentiellement à des jeunes gens désœuvrés restent nombreuses ; la délinquance est en forte baisse mais l'échec scolaire reste préoccupant.

Ce QPV possède des atouts importants liés essentiellement à sa rénovation, sa banalisation urbaine. Celle-ci signera la disparition de ce zonage, qui est une volonté politique affirmée.

La Politique de la Ville n'aura plus de raison d'intégrer Lingolsheim dans le dispositif, dès lors que le dernier groupe d'immeubles aura disparu (horizon 2020, dans le cadre d'une opération locale).

Aujourd'hui, les indicateurs montrent encore un quartier à la population fragile, mais cette population "éparpillée" à l'échelle de la commune du fait d'une reconstitution de l'offre diffuse à cette échelle ne rencontrera plus les mêmes problèmes liés à la densité de logements sociaux, la nature et l'état du patrimoine social visé par les démolitions, l'urbanisme inadapté des années 1970, qui auront disparu.

Les constats

La population du QPV est caractérisée par une augmentation des plus de 60 ans.

Le QPV de Lingolsheim présente aujourd'hui une situation particulière: la rénovation urbaine a conduit à une "dispersion" de la précarité sociale à l'échelle de la ville. Ce changement d'échelle devra être pris en compte dans la définition d'un projet de territoire, avec une étape préalable de diagnostic indispensable.

La dépendance aux prestations sociales est forte: quasiment un habitant sur 4 se trouve dans cette situation.

La rénovation urbaine a permis une meilleure intégration du quartier dans son environnement, une bonne dynamique en termes de rénovation et de création d'équipements.

Le CSC a par exemple été entièrement rénové en 2009, répondant ainsi aux besoins locaux.

Les locaux créés par CUS habitat dans le cadre du PRU sont vides depuis 6 ans, car il n'existe pas de demande correspondante. Ils véhiculent une mauvaise image pour le quartier.

Un site d'activité est actuellement en restructuration à proximité du QPV (parc-club des Tanneries).

Le turn over est marqué: de nombreux ménages ont quitté le quartier ces dernières années en raison des démolitions programmées dans le cadre du projet de rénovation urbaine ou de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Une dernière tranche de démolition a été récemment acceptée par l'ANRU.

La charte inter-bailleurs ne fonctionne pas très bien, notamment pour le relogement des familles les plus pauvres.

Les quelques commerces de proximité sont fragiles et ont fermé ces dernières années.

Hormis la dynamique du CSC l'Albatros, dirigé par des habitants, il n'existe pas d'associations de quartier. Une 2^e maison de l'enfance a récemment été construite.

La problématique de l'apprentissage du français, transversale au Contrat de Ville, est particulièrement prégnante à Lingolsheim. La présence d'une UPE2A⁹⁶ permet d'accueillir les enfants allophones.

Un point de vigilance porte sur l'accueil des immigrés, actuellement assuré au Foyer Notre dame. Ce foyer est amené à déménager et les conséquences de ce déménagement sont à anticiper, afin que les acteurs impactés puissent s'organiser (Education nationale notamment).

Ce que disent les chiffres

Un habitant sur 4 a entre 0 et 14 ans, une proportion semblable à celle observée dans les QPV de Strasbourg. La tranche d'âge des 60-74 ans est surreprésentée: 13,7%, contre 10,2% pour la moyenne des QPV de Strasbourg.

Les 60-74 ans ont augmenté de 3,7 points entre 2006 et 2011, l'augmentation la plus forte des 18 QPV. 18,2% des habitants ont plus de 60 ans.

Le revenu fiscal annuel médian du QPV s'élève à 10 000 €, un revenu similaire à celui des QPV Quartiers Ouest ou Hohberg. Ce revenu présente une situation de stagnation: +1,2% seulement entre 2001 et 2011.

Le taux de chômage des 15-24 ans est en augmentation: +8,3 % entre 2006 et 2011.

La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales s'élève à 23,7%, soit quasiment 1 habitant sur 4.

100% des habitants résident à moins de 500 m d'une station TCSP et pourtant, la voiture reste le mode de déplacement majoritaire. 60,3% des actifs se déplacent en voiture pour se rendre au travail, contre 50,9% pour la moyenne des QPV strasbourgeois.

CUS Habitat a créé 7 locaux d'activité neufs (800 m²) dans le cadre du PRU.

La part des ménages emménagés dans leur logement depuis moins de 2 ans s'élève à 15,8% (contre 12% pour la moyenne des QPV de Strasbourg).

⁹⁶ UPE2A: unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants

Les chiffres de la délinquance ne cessent de baisser à Lingolsheim, grâce notamment à la cohésion des acteurs.

En matière de santé, un certain nombre de projets ont été réalisés ou sont en cours, axés sur la prévention primaire principalement : activité physique, alimentation etc. Ces projets sont ciblés sur les personnes fragiles (seniors / enfants / handicapés mentaux / personnes en situation de précarité sociale).

Les objectifs prioritaires proposés à l'issue du diagnostic partagé⁹⁷

1/ Achever le projet de rénovation urbaine

- Démolir les 148 logements anciens et les remplacer par de l'accession aidée et libre et du locatif libre (cf. objectif de mixité sociale du PRU)
- En lien avec le bailleur, transformer les locaux d'activité obsolètes en logements adaptés (entrées individuelles pour des familles rencontrant des difficultés d'adaptation dans le logement collectif)

2/ Vérifier et veiller à l'impact de la dispersion du logement social à l'échelle de la commune pour adapter l'action sociale et éducative à une nouvelle physionomie géographique du logement social à Lingolsheim

- Anticiper le relogement du foyer Notre Dame, notamment par rapport à l'UPE2A⁹⁸ (enjeu de continuité : personnel formé, mobilité à organiser pour rejoindre l'établissement)
- Sécuriser l'accompagnement des familles face à la dispersion du logement social et de la précarité via l'action sociale et l'accompagnement à la parentalité

3/ Favoriser l'appropriation positive des équipements par les jeunes

- Permettre une appropriation des locaux du CSC et des équipements sportifs rénovés
- Redynamiser l'équipe autour de nouveaux projets

⁹⁷ NB : ces objectifs sont issus de la réunion territoriale partenariale du 04 décembre 2014, qui réunissait différents partenaires institutionnels autour du diagnostic des QPV des communes d'Illkirch et Lingolsheim. Ces objectifs serviront de base de travail pour l'élaboration des conventions d'application territoriales.

⁹⁸ UPE2A : unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants

Annexe ANRU 2 - Enjeux et perspectives territoriales

QPV LINGOLSHEIM (LINGOLSHEIM) – TERRITOIRE ANRU D'INTERET REGIONAL → TERMINER LA RENOVATION URBAINE

Situé dans le secteur ouest de l'agglomération, le quartier a été aménagé dans les années 1970 et comprenait à l'origine huit tours comptant 567 logements sociaux sur une unité foncière unique appartenant à CUS Habitat.

Lingolsheim s'est inscrite dans la Politique de la Ville depuis ses débuts et a été classée en ZUS en 1996.

Le premier projet de rénovation urbaine: une étape dans la disparition à terme de la ZUS

Le projet de rénovation urbaine (PRU) de Lingolsheim a été engagé à l'appui d'une convention pluriannuelle signée avec l'ANRU en octobre 2007 (n°149) de 85,9 M€ TTC d'investissements. Les opérations programmées dans ce projet s'achèveront progressivement jusqu'en 2018/2019.

Ce projet en cours d'achèvement vise à créer les conditions d'une transformation durable du quartier. Le PRU se fonde sur la "disparition à terme" du classement en ZUS/QPV, en procédant à la démolition des huit tours au profit d'une mixité sociale introduite par l'intervention d'acteurs de l'accession à la propriété et du locatif libre, et vise une déconcentration du logement social mieux réparti à terme sur l'ensemble du ban communal.

La première convention de rénovation urbaine a permis d'engager la démolition de 419 logements sociaux et l'implantation d'une offre renouvelée de logements sociaux et privés. A l'issue du PRU, tous les équipements publics (voiries comme locaux), la desserte de transport en commun, services et commerces seront entièrement rénovés.

Seules deux tours, soit 148 logements CUS Habitat, subsisteront de l'ancienne ZUS. Elles dénoteront très fortement par rapport à l'effort soutenu jusque là. Elles doivent par ailleurs impérativement faire l'objet d'une intervention suite à la découverte d'un défaut de structure révélé en 2011, qui a conduit le bailleur à étayer les immeubles dans l'attente de la 2^e phase de rénovation urbaine.

Orientations pour la poursuite et l'achèvement du projet de rénovation urbaine

L'orientation principale de la poursuite du PRU est simple mais particulièrement importante: il s'agit de finir ce qui a été commencé et, cas rare, de faire disparaître complètement la Cité des Hirondelles construite dans les années 1970.

Les enjeux identifiés pour la poursuite du projet rénovation urbaine sont les suivants:

- la pérennité des investissements et de la diversification (logements et activités) engagés dans le premier projet de rénovation urbaine
- la poursuite de la diversification de l'offre de logements
- l'achèvement de la restructuration de la trame urbaine

Le projet urbain sera principalement orienté autour de la démolition-reconstitution des 148 logements restants. Forte de son projet d'origine et déterminée à en réaliser l'objectif, la ville de Lingolsheim s'est pourvue des moyens de reconstituer pour tout ou partie les logements en question dans le cadre du développement d'un Eco quartier de 13 hectares et 1 200 logements dont la réalisation a démarré depuis 2011 sur une ancienne friche industrielle libérée au moment de la signature de la première convention.

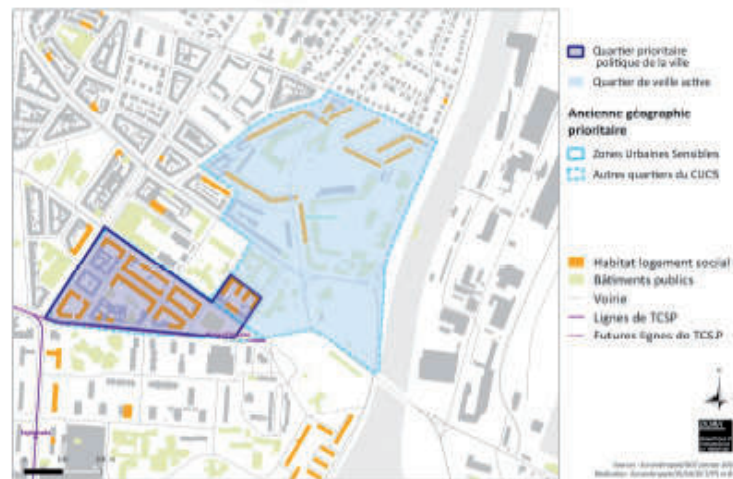
Num. rue Nom rue	Nom de l'Équipement	Catégorie	QPV	Territoire vécu hors QPV
1 rue du Général de Gaulle	Centre socio-culturel	socio-culturel		
1 rue du Général de Gaulle	Salle municipale des fêtes	socio-culturel		
rue des Alouettes	Gymnase Le Sporty	sportif		
rue des Alouettes	Terrains multi-sports	sportif		
11a rue du général de Gaulle	Association Épisode	social		
1 rue des Bouvreuils	UTAMS Ouest	social		
7 rue du Château	CCAS	social		
3 rue Jean Monnet	"EHPAD Le Landsberg" (ARPALE)	social		
26-28 avenue Schuman	Poste de Police	prévention, sécurité		
20 allée des Foulons	Pôle-emploi agence de Lingolsheim	social		
7a rue des Près	Mission locale antenne de Lingolsheim	social		
5-9 rue du Général de Gaulle	Groupe scolaire Elias Canetti	enseignement		
1 rue Jean Rostand	Collège Galilée	enseignement		
24 rue Humann	Lycée Louis Pasteur (Strasbourg)	enseignement		
14 rue du Général de Gaulle	Cus habitat antenne de Lingolsheim	social		



**TERRITOIRES DE VEILLE ACTIVE :
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

À la demande du président de l'Eurométropole et des maires concernés, quatre quartiers de veille active sont inscrits dans le Contrat de Ville: **Ried à Hoenheim, Wihrel à Ostwald, Rotterdam et Faubourg National à Strasbourg**. Des moyens pourront être mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales, afin de conforter la situation de ces 4 quartiers.

Commune de Strasbourg : Rotterdam



La Cité Rotterdam est située à 1,5 km à l'est du centre ville historique de Strasbourg dans le quartier Orangerie-Conseil des XV et représente 2 647 habitants (chiffre RP 2011). Cette cité est le premier grand ensemble de l'après-guerre (1951) construit en France, ensemble d'habitat social implanté dans la continuité du tissu urbain existant. Elle comprend plus de 1400 logements (800 logements sociaux) répartis en immeubles de 2 à 13 étages, ouverts sur un parc et l'école.

Un fort décrochage est observé depuis quelques années sur ce secteur. Le revenu fiscal annuel médian se situe au dessus du seuil arrêté pour la nouvelle géographie prioritaire (12 312 € en 2011 contre un seuil à 11 500 €) mais de tous les iris de l'Eurométropole, l'iris Rotterdam est celui qui présente la progression du revenu fiscal annuel médian la plus faible entre 2001 et 2011 (+0,5%). Une baisse de -2,1% est même observée pour le premier quartile de population, c'est-à-dire pour les plus pauvres. Le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 39,9%, un taux similaire à celui des QPV de Strasbourg (moyenne à 41,8%). Les acteurs observent de nombreuses situations relevant de la protection infantile et de personnes isolées sans enfants. Le territoire est caractérisé par une population âgée et ancrée: la part des 65 ans et plus s'élève à 18,1%, contre 10,7% pour la moyenne des QPV. La dynamique associative locale est faible hormis pour les ATP, qui fonctionnent bien.

Un projet de réhabilitation énergétique concernant 712 logements est programmé par le CUS Habitat, mais rencontre une forte opposition d'un collectif d'habitants. Un projet de construction d'une soixantaine de logements sociaux, d'ateliers et d'une maison de retraite médicalisée est en cours.

L'offre du CSC Rotterdam est peu orientée sur les jeunes du secteur et ces derniers ne fréquentent pas l'ARES, le CSC situé à l'Esplanade. Le CMS, qui intervient de manière égale sur les cités Spach (QPV) et Rotterdam (territoire de veille), rencontre un problème de locaux qui freine son usage par les habitants. De manière générale, les services publics manquent de visibilité sur le quartier.

Commune de Strasbourg: Faubourg national



Faubourg National est un territoire de 2 121 habitants situé au coeur du quartier gare, coupé par les boulevards avec le secteur Laiterie et par l'ill avec la Grand Rue et la Petite France.

La population est caractéristique des centres ville des grandes agglomérations :

- sur-représentation des 15-29 ans (50%) dont une forte proportion d'étudiants
- sur-représentation des cadres et PIS (35,4% contre 7,4% pour la moyenne des QPV de Strasbourg),
- petits ménages d'une personne (59% contre 29,4% pour la moyenne des QPV)
- part importante de locataires de petits logements
- fort "turn over"
- flux de personnes en errance

Faubourg national est le territoire Politique de la ville de l'Eurométropole qui a le plus fort revenu fiscal annuel médian (18 433€). Ce revenu a connu une augmentation de +25% entre 2001 et 2011 (+11,6% pour la moyenne des QPV). Le taux de chômage s'élève à 12,6% en 2011, contre 28,9% pour la moyenne des QPV. Le taux de chômage des 15-24 ans a augmenté sur cette même période (+6 points entre 2001 et 2011).

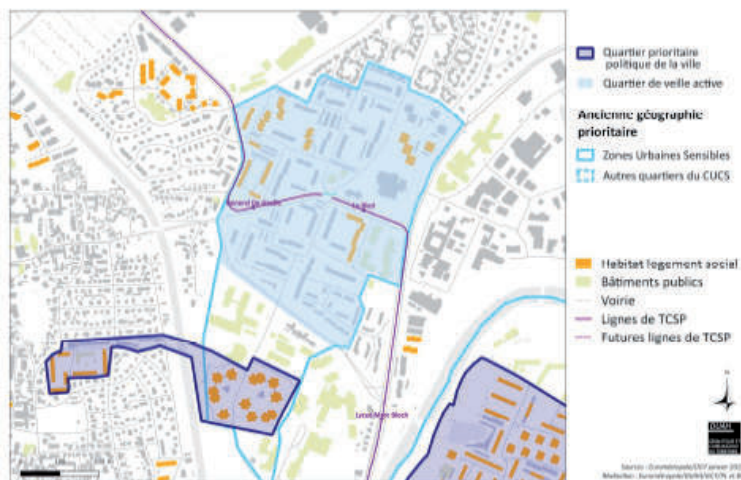
Ce territoire est en transformation : part des cadres de plus en plus élevée, embourgeoisement, dynamique de gentrification... Mais en parallèle, il est marqué par des flux de personnes en errance, des regroupements de marginaux alcoolisés, des trafics de drogue etc. De nombreuses associations à caractère social ou caritatif et des structures d'accueil spécialisées dans l'aide sociale se sont implantées dans le quartier pour venir en aide à ces publics en difficulté.

Il existe un fort enjeu autour du maintien de la mixité sociale qui concourt à la richesse du quartier, et autour de la prise en charge coordonnée des personnes en difficulté. Un diagnostic complémentaire permettrait d'affiner les objectifs de ce territoire autour des publics en difficulté (résidents des foyers par exemple).

Ce secteur a subi de multiples modifications, liées notamment à la mise en place de lignes de tram qui ont modifié les circulations, avec un impact ressenti comme négatif sur la vie commerciale. De nombreux commerces ont fermé et certains se plaignent de nuisances. Le marché bihebdomadaire est peu attractif.

En 2012/2013, une démarche de requalification et d'accompagnement de la dynamique commerciale a été engagée par la Direction de proximité en lien avec les habitants du quartier

Commune de Hoenheim: le Ried



Note méthodologique - constats : ce territoire est à cheval sur 3 iris : Ried Sud, Ried Nord et Grossmatt, ce qui rend difficile la production de données quantitatives.

Le territoire de veille du Ried, situé sur le ban communal de Hoenheim, faisait auparavant partie de la ZUS Grand Ried, qui s'étendait plus au Sud jusqu'à la Cité de l'Ill.

Ce territoire de 3 200 habitants (29,3% des 10 942 habitants de la commune) est caractérisé par :

- une population âgée (21% de 65 ans et plus, soit le taux le plus élevé des territoires Politique de la ville),
- un taux très important de propriétaires (57,3% contre 24,3% pour la moyenne des QPV),
- une forte ancienneté d'emménagement,
- le taux le plus bas de l'ensemble des ménages à bas revenus des territoires Politique Ville : 257 ménages (soit 18,5%), mais qui représente 39% des ménages de la commune. Les acteurs ressentent au quotidien la précarité des habitants, qui de plus s'intensifie.

Le cadre de vie est plutôt attractif ; le territoire est bien desservi par la ligne B du tram, une liaison tram-train vers Lauterbourg et la frontière franco allemande. La campagne proche, des espaces encore très naturels constituent également un atout.

Le territoire est caractérisé par sa mixité d'habitat et une recherche constante de valorisation d'habitats multiples. Le Ried compte 424 logements sociaux (décompte 2014). Le parc est en bon état : des réhabilitations ont été effectuées par Domial et OPUS 67 dans les 5 dernières années. Un éco quartier avec un apport de 69 logements sociaux plus 37 logements en RPA est en construction plus au Nord, qui amènera une nouvelle population.

Le quartier est relativement bien pourvu en services de proximité (médecins, pharmacie, poste, antenne Mission Locale et Relais Emploi...) mais le centre commercial du Ried est en déclin suite à la fermeture de la Coop puis du Leclerc. Un projet de remplacement de cet espace par une opération mixte aboutira dans les prochains mois : il comprendra des logements (dont 35% de logements sociaux) et des commerces en rez-de-chaussée.

Pour pallier ce manque de commerce de toute première proximité, et recréer du lien social, un marché a été créé, en ce lieu, le jeudi matin.

Implantés au cœur du Ried, un Centre socioculturel et une halte-garderie (maintenue malgré l'ouverture d'un multi - accueil dans un quartier limitrophe), favorisent la cohésion sociale sur le territoire. Sur Hoenheim, la vie associative est très présente et de nombreux clubs sportifs proposent des activités pour les jeunes, sur ce territoire. Cette implantation au cœur du quartier est facilitée et valorisée, par le choix stratégique d'installation du plus grand complexe sportif de la commune, à la limite du quartier. Pour les seniors, de nombreuses initiatives existent : rencontres pour les personnes âgées isolées, véhicule social desservant la mairie... Pour les plus petits et les jeunes, plusieurs aires de jeux sont en accès libre.

Au vu de ce diagnostic, les objectifs prioritaires du territoire sont de :

1. Maintenir les dynamiques d'acteurs (associatives notamment) autour de la vie de quartier, porteurs de cohésion sociale et notamment les projets portés par la ville et le CSC en permettant à minima la mobilisation des crédits de droits communs, et une concertation régulière dans le cadre du Contrat de Ville.
2. Préserver un bon niveau d'équipements et de services.
3. Mobiliser le dispositif "observation-suivi-évaluation" du Contrat de Ville au service du territoire et de ses habitants, les plus précaires notamment.

Commune d'Ostwald : le Wihrel



Ostwald : Habitants : ville de 11 794 habitants - Situation géographique : à 10 minutes de la ville centre en première couronne, Ostwald fait partie de l'Eurométropole - Caractéristiques : une mixité des différents types d'habitat avec un fort taux de logements sociaux (36% dont seulement 20% sont conventionnés).

Quartier du Wihrel : Habitants : 3000 habitants, 1007 logements, mais aussi l'allée René Cassin où l'on compte 201 logements (dont 115 logements sociaux) pour 460 habitants.

- 1994 à 1999 : mise en place d'actions de prévention contre tous les types d'exclusions
- 2007-2014 au niveau du CUCS : géographie prioritaire avec un classement en priorité de niveau 3
- 2015 : exclusion du Wihrel des territoires prioritaires et mise en territoire de veille active.

À noter qu'Habitation Moderne, gestionnaire de la cité du Wihrel étudie un programme coûteux de réhabilitation sur ce quartier qui, même ne comportant qu'un nombre partiel de logements sociaux, constitue de fait un quartier social de 1 100 logements.

Constat : aujourd'hui, le quartier se situe toujours dans une situation de fragilisation avec l'augmentation des demandeurs d'emploi, des familles monoparentales et de la petite délinquance. La nouvelle réforme de la politique de la ville exclue le Wihrel des territoires prioritaires malgré le constat alarmant des acteurs de terrain quant à la fragilisation grandissante des habitants du quartier, élément à mettre en parallèle avec la modification du visage urbain de la commune dans les 15 années à venir, grâce à la réalisation de la ZAC des Rives du Bohrie comportant un objectif de 1 100 logements, qui se situeront en périphérie du quartier du Wihrel (qui pour rappel concentre déjà 30% de la population Ostwaldoise en 2014).

La délinquance et les violences urbaines : 51 violences urbaines ont été comptabilisées en 2013 sur Ostwald (soit 4% de plus qu'en 2012), dont 65% pour le seul quartier Nord de la commune, en progression de 11% depuis 2012. Ces chiffres sont supérieurs de 13% à ceux constatés à Lingolsheim, commune voisine de 17 000 habitants, alors que dans le même temps, Hoenheim, commune du Nord de la CUS de taille équivalente, n'enregistre que 8 violences urbaines.

Cette dégradation du cadre de vie s'exprime régulièrement via les réseaux sociaux, les mails et appels téléphoniques reçus en mairie, les commentaires dans les peu nombreux commerces de proximité, par les interpellations retransmises par les associations de quartiers : les rencontres des conseils de quartiers confirment cette tendance.

Des données sociales : le Centre Communal d'Action Sociale : la fréquentation du CCAS a connu une recrudescence notamment pour les personnes de moins de 25 ans consécutive à une rupture familiale, à la léthargie du marché de l'emploi, etc... Pour les actions spécifiques du CCAS, on constate une aggravation des demandes concernant : des fonds d'impayés d'énergie en 2014 - une augmentation d'intervention du CCAS dans le cadre de dossiers familiaux d'aide sociale.- Une forte sollicitation du CCAS pour les services à la personne. –Une augmentation de 50% par rapport à 2013 de la domiciliation postale.- une forte augmentation des bons alimentaires, des demandes de colis alimentaires enregistrées par les associations caritatives St Vincent de Paul ou les Restos du coeur où sont redirigées les personnes en situation de précarité.

Les assistantes sociales et le suivi RSA : les assistantes sociales et la PMI du secteur relèvent une forte dégradation des situations sociales des habitants du quartier du Wihrel où la précarisation de certaines familles devient inquiétante avec une accumulation des difficultés (familles monoparentales, chômage, protection de l'enfance...).

Les chiffres de l'ANPE : Ostwald compte 813 demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE en février 2014, soit une augmentation de 25% par rapport à septembre 2011. Sur ces 813 demandeurs d'emploi, 35% sont issus du Wihrel (dont majoritairement des hommes 61%). 38% des résidents du Wihrel ne bénéficient d'aucune indemnisation chômage (soit 41% des Ostwaldois demandeurs d'emploi non-indemnisés). En février 2015, ce sont 867 demandeurs d'emploi qui sont comptabilisés par l'ANPE.

Les chiffres de la Mission Locale pour l'Emploi : 173 jeunes ont été suivis par la Mission Locale sur l'année 2013 (dont 54 primo-inscrits) : 50% des jeunes suivis sont issus du quartier du Wihrel avec une répartition quasi égalitaire entre les filles et les garçons.

Le Centre de Loisirs sans Hébergement et la cantine scolaire : en juin 2014, 271 familles (363 enfants) fréquentent les services du Centre de Loisirs pour les activités périscolaires, les mercredis et les vacances dans les trois structures existantes dont 14% sont issus du quartier du Wihrel. 36 familles résidents au Wihrel représentant 35% des familles accueillies sur le seul site de La Bruyère, structure Nord de la commune. Les services administratifs en charge de la facturation constatent les difficultés financières rencontrées par les parents malgré l'application d'un barème tarifaire en fonction des revenus.

La Maison de l'Enfance : 41% des familles ont un revenu mensuel inférieur à 900 € et 55% d'entre elles payent moins d'un euro de l'heure.

Les écoles : 40% d'élèves sont scolarisés en primaire à l'école Jean Racine (ce sont les enfants du quartier Wihrel). Environ ¼ des élèves en fin de CM2 ne sont pas scolarisés au collège d'Ostwald l'année suivante. Les parents préfèrent les inscrire dans des collèges privés ou strasbourgeois.

Le principal axe de développement : nos actions culturelles et jeunesse auprès de nos concitoyens : c'est dans cet esprit de construction et de rayonnement que la Ville décide de faire appel à la Fédération MJC du Bas-Rhin, ayant l'expérience nécessaire dans ce domaine d'activités. En effet, le redéploiement de nos activités au Point d'Eau va nous permettre de revitaliser les connexions avec la population et plus directement avec les habitants du Wihrel.

Conclusion : au vu de ces éléments, la fragilisation et la paupérisation du quartier du Wihrel est en marche malgré le travail des acteurs présents dans le quartier : travailleurs sociaux, associations de quartier... pour répondre aux besoins des habitants.

Si les actions existantes depuis plusieurs années venaient à disparaître faute de financements publics, cela ne serait pas sans conséquences sur la situation sociale dans le quartier et de manière générale sur la commune vus les résultats positifs en matière de lien social.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat cadre de veille active, la ville d'Ostwald souhaite apporter les éléments complémentaires à la note de synthèse portant sur la situation économique et sociale du quartier du Wihrel. Aussi, pour le quartier du Wihrel, désormais en "territoire de veille active" et non en QPR, nous tenons à porter à votre connaissance les projets ci-dessous pour lesquels une réflexion est en cours.

Amélioration de l'habitat et du cadre de vie:

- contribuer à l'amélioration du cadre de vie en partenariat avec le bailleur (HM) pour imaginer de nouveaux équipements urbains (dans le cadre du plan de rénovation programmé par le bailleur, inclure une réflexion sur les lieux de vie dans le quartier),
- développer des lieux d'accueils associatifs dans les logements sociaux pour permettre une "vie de quartier », un "vivre ensemble "et ainsi faciliter le dialogue entres locataires,
- inciter et soutenir l'installation de commerces de proximités (actuellement, une pharmacie, un tabac et une Coop, dont l'avenir est plus qu'incertain),
- améliorer l'entrée de quartier, et notamment l'accès à ces quelques commerces de proximités afin de créer une entrée accueillante, aérée et sécurisée,
- appuyer l'installation d'une caméra supplémentaire dans le secteur dit " des électriques ",
- favoriser et valoriser l'action sportive, en rénovant et sécurisant les aménagements existants et en créant de nouveaux lieux.

Prévention de la délinquance et accès à la citoyenneté:

- soutenir l'action sécurité routière dans la citée, au niveau du parvis du Point d'Eau et/ou du city stade afin de s'adresser à un public d'adolescents souvent au premier plan de cette insécurité et de ces incivilités.
- inciter les habitants, de tous âges à s'ouvrir à la culture (avec la réouverture du Point d'Eau, de nombreuses actions peuvent, doivent, se faire en lien avec le tissu local existant.).
À ce titre, un poste de médiateur culturel est à l'étude.

Prévention - emploi:

- soutenir la création d'un LAPE (actuellement, en lien avec la CSF, une association " l'atelier des parents " permet aux parents (uniquement) de se retrouver pour parler parentalité),
- soutenir l'intégration de la PMI (délocalisée aux Tanneries, c'est totalement excentré du coeur de quartier, là où il y a demande et nécessité. Il faut réussir à rapprocher ce service public dans la cité),

Emploi et développement économique, formation:

- réintégrer dans le quartier l'antenne de la mission locale qui a été délocalisée à Illkirch (note : les chômeurs du pôle emploi sont eux à Lingolsheim) et serait souhaitable de pouvoir proposer une antenne, même ponctuelle dans le secteur du Wihrel.

V. "POUR ALLER PLUS LOIN »

5.1 Glossaire

A

AAH: Allocation aux Adultes Handicapés
ACSé: Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances
ADEUS: Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération de Strasbourg
AMAT: Assistantes Maternelles
AMO: Assistance à Maitrise d'Ouvrage
ANAH: Agence Nationale de l'Habitat
ANRU: Agence nationale pour la rénovation urbaine
APC: Activité Pédagogique complémentaire
APP: Ateliers Pédagogiques Personnalisés
AREAL: Association Régionale des Organismes HLM d'Alsace
ARS: Agence Régionale de Santé
ASERH: Association Syndicale Ensemble Résidentiel HautePierre
ASL: Association Syndicale Libre
ASL: Ateliers des savoirs Socio Linguistiques
ASV: Atelier Santé Ville
ATP: Ateliers territoriaux de Partenaires
ATSEM: Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

B-C

BAFA: Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BHNS: Bus à Haut Niveau de Service
CAF: Caisse d'Allocations Familiales
CAI: Contrat d'Accueil et d'Intégration
CESC: Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CES (ANRU): Comité d'Evaluation et de Suivi de l'ANRU
CGET: Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (fusion de la Datar, du SGCIV et de l'Acisé)
CRPV: Centre de Ressources Politique de la Ville
CUCS: Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CPER: Contrat de Plan Etat Région
CIPS: Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité
CISA: Convention intercommunale de stratégie d'attribution des logements sociaux
CIL: Conférence Intercommunale du Logement
CLS: Contrat Local de Santé
CPAM: Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CEP: Conseil en Evolution Professionnelle
CIO: Centre d'Information et d'Orientation
CDI: Centre de Documentation et d'Information
CLAS: Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
COPEC: Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et la Citoyenneté
CSC: Centre Social et Culturel
CQ: Conseils de Quartier
COPIL: Comité de Pilotage
COTECH: Comité Technique
CPO: Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CEAAC: Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines
CDC: Caisse des Dépôts et de Consignation
CCI: Chambre de Commerce et d'industrie
CMA: Chambre des Métiers d'Alsace
CFE: Centre de Formalités des Entreprises
CRESS: Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CNCRES: Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et solidaire.
CHRS: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CMUC: Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CHU: Centre Hospitalier Universitaire
CNRS: Centre National de Recherche Scientifique
CCST: Culture Scientifique et Technique
CDAD: Conseil Départemental de l'Accès au Droit (du Bas-Rhin)

D

DASEN : Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DRAC : Direction Régionale des Affaires culturelles
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques
DLS : Diagnostic Local de Santé
DDU/ DPV : Dotation de Développement Urbain / Dotation Politique de la Ville
DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée
DDT : Direction Départementale des Territoires
DUAH : Direction de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat
DPE : Diagnostic Précarité Energétique

E

EPSAN : Etablissement Public de Santé d'Alsace du Nord
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
EPIDE : Etablissement Public d'Insertion de la Défense
EMS : EUROMETROPOLE (ex CUS : Communauté Urbaine de Strasbourg)
ESS : Economie Sociale et Solidaire

F

FASILD : Fonds d'Action Sociale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
FIV : Fond Interministériel à la Ville
FSE : Fond Social Européen
FSL : Fond de Solidarité pour le Logement
FLI : Français Langue d'Intégration
FLE : Français Langue Etrangère
FEDER : Fond Européen de Développement Economique Régional
FoQualE : Formation Qualification Emploi

G-H

GPU : Grand Projet Urbain
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GLTD : Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance
HLM : Habitation à Loyer Modéré

I-J-K-L

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ITI : Investissements Territoriaux Intégrés
LATI : Lieux d'Accueil Temporaires Individualisés
LAPE : Lieux d'Accueil Parents - Enfants
LOLF : Loi Organique relative aux Loix de Finances
LOV : Loi d'Orientation sur la Ville
LLS : Logements Locatifs Sociaux

M-N-O-P-Q-R

MLDS: Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MUS: Maisons Urbaines de Santé
MAPTAM: Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM)
ONZUS: Observatoire national des zones urbaines sensibles
ORIV: Observatoire Régional de l'Intégration et pour la politique de la Ville
ORSAL: Observatoire Régional de Santé Alsace
OFII: Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OPCA: Organismes Paritaires Collecteurs Agréés
OPAH: Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
OPH: Office Public de l'Habitat
(N)PNRU: (Nouveau) Programme National de Rénovation Urbaine
PAEJ: Point d'Accueil Ecoute Jeunes
PRECOSS: Prise en Charge Coordonnée des Enfants Obèses et en Surpoids à Strasbourg
PRE: Projet de Réussite Educative
PPRE: Programme Personnalisé de Réussite Educative
PPGD: Plan de Prévention et de Gestion des Déchets
PLUi: Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLH: Programme Local de l'Habitat
PSL: Plan Stratégique Local
PSAD: Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
PCS: Professions et Catégories Socioprofessionnelles
PEL: Plan Educatif Local
PLH: Plan Local de l'Habitat
PMI: Protection Maternelle Infantile
PNU: Parc Naturel Urbain
PSLA: Prêt Social Location Accesssion
PLAi: Prêt Locatif Aidé d'intégration
PLUS: Prêt Locatif à Usage Social
PLS: Prêt Locatif Social
PLI: Prêt Locatif Intermédiaire
PDALHPD: Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
QPV: Quartiers prioritaires de la Politique de la ville
RAM: Réseau d'Assistants Maternelles
RGPP: Révision Générale des Politiques Publiques
RMUC: Revenu Médian par Unité de Consommation
REP/REP+: Réseau d'Education Prioritaire
REAAP: Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents
RSA: Revenu de Solidarité Active
RPLS: Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

S-T-U-V

SDAP: Schéma Départemental de l'Accompagnement des Parents
SRU: (Loi) Solidarité et Renouvellement Urbain
SCOTERS: Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg
SIAE: Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SPE: Service Public de l'Emploi
SIG: Système d'Information Géographique
STSPD: Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
TCSP: Transport Collectif en Site Propre
TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC: Unité de Consommation
UDS: Université de Strasbourg
UTAMS: Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale
UPE2A: Unité Pédagogique des Eleves Allophones Arrivants
VVV: Ville-Vie-Vacances

WXYZ:

ZAC: Zones d'Aménagement Concertées
ZEP: Zones d'Education Prioritaires
ZFU: Zones Franches Urbaines
ZRU: Zones de Redynamisation Urbaines
ZSP: Zones de Sécurité Prioritaires
ZUS: Zones Urbaines Sensibles

5.2 Bilan des principaux dispositifs de la politique de la ville

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014)

Le contrat urbain de cohésion sociale, cadre de référence de la Politique de la ville, a été signé en 2007 pour une période de 3 ans reconductible. Le CUCS a concerné 16 quartiers pour une population de 76 700 habitants, soit 16,4% de la population totale de l'Eurométropole (données RGP 2009). Les partenaires institutionnels engagés dans le Contrat urbain de cohésion sociale de la CUS - l'Etat, la Communauté urbaine de Strasbourg, Bischheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim, Strasbourg, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales, l'association régionale des organismes HLM d'Alsace (AREAL), la Caisse des Dépôts et Consignations se sont engagés à mettre en place un dispositif partenarial de lutte contre les phénomènes d'exclusion et de ségrégation sociale et spatiale. Ils se sont engagés à cofinancer des actions menées par les associations et les autres acteurs de la Politique de la Ville selon les axes stratégique ainsi que les territoires prioritaires fixés par la convention.

Rappel des principaux éléments de cadrage de la convention cadre

La gouvernance

Le pilotage et le suivi du CUCS ont été assurés par :

- **Un comité de pilotage**, instance décisionnelle, co-présidée par le Président de la CUS et le Préfet de Région d'Alsace, Préfet du Bas-Rhin et Délégué territorial de l'ACSE, ayant assuré le pilotage global du contrat urbain.
- **Un comité technique**, instance co-animée par le Directeur général des services de la CUS et le sous-préfet chargé de la Politique de la Ville et ayant eu pour but de préparer le comité de pilotage : Lieu de mise en cohérence et de propositions concertées autour du projet urbain de cohésion sociale.
- **Une équipe projet**, ayant constitué un lieu d'échange et d'instruction croisée interministérielle, interservices, et partenariales, permettant de préparer les réunions du comité technique : Lieu de mise en oeuvre des décisions qui étaient prises par les instances de pilotage.

Outre les modalités de pilotage et de mise en oeuvre du CUCS stipulées dans la convention cadre, cette dernière précisait également les modalités d'évaluation.

Les engagements financiers

Une projection des engagements financiers de chacun des partenaires jusqu'en 2012 a été établie pour le CUCS dans le cadre de la convention cadre. Les partenaires prévoyaient un maintien de leur enveloppe financière sur une période de 6 ans.

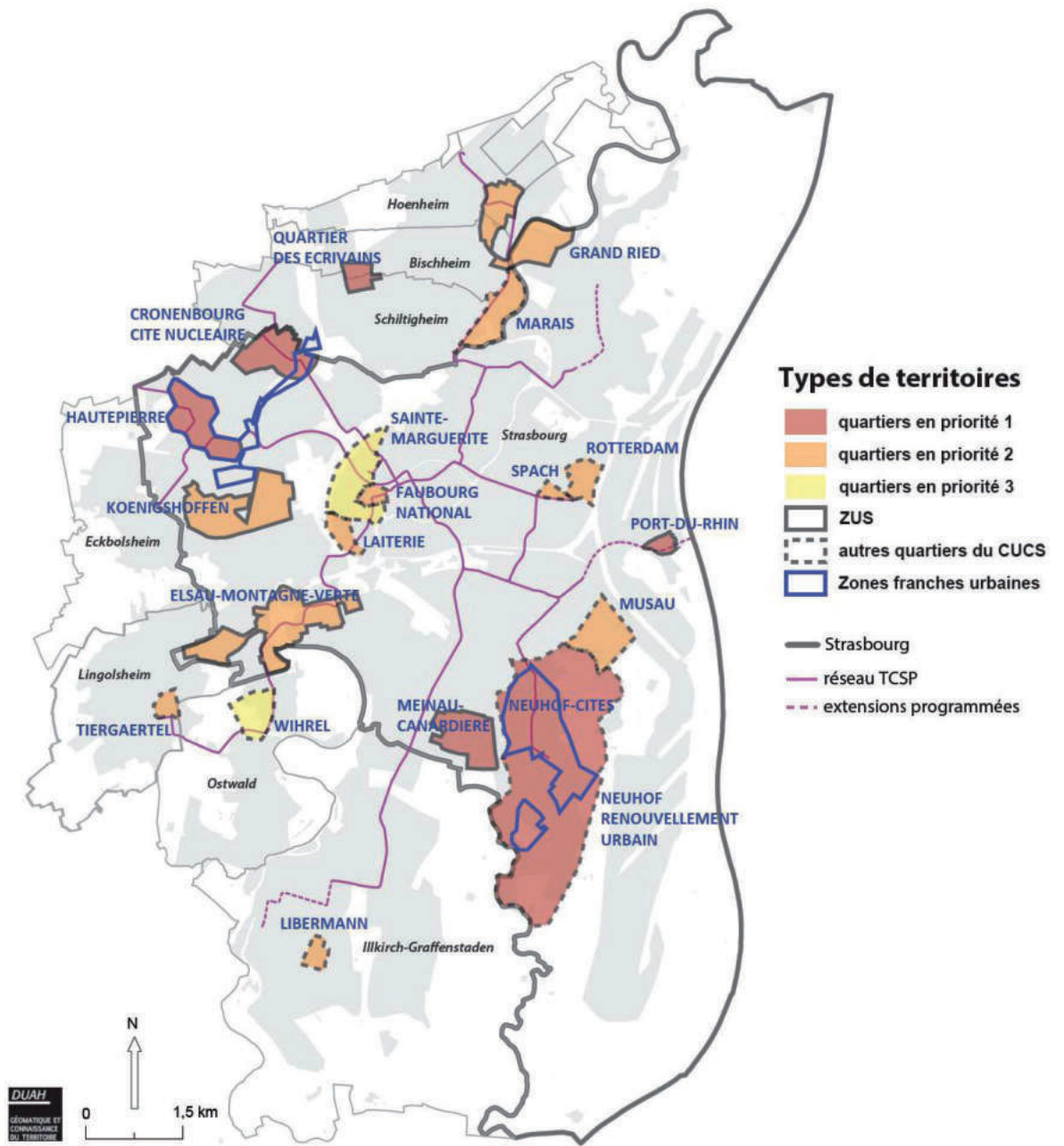
Les quartiers prioritaires du CUCS

Le diagnostic territorial, élaboré par l'ensemble des partenaires sur la base de plusieurs sources de données, avait permis de proposer une géographie d'intervention prioritaire et un classement des quartiers selon les critères de priorité suivants :

- **Priorité 1** : les quartiers nécessitant une intervention massive des moyens disponibles ; l'essentiel des crédits spécifiques étaient mobilisés sur ces territoires (6 quartiers)
- **Priorité 2** : les quartiers dans lesquels les difficultés économiques étaient moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun était nécessaire (8 quartiers)
- **Priorité 3** : Les autres quartiers où les actions à mettre en oeuvre relevaient davantage de la prévention et de la coordination de moyens de droit commun (2 quartiers)



Voir carte page suivante



Les axes stratégiques de la convention cadre

Sur la base des éléments de diagnostic et de géographie prioritaire, les partenaires avaient fixé des orientations et des objectifs stratégiques du CUCS qui ont été classés selon 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : Amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- Axe 2 : Prévention de la délinquance et accès à la citoyenneté
- Axe 3 : Emploi et développement économique, formation
- Axe 4 : Accès aux savoirs et réussite éducative
- Axe 5 : Promotion de la santé, prévention et accès aux soins

Des fiches de cadrage ont été créées pour illustrer les axes stratégiques (sous-axes, actions et indicateurs associés). Le contrat stipulait particulièrement les engagements, les positionnements du Conseil Départemental du Bas-Rhin, de la Région Alsace, de la Caisse des dépôts et consignations et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Réalisations au titre du CUCS sur la période 2007 - 2013

Dans la convention du CUCS signée en 2007 la thématique du décrochage scolaire n'existe pas en tant que telle. L'axe 4.1 "Accompagner la réussite éducative" prévoit de soutenir des projets d'accompagnement à la scolarité de manière individuelle ou collective impliquant l'ensemble des partenaires. Cependant progressivement sont apparus dans les différentes programmations des dossiers de lutte contre le décrochage. Initialement porté par des collèges, de nouveaux porteurs sont apparus progressivement : des associations et des centres socio culturels (Neuhof et Cronembourg). Il ne s'agit pas uniquement d'actions de lutte contre le décrochage mais également d'actions de remobilisation des jeunes. Les différents porteurs proposent de travailler la remobilisation sous différents angles :

Bilan de la gouvernance

La gouvernance du CUCS de l'Eurométropole s'est appuyée sur plusieurs niveaux de gouvernance, inscrits dans la convention cadre. Cette gouvernance s'est essouffée dans le temps par manque de projet partenarial partagé et suite au désengagement progressif de certains partenaires signataires. En revanche la coordination technique s'est renforcée autour du guichet commun identifié par l'ensemble des partenaires (associations et institutions) comme le principal interlocuteur. Celui-ci a eu pour mission de centraliser et de faire le suivi des demandes, de faire le lien entre les partenaires signataires et les porteurs de projets.

Comme le prévoyait la loi, les partenaires ont procédé à une évaluation à mi parcours de la convention. Celle-ci a été confiée à deux bureaux d'études ainsi qu'au centre de ressource Alsace, l'ORIV⁹⁹. Elle avait pour ambition de :

- permettre un diagnostic sur le processus organisationnel, l'optimisation de la gestion de projet et de la qualité de l'instruction (lot I).
- travailler sur des familles d'actions pour en évaluer le bilan, la pertinence, la cohérence et l'efficacité de leur mise en oeuvre au sein du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et sur les territoires (lot II).
- retravailler les objectifs structurels du Contrat Urbain de Cohésion Sociale afin d'en préciser les orientations stratégiques et les changements attendus (lot III).

Un pilotage et une animation spécifique de cette évaluation ont été mis en place. Parmi les enseignements, on peut citer notamment : " le CUCS a donné lieu à des actions efficaces, spécifiques et même souvent complémentaires au droit commun mais cette énergie et proactivité des acteurs de terrain n'a pas suffisamment été canalisée pour servir des objectifs partagés avec les opérateurs et assumés par les financeurs. L'enjeu pour l'avenir du CUCS est donc bien celui du choix des priorités, de la consolidation des connaissances et des réseaux développés ces dernières années " ¹⁰⁰

L'appropriation des résultats et conclusions posés dans le cadre de l'évaluation par les opérateurs et les partenaires signataires ainsi que leur prise en compte dans les stratégies de développement des quartiers prioritaires constituent une des conditions de réussite. Celle-ci reste encore difficile.

⁹⁹ Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

¹⁰⁰ Cabinet Ramboll synthèse de l'évaluation du lot 2, octobre 2009.

Une difficulté à mesurer les impacts sur les territoires et auprès des habitants

Seize quartiers sur sept communes ont été concernés par le CUCS. Les différents quartiers étaient de taille très variable, tout comme leur insertion dans les projets municipaux.

L'absence de données précises sur la situation initiale de chacun d'eux ne permet pas d'évaluer l'évolution des territoires sur les 8 ans de contractualisation. En effet, les données statistiques disponibles en 2006-2007 dataient principalement du recensement de la population de 1999.

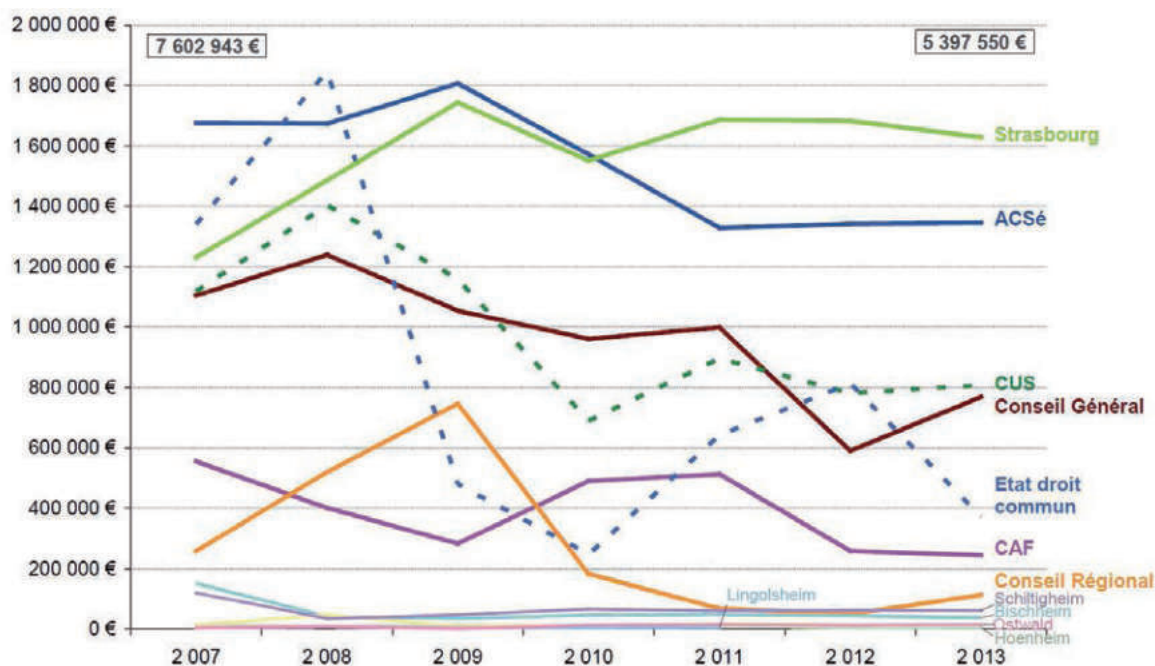
La convention cadre signée en 2007 ne précise ni les intentions ni les attentes des financeurs, et ne retranscrit pas d'objectifs prioritaires. Ce manque rend difficile l'identification de l'impact des actions pour les territoires.

En revanche le CUCS a été un véritable outil de soutien aux projets dans les quartiers prioritaires.

Ainsi depuis 2007 une moyenne de 300 projets par an est soutenue par l'ensemble des partenaires, avec un taux de reconduction d'environ 80% d'une année sur l'autre.

Bilan des financements accordés au titre du CUCS

Évolution des financements par partenaires



En 8 ans le nombre de projets n'a cessé d'augmenter et parallèlement le montant total accordé par l'ensemble des partenaires aux projets a baissé de 29% entre 2007 et 2013.

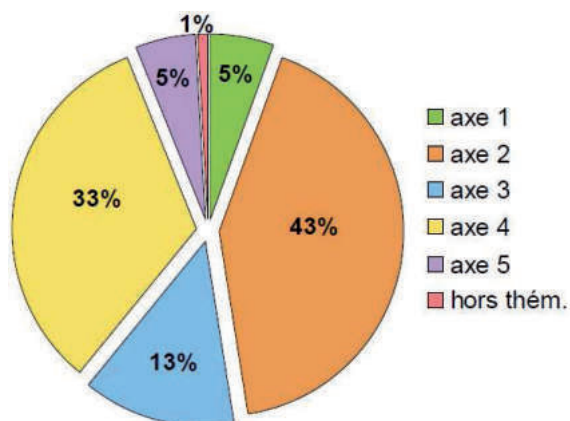
Cette baisse est toutefois à relativiser selon les financeurs et en tenant compte de financements exceptionnels en 2011. Il est à noter également que les crédits alloués par la Ville de Strasbourg ont progressé de 11% sur la période 2007-2009 et qu'à partir de 2011 le montant total a été stabilisé.

Le CUCS véritable outil de soutien à la vie associative

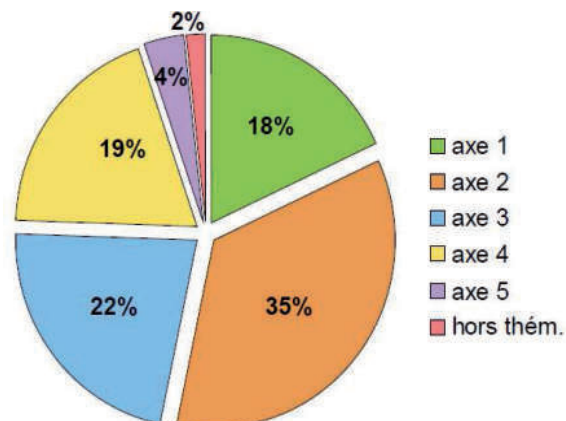
Le contrat urbain de cohésion sociale a touché 339 porteurs en 8 ans. 91% des porteurs sont des associations. Cependant un certain nombre d'associations sont touchées par la fragilité des financements ce qui les rend dépendantes des financements obtenus au titre du CUCS.

Quelques chiffres clés

Répartition du nombre de dossiers par axes stratégiques¹⁰¹ (2007-2013)



Répartition des montants versés, tous partenaires confondus, par axes stratégiques (2007-2013)

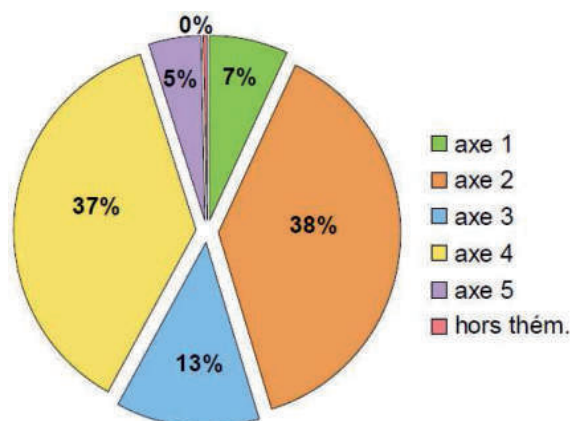


Répartition du nombre de projets par quartier et par axes stratégiques :

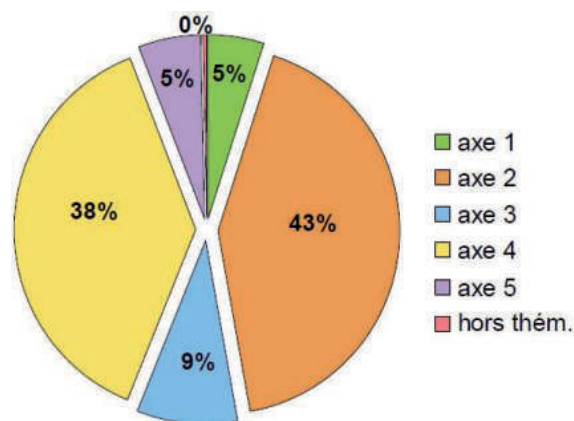
En 8 ans, sur l'ensemble des projets (soient 2 473 projets) soutenus au titre du CUCS 45% se déroulaient exclusivement dans les quartiers en priorité 1, 27% exclusivement dans les quartiers en priorité 2, 3% exclusivement dans les quartiers en priorité 3 et 25% concernaient plusieurs quartiers.

Les quartiers priorité 1 ainsi que les projets de prévention de la délinquance et d'accès à la citoyenneté ont fait l'objet d'une attention particulière.

Quartiers en priorité 1 : répartition du nombre de dossier par axes stratégiques (2007-2013)



Quartier en priorité 2 : répartition par axes stratégiques (2007-2013)



¹⁰¹ Les axes stratégiques de la convention cadre sont les suivants :

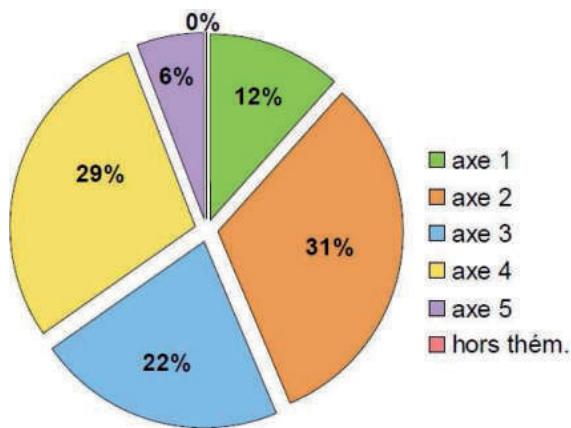
Axe 1 : Amélioration de l'habitat et du cadre de vie,

Axe 2 : Prévention de la délinquance et l'accès à la citoyenneté,

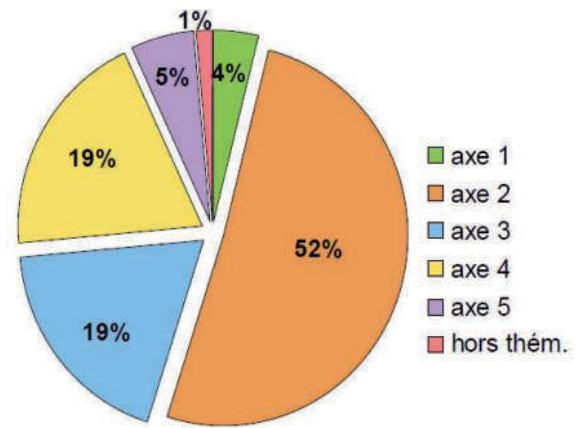
Axe 3 : Emploi et développement économique, formation,

Axe 4 : Accès aux savoirs et réussite éducative, Axe5 : Promotion de la santé, prévention et accès aux soins

Quartiers en priorité 3:
répartition du nombre de dossier
par axes stratégiques (2007-2013)



Transversaux: répartition du nombre
de dossier par axes stratégiques (2007-2013)



Principales recommandations :

- Remettre le projet de territoire et le projet politique au coeur du dispositif.
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et le partenariat institutionnel.

Le programme de rénovation urbaine 2005-2015

L'Eurométropole de Strasbourg et les communes de Strasbourg et de Lingolsheim sont engagées depuis le début des années 1990 dans une politique en faveur des quartiers qui présentaient les plus forts signes de fragilisation sociale et de dysfonctionnements urbains.

Depuis 2000, parmi dix secteurs classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), cinq territoires dont la transformation urbaine a été jugée prioritaire font aujourd'hui l'objet de Projets de Rénovation Urbaine (PRU) mis en oeuvre dans le cadre de conventions partenariales avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) :

- à Strasbourg :
 - le Neuhof (convention ANRU n° 091 – signée en 2005),
 - la Meinau-Canardière (convention ANRU n°241 – signée en 2006),
 - HautePierre (convention ANRU n°199 – signée en 2009),
 - et Cronembourg (convention locale "opération isolée ANRU» - signée en 2011) ;

- à Lingolsheim :
 - les Hirondelles (convention ANRU n°139 – signée en 2007).

Le quartier du Port-du-Rhin a également, à partir de 2011, pu bénéficier de crédits ANRU au titre des opérations isolées.

Une politique ambitieuse a permis de faire converger des investissements sur ces quartiers dans une temporalité relativement courte. Cette politique vise à faire de ces quartiers populaires des quartiers attractifs et à les inscrire durablement dans la dynamique de développement de l'agglomération, en intervenant sur le cadre et la qualité de vie de 53 000 habitants du territoire de l'Eurométropole.

Pour l'ensemble de ces cinq territoires, le montant prévisionnel d'investissements publics est de 816 M€ pour la réalisation de près de 497 opérations physiques, relayés par 640 M€ d'investissements privés¹⁰². Par ailleurs, dans la cohérence d'ensemble, d'autres opérations sont mises en oeuvre par la collectivité et différents maîtres d'ouvrage, sans que ces opérations ne bénéficient de subventions de l'ANRU, dont notamment l'extension du réseau de transports en commun en site propre (TCSP).

En 2014, les cinq projets ont engagé leurs dernières phases de mise en oeuvre opérationnelle : l'ensemble des opérations est engagé (achevées, en travaux ou à l'étude) et les dernières livraisons vont globalement s'échelonner jusqu'en 2017 / 2018. En décembre 2014, près de 85% des investissements programmés sont engagés et 77% réalisés.

La politique de rénovation urbaine touche tous les domaines qui font le quotidien des habitants. Les actions menées témoignent d'une volonté partagée entre l'État, les collectivités, les institutions et les bailleurs sociaux de conduire à terme ces projets en lien avec des habitants impliqués et accompagnés dans la transformation de leur cadre de vie.

Après 10 ans de rénovation urbaine, la transformation des territoires est réellement engagée, mais elle doit encore être confortée à travers notamment la poursuite de l'intervention publique, sur les secteurs non traités tant pour éviter une nouvelle ségrégation spatiale intraterritoire, que pour garantir la pérennité des investissements engagés et le maintien à moyen et plus long terme de l'attractivité de l'offre immobilière implantée (logements et activités).

¹⁰² Données mises à jour en décembre 2014 – intégrant les données inscrites aux conventions – hors avenants de sortie des conventions ANRU Lingolsheim, Meinau et HautePierre (en cours)

¹⁰³ Données mises à jour en décembre 2014 – intégrant les données inscrites aux conventions – hors avenants de sortie des conventions ANRU Lingolsheim, Meinau et Hautepierre (en cours)

Repères / chiffres clés ¹⁰³

- 4 conventions de rénovation urbaine signées avec l'ANRU :
 - Neuhof en 2005, Meinau en 2006, Lingolsheim en 2007, Hautepierre en 2009
 - Cronembourg, une convention signée en 2011 avec l'ANRU au titre des opérations isolées
- 816 M€ TTC d'investissements publics (dont 67% pour l'habitat) programmés sur l'ensemble des 5 quartiers relayés par 640 M€ TTC d'investissements privés ;
- à Strasbourg, 52 000 habitants concernés, soit près de 20% de la population ; sur le territoire de l'Eurométropole, 53 400 habitants, soit près de 11% de la population ;

Programme opérationnel :

- 1 996 logements sociaux démolis ;
- 1 155 logements sociaux reconstruits sur site et 1 043 reconstruits en dehors des quartiers ;
- 2 881 nouveaux logements en accession et locatifs libres construits ;
- 4 274 logements sociaux réhabilités et 5 609 résidentialisés ;
- 63 équipements publics réhabilités ou créés
- 35,74 km linéaires de voiries créées ou réaménagées
- 18,54 ha de parcs, squares ou places créés ou réaménagés

Répartition des participations par cofinanceurs :

- Bailleurs : 371,8 M€ / 45,5%
- Communes et Eurométropole : 155,4 M€ / 19%
- ANRU : 123,3 M€ / 15,1%
- Conseil Départemental du Bas-Rhin : 32 M€ / 3,9%
- Conseil régional d'Alsace : 18,7 M€ / 2,3%
- Union Européenne : 3,6 M€ / 0,4%
- Caisse des dépôts : 1,7 M€ / 0,2%
- Autres : 57,1 M€ / 7%
- Incidence FCTVA : 52,8 M€ / 6,5%

Des projets partenariaux et concertés, pilotés par des équipes dédiées

Des projets urbains d'ensemble

Les cinq projets de rénovation urbaine s'appuient sur un projet urbain, traduit à travers un plan guide. Ces projets constituent le socle des débats entre les collectivités, les habitants, l'ANRU et les partenaires pour l'élaboration des conventions.

Ceux-ci fixent ainsi les principes d'actions à trois échelles :

- à l'échelle de l'agglomération, en s'assurant de la bonne insertion des quartiers dans leur environnement ;
- à l'échelle du quartier, en définissant une nouvelle trame urbaine permettant d'assurer un meilleur fonctionnement du quartier et en fixant les principes de partage entre l'espace public et l'espace privé ;
- à l'échelle des opérations, en élaborant des recommandations à destination des promoteurs immobiliers ou aménageurs et constructeurs publics.

Selon la composition urbaine d'origine de chaque territoire, ils sont déclinés autour des trois axes d'intervention suivants :

- le désenclavement, réalisé par l'arrivée ou l'extension de lignes de TCSP, et la création ou la réorganisation des axes de circulation principaux ;
- l'introduction d'une nouvelle mixité urbaine autour de la diversification et de la requalification de l'habitat, et de la diversification des fonctions ;
- la recomposition de la trame urbaine et la régularisation des domaines publics et privés, permettant d'engager une démarche structurée de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et garants à terme d'une plus grande mutabilité des territoires.

Le pilotage et la mise en oeuvre des projets

Les projets de rénovation urbaine sont portés par l'Eurométropole et les communes de Strasbourg et de Lingolsheim.

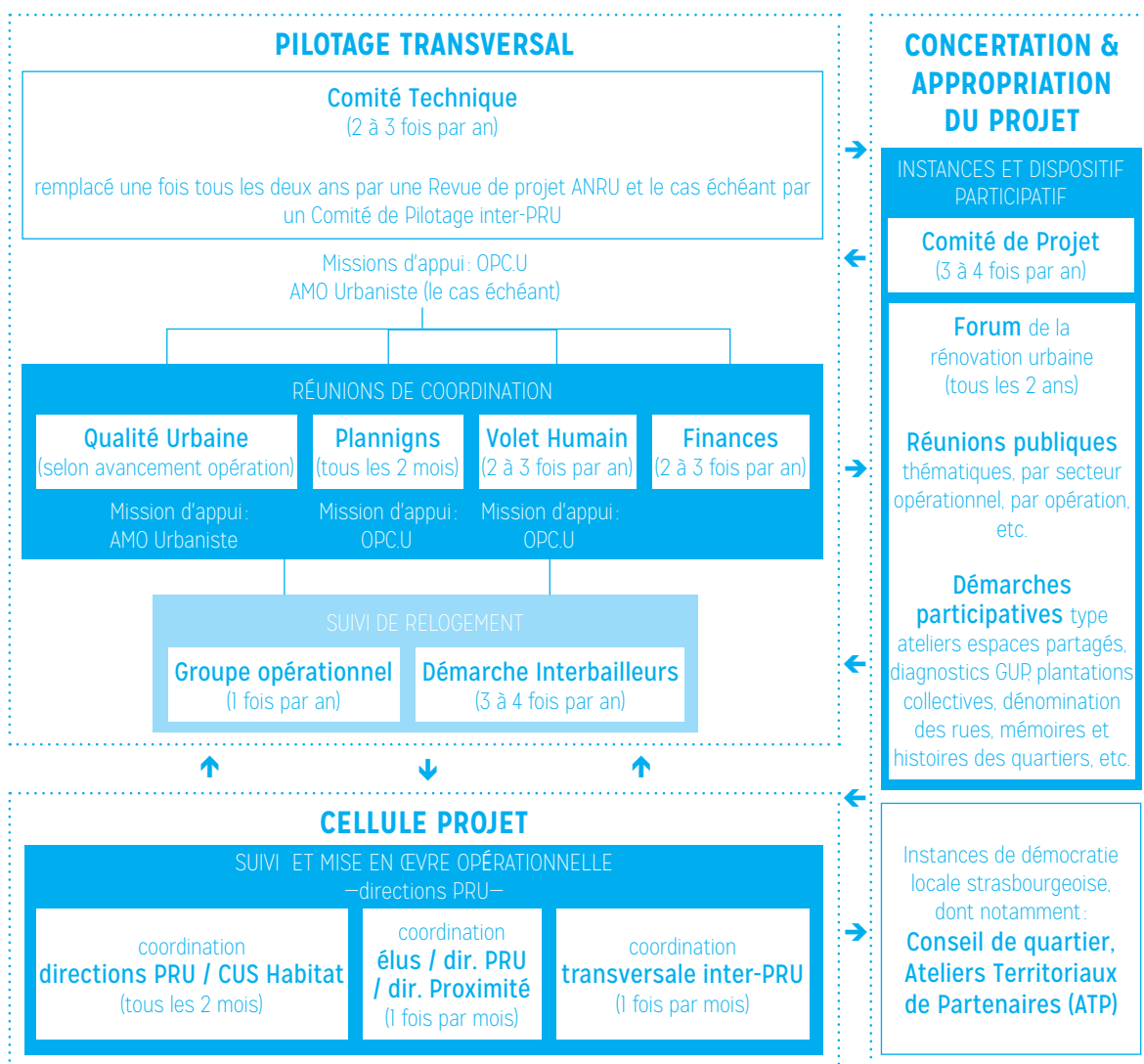
Ils sont, par la multiplicité des acteurs concernés et des domaines d'intervention, des projets complexes nécessitant la mise en place d'une gouvernance spécifique.

Pour mener à bien les projets, trois directions de projet ont été créées : pour les quartiers sud "Neuhof-Meinau", pour les quartiers ouest "Hautepierre-Cronembourg" et pour le quartier des Hirondelles à Lingolsheim. Ces directions de projet sont de véritables pivots pour les différents services de l'Eurométropole de Strasbourg et les partenaires du projet. Elles jouent un rôle de pilote et de coordination des différentes maîtrises d'ouvrage. Installées au coeur des quartiers en transformation, les équipes assurent un suivi au quotidien des chantiers et une présence auprès des habitants. Elles assurent également le pilotage des PRU au niveau financier, administratif et technique, de la phase de conception à la phase de réalisation, en coordination avec les services internes et les organismes externes.

Des projets qui s'appuient sur les attentes des habitants

Différents "formats" de concertation et d'information ont ainsi été élaborés pour toucher le plus grand nombre et se déclinent en événements ponctuels tels que des visites de chantiers, des temps d'échanges en pied d'immeubles, devant les écoles, sur les marchés hebdomadaires, des réunions publiques par secteur d'intervention, des forums, des journaux d'information... Ces temps d'information et ces actions de concertation répondent à des besoins spécifiques et jalonnent la mise en oeuvre du projet en le faisant vivre et évoluer.

Schéma du dispositif de pilotage et de coordination d'un PRU



¹⁰⁴ Données mises à jour en décembre 2014 – intégrant les données inscrites aux conventions – hors avenants de sortie des conventions ANRU Lingolsheim, Meinau et Hautepierre (en cours)

¹⁰⁵ Les données actualisées à 2014 sont en cours de mise à jour par le service de l'Habitat.

¹⁰⁶ Source : base de données des PC délivrés – service de l'Habitat

¹⁰⁷ Source : base de données des agréments LLS accordés – service de l'Habitat

Des territoires transformés – état en décembre 2014¹⁰⁴

À travers l'extension des TCSP

Pour quatre des cinq territoires en rénovation urbaine, l'Eurométropole a investi près de 230 M€ TTC complémentaires, hors conventions ANRU, dans la cadre d'une politique de désenclavement par les transports en commun volontariste qui a conduit à l'aménagement et le mise en service :

- au Neuhof, en 2007, de l'extension de la ligne C tramway (+8 stations et 4,2 km) ;
- à Lingolsheim, en 2008, de l'extension de la ligne B tramway (+7 stations, 4,9 km) ;
- à Hautepierre, en 2013, des extensions des lignes A et D tramway (+5 stations, 2 km) ;
- à Cronenbourg, en 2013, de la création de la ligne G BHNS (12 stations, 5 km).

À travers la diversification et l'amélioration de l'habitat

À l'échelle de l'agglomération, vers l'augmentation de l'offre de logements et la répartition / diffusion des logements sociaux

Le 4^e Programme Local de l'Habitat (PLH) 2009/2015 a fixé un objectif de production de 18 000 logements neufs sur la durée du PLH, dont 50% de logements locatifs sociaux et accession sociale sécurisée, décliné par des objectifs territorialisés, en réorientant la production de logements sociaux vers le financement PLUS /PLAI. Lors de l'approbation du PLH, le nombre total de logements de l'agglomération était de 228 405, dont 20% de logements aidés.

Depuis l'engagement du PLH, de 2009 à 2013¹⁰⁵, 15 153 logements neufs ont été autorisés sur le territoire de l'Eurométropole, dont 5 468 logements aidés (logements locatifs sociaux et logements en accession sociale) sur la totalité de l'agglomération et 3 431 à Strasbourg¹⁰⁶.

Sur la même période, 5 309 logements locatifs sociaux "ménages », dont en moyenne 27% en PLA-I, 57% en PLUS et 16% en PLS et 2 132 logements locatifs sociaux "structures" (résidences étudiantes, seniors, etc.), ont été financés¹⁰⁷,

À noter également que 81 PSLA ont été agréés en 2013, ce qui poursuit la tendance amorcée sur 2011-2012 (respectivement 72 et 41 PSLA) et concourt à l'objectif de développement d'une offre en accession sociale sécurisée sur le territoire. Comme en 2012, la production de logements s'est réalisée de façon importante sur la commune de Strasbourg (48%).

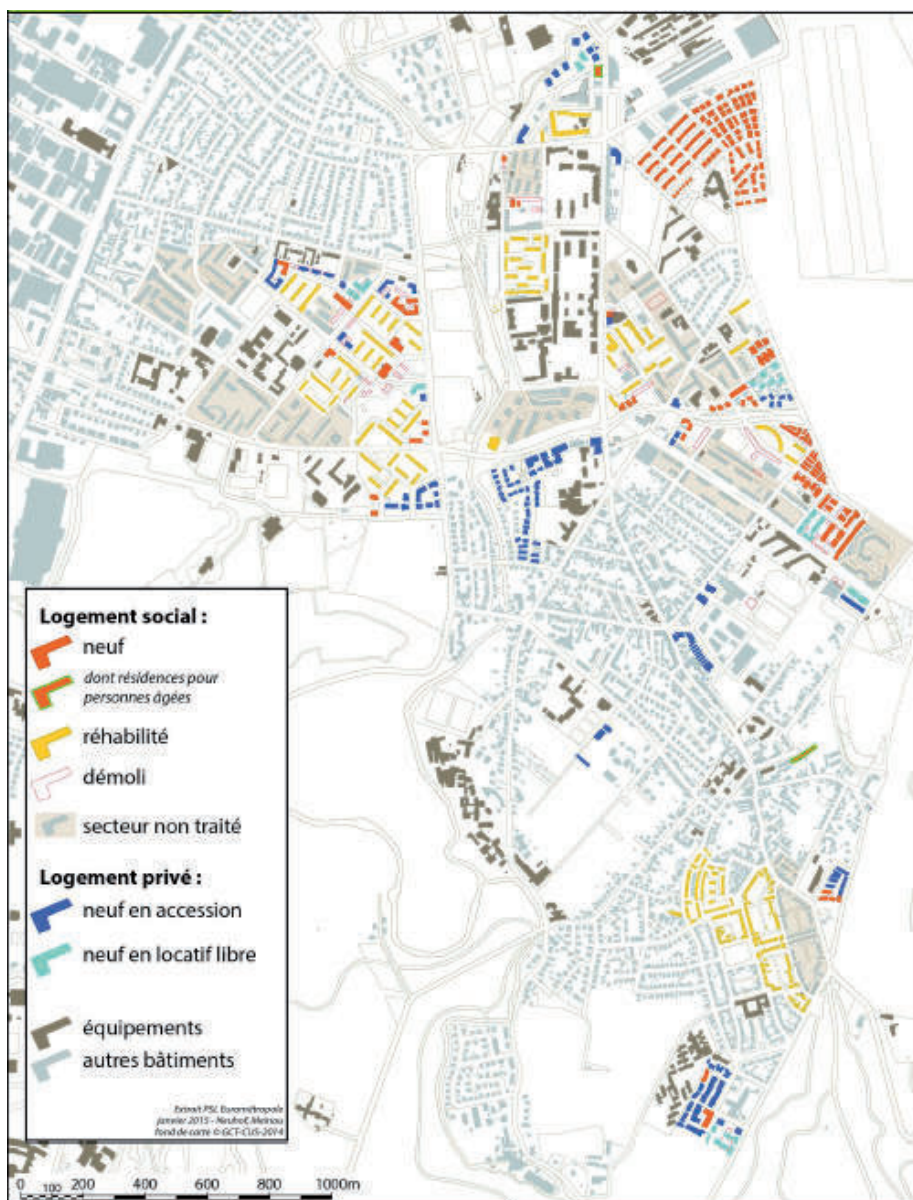
En complément de la création d'une offre nouvelle de logements sociaux, la reconstitution de l'offre hors site générée par les projets de rénovation urbaine a conduit à la production complémentaire de 1 043 logements locatifs sociaux (14% PLA-I, 13% PLUS-CD et 73% PLUS), et a contribué à la diffusion d'une offre de logements locatifs sociaux neuve engagée par le PLH sur l'ensemble du territoire (60% sur le territoire de Strasbourg, 12% sur le territoire de Lingolsheim, 28% sur d'autres communes).

Au sein des territoires en rénovation urbaine, vers la diversification et l'amélioration de l'offre de logements

Les projets de rénovation urbaine ont permis de développer une offre de logements renouvelée et diversifiée, en engageant la démolition de 1 996 logements locatifs sociaux et la reconstruction sur site de 4 036 logements, dont 71,4 % de logements privés (accession et locatif libre) et 28,6 % de logements locatifs sociaux.

Diversification et amélioration de l'habitat : l'exemple du QPV Neuhof-Meinau

Projet de rénovation urbaine Neuhof et Meinau (ANRU I)
Diversification et amélioration de l'habitat 2004 - 2019



Le programme de démolition a engagé le relogement de près de 1 650 ménages, dont 77% dans le patrimoine du bailleur CUS Habitat. Fin 2014, 84% des relogements sont réalisés. En moyenne à l'échelle des cinq PRU, en cohérence avec les demandes et les capacités des ménages : 32% ont été relogés dans du logement social neuf et 71% des relogements ont été réalisés sur la même ZUS, 8% dans une autre ZUS et 20% dans un autre quartier hors ZUS.

Afin de garantir la production d'une offre de logements privés attractive et qualitative permettant d'engager des parcours résidentiels, ainsi que la transformation de l'image des quartiers et une diversification progressive des profils des habitants, la collectivité a mis en place un accompagnement renforcé de ces opérations, à travers l'engagement systématique de consultations de promoteurs et des négociations de contreparties en cas de cessions foncières de son patrimoine. Ce dispositif a permis d'aboutir à des prix moyens de cession accessibles au regard des prix du marché immobilier local : 2 000 € à 2 800 €/m² SHAB en accession en TVA réduite, et de 1 900 à 2 400€/m² SHAB en accession sociale sécurisée.

Lors du ralentissement des ventes en 2011, suite à la crise économique, la collectivité a également accompagné la commercialisation des opérations en promotion privée en organisant avec la CAF des réunions publiques d'information sur les dispositifs d'accession à la propriété, ciblée notamment vers les habitants des quartiers.

En parallèle de la production d'une offre de logements neufs et qualitatifs, les bailleurs sociaux ont engagé la réhabilitation de près de 4 274 logements sociaux et la résidentialisation des pieds d'immeubles de plus de 5 600 logements de leurs patrimoines.

À l'issue de ce premier programme de rénovation urbaine, une part significative du parc social des cinq territoires concernés aura bénéficié d'une intervention lourde et structurante, néanmoins une intervention reste nécessaire sur le reste du parc "non traité ». A titre d'illustrations, au Neuhof, près de 1 500 logements sociaux non traités dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine nécessitent une intervention ambitieuse à court terme, et à Lingolsheim 148 logements étayés sont encore occupés.

À travers le renforcement de l'attractivité résidentielle des territoires

Construites à l'écart des flux des axes historiques de la ville, les polarités imaginées pour les grands ensembles souffrent globalement d'un manque de visibilité. Leur dégradation progressive liée à la paupérisation des populations participe au manque d'attractivité de ces secteurs. Rendre les territoires en rénovation urbaine attractifs à l'échelle de l'agglomération passe par la présence de lieux vivants et des commerces diversifiés, structurés par des espaces publics de qualité.

Dans cette perspective, les projets de rénovation urbaine ont visé à restructurer des polarités au sein de chaque territoire, comme par exemple :

- la création du carrefour Reuss au Neuhof qui articule autour d'un ensemble d'espaces piétons et de jardins publics et du terminus tramway du quartier des équipements importants de la vie de quartier : la Mairie de quartier, un supermarché et sa galerie commerciale, le centre culturel Django Reinhardt, et la médiathèque de quartier ;
- la restructuration et l'ouverture du pôle d'équipements au coeur du quartier de la Meinau, qui s'est menée à travers la restructuration de l'ensemble des équipements publics en place (CMS, multi accueil petite enfance, groupe scolaire, LAPE) et l'aménagement d'une circulation piétonne traversante et de parvis ;
- la reconversion du centre commercial Catherine en pôle de services à Hautepierre, qui s'appuie sur l'extension du tramway (ligne A), visant à regrouper différentes structures (multi-accueil petite enfance, LAPE, CMS, médiathèque, CSC) dans un nouveau lieu de vie du quartier ;
- la recomposition du coeur de quartier Haldembourg-Becquerel, qui est menée à travers la recomposition commerciale de la place de Haldembourg, la desserte par le BHNS et l'implantation d'un équipement de santé d'agglomération (EPSAN) ;
- la restructuration des équipements scolaires et sociaux culturels aux Hirondelles à Lingolsheim, qui a été réalisée en lien avec la restructuration des espaces publics et l'arrivée du terminus du tramway.

Fortement présente dès l'origine sous différentes formes au sein des quartiers, la nature a également été un levier essentiel de valorisation de ces territoires et de construction de ces projets dans leur dimension sociale. Les PRU ont été l'occasion de créer ou de réaménager une vingtaine de parcs et de squares, soit plus de 185 hectares, et d'ouvrir les quartiers sur des espaces de nature à travers l'aménagement de promenades.

À travers la diversification des fonctions des territoires

En complément des interventions visant à renouveler les qualités résidentielles de ces secteurs, le programme de rénovation des quartiers a également cherché à engager une diversification des fonctions de quartiers souvent monolithes, d'une part pour rapprocher l'emploi des populations en difficultés économiques et leur conférer de nouveaux usages quotidiens, et d'autre part pour intégrer ces quartiers dans la dynamique économique de l'agglomération.

Les projets ont ainsi permis l'implantation ou le soutien de près de 102 entreprises, qui ont généré l'implantation de près de 1 250 emplois, principalement sur les territoires présentant à l'origine d'importantes disponibilités foncières et inscrits en Zones Franches Urbaines (ZFU) : Neuhof, Hautepierre et secteur Hochfelden à Cronembourg.

L'implantation des entreprises dans ces territoires a été fortement accompagnée par la collectivité, à travers notamment :

- l'aménagement de zones d'activités (Jules Védrières et Klebsau au Neuhof, Alfred de Vigny à Hautepierre), ou la réalisation d'opérations mixtes (Entrée Nord au Neuhof, secteur Hochfelden à Cronembourg) ;
- les opérations immobilières portées par LOCUSEM ; SEM de L'Eurométropole réactivée en 2011 et qui a pour objet de créer une offre d'immobilier d'entreprises dans les quartiers les moins favorisés, marqués par un déficit d'offre des opérateurs immobiliers classiques :

- la mobilisation des Fonds FEDER, qui dans le cadre du Programme compétitivité régionale 2007 / 2013 a mis en oeuvre un plan d'action de 6,2M€ pour le développement économique des 10 ZUS.

Par ailleurs, les projets ont également permis, à travers la mise en oeuvre des clauses d'insertion dans les marchés de travaux des entreprises, la réalisation de 604 781 heures en juin 2014, soit plus de 110% de l'objectif initial à environ 85% de la réalisation totale des travaux. Ces heures ont bénéficié à 1 500 bénéficiaires à travers 2 316 contrats.

Après 10 ans de rénovation urbaine, la transformation des territoires est substantiellement engagée, mais elle doit encore être confortée à travers notamment la poursuite de l'intervention publique, notamment sur les secteurs non traités. Il s'agit en effet d'éviter une nouvelle ségrégation spatiale intra-territoire, et de garantir la pérennité des investissements engagés et le maintien à moyen et plus long termes de l'attractivité de l'offre immobilière implantée (logements et activités).

Les autres dispositifs Politique de la Ville

L'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Un référentiel de l'éducation prioritaire offre au personnel des repères solides fiables et organisés. Dans l'Eurométropole, à la rentrée 2015, 5 REP + (Réseaux d'éducation prioritaire) et 6 REP sont constitués.

L'instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des Contrats de Ville signée le 28 novembre 2014, basée entre autres sur la loi N° 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, ainsi que sur la Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2013- 2015 du 07 octobre 2013, donne les principales orientations en faveur de la réussite scolaire et éducative des jeunes des quartiers.

Les objectifs stratégiques nationaux tels que la réduction des écarts de réussite scolaire, la réduction du nombre de décrocheurs ou encore la lutte contre les discriminations et le respect du principe de la laïcité sont largement relayés par les Programmes éducatifs locaux (PEL) déployés dans certaines communes du territoire de l'Eurométropole : former le citoyen dès le plus jeune âge, lutter contre toute forme de discrimination ou garantir l'accès pour tous à l'offre des services et d'activités éducatives.

Le Projet de réussite éducative de Strasbourg (PRE)

Créé en 2006, le Projet de réussite éducative (PRE) de Strasbourg accompagne chaque année 350 à 400 enfants de 2 à 16 ans présentant des difficultés croisées de nature à compromettre leur réussite scolaire et leur bien-être. Il a apporté une réponse nouvelle aux besoins identifiés à l'interstice des actions existantes, par son intervention individualisée, partenariale et associant effectivement les parents.

Porté par la Caisse des écoles de la Ville de Strasbourg, le PRE est financé par l'Etat (ACSE et DRJSCS), la Ville et la CAF du Bas-Rhin.

Trois coordonnateurs assurent l'animation des sept équipes pluridisciplinaires constituées sur la Ville auxquelles participent l'Education nationale, le Conseil Départemental avec les associations de prévention spécialisée et l'Action sociale de la Ville de Strasbourg. A partir des demandes adressées par les acteurs de terrain et les parents, ces équipes proposent des parcours de réussite et des relais, et en assurent ensuite le suivi.

De nombreux acteurs, au sein des établissements scolaires ou médico-sociaux, des associations de quartier, des équipements culturels, contribuent à la mise en oeuvre des parcours individualisés. Chacun d'eux est contractualisé autour d'objectifs partagés, d'une ou plusieurs actions, l'ensemble étant ajusté grâce à des évaluations régulières. La coordination garantit la qualité des parcours et la mise en lien des acteurs.

Les bénéficiaires sont très largement domiciliés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et tous répondent aux mêmes critères sociaux, scolaires, éducatifs et/ou de santé.

Les plus-values reconnues au PRE suite aux évaluations menées sur ce dispositif innovant sont :

- la mise en oeuvre d'un accompagnement et d'actions sur-mesure ;
- des parents réellement associés au parcours de réussite de l'enfant et une facilitation des liens parents-école et de tout autre lien famille/institution ;

- la capacité à mobiliser les différents acteurs autour de l'enfant, avec une approche globale et décloisonnée propice à l'innovation sociale.

Le Schéma départemental d'accompagnement des parents du Bas Rhin (SDAP)

Le schéma départemental d'accompagnement des parents (SDAP) signé en octobre 2014 par différents partenaires¹⁰⁸ donne un état des lieux complet du territoire —démographie, structure familiale, pauvreté et précarité, offre de services existants, territoires prioritaires— et définit les orientations.

Les orientations stratégiques du SDAP du Bas-Rhin

- Réduire les inégalités d'accès aux services
- Encourager l'implication des parents
- Coordonner l'information
- Consolider le financement des services et dispositifs.

Les thématiques abordées en fonction de la situation des parents

- Devenir parents : accompagner le passage à la parentalité.
- Être parent d'un jeune enfant : développer l'offre d'accueil, favoriser l'accès aux familles pauvres, valoriser l'accueil individuel pour réduire le déficit de confiance, développer la qualité d'accueil, faciliter la recherche d'un mode d'accueil...
- Être parent d'un enfant ou d'un adolescent : aider les parents à dialoguer avec l'école, soutenir les parents vulnérables dans leurs relations à leur enfant, accompagner les parents face aux conduites à risques de leur enfant.
 - Séparés mais toujours parents : permettre aux parents séparés ou en cours de séparation d'assumer leur rôle parental.
 - Être parents et confrontés à une situation de handicap : faciliter l'accès aux structures d'accueil, améliorer l'accompagnement des parents.
 - Être parents confrontés à un décès : améliorer l'accompagnement des parents confrontés au deuil.

Les enjeux et objectifs du soutien à la parentalité, de la coéducation et de l'accompagnement des parents dans leur responsabilité éducative revêtent un caractère particulièrement important dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville où un grand nombre de familles et de parents vivent dans des situations de précarité sociale, d'instabilité et de pauvreté.

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil territorial de contractualisation entre les Agences Régionales de Santé (ARS) et les collectivités locales, qui permet d'envisager, de manière partagée, des objectifs et de mettre en place des actions de santé prioritaires.

Ainsi, les CLS Ville et Communauté Urbaine de Strasbourg 1ère génération ont été signés en 2012 pour une durée de 3 ans, entre l'ARS Alsace, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg. La Préfecture du Bas-Rhin, le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, le Rectorat et plus récemment par voie d'avenants : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et la Mutualité française d'Alsace.

Les Zones franches urbaines

Le dispositif Zone Franche Urbaine (ZFU) est un périmètre de géographie prioritaire créé en 1996 dans le cadre de la mise en oeuvre du Pacte de relance pour la ville. Les objectifs des ZFU sont les suivants¹⁰⁹ :

- accroître la mixité fonctionnelle et sociale ;
- maintenir et développer l'activité économique dans les quartiers ;
- favoriser l'emploi des habitants.

Deux des 10 ZUS de la Communauté urbaine de Strasbourg bénéficiaient d'un classement en ZFU :

- le périmètre de la ZUS du Neuhof depuis 1996 (ZFU 1ère génération) ;
- le périmètre de la ZUS de Hautepierre depuis 2004, avec une extension en 2007 au Parc des Forges, secteur situé entre les ZUS de Hautepierre et de Koenigshoffen, et au secteur dit "Hochfelden", situé dans le périmètre de la ZUS de Cronembourg.

¹⁰⁸ Préfecture, le Conseil Départemental et la Caf du Bas-Rhin et associant l'Éducation Nationale, la Justice, la MSA, la Ville de Strasbourg, l'Association des Maires du Bas-Rhin, l'UDAF ainsi que l'ensemble des membres de la Commission départementale d'accompagnement des parents.

¹⁰⁹ Source : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/les-zones-franches-urbaines>

¹⁰⁸ Préfecture, le Conseil Départemental et la Caf du Bas-Rhin et associant l'Éducation Nationale, la Justice, la MSA, la Ville de Strasbourg, l'Association des Maires du Bas-Rhin, l'UDAF ainsi que l'ensemble des membres de la Commission départementale d'accompagnement des parents.

¹¹⁰ Notamment :
Les entreprises
dans les zones
franches urbaines :
bilan et perspec-
tives, la documen-
tation française
- mars 2009

Le dispositif a vocation à inciter les entreprises à s'implanter dans les quartiers sensibles grâce à des exonérations sociales et des allègements fiscaux. Ces avantages sont accordés pour une durée de 14 ans maximum ; ils s'appliquent pleinement sur une première période de cinq ans puis de façon dégressive sur trois à neuf années supplémentaires.

En contrepartie, les entreprises s'engagent à respecter une clause d'embauche locale qui stipule qu'un salarié sur deux nouvellement embauché doit être résident d'une ZUS de l'agglomération concernée (clause fixée à un salarié sur trois avant 2012).

Les entreprises visées par le dispositif sont pour la plupart des TPE/ PME (Très petites entreprises / Petites et moyennes entreprises), dont l'activité est tournée sur les secteurs du commerce, du service aux entreprises et du bâtiment.

Les premières évaluations et les résultats chiffrés de ce dispositif¹¹⁰ montrent que les ZFU de première génération ont eu des effets positifs sur l'activité économique des territoires concernés.

Ce sont les établissements de services aux entreprises qui ont été les plus réactifs au dispositif.

En 2009, une baisse de 32,9% des embauches est observée, ainsi qu'une baisse conséquente du nombre d'établissements : le dispositif s'essouffle notamment à cause de la crise économique.

L'impact du dispositif est donc positif pour les territoires (implantations d'entreprises), mais mitigé pour les habitants : les ZFU ne conduisent pas automatiquement à une hausse de l'emploi pour les habitants des ZUS. Le dispositif avait été prorogé fin 2011 jusqu'au 31 décembre 2014, et après une phase d'interrogation du dispositif, les "ZFU-territoires entrepreneurs" sont prolongées jusqu'en 2020.

Le FEDER

L'Union européenne soutient le développement des différentes régions européennes à travers sa politique régionale de cohésion économique et sociale, en particulier au titre de son objectif de compétitivité régionale. C'est dans ce cadre qu'intervient le FEDER (fonds européen de développement régional) en Région Alsace autour des thématiques de l'innovation, du numérique, de l'économie et de l'environnement. Sur la période 2007-2013, la Région Alsace a dédié un axe de son programme opérationnel au renforcement de l'attractivité et de la cohésion des agglomérations alsaciennes par un soutien ciblé sur les quartiers en difficulté. La Région Alsace a délégué une enveloppe budgétaire de 6,2 millions d'euros à la collectivité pour le développement économique urbain des ZUS de l'agglomération strasbourgeoise. Environ 100 projets ont bénéficié du soutien du FEDER s'inscrivant dans les 3 objectifs que sont : développer et maintenir des commerces et services de proximité, favoriser l'implantation et le développement des entreprises, favoriser l'insertion professionnelle des habitants.

Pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, le programme FEDER de l'Eurométropole se concentrera sur deux axes : le numérique et les entreprises créatives, la compétitivité des PME. Au minimum, 40% des fonds FEDER seront affectés aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ce nouveau programme s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un ITI (investissement territorial intégré) basé sur la feuille de route "Strasbourg Eco 2020", en particulier au niveau des axes entrepreneuriat/ équipements et infrastructures / emploi et compétences.

Le CIPS

La Stratégie territoriale de sécurité de prévention de la délinquance de l'Eurométropole de Strasbourg s'appuie sur plus d'une décennie de partenariat, portée par les grands acteurs de la prévention de la délinquance, de la sécurité publique, et de la justice de proximité.

Traduite au travers d'un Contrat local de sécurité, signé en 2003 (7 communes en zone Police nationale), reconduit et étendu en 2009 (Contrat intercommunal de prévention et de sécurité, pour les 7 communes en zone Police nationale et les 21 communes en zone Gendarmerie nationale), c'est une politique à part entière sur le territoire de l'agglomération strasbourgeoise, évaluée annuellement depuis 2011.



Cf. programme 19

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Avec la loi pour "l'accès au logement et à un urbanisme rénové" (ALUR), ce plan doit inclure les mesures complémentaires destinées à répondre aux besoins en hébergement des personnes et familles relevant du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, ainsi qu'aux besoins des personnes et familles prises en charge dans les établissements ou par les services relevant du schéma d'organisation sociale et médicosociale.

À cette fin, il couvre le dispositif de veille sociale et les centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Il garantit aux personnes et familles en difficulté ou en situation de détresse l'accès aux services d'accompagnement social et aux actions d'adaptation à la vie active et d'insertion sociale et professionnelle.

En cours de rédaction dans le Bas-Rhin ce plan devrait être livré avant l'été 2015. Les cosignataires seront l'État, le Conseil Général, l'Eurométropole de Strasbourg et la Caisse d'Allocations Familiales. Il sera conclu pour une durée de 5 ans (2015-2020).

Il a vocation à décliner sur les plans opérationnels et financiers le partenariat en matière d'actions pour l'hébergement et le logement des plus démunis en fonction de leurs besoins. Il favorise également des interventions coordonnées et cohérentes avec les différents partenaires que sont les cosignataires ainsi que des représentants des bailleurs sociaux, des propriétaires privés et des associations spécialisées.

Il intègre des dispositifs couvrant plusieurs champs dont le logement insalubre et non décent, les nomades sédentarisés, la prévention des expulsions, etc. Ces dispositifs concernent à la fois l'accès et le maintien dans le logement.

Remerciements aux contributeurs du Contrat de Ville

Ville de Strasbourg et l'Eurométropole

*Sous le pilotage de M. CAHN, Vice-président en charge de la Politique de la ville et de la rénovation urbaine,
M. AUBERT, Directeur général adjoint-délégation Cohésion sociale et développement éducatif et culturel,
avec l'appui de Mme PANEL, chargée de mission*

Direction de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat

Direction de la démocratie locale et de la proximité

Direction du développement économique et de l'attractivité

Direction de l'enfance et de l'éducation - Caisse des écoles

Direction de la culture

Direction conseil, pilotage et performance

Direction des solidarités et de la santé

Direction de l'animation urbaine

Service prévention urbaine

Mission Contrat de Ville

Mission lutte contre les discriminations

Mission droits des femmes et égalité de genre

Suivi transversal des politiques partenariales

État

Sous le pilotage de M. JAEG, Sous-préfet chargé de la Politique de la ville

Secrétariat général de la préfecture

Délégués du Préfet

Direction départementale des territoires

Direction départementale de la cohésion sociale

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Direction des services départementaux de l'Education Nationale

Direction régionale des affaires culturelles

Communes de l'Eurométropole

Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Ville de Lingolsheim

Ville de Bischheim

Ville de Schiltigheim

Ville d'Hœnheim

Ville d'Ostwald

Département et Région

Conseil Départemental du Bas-Rhin

Région Alsace

Et également

La Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin

Le Pôle emploi du Bas Rhin

L'Université de Strasbourg

L'Agence régionale de santé

L'ensemble des bailleurs sociaux signataires et l'AREAL

Les Chambres consulaires et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

La Caisse des dépôts

Contrat de Ville élaboré avec l'appui de l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV),

centre de ressources Politique de la ville en Alsace



Stéphane BOUILLON
Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin



Frédéric BIERRY
Président du Conseil Départemental
du Bas-Rhin



Jean-Louis HOERLE
Maire de la Ville
de Bischheim



Philippe RICHERT
Ancien Ministre
Président du Conseil Régional d'Alsace



Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole
de Strasbourg

Roland RIES
Maire de la Ville de Strasbourg



Vincent DEBES
Maire de la Ville
de Hoenheim



Illkirch-Graffenstaden

Jacques BIGOT
Sénateur-Maire de la Ville
d'Illkirch-Graffenstaden



Yves BUR
Maire de la Ville
de Lingolsheim



VILLE D'OSTWALD

Jean-Marie BEUTEL
Sénateur-Maire de la Ville d'Ostwald



Jean-Marie KUTNER
Maire de la Ville de Schiltigheim



Jean-Luc STOEESLE
Président du Tribunal de Grande Instance



Michel SENTHILLE
Procureur de la République



Christine KUHN
Directrice territoriale de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse



Jean-Jacques GOUGEON
Recteur de l'Académie
de Strasbourg



Alain BERETZ
Président de l'Université
de Strasbourg



Michel REYSER
Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales



Marie-Josée DIETRICH
Directrice du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation
P. O. Marjorie LANG



Laurent HABER
Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé



Jacques BUISSON
Président du Conseil d'administration
de la Caisse d'allocations familiales



Ivane SQUELBUT
Directrice régionale de Pôle Emploi Alsace



Gil VAUQUELIN
Directeur régional
de la Caisse des Dépôts



Jean-Luc HEIMBURGER
Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie



Bernard STALTER
Président de la Chambre
des Métiers d'Alsace



Frédéric DECK
Président de la Chambre régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire
P. O. Matthieu MARK



Denis RAMBAUD
Président de l'AREAL



Philippe BIES
Président de CUS HABITAT



Philippe BIES
Président d'Habitation Moderne



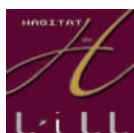
Jean-Luc HOERLE
Président d'OPUS 67



Étienne WOLF
Président de la Sibar



Christian FUCHS
Président de la SO CO LO PO



Alain SAUNIER
Président de l'Habitat de l'III



Jacques GOOLEN
Président ICF Nord-Est



Martine ARNOLD
Présidente
de Nouveaux Logis de l'Est



Jean-Marie WINTZ
Président de Foyer Moderne
de Schiltigheim



Michel SEYERS
Directeur général de Batigère
Nord-Est



Étienne WOLF
Président
de la Strasbourgeoise Habitat



Bertrand SUCHET
Président de la SOMCO



Jacques GOOLEN
Président de Domial



Gérard HUGUIER
Président
de LogiEst



Carlos SAHUN
Directeur général de Immobilière
3F Alsace



Jacques FERRAND
Président de Néolia



Henri DREYFUS
Président de Locusem